

**INSTITUTION
DE LA
RELIGION CHRESTIENNE.**

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE,
Rue des Grès, 11. — 1859.

INSTITUTION DE LA RELIGION CHRESTIENNE

**Nouvellement mise en quatre livres : et distinguée par chapitres, en
ordre et méthode bien propre : augmentée aussi de tel accroissement
qu'on la peut presque estimer un livre nouveau.**

PAR
JEHAN CALVIN

—
Nous avons aussi adjouté deux indices, l'un des matières principales ; l'autre, des passages
de l'Ecriture, exposez en icelle, recueillis par A. Marlorat.

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE

RUE DE RIVOLI, 174

—
1859

LE TROISIÈME LIVRE DE L'INSTITUTION CHRESTIENNE

Qui est de la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en reviennent, et des effects qui s'en ensuyvent.

CHAPITRE PREMIER.

Que les choses qui ont été dites ci-dessus de Jésus-Christ, nous proufisent par l'opération secrète du saint Esprit.

¶ Nous avons maintenant à voir comment les biens que Dieu le Père a mis en son Fils parviennent à nous : veu que le Fils ne les a pas receus pour son utilité privée , mais pour en subvenir aux povres et indigens. Premièrement il est à noter, ce pendant que nous sommes hors de Christ¹, et séparez d'avec luy, que tout ce qu'il a fait ou souffert pour le salut du genre humain, nous est inutile et de nulle importance. Il faut doncques, pour nous communiquer les biens desquels le Père l'a enrichi et rempli, qu'il soit fait nostre et habite en nous. Pour ceste cause il est nommé Nostre chef, et Premier-nay entre plusieurs frères : et il est dit aussi d'autre part, que nous sommes entez en luy et le vestons²: pource que rien de ce qu'il possède ne nous appartient, comme nous avons dit, jusques à ce que nous soyons faits un avec luy. Or combien que nous obtenons cela par foy, néanmoins puis que nous voyons que tous indifféremment n'embrassent pas ceste communication de Jésus-Christ, laquelle est offerte par l'Evangile : la raison nous induit à

monter plus haut, pour nous enquérir de la vertu et opération secrète du saint Esprit, laquelle est cause que nous jouissons de Christ et de tous ses biens : J'ai traitté assez amplement ci-dessus de la déité et essence éternelle du saint Esprit : ainsi que les lecteurs se contentent d'avoir cest article suivant déclaré pour ceste heure : c'est que Jésus-Christ est tellement venu en eau et en sang, que l'Esprit aussi testifie quant et quant de luy, afin que le salut qu'il nous a acquis ne s'escoule point pour ne nous proufiter de rien. Car comme saint Jehan nous allègue trois tesmoins au ciel , le Père , la Parole, et l'Esprit : aussi il en produit trois en terre, l'eau, le sang, et l'Esprit¹. Et ce n'est point en vain que le tesmoinnage de l'Esprit est réitéré, lequel nous sentons estre engravé en nos coëurs au lieu de seau : voire pour seeller le lave-ment et le sacrifice qui sont à la mort du Fils de Dieu. Pour laquelle raison aussi saint Pierre dit, que les fidèles sont es-leus par la sanctification de l'Esprit, en l'o-béissance et aspersion du sang de Christ².

¹⁾ Ephés. IV, 15.

²⁾ Rom. VIII, 28 ; XIII, 14 ; Gal. III, 27.

¹⁾ 1 Jean V, 7, 8.

²⁾ 1 Pierre I, 2.

Par lesquels mots il nous déclare que nos âmes sont purgées par l'arrousement incompréhensible de l'Esprit, du sacré sang qui a esté espandu une fois : afin que cela n'ait esté fait en vain. Et c'est aussi pourquoi saint Paul, traittant de nostre purgation et justice, dit que nous obtenons tous les deux au nom de Jésus-Christ et en l'Esprit de nostre Dieu. La somme revient là, que le sainct Esprit est comme le lien par lequel le Fils de Dieu nous unit à soy avec efficace. A quoy se rapporte tout ce que nous avons déduit au livre précédent, de son onction.

2 Mais afin que ceci, selon qu'il est singulièrement digne d'estre cognu soit mieux liquidé, scachons que Jésus-Christ est venu rempli du sainct Esprit d'une façon spéciale : asçavoir pour nous séparer du monde, et nous recueillir en l'espérance de l'héritage éternel. Et c'est pourquoi il est nommé l'Esprit de sanctification : pource que non-seulement il nous donne vigueur, et nous entretien de sa vertu générale qu'on apperçoit tant en tout le genre humain qu'aux autres animaux : mais il nous est racine et semence de la vie céleste. Et pourtant les Prophètes magnifient le règne de Jésus-Christ par ce filtre, qu'il devoit apporter une plus grande et ample largesse du sainct Esprit. Le passage de Joël est notable par-dessus les autres : J'espandray en ce jour-là de mon Esprit sur toute chair, dit le Seigneur¹, etc. Car combien qu'il semble restreindre les dons de l'Esprit à l'office de prophétie, si est-ce que sous figure il signifie que Dieu par la clarté de son Esprit se formera des disciples, de ceux qui estoient au paravant idiots, et n'ayans nul goust ne saveur de la doctrine céleste. Or pource que Dieu le Père nous eslargit de son Esprit en faveur de son Fils, et néanmoins en a mis en lui toute la plénitude, afin de le faire ministre et dispensateur de sa libéralité envers nous : pour ces deux raisons l'Esprit est appelé maintenant du Père, maintenant du Fils. Vous n'estes plus en chair (dit saint Paul) mais en esprit : d'autant que l'Esprit de Dieu habite en vous². Or

celuy qui n'a point l'Esprit de Christ, n'est point à lui. Et en nous voulant assurer de nostre plenier renouvellement, il dit que celuy qui a ressuscité Jésus-Christ des morts : vivifiera nos corps mortels à cause de son Esprit qui habite en nous³. Car il n'y a nulle absurdité, d'attribuer au Père la louange de ses dons, desquels il est auteur : et cependant dire le semblable de Jésus-Christ, puis que ces mesmes dons lui ont esté commis en dépôt, pour en eslargin aux siens comme il lui plaira. Voylà pourquoi il convie à soy tous ceux qui ont soif, afin qu'ils boyvent⁴. Et saint Paul dit que l'Esprit est distribué à chacun des membres selon la mesure de la donation de Christ⁵. D'avantage il est à noter, qu'il est nommé Esprit de Christ : non pas entant que le Fils éternel de Dieu en son essence divine est conjoint en un mesme Esprit avec le Père, mais aussi quant à la personne de Médiateur : pource que sa venue seroit frustratoire, s'il n'esstoit descendu à nous muni de telle vertu. En ce sens il est nommé le second Adam, estant procédé du ciel en Esprit vivifiant⁶. Car saint Paul compare la vie spéciale, que Jésus-Christ inspire à ses fidèles, pour les unir à soy, avec la vie sensuelle, qui est aussi bien commune aux réprouvez. Semblablement quand il prie que la charité de Dieu, et la grâce de Christ soit sur les fidèles, il adjouste la communication de l'Esprit, sans laquelle jamais nul ne goustera ni la faveur paternelle de Dieu, ni les bénéfices de Christ. Comme nous lisons en l'autre passage, que la charité de Dieu est espandue en nos coeurs, par le sainct Esprit qui nous est donné⁷.

3 Il nous servira ici de noter quels titres l'Escriture attribue à l'Esprit, quand il est question du commencement et de tout le cours de la restauration de nostre salut. Premièrement il est nommé Esprit d'adoption, pource qu'il nous est témoin de la bénévolence gratuite en laquelle le Père céleste nous reçoit en faveur de son Fils : et en nous testifiant

1) Joël II, 28.

2) Rom. VIII, 9.

1) Rom. VIII, 11.

3) Ephés. IV, 7.

5) Rom. V, 5.

2) Jean VII, 37.

4) 1 Cor. XV, 45.

que nous sommes enfans de Dieu, il nous donne fiance et courage à prier : mesmes il nous met les Paroles en la bouche, à ce que nous puissions hardiment crier, Abba, Père. Par une mesme raison il est appellé L'arre et le seu de nostre héritage¹, pour ce qu'il nous vivifie du ciel, combien que nous soyons pèlerins en ce monde, et semblables à povres trespassiez : et nous certifie que nostre salut estant en la garde de Dieu, est bien asseuré de tout danger. De là mesmes vient l'autre tiltre, qu'il est nommé Vie, à cause de la justice². Or pource qu'en nous arroussant de sa grâce invisible il nous rend fertiles à produire fruits de justice, comme la pluye engraisse la terre de son humeur, voylà pourquoy il est souuent nommé Eau : comme en Isaïe, Vous tous qui avez soif, venez aux eaux. Item, J'espandray de mon Esprit sur celle qui a soif, et feray couler les rivières sur la terre seiche³. A quoy respond la sentence de Jésus-Christ, que j'ay n'aguères alléguée, Si quelqu'un a soif, qu'il viene à moy⁴. Combien qu'il est aucunesfois marqué de ce nom, pour la force qu'il a de purger et nettoyer : comme en Ezéchiel, où Dieu promet des eaux pures pour laver toutes les souilleures de son peuple⁵. Or pource qu'en nous arroussant de la liqueur de sa grâce, il nous restaure en vigueur et nous refocille : de cest effect aussi le nom d'Huile et d'Onction luy est donné⁶. D'autre part, pource qu'en nous recuisant, et bruslant nos concupisances vicieuses, qui sont comme superflitez et ordures, il enflambe nos coëurs en l'amour de Dieu, et en affection de le servir : pour ceste raison il est à bon droit intitulé Feu⁷. En somme, il nous est proposé comme la seule fontaine dont toutes richesses célestes descourent sur nous, ou bien comme la main de Dieu par laquelle il exerce sa vertu⁸. Car c'est par son inspiration que nous sommes régénérerez en vie céleste, afin de n'estre plus poussez ou conduits de nous, mais estre gouvernez par son mouvement et opéra-

tion : tellement que s'il y a quelque bien en nous, ce n'est seulement que du fruit de sa grâce : et sans luy tout le beau lustre de vertu que nous avons n'est rien, pource qu'il n'y a qu'aveuglement d'esprit et perversité de cœur. Cela a bien été désjà clairement exposé, que Jésus-Christ nous est comme oisif, jusques à ce que nous le conjoignions avec son Esprit pour nous y addresser : pource que sans ce bien nous ne faisons que regarder Jésus-Christ de loin et hors nous, voire d'une froide spéculation. Or nous sçavons qu'il ne proufite sinon à ceux desquels il est chef et frère premier-nay, mesmes qui sont vestus de luy¹. Ceste seule conjonction fait qu'il ne soit point venu vain et inutile, quant à nous, avec le nom de Sauveur. A ce mesme but tend le mariage sacré, par lequel nous sommes faits chair de sa chair et os de ses os, voire un avec luy². Or il ne s'unit avec nous que par son Esprit, et par la grâce et vertu d'ice-luy il nous fait ses membres, pour nous retenir à soy, et pour estre mutuellement possédé de nous.

4 Mais pource que la foy est son principal chef-d'œuvre, la pluspart de ce que nous lisons en l'Ecriture touchant sa vertu et opération, se rapporte à icelle foy, par laquelle il nous ameine à la clarté de l'Evangile : comme dit saint Jehan, que ceste dignité est donnée à tous ceux qui croient en Christ, d'estre faits enfans de Dieu, lesquels ne sont point nais de chair et de sang, mais de Dieu³. Car en opposant Dieu à la chair et au sang, il monstré que c'est un don céleste et supernaturel, que les esleus reçoivent Jésus-Christ par foy, lesquels autrement demeureroient adonnez à leur incrédulité. La response que fit Jésus-Christ à Pierre, convient à ceci : La chair et le sang ne le t'ont point révélé, mais mon Père qui est au ciel⁴. J'attouche brievement ces choses, pource qu'elles ont esté déduites ailleurs tout au long. Le dire aussi de saint Paul s'accorde trèsbien à ce propos : c'est que les fidèles sont seillez ou cachetez du saint Esprit

1) Gal. IV, 6 ; 2 Cor. I, 22. 2) Rom. VIII, 10.

3) Is. LV, 1 ; XLIV, 3.

5) Ezéch. XXXVI, 25.

7) Luc III, 16.

4) Jean VII, 37.

6) 1 Jean II, 20, 27.

8) Jean IV, 14.

1) Ephés. IV, 15 ; Rom. VIII, 29 ; Gal. III, 27.

2) Ephés. V, 30.

3) Jean I, 13.

4) Matth. XVI, 17.

de la promesse ¹. Car il signifie qu'il est le maistre intérieur, par le moyen duquel la promesse de salut entre en nous, et transperce nos âmes : et qu'autrement elle ne feroit que batre l'air, ou sonner à nos aureilles. Pareillement quand il dit que les Thessaloniciens ont esté esleus de Dieu en sanctification de l'Esprit, et en la foy de la vérité ² : par un tel fil et conjonction il nous advertit que la foy ne peut provenir d'ailleurs que de l'Esprit ; ce que sainte Jehan explique ailleurs plus ouvertement, parlant ainsi : Nous scâvons qu'il demeure en nous par l'Esprit qu'il nous a donné. Item, Voyci dont nous scâvons que nous demeurons en luy, et luy en nous : c'est qu'il nous a donné de son Esprit ³. Parquoy le Seigneur Jésus pour rendre ses disciples capables de la sagesse céleste, leur promet l'Esprit de vérité, lequel le monde ne peut comprendre ⁴ : et luy attribue cest office comme propre, de leur suggérer et faire cognoistre ce qu'il leur avoit desjà enseigné : comme aussi de faict la clarté se présenteroit en vain

aux aveugles, si cest Esprit d'intelligence n'ouyroit les yeux de l'entendement : en sorte qu'à juste cause on le peut appeler La clef, par laquelle les thrésors du royaume des cieux nous sont ouverts : et son illumination peut estre nommée La veue de nos âmes. Voylà pourquoy saint Paul magnifie tant le ministère de l'Esprit ¹ : ce qui vaut autant à dire comme la prédication ayant avec soy la vivacité spirituelle : pource que les docteurs ne proufiteroyent rien à crier, si Jésus-Christ le souverain maistre ne besongnoit au dedans, pour attirer ceux qui luy sont donnez du Père. Parquoy, comme nous avons dit que toute perfection de salut se trouve en Jésus-Christ, aussi luy, afin de nous en faire participants, nous baptise au saint Esprit et en feu ², nous illuminant en la foy de son Evangile, et nous régénérant, tellement que nous soyons nouvelles créatures : finalement nous purgeant de toutes nos pollutions et ordures, pour estre consacrés de Dieu en saints temples.

CHAPITRE II.

De la foy : où la définition d'icelle et les choses qui luy sont propres sont expliquées.

¹ Mais toutes ces choses seront faciles à entendre, quand nous aurons mis une plus claire définition de la foy, pour bien montrer aux lecteurs quelle est sa force et nature. Or il convient réduire en mémoire ce que nous avons enseigné par ci-devant : c'est que Dieu en nous ordonnant par la Loy ce qui est de faire, si nous choppions le moins du monde, nous menace du jugement de la mort éternelle, et nous tient là enserez, comme s'il devoit foudroyer sur nos testes. De rechef il est à noter, pource que non-seulement ce nous est chose difficile, mais surmontant toutes nos forces, et hors de nostre faculté, d'accomplir la Loy comme il est requis : si nous ne regardons qu'à nous et ne réputons que ce

que nous avons mérité, et de quelle condition nous sommes dignes, qu'il ne nous reste une seule goutte d'espérance : mais comme povres gens rejetez de Dieu, sommes accablez en damnation. Tiercement, nous avons déclaré qu'il n'y a qu'un seul moyen de nous délivrer d'une calamité si misérable, et nous en faire sortir : asçavoir quand Jésus-Christ apparoist Rédeemteur, par la main duquel le Père céleste ayant pitié de nous, selon sa miséricorde infinie nous a voulu secourir, voire si nous embrassons d'une ferme foy ceste miséricorde, et reposons en icelle d'une constance d'espoir pour y persévéurer. Maintenant il reste de bien considérer quelle doit estre ceste foy, par laquelle tous ceux qui sont adoptez de

¹⁾ Ephés, I, 13.

³⁾ Jean III, 24 ; IV, 13.

²⁾ ²⁾ Thess. II, 13.

⁴⁾ Jean XIV, 17.

¹⁾ Cor. III, 5-8.

²⁾ Luc III, 16.

Dieu pour enfans, entrent en possession du royaume de Djeu, pource qu'une opinion telle quelle, ou mesme persuasion quelle qu'elle soit, ne suffiroit point à faire une chose si grande. Et d'autant plus nous faut-il songneusement appliquer nostre estude à nous enquérir de la nature et droicte propriété de la foy, quand nous voyons que la pluspart du monde est comme hébétée en cest endroict. Car en oyant ce nom, ils ne conçoivent qu'une volonté de s'accorder à l'histoire de l'Evangile : mesmes quand on dispute de la foy aux escholes de Théologie, en disant cruellement que Dieu en est l'object, ils esgarent çà et là les povres âmes en spéculations volages : au lieu de les addresser à un certain but. Car puis que Dieu habite en une lumière inaccessible, il est requis que Christ viene au-devant de nous, pour nous y guider. Dont aussi il s'appelle La clarté du monde : et en un autre lieu, La voye, la vérité et la vie : pource que nul ne vient au Père, qui est la fontaine de vie, sinon par lui : d'autant que lui seul cunoist le Père, et que son office est de le montrer à ses fidèles¹. Suyvant ceste raison, saint Paul proteste qu'il n'a rien estimé digne d'estre cognu, que Jésus-Christ : et aux Actes il ne se glorifie que d'avoir cognu la foy en Jésus-Christ² : et en un autre lieu, il récite le propos qui lui a été addressé : Je t'envoyeray entre les peuples, à ce qu'ils reçoivent rémission de leurs péchez, et qu'ils soyent participants de l'héritage des Saints par la foy qui est en moy³. Item, ailleurs il dit, que la gloire de Dieu nous est visible en la face de Christ : et que c'est ce miroir-là auquel toute cognissance nous est donnée⁴. Vray est que la foy regarde en un seul Dieu : mais il nous y faut adjouster le second point, c'est de croire en Jésus-Christ, lequel il a envoyé : pource que Dieu nous seroit caché bien loing, si le Fils ne nous esclairoit de ses rayons. Et à ceste fin aussi le Père a mis en lui tous ses biens, pour se manifester en la personne d'iceluy, et par telle communica-

tion exprimer la vraye image de sa gloire. Car comme il a esté dit qu'il nous faut estre tirez par l'Esprit pour estre incitez à chercher le Seigneur Jésus : aussi d'autre part il nous convient estre advertis de ne chercher le Père ailleurs qu'en ceste image. De quoy saint Augustin parle trèsprudemment, disant que pour bien dresser nostre foy, il nous faut scavoir où nous devons aller, et par où. Puis incontinent il conclut que le chemin pour nous garder de tous erreurs, est de cunoistre celuy qui est Dieu et homme¹. Car nous tendons à Dieu, et par l'humanité de Jésus-Christ nous y sommes conduits. Au reste, saint Paul faisant mention de la foy que nous avons en Dieu, ne prétend pas de renverser ce que tant souvent il réitere de la foy, laquelle a toute sa fermeté en Jésus-Christ : et saint Pierre conjointc trèsbien les deux, en disant que par Christ nous croyons en Dieu².

2 Ce mal doncques, comme d'autres infinitis, doit estre imputé aux théologiens sorboniques, lesquels ont couvert tant qu'ils ont peu Jésus-Christ comme d'un voile : comme ainsi soit que si nous ne regardons droit à lui, nous ne pouvons que vaguer par beaucoup de labyrinthes. Or autre ce que par leur définition pleine de ténèbres ils amoindrissent la vertu de la foy et quasi l'anéantissent, ils ont basti une fantaisie de foy, qu'ils appellent Implicite, ou Enveloppée : duquel nom intitulans la plus lourde ignorance qui se puisse trouver, ils trompent le povre populaire, et le ruinent. Mesmes (pour parler plus ouvertement et à la vérité) ceste fantaisie non-seulement ensevelit la vraye foy, mais la destruit du tout. Est-ce là la croire de ne rien entendre, moyenant qu'on submette son sens à l'Eglise? Certes la foy ne gît point en ignorance, mais en cognoscance : et icelle non-seulement de Dieu, mais aussi de sa volonté. Car nous n'obtenons point salut, à cause que nous soyons prests de recevoir pour vray tout ce que l'Eglise aura déterminé, ou pource que nous lui remettions la charge d'enquérir et cunoistre : mais en

1) 1 Tim. VI, 16 ; Jean VIII, 12 ; XIV, 6 ; Luc X, 22.

2) 1 Cor. II, 2.

3) Act. XXVI, 17, 18.

4) 2 Cor. IV, 6.

1) *De civit. Drif.*, lib. XI, cap. II.

2) 1 Pierre I, 21.

tant que nous cognossons Dieu nous estre Père bien vueillant, pour la réconciliation qui a esté faite en Christ : et pour ce que nous recevons Christ, comme à nous donné en justice, sanctification et vie. C'est par ceste cognoscance, et non point en submettant nostre esprit aux choses incognues, que nous obtenons entrée au royaume céleste. Car l'Apostre en disant qu'on croit de cœur à justice, et qu'on fait confession de bouche à salut¹, n'entend point qu'il suffise si quelqu'un croit implicitement ce qu'il n'entend pas : mais il requiert une pure et claire cognoscance de la bonté de Dieu, en laquelle consiste nostre justice.

3 Bien est vray que je ne nie pas que, comme nous sommes enveloppez d'ignorance, beaucoup de choses ne nous soyent cachées, et seront jusques à ce qu'ayans despouillé ce corps mortel, nous soyons plus approchez de Dieu : esquelles choses je confesse qu'il n'est rien plus expédient que de suspendre nostre jugement, et ce pendant arrester nostre vouloir de demeurer en unité avec l'Eglise ; mais c'est une mocquerie d'attribuer sous ceste couverture le tiltre de foy à une pure ignorance. Car la foy gist en la cognoscance de Dieu et de Christ² : non pas en la révérence de l'Eglise. Et de faict, nous voyons quel abysme ils ont ouvert par une telle implication, qu'ils appellent, ou enveloppement : c'est que les ignorans reçoivent tout ce qui leur est présenté sous le tiltre de l'Eglise, voire sans aucune discréction : mesmes les plus lourds erreurs qu'on leur puisse bailler. Laquelle facilité tant inconsidérée, combien qu'elle face trébuscher l'homme en ruine, est néanmoins excusée par eux, d'autant qu'elle ne croit rien avec détermination, mais sous ceste condition adjoincte. Si la foy de l'Eglise est telle. En ceste manière ils feignent qu'on tient la vérité en erreur, la lumière en aveuglement, et la science en ignorance. Or afin de ne nous arrester longuement à réfuter ces folies, nous admonestons seulement les lecteurs de les comparer avec nostre doctrine, car la

clairté mesme de la vérité donnera assez d'argumens pour les confondre. Car il n'est pas question entre eux de sçavoir si la foy est enveloppée en beaucoup de ténèbres d'ignorance : mais ils déterminent que ceux qui s'abrutissent en ne sçachant rien, et mesmes se flattent en leur bestise, croyent deuement et comme il est requis : moyennant qu'ils s'accordent à l'authorité et jugement de l'Eglise sans rien sçavoir ; comme si l'Ecriture n'enseignoit point par tout, que l'intelligence est conjointe avec la foy.

4 Or nous confessons bien que la foy, ce pendant que nous sommes pèlerins au monde, est toujours enveloppée : non-seulement pource que beaucoup de choses nous sont encore incognues, mais pource qu'estans enveloppes de beaucoup de nuées d'erreurs, nous ne comprenons pas tout ce qui seroit à souhaitter. Car la sagesse souveraine des plus parfaits est de proufiter et de tirer plus outre, se rendans dociles et débonnaires. Et pourtant saint Paul exhorte les fidèles, s'ils sont différens l'un d'avec l'autre en quelque chose, d'attendre plus ample révélation¹. Et l'expérience nous enseigne, que nous ne comprenons pas ce qui seroit à désirer, jusques à ce que nous soyons despouillez de nostre chair. Journellement aussi en lisant l'Ecriture, nous rencontrons beaucoup de passages obscurs, qui nous arguent et convainquent d'ignorance : et par ceste bride Dieu nous retient en modestie, c'est d'assigner à chacun certaine mesure et portion de foy à ce que le plus grand docteur et le plus habile soit prest d'estre enseigné. Nous avons plusieurs beaux et notables exemples de telle foy implicite aux disciples de nostre Seigneur Jésus, devant qu'ils fussent plenement illuminiez. Nous voyons combien il leur a esté difficile de gouster les premiers rudimens : comment ils ont hésité et fait scrupule en choses bien petites : et encores qu'ils pendissent assiduellement de la bouche de leur Maistre : combien peu ils ont esté advancez. Qui plus est, estans venus au sépulchre, la résurrection, de laquelle ils avoient ouy

¹⁾ Rom. X, 10.

²⁾ Jean XVII, 3.

¹⁾ Phil. III, 15.

tant parler, leur est comme songe. Puis que Jésus-Christ leur avoit desja rendu tesmoignage qu'ils croyoient, il n'est pas licite de dire qu'ils fussent du tout vuides de foy : mesmes s'ils n'eussent esté persuadez que Jésus-Christ devoit ressusciter, toute affection de le suyvre eust esté abatue en eux ; comme aussi les femmes n'ont pas esté induites de superstition, pour oindre de leurs onguens aromatiques un corps mort , auquel il n'y eust nulle espérance de vie : mais combien qu'elles adjoutassent foy aux paroles du Fils de Dieu, lequel elles sçavoyent estre véritable : toutesfois la rudesse qui occupoit encors leurs esprits, a tenu leur foy entortillée en ténèbres , tellement qu'ils se sont trouvez esperdus. Et pour ceste cause il est dit, qu'ayans apperceu à l'œil la vérité des paroles de nostre Seigneur Jésus, finallement ils ont creu : non pas que lors ils ayent commencé de croire, mais pource que la semence de foy laquelle estoit comme morte en leurs cœurs, a repris vigueur pour fructifier. Il y a eu doncques vraye foy en eux, mais enveloppée : pource qu'ils avoyent receu en telle réverence qu'il appartient le Fils de Dieu, pour leur Docteur unique. Pour le second, estans enseignez de luy ils le tenoyent pour auteur de leur salut. Finallement ils croyoient qu'il estoit venu du ciel, pour assembler en l'héritage immortel par la grâce de Dieu son Père, ceux qui luy seroyent vrais disciples ; mais de ceci il n'en faut point chercher meilleure preuve ni plus familière que ce que chacun sent tousjours en soy quelque incrédulité meslée parmi la foy.

5 Semblablement nous pouvons appeler foy ce qui à proprement parler n'est qu'une préparation à icelle. Les Evangélistes réciten que plusieurs ont creu, lesquels seulement ont esté ravis par les miracles de Jésus-Christ, pour l'avoir en admiration, sans passer plus outre que de le tenir pour le Rédempteur qui avoit esté promis : combien qu'ils n'eussent cognu la doctrine de l'Evangile que bien peu, et quasi rien. Telle révérence qui les a dontez pour s'assujetir à Jésus-Christ, est ornée du titre de foy, combien que ce ne fust qu'un petit commence-

ment. Et voylà comment l'homme de cour, lequel avoit creu à la promesse de Jésus-Christ touchant la guairison de son fils, quand il est retourné à la maison a creu derechef, selon sainte Jehan, voire, pource que du premier coup il a tenu pour oracle du ciel ce qu'il avoit ouy de la bouche de Jésus-Christ : et puis il s'est adonné à l'autorité d'iceluy, pour recevoir sa doctrine¹. Toutesfois il faut sçavoir qu'il s'est tellement rendu docile et disposé à apprendre, que ce mot de Croire au premier lieu de ce passage de sainte Jehan, dénote une foy particulière : au second lieu il s'estend plus loin, c'est de mettre cest homme au rang des disciples de nostre Seigneur, lesquels fai-soyent profession d'adhérer à lui. Sainte Jehan nous propose un exemple assez semblable ès Samaritains, lesquels ayans creu à la parole qui leur avoit esté annoncée par la femme accourue ardemment à Jésus-Christ qui est un commencement de foy : mais l'ayans ouy , ils disent, Nous ne croyons plus pour ta parole, mais d'autant que nous l'avons ouy, et que nous sçavons qu'il est le Sauveur du monde². Il appert de ces tesmoignages, que ceux mesmes qui ne sont point encors abruvez des premiers élémens, moyennant qu'ils soyent enclins et duits à obeir à Dieu, sont nommez fidèles : non pas proprement, mais d'autant que Dieu par sa libéralité fait cest honneur à leur affection. Au reste, une telle docilité avec désir d'apprendre, est bien diverse de ceste lourde ignorance, en laquelle croupissent et sont endormis ceux qui se contentent de leur foy implicite, telle que les Papistes imaginent. Car si saint Paul condamne rigoureusement ceux qui en apprenant ne parviennent jamais à la science de vérité, de combien plus grand opprobre et vitupère sont dignes ceux qui de propos délibéré appétent de ne rien sçavoir³ ?

6 Voyci donc la vraye cognoissance de Jésus-Christ, que nous le recevions tel qu'il nous est offert du Père : asçavoir vestu de son Evgile. Car comme il nous est destiné pour le but de nostre foy :

1) Jean IV, 53; VIII, 30.

2) Jean IV 42.

3) 2 Tim. III, 7.

aussi d'autre part jamais nous ne tendrons droict à luy, sinon estans guidez par l'Evangile. Et de faict c'est là que les thrésors de grâce nous sont ouverts, lesquels nous estans fermez, Jésus-Christ ne nous proufferoit guères. Voylà pourquoysaint Paul accompagne la doctrine avec la foy d'un lien inséparable, disant, Vous n'avez point ainsi appris Jésus-Christ, si vous avez esté enseignez quelle est sa vérité¹. Non pas que je restreigne tellement la foy à l'Evangile, que je ne confesse que ce qu'ont enseigné Moyse et les Prophètes suffisoit pour lors à la bien édifier ; mais pource qu'il y en a une manifestation plus ample en l'Evangile, saint Paul non sans cause l'appelle doctrine de foy. Pour laquelle raison il dit en un autre passage, qu'à l'advénement de la foy la Loy a esté abolie, signifiant par ce mot la façon nouvelle d'enseigner qui a esté apportée par le Fils de Dieu, d'autant qu'il a beaucoup mieux esclarci la miséricorde de son Père : et nous ayant esté ordonné maistre et docteur, nous a plus familièrement testifié de nostre salut². Toutesfois la procédure nous sera plus aisée si nous descendons par degréz du général au spécial. En premier lieu soyons advertis qu'il y a une correspondance de la foy avec la Parole, dont elle ne peut estre séparée ne distraite, non plus que les rayons du soleil, lequel les produit. Et voylà pourquoys Dieu crie par Isaïe, Ecoutez-moy, et vostre âme vivra³ ! Saint Jehan aussi monstre que telle est la source de la foy, en disant, Ces choses sont esrites afin que vous croyiez⁴. Et le Prophète voulant exhorter le peuple à croire, Aujourd'huy, dit-il, si vous oyez sa voix⁵. Brief ce mot d'ouyr communément se prend pour croire. Pour conclusion, Dieu ne discerne point en vain par ceste marque les enfans de l'Eglise d'avec les estrangers : c'est qu'il les enseignera pour les avoir escholiers. A quoy respond ce que saint Luc met par-ci par-là ces deux mots comme équivalens, Fidèles et disciples : mesmes estend ce tiltre jusques à

une femme⁶. Parquoysi la foy décline tant peu que ce soit de ce blanc, auquel elle doit prendre sa visée, elle ne retient plus sa nature : mais est une crédulité incertaine, et erreur vaguant çà et là. Icelle mesme parole est le fondement dont elle est soustenue et appuyée : duquel si elle est retirée, incontinent elle trébusche. Qu'on oste donc la Parole, et il ne restera plus nulle foy. Nous ne disputons pas icy, ascavoir-mon si le ministère de l'homme est nécessaire pour semer la Parole, dont la foy soit conceue : ce que nous traitterons en un autre lieu : mais nous disons que la Parole, de quelque part qu'elle nous soit apportée, est comme un miroir auquel la foy doit regarder et contempler Dieu. Pourtant soit que Dieu s'aide en cela du service de l'homme, soit qu'il besongne par sa seule vertu : néanmoins il se représente toujours par sa Parole à ceux qu'il veut tirer à soy, dont aussi saint Paul nomme la foy obéissance qu'on rend à l'Evangile. Et ailleurs il loue le service et promptitude de la foy qui estoit aux Philippiens⁷. Car il n'est pas question seulement en l'intelligence de la foy, que nous cognoissions qu'il y a un Dieu : mais principalement il est requis d'entendre de quelle volonté il est envers nous. Car il ne nous est pas seulement utile de sçavoir quel il est en soy, mais quel il nous veut estre. Nous avons donc desjà que la foy est une cognoscience de la volonté de Dieu prise de sa Parole. Le fondement d'icelle est la persuasion qu'on a de la vérité de Dieu : de laquelle ce pendant que ton cœur n'a point la certitude résolue, la Parole a son autorité bien débile ou du tout nulle en toy. D'avantage, il ne suffit pas de croire que Dieu est véritable, qu'il ne puisse mentir ne tromper, si tu n'as ceste résolution, que tout ce qui procède de luy, est vérité ferme et inviolable.

7 Mais d'autant que le cœur de l'homme n'est point confirmé en foy par une châcune Parole de Dieu, il faut encores chercher que c'est que la foy proprement regarde en la Parole. C'estoit une voix de

¹) Ephés. IV, 20, 21.

²) Rom. X, 4.

³) Is. LV, 3.

⁴) Jean XX, 31.

⁵) Ps. XCIV, 8.

⁶) Act. VI, 1, 2, 7 ; IX, 1, 10, 19, 25, 26, 35 ; XI, 26, 29 ; XIII, 52 ; XIV, 20, 28 ; XX, 1.

⁷) Rom. I, 5 ; Phil. II, 17.

Dien, celle qui fut dite à Adam, Tu mourras de mort; c'estoit une voix de Dieu, qui fut dite à Caïn, Le sang de ton frère crie à moy de la terre¹: mais toutes telles sentences ne pouvoient sinon esbranler la foy : tant s'en faut qu'elles fussent pour l'establir. Nous ne nions pas cependant que l'office de la foy ne soit de donner consentement à la vérité de Dieu, toutesfois et quantes qu'il parle, et quoy qu'il dise, et en quelque manière que ce soit : mais nous cherchons à présent que c'est que la foy trouve en icelle parole, pour s'appuyer et reposer. Si nostre conscience ne voit autre chose qu'indignation et vengeance, comment ne tremblera-t-elle d'horreur? Et si elle a une fois Dieu en horreur, comment ne le fuira-t-elle? Or la foy doit chercher Dieu, non pas le fuir. Il appert doncques que nous n'avons pas encors la définition plene : puis que cela ne doit point estre réputé foy, de cognoistre une chacune volonté de Dieu. Et que sera-ce si au lieu de volonté, de laquelle le message est quelques-fois triste et espovantable, nous mettons bénévolence ou miséricorde? Certes en ceste manière nous approchons plus de la nature de foy. Car lors nous sommes doucement induits de chercher Dieu, après que nous avons cognu nostre salut estre en luy : ce qu'il nous déclare en nous assurant qu'il en a soin. Parquoy il nous est besoin d'avoir promesse de sa grâce, en laquelle il testifie qu'il nous est Père propice : pource que sans icelle nul ne peut approcher de luy, et que le cœur de l'homme ne se peut reposer que sur icelle. Selon ceste raison ces deux mots, Miséricorde et Vérité sont souvent conjointcs aux Pseaumes : comme il y a un accord indissoluble, pource qu'il ne nous proufiteroit rien de scâvoir que Dieu est véritable, s'il ne nous convioit à soy quasi nous alléchant par sa clémence. Et ne seroit point à nous de comprendre sa miséricorde, s'il ne la nous offroit par sa voix. Les exemples sont, J'ay presché ta vérité et ton salut : Je n'ay point celé ta bonté et vérité : Comme ta bonté et vérité me gardent². Item, Ta miséricorde

toche les cieux, ta vérité va jusques aux nues. Item, Toutes les voyes de Dieu sont clémence et vérité à ceux qui gardent son alliance. Item, Sa miséricorde est multipliée sur nous, et sa vérité demeure à jamais. Item, Je chanteray à ton Nom pour ta miséricorde et vérité¹. Je laisse à réciter ce qu'en disent souvent les Prophètes : c'est que Dieu, selon qu'il est bénin, est aussi loyal en ses promesses. Car ce seroit témérité à nous, de concevoir que Dieu nous soit propice, s'il n'en testifie luy-mesme, et qu'il nous préviene en nous conviant, à ce que sa volonté ne nous soit douteuse ou obscure. Or nous avons dèsjà veu qu'il a ordonné son Fils pour le seul gage de son amour, et que sans luy il n'y apparoist haut et bas que signes d'ire et de haine. D'avantage, puis que la cognoissance de la bonté de Dieu ne peut pas avoir grande importance, sinon qu'elle nous y face reposer, il faut exclure toute intelligence meslée avec doute, et laquelle ne consiste fermement, mais vacille comme débatant de la chose. Or il s'en faut beaucoup que l'entendement de l'homme, ainsi qu'il est aveuglé et obscurci, puisse pénétrer et atteindre jusques à cognoistre la volonté de Dieu : que le cœur, au lieu qu'il a accoustumé de vaciller en doute et incertitude, soit assuré pour reposer en telle persuasion. Parquoy il faut que l'entendement de l'homme soit d'ailleurs illuminé, et le cœur consermé, devant que la Parole de Dieu obtiene plene foy en nous. Maintenant nous avons une entière définition de la foy, si nous déterminons que c'est une ferme et certaine cognoissance de la bonne volonté de Dieu envers nous : laquelle estant fondée sur la promesse gratuite donnée en Jésus-Christ, est révélée à nostre entendement, et scellée en nostre cœur par le saint Esprit.

8 Mais devant que passer outre, il sera nécessaire de mettre quelques Proèmes pour desvelopper quelques nœuds qui autrement pourroyent empescher les lecteurs, et les retarder. En premier lieu nous avons à réfuter la distinction qui a eu tousjours vogue entre les Sorbonistes,

¹) Gen. II, 17; IV, 10.

²) Ps. XL, 11, 12.

¹⁾ Ps. XXV, 10; XXXVI, 6; CXVII, 2.

touchant la foy qu'ils appellent Formée et Informée. Car ils imaginent que ceux qui ne sont touchez d'aucune crainte de Dieu, ou de sentiment de piété, ne laissent point de croire tout ce qui est nécessaire à salut; comme si le saint Esprit illuminant nostre cœur à la foy, ne nous estoit point tesmoin de nostre adoption. Or combien que contre toute l'Ecriture ils veulent avec leur fierté, que telle cognoscience soit foy, il ne sera ja besoin de beaucoup disputer ou débatre plus longuement contre leur définition, moyennant que ce que l'Ecriture nous en monstre soit bien expliqué. Car de là il nous apperra combien sottement et bestialement ils gergonnent, plustost qu'ils ne parlent, d'une chose si haute. J'en ay desjà touché une partie: je déduiray ci-après le reste en son lieu. Pour le présent je dy qu'on ne sauroit rien feindre plus hors de propos que leur resverie. Ils entendent qu'un assentement, par lequel les contempteurs de Dieu accepteront pour vray ce qui est contenu en l'Ecriture, doit estre réputé pour foy. Or il faloit veoir en premier lieu, si chacun appelle à soy la foy de sa propre industrie, ou bien si c'est le saint Esprit qui par icelle nous testifie nostre adop-tion. Parquoy ils babillent en petits enfans, quand il demandent si la foy estant formée de la charité survenante est une mesme foy ou diverse. Et par tel badi-nage il est notoire, que jamais ils n'ont rien conceu du don singulier de l'Esprit, par lequel la foy nous est inspirée. Car le commencement de croire contient en soya la réconciliation, par laquelle l'homme a accès à Dieu. Que s'ils poisoient bien ceste sentence de saint Paul, qu'on croit de cœur à justice¹: ils ne s'amuse-roient plus à qualifier ainsi la foy par des vertus survenantes. Quand nous n'aurions autre raison que ceste-ci, elle devroit suffire pour décider tout diffé-rent: asçavoir que l'assentement que nous donnons à Dieu (comme j'en ay desjà parlé, et en traitteray tantost plus au long) est au cœur plustost qu'au cer-veau, et d'affection plustost que d'intelli-

gence. Pour laquelle cause l'obéissance de la foy est tant louée, que Dieu ne préfère nul autre service à icelle²: et à bon droit, ven qu'il n'a chose si précieuse que sa vérité, laquelle est signée par les croyans (comme dit Jehan-Baptiste) comme quand on met son signe ou paraphe en une lettre³. Pource que ceci-ne doit point estre en doute, jé conclu en un mot, que ceux qui disent que la foy est formée quand il survient quelque bonne affection, comme un accessoire estrange, ne font que babiller: veu que l'assentement ne peut estre sans bonne affection et sans révérence de Dieu. Mais il se présente un argument beaucoup plus clair. Car puis que la foy embrasse Jésus-Christ selon qu'il nous est offert du Père (or il nous est offert non-seulement en justice, rémission des péchez et appointement, mais aussi en satisfaction et fontaine d'eau vive) nul ne le pourra jamais cognoistre deuelement, ne croire en luy, qu'il n'appréhende ceste sanctification de l'Esprit. Ou bien si quelqu'un veut avoir encores cela plus clairement: la foy est située en la cognoscience de Christ, et Christ ne peut estre cognu sans la sanctification de son Esprit: il s'ensuit que la foy ne doit estre nullement séparée de bonne affection.

9 Ceux qui ont coustume d'alléguer ce que dit saint Paul, asçavoir si quelqu'un avoit si parfaite foy que de pouvoir transférer les montagnes, et qu'il n'eust point de charité³, que cela n'est rien, voulans par ces paroles faire une foy informe qui soit sans charité: ils ne considèrent point que signifie le vocable de Foy en ce passage. Car comme ainsi soit que saint Paul eust disputé des divers dons de l'Esprit, entre lesquels il avoit nommé les langues, vertus et prophéties: et qu'il eust exhorté les Corinthiens d'appliquer leur estude aux plus excellens et plus proufitables, c'est asçavoir dont il pouvoit venir plus de fruit et utilité à tout le corps de l'Eglise: il adjouste qu'il leur démonstrera encores une plus excellente voye⁴, asçavoir que tous ces dons, combien qu'ils soyent tous excellens en

¹⁾ Rom. I, 5.

²⁾ Rom. I, 5.

³⁾ 1 Cor. XIII, 2.

²⁾ Jean III, 33.

⁴⁾ 1 Cor. XII, 31.

leur nature, néanmoins ne sont comme à rien estimer, s'ils ne servent à charité : d'autant qu'ils sont donnéz à l'édification de l'Eglise, à laquelle s'ils ne se rapportent, ils perdent leur grâce et leur pris. Pour cela prouver il use d'une division, répétant ces mesmes grâces dont il avoit fait mention au paravant : mais il les nomme de divers noms. Ainsi ce qu'il avoit premièrement appellé Vertu, il le nomme Foy : signifiant par l'un et l'autre vocable, la puissance de faire miracles. Or d'autant que ceste puissance, soit qu'on la nomme Foy ou Vertu, est un don particulier de Dieu (comme sont le don des langues, prophéties et autres semblables), lequel un meschant homme peut avoir, et en abuser : ce n'est pas merveilles si elle est séparée de charité. Mais toute la faute de ces povres gens est , que nonobstant que le vocable de Foy ait diverses significations, n'observans point ceste diversité, ils combatent comme s'il estoit toujours pris en une mesme manière. Le lieu de saint Jaques, qu'ils ameinent pour confermer aussi leur erreur, sera ailleurs expliqué. Car combien que par forme d'enseigner nous concédions qu'il y a plusieurs espèces de fey, quand nous voulons montrer quelle est la cognoscance de Dieu aux iniques: néanmoins nous recognoissions et confessons avec l'Ecriture une seule foy aux enfans de Dieu. Il est bien vray que plusieurs croient qu'il y a un Dieu , et pensent que ce qui est compris en l'Evangile et l'Ecriture, est véritable, d'un mesme jugement qu'on a accoustumé de juger estre véritable ce qu'on lit aux histoires, ou ce qu'on a veu à l'œil. Il y en a qui passent encors autre : car ils ont la Parole de Dieu pour un oracle indubitable, et ne contemnent point du tout les commandemens d'icelle, et sont aucune-ment esmeus des promesses. Nous disons que telle manière de gens n'est pas sans foy : mais c'est en parlant improprement, à cause qu'ils n'impugnent point d'une impiété manifeste la Parole de Dieu, et ne la rejettent ne mesprisent : mais plus-tot donnent quelque apparence d'obéis-
sance.

10 Toutesfois comme ceste ombre ou

image de foy est de nulle importance, aussi elle est indigne d'un tel tiltre. Et combien que nous verrons tantost plus amplement combien elle diffère de la vérité de la foy, néanmoins il ne nuira de rien d'en faire maintenant une breve démonstration. Il est dit que Simon le Magicien a creu, lequel manifeste tantost après son incrédulité¹. Ce que le tesmoignage de foy luy est donné , nous n'entendons pas avec aucun, qu'il l'ait seulement simulée par paroles , combien qu'il n'en eust rien au cœur : mais plus-tot nous pensons qu'estant surmonté par la majesté de l'Evangile, il y avoit adjousté une foy telle quelle : recognoissant tellement Christ pour auteur de vie et salut, que volontiers il l'acceptoit pour tel. En ceste maniere nostre Seigneur dit au chapitre VIII de saint Luc , que ceux-là croient pour un temps, esquels la semence de la Parole est suffoquée devant que fructifier : ou bien dessicchée et perdue, devant qu'avoir pris racine². Nous ne doutons pas que tels ne soyent touchez de quelque goust de la Parole, pour la recevoir avec désir, et ne soyent frappez de sa vertu: tellement qu'en leur hypocrisie non-seulement il décoyent, les hommes, mais aussi leurs coeurs propres. Car ils se persuadent que la révérence qu'ils portent à la Parole de Dieu, est la plus vraye piété qu'ils puissent avoir : pource qu'ils ne réputent autre impiété au monde , sinon quand ceste Parole est manifestement ou vitupérée ou mesprisée. Or quelle que soit ceste réception de l'Evangile, elle ne pénètre pas jusques au cœur pour y demeurer fichée : et combien qu'elle semble avis aucunesfois prendre racines, néanmoins elles ne sont pas vives : tant a de vanité le cœur humain, tant il est rempli de diverses cachettes de mensonges, de telle hypocrisie il est enveloppé , qu'il se trompe souvent soy-mesme. Toutesfois ceux qui se glorifient d'un tel simulachre de la foy, qu'ils entendent qu'ils ne sont en rien supérieurs au diable en cest endroit³. Certes les premiers dont nous avons parlé sont beaucoup inférieurs,

¹⁾ Act. VIII, 13, 18.

²⁾ Luc VIII, 7, 13.

³⁾ Jacq. II, 19.

d'autant qu'ils demeurent eslourdis en oyant les choses lesquelles font trembler les diables : les autres sont en cela pareils, que le sentiment qu'ils en ont, finalement sort en terreur et espouvement.

44 Je scay que d'attribuer la foy aux réprouvez, il semble bien dur et estrange à aucun, veu que saint Paul la met pour fruit de nostre élection¹. Mais ce nœud sera facile à deslier, pource que combien qu'il n'y ait que ceux qui sont prédestinez à salut que Dieu illumine en la foy, et ausquels il face vrayement sentir l'efficace de l'Evangile, toutesfois l'expérience monstre que les réprouvez sont quelquesfois touchez quasi d'un pareil sentiment que les esleus, en sorte qu'à leur opinion ils doyvent estre tenus du rang des fidèles. Par ainsi il n'y a point d'absurdité en ce que l'Apostre dit qu'ils goustent pour un temps les dons célestes : et en ce que Jésus-Christ dit qu'ils ont une foy temporelle²; non pas qu'ils comprenent quelle est la vertu de l'Esprit, ne qu'ils la reçoivent à bon escient et vivement, ou bien qu'ils ayent la vraye clarté de foy : mais pource que Dieu, afin de les tenir convaincus et rendre tant plus inexcusables, s'insinue en leurs entendemens, voire entant que sa bonté peut estre goustée sans l'Esprit d'adoption. Si quelqu'un réplique que les fidèles doncques n'auront point où s'asseurer, et ne pourront juger comment ils sont adoptez de Dieu : je respon, combien qu'il y ait grande similitude et affinité entre les esleus et ceux qui ont une foy caduque et transitoire, que toutesfois la fiance dont parle saint Paul, asçavoir d'oser invoquer Dieu pour Père à pleine bouche, n'a sa vigueur qu'aux esleus. Parquoy comme Dieu régénère les esleus seulement à perpétuité par la semence incorruptible, et ne souffre que jamais ceste semence qu'il a plantée en leurs coeurs périsse : aussi il n'y a doute qu'il ne seelle en leurs coeurs d'une façon spéciiale la certitude de sa grâce, à ce qu'elle leur soit plenement ratifiée. Mais cela n'empesche point que le saint Esprit n'ait

quelque opération plus basse aux réprouvez. Ce pendant les fidèles sont advertis de s'examiner songneusement et en humilité, de peur qu'au lieu de la certitude de foy qu'ils doyvent avoir, il ne s'insinue en leur cœur quelque présomption de la chair avec nonchalance. Il y a un autre point : c'est que les réprouvez ne conçoivent jamais sentiment de la grâce de Dieu qu'en confus : tellement qu'ils apprèhendent plutost l'ombre que le corps et la substance, pource que le saint Esprit ne seelle et ne cache prentemperament la remission des péchez sinon aux esleus, à ce qu'ils en ayant une fiance particulière pour en faire leur proufit. Toutesfois on peut dire en quelque manière, que les réprouvez croyent que Dieu leur soit propice : pource qu'ils acceptent le don de réconciliation, combien que ce soit en confus et sans droite résolution. Non pas qu'ils soyent participants avec les enfans de Dieu d'une mesme foy ou régénération : mais pource que sous la couverture d'hypocrisie il semble qu'ils aient un principe de foy commun avec eux. Je ne nie pas que Dieu n'esclaire leurs entendemens jusques-là, de leur faire cognostre sa grâce : mais il distingue tellement ce sentiment qu'il leur donne, d'avec le tesmoignage qu'il engrave aux coeurs de ses fidèles, que la fermeté et vraye efficace qu'ont les fidèles est toujours incognue aux autres. Et de faict, jamais Dieu ne se montre propice aux réprouvez, comme s'il les retiroit de la mort pour les prendre en sa garde : mais seulement leur fait sentir sa miséricorde présente comme par une bouffée. Il n'y a que les esleus ausquels il face ce bien d'enraciner la foy vive en leur cœur, pour les y faire perséverer jusques en la fin. Et ainsi l'objection qu'on pourroit faire est solue, asçavoir que si Dieu leur monstre sa grâce, cela devroit estre arresté et permanent. Car il n'y a rien qui empesche que Dieu ne face liure en d'aucuns pour un temps un sentiment de sa grâce, lequel puis après s'esvanouisse.

42 Pareillement, combien que la foy soit une cognoscience de la bonne volonté de Dieu envers nous, et une certaine per-

1) 2 Thess. I, 4, 5. 2) Heb. VI, 4-6 ; Luc. VIII, 13.

suation de sa vérité, toutesfois ce n'est point merveille que l'appréhension qu'ont les légers et inconstans de l'amour de Dieu, s'esvanouisse. Car combien qu'elle soit prochaine de la foy, si diffère-elle beaucoup d'avec icelle. Je confesse bien que la volonté de Dieu est immuable, et que sa vérité jamais ne varie : mais je dy que les réprouvez ne parviennent jamais jusques à ceste révélation secrète de leur salut, laquelle l'Ecriture n'attribue sinon aux fidèles. Je nie doncques qu'ils comprenent la volonté de Dieu selon qu'elle est immuable, ou qu'ils embrassent constamment sa vérité : pource qu'ils s'arrestent en un sentiment sujet à estre esbranlé, et à s'escouler mesmes, comme un arbre qui n'est pas planté assez profond pour jeter racines vives, combien que par quelques ans il produise fleurs et fueilles, et mesmes quelques fruits, toutesfois par succession de temps desseiche et meurt. En somme, si l'image de Dieu a peu estre effacée de l'entendement et âme du premier homme à cause de sa rébellion, ce n'est point merveille s'il espand quelques rayons de sa grâce sur les réprouvez, et puis après souffre qu'ils s'esteignent. Il n'y a aussi rien qui empesche qu'il ne donne aux uns quelque légère et volage cognoscance de son Evangile, laquelle s'efface, et qu'il ne l'imprime aux autres tellement que jamais ils n'en soyent privez. Ce pendant que cest article nous soit résolu : c'est quelque petite ou débile que soit la foy aux esleus, néantmoins puis que l'Esprit de Dieu leur est arre et gage infallible de leur adoption, que l'engraveure qu'il met en leur cœur ne se peut jamais effacer. Quant à ce que la clarté qu'ont les réprouvez, n'est sinon comme une aspercion laquelle se perd et vient à rien, ce n'est pas à dire que le saint Esprit trompe ou fraude. Car il ne vivifie pas la semence qu'il jette en leurs coeurs, pour la faire demeurer incorruptible comme aux esleus. Je passe plus autre, c'est, veu que l'expérience et l'Ecriture nous montrent que les réprouvez sont quelquesfois touchez du sentiment de la grâce de Dieu, qu'il ne se peut faire qu'ils ne soyent incitez en leurs coeurs à quelque désir mu-

tuel de l'aimer. Voylà comment en Saül il y eut pour un temps quelque bonne affection de s'adonner à Dieu : duquel se voyant traitter paternellement, il estoit alléché par telle douceur de sa bonté. Mais comme l'estime qu'ont les réprouvez de l'amour paternelle de Dieu, n'est point bien fichée au profond de leur cœur : aussi ils ne l'aiment pas cordialement de leur costé comme estans ses enfans, mais sont poussez d'une affection mercenaire. Car ce n'est qu'à Jésus-Christ seul que l'Esprit de l'amour de Dieu a esté donné : voire à telle condition qu'il le communique à ses membres. Et de faict, le dire de saint Paul ne s'estend pas plus loin qu'aux esleus : c'est que la charité de Dieu est espandue en nos coeurs par le saint Esprit qui nous est donné¹⁾. Or il parle de la charité qui engendre la fiance d'invoquer Dieu, comme nous voyons à l'opposite que Dieu se courrouce d'une façon admirable à ses enfans, lesquels toutesfois il ne laisse pas d'aimer : non pas qu'il les haysse en soy, mais il les veut espovanter de l'appréhension de son ire, pour humilier en eux tout orgueil de la chair, pour escourre et esveiller toute paresse, et pour les soliciter à repentance. Parquoy en une mesme heure ils le cognoscent estre courroucé contre eux et leurs péchez, et ne laissent pas de se fier qu'il leur sera propice : car ils ont franchement leur refuge à luy, et d'une fiance arrestée : et ce n'est pas en feintise qu'ils le requièrent de se vouloir appaiser. Il appert par ces raisons que plusieurs qui n'ont point de vraye foy enracinée en eux, ont toutesfois quelque apparence : non pas qu'ils en facent seulement la mine et le semblant devant les hommes, mais pource qu'estans poussez d'un tel zèle soudain, ils se trompent eux-mesmes d'une fausse opinion. Et n'y a doute qu'ils ne soyent préoccupez d'une tardiveté et pesanteur, pour ne point examiner deuement leur cœur comme il estoit requis. Il est vraysemblable que ceux dont parle saint Jehan estoient tels, quand il dit que Jésus-Christ ne se fioit point en eux,

¹⁾ Rom. V, 5.

combien qu'ils creussent en luy : pour ce qu'il les cognoissoit tous , et sçavoit ce qui estoit en l'homme¹. Au reste, si plusieurs ne décheoyent de la foi commune (j'use de ce mot de Commune , pour la grande similitude qui est entre la foy caldue et fragile, et celle qui est vive et permanente) Jésus-Christ n'eust point dit à ses disciples, Si vous persistez en ma parole, vous serez vrayement mes disciples, et cognoistrez la vérité, et la vérité vous affranchira². Il s'addresse à ceux qui desjà avoyent receu sa doctrine, et les exhorte à proufiter en la foy, afin de ne point esteindre par leur nonchalance la clarté qui leur estoit donnée. Et pourtant saint Paul réserve la foy comme un thrésor particulier aux esleus³, signifiant que ceux qui découlent, et s'esvanouissent n'y ont pas pris racine vive. Comme aussi nostre Seigneur Jésus en parle en saint Matthieu , Tout arbre que mon Père n'a point planté, sera arraché⁴. Il y a des autres hypocrites plus lourds et plus espais, lesquels n'ont point honte de vouloir tromper Dieu et les hommes. Et c'est contre telle manière de gens que saint Jaques crie tant asprement : pour ce que sous une fausse couverture ils profanent meschamment la foy⁵. De fait aussi saint Paul ne requéroit point des enfans de Dieu une foy non feinte, n'estoit que plusieurs se vantent trop hardiment d'avoir ce qu'ils n'ont pas , et par je ne sçay quel fard ou vaine couleur ils trompent le monde, et quelquesfois eux-mesmes. Parquoy il accompare la bonne conscience à un coffre auquel elle est gardée, disant que la foy est périe en plusieurs, d'autant qu'elle n'estoit point munie de ceste garde⁶.

13 Nous avons aussi à noter les significations diverses de ce mot. Car la foy souvent vaut autant à dire comme saine et pure doctrine quant à la religion : comme au lieu que nous avons n'aguères allégué. Et quand saint Paul commande que les Diacres soyent instruits aux mystères de la foy avec pure conscience⁷. Item, quand il se complaint qu'aucuns

se sont révoltez de la foy. Et à l'opposite, quand il dit que Timothée a esté nourri en la doctrine de la foy. Item, quand il advertit que la hautesse profane de habiller, et les oppositions de science faussement nommée, sont cause d'en faire révolter plusieurs de la foy : lesquels en un autre passage il appelle réprouvez quant à la foy¹. Derechef, quand il commande à Tite qu'il admoneste ceux qu'il a en charge, d'estre sains en la foy²: signifiant par ce mot de Santé, une pure simplicité de doctrine, laquelle se corrompt facilement par la légèreté des hommes, s'abastardit. Et de fait, puis que tous les thrésors de science et sagesse sont cachez en Jésus-Christ³, lequel la foy possède : non sans cause ce mot s'applique à toute la somme de la doctrine céleste, de laquelle la foy ne peut estre séparée. D'autre part, le mot de Foy se restreint en d'aucuns passages à un object particulier , comme quand saint Matthieu dit que Jésus-Christ a veu la foy de ceux qui dévalloient le paralytique en bas par le toiet : et Jésus-Christ, qu'il n'a point trouvé telle foy en Israël, comme au Centenier⁴. Car il est vray-semblable qu'il estoit du tout attentif et ravi à la guarison de son fils : comme il monstre par ses propos quel souci il en avoit. Mais pour ce qu'en se contentant de la seule response de Jésus-Christ, il ne demande point sa présence corporelle, mais proteste que c'est assez qu'il ait dit le mot : au regard de ceste circonstance sa foy est ainsi magnifiée. Nous avons aussi adverti que saint Paul prend la foy pour le don de faire miracles, lequel aucunesfois est communiqué à ceux qui ne sont point régénérés de l'Esprit de Dieu, et ne le craignent point en sincérité ne droicture. Quelquesfois il use de ce mesme nom, pour signifier l'instruction que nous recevons pour estre édifiez en la foy. Car il n'y a doute quand il escrit que la foy sera abolie⁵, que cela ne se rapporte au ministère de l'Eglise, et à la prédication qui sert aujourd'hui à nostre infirmité. En toutes ces

1) Jean II, 24, 25.

2) Jean VIII, 31, 32.

2) Tite I, 1.

4) Matth. XV, 13.

5) Jacq. II, 14.

6) 1 Tim. I, 5, 19.

7) 1 Tim. III, 9.

1) 1 Tim. IV, 1, 6; 2 Tim. II, 16; III, 8.

2) Tite I, 13; II, 2.

3) Col. II, 3.

4) Matth. IX, 2; VIII, 10.

5) 1 Cor. XIII, 10.

façons de parler il y a quelque convenance, qui se monstre de prime face. Au reste, quand le nom de foy se transfère improprement à une fausse profession ou tiltre emprunté, ou desguisement, cela ne doit point estre trouvé ne plus rude ne plus estrange, que quand la crainte de Dieu se prend pour un service confus et vicioux qu'on luy fera. Or il est dit en l'histoire saincte, que les peuples qui avoyent esté transportez en Samarie et en la région prochaine, ont craint les dieux controuvez et le Dieu d'Israël. Ce qui est comme mesler le ciel avec la terre. Mais nous demandons maintenant que c'est que la foy, laquelle distingue les enfans de Dieu d'avec les incrédules : par laquelle nous invoquons Dieu comme nostre Père, laquelle nous fait passer de mort à vie, et par laquelle le Seigneur Jésus nostre salut éternel et vie habite en nous. Or il me semble que j'ay brievement et clairement expliqué sa propriété et nature.

14 Maintenant il reste d'esplucher de chef toutes les parties de la définition que j'en ay donnée. Quant nous l'appelons Cognoscience, nous n'entendons pas une appréhension telle qu'ont les hommes des choses qui sont submises à leur sens : car elle surmonte tellement tout sens humain, qu'il faut que l'esprit monte pardessus soy, pour atteindre à icelle. Et mesmes y estant parvenu, il ne comprend pas ce qu'il entend : mais ayant pour certain et tout persuadé ce qu'il ne peut comprendre, il entend plus par la certitude de ceste persuasion, que s'il comprenoit quelque chose humaine selon sa capacité. Pourtant saint Paul parle très-bien, disant qu'il nous faut comprendre quelle est la longueur, largeur, profondité et hautesse de cognoscience la dilection de Christ, laquelle surmonte toute cognoscience¹. Car il a voulu ensemble signifier l'un et l'autre : c'est asçavoir, que ce que nostre entendement comprend de Dieu par foy, est totalement infini : et que ceste manière de cognoscience outre-passe toute intelligence. Néanmoins pource que nostre Seigneur a manifesté

à ses serviteurs le secret de sa volonté , qui estoit caché à tous-siècles et générations, que pour ceste cause la foy est justement nommée Cognoscience². Sainte Jehan aussi l'appelle Science, quand il dit que les fidèles sçavent qu'ils sont enfans de Dieu³. Et de faict, ils le sçavent pour certain : mais estans confermez en persuasion de la vérité de Dieu, plus qu'enseignez par démonstration ou argument humain. Ce que signifient aussi les paroles de saint Paul : c'est qu'habitans en ce corps nous sommes comme en pèlerinage loing de Dieu : pource que nous cheminons par foy et non par regard⁴. En quoy il démontre que les choses que nous entendons par foy, nous sont absentes, et cachées à nostre veue. Dont nous concluons que l'intelligence de la foy consiste plus en certitude qu'en appréhension.

15 Nous adjoustons que cesté cognoscience est certaine et ferme, afin d'exprimer combien la constance en est solide. Car comme la foy ne se contente point d'une opinion douteuse et volage , aussi ne fait-elle d'une cogitation obscure et perplexe : mais requiert une certitude plene et arrestée, telle qu'on a coutume d'avoir des choses bien esprouvées et entendues. Car l'incrédulité est si haut engracinée et si fort attachée aux coeurs des hommes , et nous y sommes si fort enclins , qu'après que chacun a confessé que Dieu est fidèle, nul n'en peut estre bien persuadé sans grand combat et difficile. Principalement quand les tentations nous pressent, les doutes et esbranlemens descourent le vice qui estoit caché. Ainsi non sans cause le saint Esprit, pour magnifier l'autorité de la Parole de Dieu, luy attribue des tiltres d'excellence : c'est pour remédier à la maladie dont je parle. Et afin que nous adjoustions plene foy à Dieu en ses promesses, voylà pourquoi David prononce, que les paroles de Dieu sont paroles purres, argent bien refondu par sept fois en vaisseau exquis. Item, la Parole de Dieu est bien espurée, et bouclier à ceux qui s'y fient⁴. Salomon confermant le mesme

1) Ephés. III, 18, 19.

1) Col. II, 2.
3) 2 Cor. V, 7.

2) Jean III, 2.
4) Ps. XII, 7 ; XVIII, 31.

propos quasi par mesmes paroles, dit, La Parole de Dieu est comme argent bien recuit¹. Mais pour ce que le Pseaume CXIX, est presque tout de cest argument il se-roit superflu d'en réciter d'avantage. Au reste, toutesfois et quantes que Dieu prise ainsi sa Parole, il rédargue obli-quietement nostre incrédulité : pour ce qu'il ne tend à autre fin qu'à oster et arracher de nos coëurs toutes desfiances, doutes et disputes perverses. Il y en a plusieurs qui conçooyent tellement la miséricorde de Dieu, qu'ils en reçooyent bien peu de consolation. Car ce pendant ils sont es-treints en angoisse misérable, d'autant qu'ils doutent s'il leur sera miséricordieus : pour ce qu'ils limitent trop estroïtement sa clémence, laquelle ils pensent bien cognoistre. Voycy comment ils la considèrent : c'est qu'ils la réputent bien estre grande et large, espandue sur plu-sieurs, appareillée à tous : mais d'autre part ils doutent si elle parviendra jus-ques à eux, ou plutost s'ils pourront parvenir à elle. Ceste cogitation, d'autant qu'elle demeure au milieu du che-min, n'est que demie : parquoy elle ne conferme point tant l'esprit en tranquillité et assurance, qu'elle l'inquiète de doute et solicitude. Il y a bien un autre sentiment 'en la certitude, laquelle est tousjours en l'Escriture conjointe avec la foy, asçavoir pour mettre hors de doute la bonté de Dieu comme elle nous est proposée. Or cela ne se peut faire que nous n'en sentions vrayement la douceur, et l'expérimentions en nous-mesmes. A ceste cause l'Apostre déduit de la foy confiance, et de confiance hardiesse : en disant que par Christ nous avons hardiesse et entrée en confiance, qui est par la foy en Jésus-Christ². Par lesquelles paroles il dénote qu'il n'y a point de droicte foy en l'homme, sinon quand il ose franchement et d'un cœur assuré se présenter devant Dieu : laquelle hardiesse ne peut estre sinon qu'il y ait certaine fiance de la bénévolence de Dieu. Ce qui est tellement vray, que le nom de Foy est souvent pris pour Con-fiance.

¹⁾ Prov. XXX, 5.

²⁾ Ephés. III, 12.

16 Yci gist le principal point de la foy : que nous ne pensions point les pro-messes de miséricorde, qui nous sont offertes du Seigneur, estre seulement vrayes hors de nous, et non pas en nous : mais plutost qu'en les recevant en nos-tre cœur, nous les facions nostres. D'une telle réception procède la con-fiance que saint Paul appelle en autre lieu, Paix¹ : sinon que quelqu'un aimast mieux déduire icelle paix de confiance, comme une chose conséquente. Or ceste paix est une seureté, laquelle donne repos et liesse à la conscience devant le jugement de Dieu : laquelle conscience sans icelle nécessairement est troublée merveilleusement, et à peu près deschirée, si ce n'est qu'en oubliant Dieu et soy-mesme, elle s'endorme pour un peu de temps. Je parle bien en disant, Pour un peu de temps : car elle ne jouit point longuement de ceste misérable oubliance, qu'incontinent elle ne soit poincte et pic-quée au vif du jugement de Dieu, dont la mémoire d'heure en heure vient au-devant. En somme, il n'y a nul vrayement fidèle, sinon celuy qui estant asseuré de certaine persuasion que Dieu luy est Père propice et bien vueillant, attend toutes choses de sa bénignité : sinon celuy qui estant appuyé sur les promesses de la bonne volonté de Dieu, conçoit une attente indubitable de son salut : comme l'Apostre démontre par ces paroles, Si nous tenons jusques à la fin la fiance et le glorifiement de nostre espérance². Car en disant cela, il tesmoigne que nul n'espèrera droictement en Dieu, sinon qu'il s'ose hardiment glorifier d'estre héritier du royaume céleste. Il n'y a, dy-je dere-chef, nul fidèle, sinon celuy qui estant appuyé sur l'asseurance de son salut, ose insulter sans doute au diable et à la mort : comme l'Apostre enseigne en la conclusion qu'il en fait aux Romains : Je suis asseuré, dit-il, que ne la mort, ne la vie, ne les Anges, ne les principautez, ne les puissances, ne les choses présentes, ne les choses futures ne nous pourront retirer de la dilection que nous porte Dieu en Jésus-Christ³. A ceste cause luy-mesme

¹⁾ Rom. V, 1.

²⁾ Rom. VIII, 38.

²⁾ Héb. III, 14.

n'estime pas que les yeux de nostre entendement soyent bien illuminez, si ce n'est que nous contemplions quelle est l'espérance de l'héritage éternel, auquel nous sommes appelez¹. Et telle est sa doctrine par tout, que nous ne comprenons pas bien la bonté de Dieu, sinon qu'en icelle nous ayons une grande assurance.

17 Mais quelqu'un objectera, que les fidèles ont bien autre expérience, veu que non-seulement en reconnoissant la grâce de Dieu envers eux ils sont inquiétez et agitez de doutes (ce qui leur advient ordinairement) : mais aussi aucunesfois sont grandement estonnez et espovantez. Telle et si forte est la véhémence des tentations qu'ils endurent pour les esbranler. Laquelle chose semble n'estre guères convenante avec une telle certitude de foy dont nous avons parlé. Pourtant il faut que ceste difficulté soit solue de nous, si nous voulons que la doctrine ci-dessus baillée demeure en son entier. Quand nous enseignons que la foy doit estre certaine et assurée, nous n'imaginons point une certitude qui ne soit touchée de nulle doute, ni une telle sécurité qui ne soit assaillie de nulle solicitude : mais plutost au contraire nous disons que les fidèles ont une bataille perpétuelle à l'encontre de leur propre desfiance : tant s'en faut que nous colloquions leur conscience en quelque paisible repos qui ne soit agité d'aucune tempeste. Néantmoins comment que ce soit qu'ils soient assaillis, nous nions que jamais ils tombent ou décheyent de la fiance qu'ils ont une fois conceue certaine de la miséricorde de Dieu. L'Ecriture ne propose exemple de foy plus mémorable ne plus singulier qu'en la personne de David, principalement si on considère tout le cours de sa vie : toutesfois luy-mesme déclare par beaucoup de complaints combien il s'en faut qu'il ait été toujours paisible en son esprit, et que sa foy luy ait donné repos. Quand il reproche à son âme qu'elle se trouble outre mesure, à quoy tend-il qu'à se courroucer contre son incrédulité? Mon âme,

dit-il, pourquoi t'estonnes-tu? pourquoi t'escarmouches-tu en moy? Espère en Dieu². Et de fait, tel espovantement estoit un signe manifeste de desfiance, comme s'il eust pensé estre abandonné de Dieu. Il fait ailleurs une confession encors plus ample : J'ay dit en mon esbranlement, Je suis rejetté du regard de tes yeux³. Item en un autre lieu, il se débat en soy avec telle perplexité et angoisse, que mesmes il entre en dispute touchant la nature de Dieu. Or a-il oublié, dit-il, de faire miséricorde? rejettera-il à jamais⁴? Il adjouste encors une sentence plus dure : J'ay dit, Il me faut mourir. Voyci un changement de la main de Dieu : car comme un homme désespéré, il prononce que c'en est fait. Et non-seulement il confesse qu'il est agité de doutes, mais comme estant opprimé et vaincu, il ne se réserve nul espoir : pource que Dieu l'a délaissé, et qu'il a converti sa main à le ruiner, de laquelle il avoit accoustumé de le secourir. Parquoy non sans cause il exhorte son âme de retourner à son repos⁵, d'autant qu'il avoit expérimenté qu'elle flottoit çà et là entre les vagues de tentation. Et toutesfois c'est une chose merveilleuse, que la foy soutient les cœurs des fidèles au milieu de telles concussions et si rudes : et est vrayement comme la palme qui se rejette contre tous fardeaux, et ne laisse pas de se relever en haut quand elle est chargée. Voylà comme David, combien qu'il semblast estre accablé, en se reprenant et tançant contre sa débilité, n'a pas laissé de monter à Dieu. Or celuy qui en bataillant contre son infirmité s'efforce en ses destresses de persister en la foy, et de s'y avancer, est desjà victorieux pour la plus grande partie. Ce que nous pouvons veoir de l'autre passage de David, Atten le Seigneur : fortifie-toy, il te donnera courage. Atten doncques le Seigneur⁶. Il s'argue de timidité : et réitérant cela deux fois, il confesse qu'il a esté sujet à beaucoup d'esbranlemens. Ce pendant non-seulement il se desplaist en ses vices, mais il s'esvertue et s'efforce à

¹⁾ Ephés. I, 18.

²⁾ Ps. XLII, 6 ; XLIII, 5.

³⁾ Ps. LXXVII, 10.

⁴⁾ Ps. XXVII, 14.

²⁾ Ps. XXXI, 23.

⁴⁾ Ps. CXVI, 7.

les corriger. Si on le veut comparer avec un bon examen au Roy Achaz, on y trouvera grande diversité. Isaïe est envoyé à cest hypocrite-là, pour remédier à la frayeur laquelle l'avoit saisi. Il luy porte ce message, Sois sur tes gardes, et te repose : ne crain point¹. Là-dessus ce misérable estant desjà saisi d'estonnement (comme il avoit été dit un peu au paravant, qu'il estoit esmeu comme la fuelle en l'arbre) ayant receu la promesse, ne laisse pas de trembler. C'est doncques le juste loyer et punition d'incréduilité, de tellement s'escarmoucher, que celuy qui ne cherche point ouverture en foy pour venir à Dieu, s'en retire et destourne en la tentation. Au contraire, les fidèles, combien qu'ils soyent courbez sous le fais, voire quasi abysmez, prenent courage et constance à surmonter : combien que ce ne soit pas sans grande difficulté et fascherie. Et pour ce qu'ils sont convaincus de leur imbécillité, ils prient avec le Prophète, Seigneur ne m'oste pas à tous-jours la parole de vérité de la bouche². Car il entend par ces mots que les fidèles quelquesfois deviennent muets, comme si leur foy estoit abatue : toutesfois ils ne défaillent point et ne tournent point le dos comme gens desconfits, mais poursuivent leur combat, et resveillent leur paresse : pour le moins afin de ne tomber en stupidité en se flattant.

18 Pour mieux entendre ceci, il est nécessaire de recourir à la division de l'esprit et de la chair, dont nous avons tenu propos ailleurs : laquelle se démontre clairement en cest endroict. Pourtant doncques le cœur du fidèle sent en soy ceste division, qu'en partie il est rempli de liesse pour la cognoscience qu'il a de la bonté de Dieu, en partie, il est picqué d'amertume pour le sentiment de sa calamité : en partie il se repose sur la promesse de l'Evangile, en partie il tremble du sentiment de son iniquité : en partie il appréhende la vie avec joye, en partie il a horreur de la mort. Laquelle diversité advient d'imperfection de la foy ; d'autant que jamais durant la vie présente nous ne párvenons à ceste félicité,

qu'estans purgez de toute desfiance nous ayons plénitude de foy en nous. De là procède ceste bataille, quand la desfiance qui reste encores en la chair, se dresse pour impugner et renverser la foy. Mais yei on me dira, Si une telle doute est meslée avec certitude au cœur du fidèle, ne revenons-nous point toujours à cela, que la foy n'a pas certaine et claire cognoscience de la volonté de Dieu, mais seulement obscure et perplexe ? A cela je respon que non. Car combien que nous soyons distraits de cogitations diverses, il ne s'ensuyl pas pourtant que nous soyons séparez de la foy. Si nous sommes agitez là par les assauts d'incréduilité, il ne s'ensuyl pas que nous soyons jettez en l'abysme d'icelle. Si nous sommes esbranlez, ce n'est pas à dire que nous trébuschions : car la fin de ceste bataille est toujours telle, que la foy vient au-dessus de ces difficultez, desquelles estant assiégée il semble avis qu'elle soit en péril.

19 En somme, dés que la moindre goutte de foy qui se puisse imaginer, est mise en nostre âme, incontinent nous commençons à contempler la face de Dieu bénigne et propice envers nous. Bien est vray que c'est de loing : mais c'est d'un regard si indubitable que nous scavons bien qu'il n'y a nulle tromperie. Après, d'autant que nous proufions (comme il convient que nous proufions assiduellement) comme en nous avançant, nous en approchons de plus près pour en avoir la veue plus certaine. D'avantage, la continuation fait que la cognoscience en est plus familière. Par ainsi nous voyons que l'entendement estant illuminé de la cognoscience de Dieu, est du commencement enveloppé de grande ignorance, laquelle petit à petit est ostée. Néanmoins pour son ignorance, ou pour veoir plus obscurément ce qu'il voyoit, il n'est pas empêché qu'il ne jouisse d'une cognoscience évidente de la volonté de Dieu : ce qui est le premier point et principal en la foy : asçavoir, comme si quelqu'un estant enclos en basse prison n'avoit la clarté du soleil qu'obliquement et à demi par une fenestre haute et estroite, il n'auroit pas la veue du soleil plene n'à

1) Ls. VII, 4.

2) Ps. CXIX, 43.

délivre, toutesfois ne laisseroit pas d'avoir la clarté certaine, et en recevoir l'usage. En ceste manière, combien que nous, estans enfermez en la prison de ce corps terrien, ayons de toutes parts beaucoup d'obscurité, si nous avons la moindre estincelle du monde de la lumière de Dieu qui nous descouvre sa miséricorde, nous en sommes suffisamment illuminez pour avoir ferme assurance.

20 L'un et l'autre nous est proprement démontré de l'Apostre en divers lieux. Car en disant que nous cognossons en partie, prophétisons en partie, et voyons en énigme comme par un miroir¹ : il dénote combien petite portion de la sagesse divine nous est distribuée en la vie présente. Car combien que ces mots ne signifient pas simplement que la foy soit imparfaite pendant que nous travaillons sous le fardeau de nostre chair, mais nous advertissent qu'à cause de nostre imperfection nous avons besoin d'estre continuellement exercez en doctrine : toutesfois ils emportent que nous ne pouvons comprendre en nostre petitesse les choses qui sont infinies. Or saint Paul prononce cela de toute l'Eglise : mais il n'y a celuy de nous qui ne sente grand obstacle et retardement en sa rudesse, pour ne se point avancer comme il seroit à désirer. Mais luy-mesme démontre en un autre passage, combien est grande la certitude de la moindre goutte que nous en ayons, en testifiant que par l'Évangile nous contemplons à descouvert la gloire de Dieu, et sans aucun empeschement, pour estre transformez en une mesme image². Il est bien nécessaire qu'en telle ignorance il y ait beaucoup de scrupules et de craintes, veu mesmes que nostre cœur de son naturel est enclin à incrédulité. Outreplus, les tentations surviennent infinies en quantité, et de diverses espèces, lesquelles d'heure en heure font de merveilleux assauts. Principalement la conscience estant pressée de la charge de ses péchez, maintenant se complainct et gémit en soy-mesme, maintenant elle s'accuse : aucunesfois tacitement est picquée, aucunesfois est apertement tormentée. Pourtant,

soit que les choses adveres donnent quelque apparence de l'ire de Dieu, soit que la conscience en trouve occasion en soy-mesme, l'incredulité s'arme de cela pour combatre la foy, dirigeant toutes ses armes à ce but, de nous faire estimer qu' Dieu nous est adversaire et courroucé, afin que nous n'espérions nul bien de luy, et que nous le craignions comme nostre ennemi mortel.

21 Pour soustenir tels assauts, la foy est garnie de la Parole de Dieu. Quand elle est assaillie de ceste tentation que Dieu est contraire et ennemy, entant qu'il afflige : elle oppose au contraire ceste défense, qu'il est miséricordieux mesmes en affligeant ; d'autant que les chastimens qu'il fait procèdent de dilection plustost que d'ire. Estant batue de ceste cogitation, que Dieu est juste Juge pour punir toute iniquité, elle met au-devant ce bouclier, que la merci est appareillée à toutes fautes, quand le pécheur se retourne par-devers la clémence du Seigneur. En ceste manière l'âme fidèle, comment qu'elle soit tormentée merveilleusement, néanmoins surmonte en la fin toutes difficultez, et n'endure jamais que la fiance qu'elle a à la miséricorde de Dieu luy soit ostée et escouste : plustost au contraire toutes les doutes dont elle est exercée, tournent en plus grande certitude de ceste fiance. Nous avons expérience de cela, en ce que les Saints quand ils se voyent fort pressez de la vengeance de Dieu, ne laissent point toutesfois de luy addresser leurs complaintes : et quand il semble avis qu'ils ne doyvent estre nullement exauciez, encors ils l'invoquent. Car à quel propos se plaindroient-ils à celuy duquel ils n'attendroyent nul soulagement ? et comment seroient-ils induits à l'invoquer, sinon qu'ils espérassent avoir quelque aide de luy ? En telle manière les disciples, esquels Jésus-Christ reprend l'imbécillité de foy, crioyent bien qu'ils périssent : toutesfois ils imploroyent son aide¹. Et de fait, en les rédarguant comme débiles en foy, il ne les rejette pas du nombre des siens pour les mettre avec les incr-

1) 1 Cor. XIII, 9-12.

2) 2 Cor. III, 18.

1) Matth. VIII, 25.

dules, mais les incite à se retirer d'un tel vice. Nous affirmons doncques derechef ce qui a esté ci-dessus dit : c'est que la racine de foy n'est jamais du tout arrachée du cœur fidèle qu'elle n'y demeure toujours fichée, combien qu'estant esbranlée elle semble avis incliner ça et là : que la lumière d'icelle n'est jamais tellement esteinte ou suffoquée; que pour le moins il n'y en demeure toujours quelque estincelle : et que par cela on peut juger que la Parole, estant semence incorruptible de vie, produit fruit semblable à soy, duquel le germe ne desseiche ne pérît jamais. Ce que démontre Job, quand il dit qu'il ne laissera point d'espérer en Dieu, encors mesmes qu'il l'occist¹. Or est-il ainsi que les Saints n'ont jamais plus grande matière de désespoir, que quand ils sentent la main de Dieu dressée pour les confondre. Selon qu'ils en peuvent estimer par l'estat des choses présentes, il est ainsi pour vray. L'incredulité ne règne point dedans le cœur des fidèles, mais elle les assaut par dehors : et ne les navre point mortellement, mais elle les moleste seulement, ou bien elle les navre en sorte que la playe est curable. Car comme dit saint Paul, la foy nous est pour bouclier². Icelle doncques estant mise au-devant pour résister au diable, reçoit tellement les coups, qu'elle les repousse, ou pour le moins les rompt en sorte qu'ils ne pénètrent point jusques au cœur. Pourtant quand la foy est esbranlée, c'est tout ainsi comme si un gendarme, estant autrement robuste, estoit constraint d'un coup impétueux de reculer et se retirer en arrière : quand elle est navrée, c'est comme si le bouclier d'un gendarme recevoit quelque casseure de la violence d'un coup, seulement jusques à estre faussé : et non point percé : car toujours l'âme fidèle viendra au-dessus pour dire avec David, Si je chemine au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindray point de mal, d'autant que tu es avec moy, Seigneur³. C'est bien certes une chose espouvantable de cheminer en l'obscurité de la mort : et ne se peut faire

que les fidèles, quelque fermeté qui soit en eux, n'ayent cela en grand horreur : mais pource que ceste pensée surmonte en leur esprit, qu'ils ont Dieu présent qui a le soin de leur salut, la crainte est vaincue par telle assurance. Quelques machinations et assauts que face le diable contre nous (dit saint Augustin) pendant qu'il n'occupe point le lieu du cœur où la foy habite, il est chassé hors. Parquoy si on juge par l'expérience, non-seulement les fidèles eschappent victorieux de tous assauts, tellement qu'ayans recueilli vigueur, ils sont prests de rentrer à combatre mieux que jamais : mais aussi ce que dit saint Jehan en sa Canonique est accompli en eux, Vostre foy est la victoire qui surmonte le monde¹; car il signifie que non-seulement elle sera victorieuse en une bataille ou en dix, mais toutesfois et quantes qu'elle sera assaillie, qu'elle surmontera.

22 Il y a une autre espèce de crainte et tremblement, de laquelle tant s'en faut que la certitude de foy soit diminuée, que plutost elle en est consermée : c'est quand les fidèles réputans que les exemples de la vengeance de Dieu exécutée sur les iniques leur doyvent estre pour enseignemens, afin de ne provoquer point l'ire de Dieu par mesmes délicts, se donnent plus songneusement gardé de mal faire ; ou bien quand reconnoissans leur misère ils apprennent de totalement dépendre de Dieu : sans lequel ils se voyent estre plus caduques et incertains qu'une bouffée de vent. Car l'Apostre en ce qu'après avoir proposé les chastimens que Dieu avoit faits sur le peuple d'Israël, il baille une crainte aux Corinthiens de ne tomber point en mesme péché, par cela ne renverse aucunement leur fiance, mais seulement les resveille de leur paresse, laquelle plutost a coutume d'ensevelir la foy que de l'establir. Pareillement quand de la ruine des Juifs il prend occasion d'exhorter celuy qui est debout, qu'il se garde bien de cheoir² : il ne nous commande point de vaciller, comme si nous estions incertains de nostre fermeté : mais seulement il oste toute arrogance

¹⁾ Job XIII, 15.

²⁾ Ps. XXIII, 4.

²⁾ Ephés. VI, 16.

¹⁾ 1 Jean V, 4.

²⁾ 1 Cor. X, 11, 12 ; Rom. XI, 20.

et confiance téméraire de nostre propre vertu, afin que nous qui sommes Gentils, n'insultions aux Juifs, en la place des-
quels nous avons esté substituez. Com-
bien qu'il ne parle pas là seulement aux fidèles, mais il s'adresse aussi bien aux hypocrites qui se glorifioyent en l'appa-
rence extérieure. Car il n'admoneste point un chacun en particulier, mais ayant fait comparaison entre les Juifs et les Gentils, et ayant montré que la ré-
jection des Juifs estoit une juste punition de leur infidélité et ingratitudine, il exhorte semblablement les Gentils de ne se point enorgueillir ny eslever, de peur de per-
dre la grâce d'adoption laquelle ils avoyent nouvellement receue. Or tout ainsi qu'après la rejection générale des Juifs il en restoit néanmoins quelques-uns d'entre eux, lesquels n'estoient point décheus de l'alliance de Dieu, ainsi il y en pouvoit avoir aucuns des Gentils, les-
quels estans desnuez de vraye foy, se fussent enslez d'une vaine outrecuidance de la chair : et ainsi eussent abusé de la bonté de Dieu en leur ruine. Toutesfois encors que le dire de saint Paul soit pris comme s'il s'addressoit aux fidèles, il n'y a nul inconvenient quant à nostre propos. Car c'est autre chose de réprover la témérité de laquelle les Saincts sont quelquesfois solicitez selon la chair, afin de leur monstrer qu'ils ne se doyvent esgayer en une folle présomption : et autre chose d'estonner la conscience, tellement qu'elle ne se repose point du tout et avec une plene seureté, en la misé-
corde de Dieu.

23 Pareillement quand il enseigne que nous travaillois pour nostre salut avec crainte et tremblement ¹, il ne demande autre chose, sinon que nous accoustumions de nous arrester à la vertu du Seigneur, en grande déjection de nous-mesmes. Or est-il ainsi, que rien ne nous peut tant esmouvoir à reposer la certitude et fiance de nostre foy en Dieu, que la desfiance de nous-mesmes, et la des-
tresse que nous avons après avoir reconnu nostre calamité. Et en ce sens il faut prendre ce qui est dit par le Prophète,

J'entreray en ton Temple en la multitude de ta bonté, et y adoreray en crainte ² : où il conjoint fort proprement la hardiesse de foy, qui s'appuye sur la miséricorde de Dieu, avec la crainte et sainte trémour, de laquelle il est nécessaire que nous soyons touchez, quand en comparioissant devant la majesté de Dieu, par la clarté d'icelle nous entendons quelles sont nos ordures. Pourtant Salomon dit bien vray, que bien heureux est l'homme qui assiduellement fait craindre son cœur ³ : d'autant que par endurcissement on tombe en ruine. Mais il entend une crainte laquelle nous rende plus soigneux et prudens : non pas qui nous afflige jusques à désespoir; asçavoir quand nostre courage estant en soy confus, se reconforte en Dieu : estant abattu en soy, se redresse en iceluy : se desfiant de soy, consiste en l'espérance qu'il a en luy. Pourtant il n'y a nul empeschement que les fidèles ne sentent crainte et tremblement, et ensemble jouissent de consolation qui les asseure : entant que d'une part ils considèrent leur vanité, de l'autre ils regardent la vérité de Dieu. Quelqu'un demandera comment frayer et foy peuvent habiter en une mesme âme : Je respon, Tout ainsi qu'à l'opposite, soli-
citude et nonchalance se trouveront sou-
vent conjointes. Car combien que les meschans se munissent tant qu'ils peu-
vent de stupidité, pour n'estre solicitez d'aucune crainte de Dieu, toutesfois le jugement de Dieu les persécute, en sorte qu'ils ne peuvent venir à ce qu'ils cher-
chent. Il n'y a doncques nul inconvenient, que Dieu instruise les siens à humilité, les poignant de beaucoup de craintes, à ce qu'en bataillant vertueusement ils soyent toutesfois retenus en modestie, comme d'une bride. Il appert aussi par le fil du texte, que telle a esté l'intention de l'Apostre : quand il assigne la cause de telle crainte et tremblement, c'est que Dieu nous donne de sa pure grâce et le vouloir et le parfaire. Et à ce sens se rap-
porte le dire du Prophète, que les enfans d'Israël craindront à cause de Dieu et de sa bonté ³. Car non-seulement la piété

¹⁾ Phil. II, 12.

²⁾ Ps. V, 8.

³⁾ Osée III, 5.

²⁾ Prov. XXVIII, 14.

engendre révérence de Dieu, mais la douceur de sa grâce, quelque souefve qu'elle soit, apprend les hommes de s'esmerveiller avec crainte, à ce qu'ils dépendent du tout de Dieu, s'abaissant sous sa puissance.

24 Toutesfois par cela je n'enten point d'approuver la folle imagination qu'ont aujourd'huy aucuns demi-Papistes. Car pource qu'ils ne peuvent pas maintenir cest erreur tant lourd qu'on a tenu par ci-devant aux escholes de Théologie, asçavoir que la foy est seulement une opinion douteuse : ils usent d'un autre subterfuge, mettans en avant une fiance meslée avec incrédulité. Ce pendant que nous regardons en Christ, ils confessent bien que là nous trouvons plene matière d'espérance : mais pource que nous sommes tousjours indignes des biens qui nous sont offerts en Jésus-Christ, ils veulent qu'au regard de nostre indignité nous chancelions et soyons en branle. En somme, ils mettent tellement la conscience entre espérance et crainte, que maintenant elle encline à l'un, maintenant à l'autre. D'avantage, ils conjoignent tellement la crainte en l'espérance, que la première esteigne la seconde, quand elle est en son règne : et que la seconde face le semblable à son tour. Voylà comme Satan, quand il voit que par mensonge clair et ouvert il ne peut plus déstruire la certitude de la foy, s'efforce en cachette et comme par-dessous terre la ruiner. Or je vous prie quelle sera ceste fiance, laquelle à chacun coup sera abatue par désespoir ? Leur fantasie est, qu'en regardant Christ nous sommes certains de nostre salut : en retournant puis à nous, que nous sommes certains de nostre damnation ; de là ils concluent que la fiance et le désespoir doyvent régner en nos cœurs à tous, comme si nous devions concevoir Jésus-Christ estant arrière de nous, et non plustost habitant en nous. Car ce que nous espérons salut de luy, n'est pas pource qu'il nous apparisse de loing, mais pource que nous ayant unis à son corps, il nous fait participans non-seulement de tous ses biens, mais aussi de soy-mesme. Pourtant du fondement qu'ils prenent je déduiray un argument

tout au rebours, qu'en considérant qui nous sommes, nous voyons nostre damnation comme à l'œil : mais entant que Jésus-Christ nous est tellement communiqué avec tous ses biens, que tout ce qu'il a est fait nostre, que nous sommes faits ses membres, et une mesme substance avec luy. A ceste cause sa justice ensevelit nos péchez, le salut qu'il a en main abolit nostre damnation : il se met au-devant avec sa dignité, pour faire que nostre indignité n'apparisse point devant Dieu. Et de faict la chose est telle, que nullement nous ne devons séparer Jésus-Christ d'avec nous, mais tenir fort et ferme l'union de laquelle il nous a conjointcs à soy; ce que nous enseigne l'Apostre, quand il dit que nostre corps est bien mort à cause du péché, mais que l'Esprit de Jésus-Christ qui habite en nous, est vie à cause de sa justice¹. Selon la resverie de ces gens il devoit dire ainsi : Jésus-Christ a bien la vie en soy : mais nous, entant que sommes pécheurs, demourons aux liens de damnation et de mort. Mais il parle bien autrement, car il enseigne que la damnation que nous méritons de nous-mesmes, par le salut qui est en Christ, est engloutie. Et pour prouver cela, il ameine ceste raison, que Jésus-Christ habite en nous, et non pas qu'il est hors de nous : et non-seulement adhère à nous par un lien indissoluble, mais par une conjonction admirable et surmontant nostre entendement, il s'unit jurement de plus en plus à nous en une mesme substance. Toutesfois je ne nie pas (comme j'ay n'aguères touché) qu'il n'y ait quelques interruptions de foy, selon que nostre fragilité fleschit çà et là, estant poussée des impétuositez que luy dresse Satan. Ainsi la clairté de foy est bien estouffée par les ténèbres de tentation, quand elles sont trop espesses et obscures, si ne laisse-elle pas néanmoins de tendre toujours à Dieu.

25 Et à cela s'accorde saint Bernard, en traittant ceste question de propos délibéré, en l'Homilie cinquième de la dédicace du temple : En pensant, dit-il, quelquesfois de l'âme, il m'est avis que

¹⁾ Rom. VIII, 10.

je trouve en icelle deux choses contraires. Si je la regarde telle qu'elle est en soy, et de soy, je n'en puis mieux parler qu'en disant qu'elle est réduite à néant. Qu'est-il mestier de raconter à présent toutes ses misères? combien elle est chargée de péchez, environnée de ténèbres, enveloppée d'allèchemens, bouillante en concupiscences, sujette à passions, remplie d'illusions, encline toujours à mal, tendant à tout vice, finalement pleine d'ignominie et de confusion? Si mesmes toutes les justices de l'homme, estans présentes devant Dieu, sont comme pollution et ordure, que sera-ce des injustices au pris¹? S'il n'y a que ténèbres en la clarté, que sera-ce des ténèbres mesmes, Qu'est-il donc de dire? Pour certain l'homme n'est que vanité, l'homme est réduit à néant, l'homme n'est rien. Mais comment n'est-il du tout rien, veu que Dieu le magnifie? comment n'est-il rien, veu que Dieu a son cœur à lui? Prenons courage mes frères : combien que nous ne soyons rien en nos coeurs, nous trouverons possible au cœur de Dieu quelque chose cachée de nous. O Père de miséricorde! ô Père des misérables! comment est-ce que tu mets ton cœur à nous? car ton thrésor est là où est ton cœur². Or comment sommes-nous ton thrésor si nous ne sommes rien? Toutes gens sont devant toy comme si elles n'estoyent point : et sont réputées pour rien; voire bien devant toy, mais non pas dedans toy. Quant au jugement de ta vérité elles ne sont rien, mais non pas quant à l'affection de ta pitié et bonté : car tu appelles les choses qui ne sont point, comme si elles estoient. Pourtant les choses que tu appelles ne sont rien, et ont néanmoins estre, entant que tu les appelles. Car combien qu'elles ne soyent rien quant à soy, elles ne laissent point d'estre en toy, selon ceste sentence de saint Paul, Non point par les œuvres de justice, mais de Dieu qui appelle³. Après que saint Bernard a ainsi parlé, il conjoint ces deux considérations en la sorte qu'il s'ensuyt. Certes les choses qui sont liées ensemble ne se destruisent point l'une l'autre.

1) Is. LXIV, 6.
3) Rom. IX, 12.

2) Matth. VI, 21.

Puis il en fait encores une plus facile déclaration, en concluant ainsi, Si en ayant ces deux considérations nous regardons diligemment que c'est que nous sommes, ou plustost en l'une nous regardons comment nous ne sommes rien : en l'autre, combien nous sommes magnifiez, nostre gloire sera tempérée en bonne mesure, et possible qu'elle sera augmentée. Certes elle sera establie, mais afin de nous faire glorifier en Dieu, et non pas en nous. Si nous pensons ainsi, que si Dieu nous veut sauver, nous serons délivrez, cela sera pour nous faire respirer aucunement : mais il faut monter plus haut, et chercher la cité de Dieu, chercher son temple, chercher sa maison, chercher le secret du mariage qu'il a avec nous. En ce faisant nous n'oublierons point l'un pour l'autre : mais avec crainte et révérence nous dirons que nous sommes quelque chose, voire bien au cœur de Dieu : que nous sommes quelque chose, non point par nostre dignité, mais entant qu'il nous en estime dignes par sa grâce.

26 Or la crainte de Dieu, laquelle est attribuée aux fidèles en toute l'Ecriture, et laquelle est maintenant appelée Commencement de sagesse, maintenant La sagesse mesme¹ : combien qu'elle soit une, toutesfois elle procède de double affection. Car Dieu a en soy la révérence tant d'un père que d'un maître. Pourtant quiconques le voudra droittement honorer, s'estudiera de se rendre envers lui fils obéissant, et serviteur prompt à faire son devoir. L'obéissance qui lui est rendue comme à nostre père, il l'appelle par son Prophète, Honneur. Le service qui lui est fait comme à nostre maître, il l'appelle Crainte. Le fils, dit-il, honore son Père, et le serviteur son maître. Si je suis vostre Père, où est l'honneur que vous me devez? Si je suis vostre Maître, où est la crainte²? Toutesfois, combien qu'il les distingue, il les confond au commencement, comprenant l'un et l'autre sous le mot d'Honorer. Parquoy que la crainte de Dieu nous soit une révérence meslée de tel honneur et crainte. Et n'est

1) Prov. I, 7; Ps. CXI, 10; Prov. IX, 10; Job XXVIII, 28.
2) Mal. I, 7.

point de merveille si un mesme cœur reçoit ensemble ces deux affections. Il est bien vray que celuy qui répute quel Père nous est Dieu, a suffisante raison, voire encores qu'il n'y eust nul enfer, d'avoir plus grand horreur de l'offenser que de mourir : mais aussi d'autre part, selon que nostre chair est encline à se lascher la bride à mal faire, il est nécessaire pour la restreindre d'avoir ceste cogitation en l'esprit, que le Seigneur, sous la puissance duquel nous sommes, a toute iniquité en abomination : duquel ceux qui auront provoqué l'ire en vivant meschamment, n'éviteront point la vengeance.

27 Ce que saint Jehan dit, que la crainte n'est point avec charité, mais que charité parfaite jette hors la crainte¹: ne répugne rien à cela : veu qu'il parle du tremblement d'incrédulité, duquel est bien loing ceste crainte des fidèles. Car les iniques ne craignent point Dieu, pour ce qu'ils ayent crainte d'encourir son offense, s'ils le pouvoient faire sans punition : mais pour ce qu'ils savent qu'il est puissant à se venger, ils ont horreur toutesfois et quantes qu'on leur parle de son ire. Et mesmes ils craignent son ire, d'autant qu'ils la pensent estre prochaine, et que d'heure en heure ils attendent qu'elle les viene accabler. Au contraire, les fidèles, comme dit a esté premièrement, craignent plus son offense que la punition : et ne sont pas estonnez de crainte d'estre punis, comme si l'enfer leur estoit déjà présent pour les engloutir : mais par icelle ils sont retirez, afin de n'encourir point au danger. Pourtant l'Apostre en parlant aux fidèles, Ne vous trompez point, dit-il : pour ces choses l'ire de Dieu a accusumé de venir sur les enfans rebelles². Il ne les menace point que l'ire de Dieu descendra sur eux : mais il les exhorte de penser que l'ire de Dieu est appareillée aux meschans, à cause des péchez qu'il avoit paravant récitez, ainsi qu'ils n'attendent point de les poursuyvre, pour venir en une mesme perdition. Combien qu'il n'adviene pas souvent que les réprouvez soyent bien esveillez et picquez

par simple menace : mais au contraire estans hébêtez en nonchalance, combien que Dieu foudroye du ciel, moyennant que ce ne soit que de paroles, ils s'endurcissent à rébellion : mais quand ils sentent les coups de sa main, lors ils sont bien contraints de craindre, vueillent-ils ou non. Telle crainte est communément nommée Servile., pour la discerner d'une suijetion franche et volontaire, comme elle doit estre aux enfans envers leurs pères. Aucuns entrelaient plus subtilement une troisième espèce, d'autant que la crainte servile et forcée nous prépare à craindre Dieu deuelement, et ainsi nous donne quelque affection moyenne pour passer plus outre.

28 Outre plus, sous la bien-vueillance de Dieu, laquelle nous disons que la foy regarde, il faut entendre que nous obtenons la possession de salut et vie éternelle. Car si rien ne nous peut faillir quand nous avons Dieu propice, il nous doit bien suffire pour certitude de salut, que Dieu nous rende certains de sa dilection envers nous, qu'il démontre sa face (dit le Prophète) et nous serons à sauveté¹. Pourtant l'Ecriture met la somme de nostre salut en ce point : que le Seigneur ayant aboly toutes inimitiez, nous a receus en sa grâce². En quoy elle signifie que Dieu estant réconcilié à nous, il ne nous reste nul danger que toutes choses ne nous tournent à bien. Parquoy la foy en appréhendant la dilection de Dieu, comprend en icelle les promesses de vie présente et future, et ferme asseurance de tous biens : voire telle qu'on la peut avoir par la parole de l'Evangile. Car la foy ne se promet point certainement ou longues années, ou grans honneurs, ou abondance de richesses en la vie présente, d'autant que le Seigneur n'a pas voulu que nulle de ces choses nous fust arrestée : mais elle est contente de ceste certitude, que combien que plusieurs aides de ceste vie nous défaillent, Dieu ne nous défaudra jamais. La principale asseurance d'icelle repose en l'atteinte de la vie future, la-

1) 1 Jean IV, 18.

2) Ephés. V, 6 ; Col. III, 6.

1) Ps. LXXX, 4.

2) Ephés. II, 14.

quelle nous a esté mise par la Parole de Dieu hors de toute incertitude. Toutes-fois quelques calamitez et misères qui puissent advenir à ceux que nostre Seigneur a une fois receus en son amour, elles ne peuvent empescher que la seule bénévolence de Dieu ne leur soit plene félicité. Pourtant quand nous avons voulu exprimer la somme de toute béatitude, nous avons mis la grâce de Dieu : de laquelle source toutes espèces de biens nous proviennent. Et cela est facile à noter en l'Escriture, laquelle nous rappelle toujours à la charité de Dieu, quand elle fait mention non-seulement du salut éternel, mais de quelque bien que nous ayons. Pour laquelle raison David tesmoigne que la bonté de Dieu, quand elle est sentie du cœur fidèle, est plus douce et désirable que nulle vie¹. En somme, quand le tout nous viendroit à souhait, cependant que nous sommes incertains de l'amour de Dieu ou de sa haine, nostre félicité nous sera toujours maudite, et par conséquent malheureuse. Que si Dieu nous monstre un regard paternel, nos misères mesmes seront bien heureuses, pourqu'elles nous seront tournées en aide à salut. Comme saint Paul amasant toutes adversitez qui nous peuvent advenir, se glorifie que par icelles nous ne serons jamais séparez de l'amour de Dieu². Et en priant pour les fidèles, il commence toujours par la grâce, de laquelle toute prospérité a son origine et source. Semblablement David oppose à toutes frayeurs qui nous pourroient troubler, la seule faveur de Dieu : Si je cheminoye, dit-il, en obscurité de mort, je ne craindray point quand tu seras avec moy³. A l'opposite, nous sentons comment nos coeurs chancellent, sinon qu'en se contentans de la grâce de Dieu, ils cherchent leur paix et repos en icelle, ayans ceste sentence bien imprimée, Bien heureux est le peuple duquel l'Eternel est le Dieu, et la gent qu'il s'est esleue pour héritage⁴.

29 Nous mettons pour fondement de la foy, la promesse gratuite : d'autant qu'en icelle consiste proprement la foy.

Car combien qu'elle tiene Dieu pour véritable en tout et par tout, soit qu'elle commande ou défende, ou promette, ou menace : combien aussi qu'elle reçoyve en obéissance ses commandemens, qu'elle garde ses défenses, et craigne ses menaces : néanmoins proprement elle commence par la promesse, s'arreste en icelle, et y prend sa fin. Car elle cherche vie en Dieu, laquelle ne se trouve point aux commandemens ni aux menaces, mais en la seule promesse de miséricorde et icelle encores gratuite : veu que les promesses conditionnelles, entant qu'elles nous renvoient à nos œuvres, ne promettent pas autrement vie, sinon que nous la trouvions en nous-mesmes. Si nous ne voulons doncques que la foy tremble et vacille d'un costé et d'autre, il nous la faut appuyer sur une telle promesse de salut, laquelle nous soit volontairement et de pure libéralité offerte du Seigneur, plustost en considération de nostre misère que de nostre dignité. Pour ceste cause l'Apostre attribue ce tiltre particulièrement à l'Evangile, qu'il soit nommé Parole de la foy¹ : lequel il ne concède point ny aux commandemens ny aux promesses de la Loy, pourqu'il n'y a rien qui puisse asseurer la foy, sinon ceste ambassade envoyée de la bénignité de Dieu, par laquelle il réconcilie le monde à soy. De là vient la correspondance que souventesfois il met entre la foy et l'Evangile. Comme quand il dit, que l'Evangile luy a esté commis en obéissance de la foy. Item, qu'il est la vertu de Dieu en salut à tous croyans. Item, qu'en iceluy la justice de Dieu est révélée de foy en foy². Et n'est point de merveille : car comme ainsi soit que l'Evangile soit le ministère de réconciliation de nous avec Dieu, il n'y a nul autre suffisant tesmoignage de la bénévolence de Dieu envers nous, de laquelle la cognoscance est requise en la foy³. Quand doncques nous disons que la foy doit estre appuyée sur promesse gratuite, nous ne nions pas que les fidèles ne reçoivent et révèrent la Parole de Dieu en tous endroits : mais destinons à la foy la pro-

¹⁾ Ps. LXIII, 4.
²⁾ Ps. XXXII, 4.

³⁾ Rom. VIII, 38, 39.
⁴⁾ Ps. XXXIII, 12.

¹⁾ Rom. X, 8.
²⁾ 2 Cor. V, 18.

²⁾ Rom. I, 5, 16, 17.

messe de miséricorde pour son propre but. Comme à la vérité les fidèles doivent bien reconnoistre Dieu pour Juge et punisseur des malfaits : toutesfois ils regardent spécialement sa clémence entant qu'il leur est descrit en telle sorte, c'est qu'il est bénin et miséricordieux, tardif à ire, enclin à bonté, débonnaire à tous, et espandant sa miséricorde sur toutes ses œuvres¹.

30 Il ne me chaut de ce que Pighius et tels chiens que luy abbayent, disans que ceste restriction que nous mettons, deschire la foy pour en prendre seulement une pièce. Je confesse bien, comme j'ay desjà dit, que la vérité de Dieu, soit qu'elle menace, ou qu'elle présente grâce, est le but général de la foy. Pourtant l'Apostre dit que c'a esté par foy que Noé a craint le déluge devant qu'il adveinst². Sur cela ces Sophistes arguent, que si la foy produit en nous une frayeur des punitions qui nous doyent advenir, qu'en donnant la définition d'icelle, nous ne devons point exclure les menaces desquelles Dieu veut estonner les pécheurs. Mais ils nous font grand tort, et nous calomnièrent faussement : comme si nous disions que la foy ne doit point regarder la Parole de Dieu en tout et par tout. Car nous ne tendons sinon à ces deux points, asçavoir que jamais la foy n'est arrestée, jusques à ce qu'elle s'appuye sur la promesse gratuite de salut : et puis, que par icelle nous ne sommes pas rendus agréables à Dieu, sinon d'autant qu'elle nous unit à Christ, et de fait ces deux points sont bien notables. Il est question d'une foy, laquelle discerne les enfans de Dieu d'avec les réprouvez, et les fidèles d'avec les incrédules. Si quelqu'un croit que Dieu ne commande rien que justement, et ne menace qu'à bon escient, sera-il pour cela nommé fidèle? Chacun dira que non. Il n'y aura doncques nulle fermeté en la foy, si elle ne se tient à la miséricorde de Dieu. D'autre part, à quel propos disputons-nous de la foy? n'est-ce pas pour sçavoir quel est le moyen de salut? Or comment est-ce que la foy nous sauve, sinon d'autant que par icelle nous

sommes entez au corps de Christ? C'est doncques à bon droit qu'en la voulant définir, nous insistons sur son principal effect, et puis adjoustons ceste marque, laquelle sépare les fidèles d'avec les incrédules. Brief, les meschans n'ont que mordre sur nostre doctrine, s'ils ne veulent accuser saint Paul avec nous : lequel appelle l'Evangile Doctrine de foy¹, et luy attribue ce filtre spécial.

31 Nous avons à retirer derechef de ceci l'article qui a esté desjà exposé, asçavoir que la Parole n'est pas moins requise à la foy, que la racine vive à un arbre pour luy faire apporter fruit. Car suivant la sentence de David, Nul ne peut espérer en Dieu, qu'il n'ait cognu son Nom². Or ceste cognissance ne vient point de l'imagination d'un chacun, mais selon que Dieu luy-mesme est tesmoin de sa bonté. Ce que David conferme ailleurs, Que ton salut me soit selon ta Parole. Item, J'ay espéré en ta Parole, sauve-moy³. Or il faut noter la correspondance de la foy avec la Parole, dont le salut puis après s'en ensuyt. Ce pendant, je n'exclu point la puissance de Dieu, sur laquelle si la foy ne se soustient, jamais ne rendra à Dieu l'honneur qui luy est deu. Il semble bien que saint Paul mette en avant une chose froide ou vulgaire, en disant qu'Abraham a creu que Dieu estoit puissant pour faire ce qu'il avoit promis. Et quand il parle ainsi de soy, Je sçay à qui j'ay creu, et qu'il est puissant pour garder mon dépost jusques au dernier jour⁴. Mais si chacun poise et espluche bien les doutes qui sans fin et sans cesse s'insinuent en nos esprits pour nous faire desfier de la vertu de Dieu, il jugera que ceux qui la magnifient comme elle en est digne, n'ont point peu prouité en la foy. Nous confessons tous que Dieu fait tout ce qu'il veut : mais puis que la moindre tentation du monde nous effarouche et nous ravit en horreur, il appert que nous déroguons par trop à la puissance de Dieu, à laquelle nous préférions les menaces de Satan, combien que nous ayons les promesses de Dieu pour nous munir à l'en-

1) Ps. LXXXVI, 5 ; CHI, 8 ; CXLV, 6. 2) IIeb. XI, 7.

1) Rom. X, 8.
3) Ps. CXIX, 41.

2) Ps. IX, 11.
4) Rom. IV, 21 ; 3 Tim. I, 12.

contre. C'est la raison pourquoy Isaïe voulant imprimer aux cœurs des Juifs la fiance de leur salut, exalte d'une façon tant magnifique la vertu infinie de Dieu. Il pourroit sembler quelquesfois que quand il a commencé à tenir propos que Dieu leur pardonnera leurs fautes et leur fera merci, en adjoustant combien les œuvres de Dieu sont merveilleuses au gouvernement du ciel et de la terre, il extravague par longs circuits et superflus : toutesfois il n'y a rien qui ne serve à la circonstance de ce qu'il traite. Car si la vertu de Dieu ne nous vient devant les yeux, à grand'peine les auroreilles recevront-elles la Parole ; ou elles ne l'estimeront pas selon qu'elle mérite. Nous avons aussi à noter, qu'en cest endroit l'Escriture nous parle d'une puissance de Dieu effectuelle : pource que la foy, comme nous avons dit ailleurs, l'applique tousjors à son usage, et la met en œuvre pour en faire son proufit. Sur tout elle se propose les œuvres de Dieu, par lesquelles il s'est déclaré Père. De là vient que la mémoire de la rédemption est si souvent remémorée aux Juifs : dont ils pouvoient apprendre, que Dieu ayant esté pour un coup auteur de leur salut, le maintiendroit jusques en la fin. David aussi nous admoneste par son exemple, que les biens que Dieu a conféréz à un chacun en particulier, luy doivent valoir pour confirmation de sa foy quant au temps à venir. Et mesmes s'il semble qu'il nous ait délaissé, nous devons estendre nostre pensée plus loing, à ce que ses bénéfices anciens nous donnent bonne confiance : comme il est dit en l'autre Pseaume, J'ay eu souvenance des jours anciens, j'ay médité en toutes tes œuvres. Item, J'auray mémoire des œuvres du Seigneur, et des merveilles qu'il a faites anciennement¹. Toutesfois pource que tout ce que nous concevons de la puissance de Dieu et de ses œuvres, est confus et de nulle fermeté sans sa Parole : nous ne disons pas sans cause qu'il n'y peut avoir nulle foy jusques à ce que Dieu nous esclaire par le tesmoignage de sa grâce. Mais on pourroit yci esmouvoir question

quant à Sara et Rébecca, lesquelles estans poussées, comme il semble, d'un bon zèle de foy, sont néanmoins sorties hors des limites de la Parole. Car Sara pour le désir ardent qu'elle avoit de la lignée promise, a baillé à son mari sa chambrière pour femme². On ne peut nier qu'elle n'ait failli en plusieurs sortes : mais pour ceste heure je ne touche que ce vice, qu'estant ravie par son zèle, elle ne s'est point tenue entre les bornes de la Parole de Dieu. Néanmoins il est certain que ce désir-là luy est procédé de foy. Rébecca, après que Dieu luy a révélé l'élection de Jacob, procure par mauvais artifice et pervers qu'il soit bénit par Isaac², lequel estoit tesmoyn et ministre de la grâce de Dieu : elle corrompt son fils à mentir : brief, elle corrompt la vérité de Dieu par plusieurs fraudes et mensonges, et en exposant à opprobre et mœquerie la promesse d'iceluy, elle l'anéantit tant qu'elle peut. Et toutesfois cest acte, quelque vicieux qu'il soit et digne de réprehension, n'a pas esté du tout vuide de foy. Car il luy a esté nécessaire de surmonter beaucoup de scandales, pour appetir si fort une chose plene d'horribles troubles, fascheries et périls, sans qu'il y eust aucun espoir de prouver rien. Comme aussi nous ne pourrons pas despouiller plenement de foy le saint patriarche Isaac, en ce qu'estant admonesté de Dieu que le droit de primogéniture estoit translaté à son fils puisné, il n'a pas laissé toutesfois d'estre plus enclin à son fils ainsé Esaü. Certes tels exemples nous monstrent qu'il y a souvent des erreurs meslez parmi la foy : toutesfois en telle sorte, qu'elle obtient toujours le degré souverain, quand elle est vraye et droicte. Car comme l'erreur particulier de Rébecca n'a pas rendu l'effet de la bénédiction inutile ou nul, aussi n'a-il point anéanty la foy laquelle dominoit en son cœur généralement, et laquelle a esté commencement et cause d'un tel acte. Toutesfois Rébecca a montré combien l'entendement humain est sujet à glisser et se destourner du bon chemin, si tost qu'il se donne congé tant

¹) Ps. CXLIIL, 5; LXXVII, 11.

²) Gen. XVI, 5.

²) Gen. XXVII, 9.

peu que ce soit de rien attenter de son mouvement propre. Or combien que le défaut et imbécillité qui est en la foy ne l'esteind pas du tout, si est-ce que nous en sommes advertis combien nous devons escouter Dieu songneusement, pour estre comme attachés à sa bouche. Ce pendant ce que nous avons dit est confermé, c'est que la foy, si elle n'est appuyée sur la Parole, s'escoule bientost : comme les esprits de Sara, d'Isaac et Rébecca, s'estans esgarez en leurs destours, se fussent incontinent esvanouis, s'ils n'eussent esté retenus d'une bride secrète en l'obéissance de la Parole.

32 D'avantage, ce n'est pas sans cause que nous encloons toutes promesses en Christ, veu que l'Apostre enclost tout l'Evangile en la cognoscience d'iceluy : et en un autre passage il enseigne que tant qu'il y a de promesses de Dieu, elles sont en luy Ouy et Amen : c'est-à-dire ratifiées¹. De laquelle chose la raison est évidente. Car quelque bien que promette le Seigneur, en cela il testifie sa bénévolence : tellement qu'il n'y a nulles promesses de luy, qui ne soyent tesmoignages de sa dilection. Et à cela ne contrevient point que les iniques, d'autant plus qu'ils reçoivent de bénéfices de sa main, se rendent coupables de plus grief jugement. Car d'autant qu'ils ne pensent et ne reconnoissent que les biens qu'ils ont leur viennent de la main de Dieu, ou bien s'ils le reconnoissent, ne réputent point sa bonté en leurs coëurs : par cela ils ne peuvent non plus comprendre sa bonté que les bestes brutes, lesquelles selon la qualité de leur nature, reçoivent mesme fruit de sa largesse, sans toutesfois en rien reconnoistre. Pareillement ne répugne point à nostre dire, qu'en rejettant les promesses qui leur sont addressées, ils amassent sur leurs testes par telle occasion plus grieve vengeance. Car combien que lors finalement se déclare l'efficace des promesses quand elles sont receues de nous, toutesfois leur vérité et propriété n'est jamais esteinte par nostre infidélité ou ingratitudo. Pourtant puis qu'ainsi est que le Seigneur par ses pro-

messes invite et convie les hommes non-seulement à recevoir les fruits de sa bénignité, mais aussi à les réputer et estimer, pareillement il leur déclare sa dilection. Pourtant il faut revenir à ce point, que toute promesse est tesmoignage de l'amour de Dieu, envers nous. Or il est indubitable, que nul n'est aimé de Dieu hors de Christ : veu qu'il est le Fils bien-aimé auquel repose l'affection du Père, et de luy s'espand sur nous : comme saint Paul enseigne, que nous avons esté rendus agréables en ce bien-aimé. Il faut doncques que par son moyen ceste amitié parvienne jusques à nous. Pour laquelle raison l'Apostre l'appellé nostre paix, et en un autre passage le propose comme lien, par lequel la volonté du Père est conjointice à nous : De là s'ensuyt que nous devons tousjours regarder en luy, quand quelque promesse nous est offerte : et que saint Paul ne dit point mal, enseignant que toutes les promesses de Dieu sont en luy confermées et accomplies¹. Il semble bien qu'aucuns exemples répugnent à cecy. Car il n'est pas vray-semblable que Naaman Syrien, quand il s'enquit du Prophète comment il serviroit deuement à Dieu, fust enseigné touchant le Médiateur². Il est aussi difficile à croire que Cornille, homme Payen et Romain entendist ce qui n'estoit pas cognu à tous les Juifs, voire obscurément ; et toutesfois ses aumosnes ont esté agréables à Dieu³, comme le sacrifice de Naaman approuvé : ce que l'un ne l'autre n'ont peu obtenir que par foy. Il y a semblable raison à l'Eunuque auquel Philippe fut addressé : car estant homme de pais lointain, jamais n'eust entrepris un voyage si pénible et de si grand coust pour adorer en Jérusalem, s'il n'eust eu quelque foy en son cœur⁴. Nous voyons néanmoins comme estant interrogé par Philippe touchant le Médiateur, il confesse son ignorance. Or je confesse bien que leur foy a esté enveloppée en partie, non-seulement quant à la personne de Jésus-Christ, mais aussi quant à sa vertu,

1) Rom. I, 17 ; 2 Cor. I, 20.

1) Matth. III, 17 ; XVIII, 5 ; Ephés. I, 6 ; II, 14 ; Rom. VIII, 3 ; XV, 8.

2) 2 Rois V, 17-19.

3) Act. X, 31.

4) Act. VIII, 17, 31.

et l'office qui luy a esté enjoinct de Dieu son Père. Ce pendant c'est chose certaine qu'ils ont esté embus de quelques principes, lesquels leur donnoyent quelque petit goust de Jésus-Christ. Ce qui ne doit estre trouvé nouveau. Car l'Eunuque ne fust jamais venu d'un païs si lointain pour adorer un Dieu incognu en Jérusalem. Et Cornille s'estant adonné à la religion des Juifs, n'eust pas là vescu sans s'accoustumer aux rudimens de la pure doctrine de la Loy. Quant est de Naaman, il ne seroit pas convenable qu'Elisée luy ordonnant ce qu'il avoit à faire en choses petites et légères, eust oublié le principal. Combien doncques que la cognoscance de Jésus-Christ ait esté obscure entre eux, il n'y a nul propos de la faire du tout nulle : mesmes d'autant qu'ils s'exerçoient aux sacrifices de la Loy, lesquels devoyent estre discernerz d'avec les cérémonies des Payens par leur fin, c'est-à-dire par Jésus-Christ.

33 Or ceste simple déclaration que nous avons en la Parole de Dieu, devoit bien suffire à engendrer la foy en nous, n'estoit que nostre aveuglement et obstination y donnast empeschement. Mais comme nostre esprit est enclin à vanité, il ne peut jamais adhérer à la vérité de Dieu : et comme il est hébété il ne peut veoir la lumière d'iceluy. Pourtant la Parole nue ne proufite de rien sans illumination du saint Esprit. Dont il appert que la foy est par-dessus toute intelligence humaine. Et encores ne suffit-il point que l'entendement soit illuminé par l'Esprit de Dieu, sinon que le cœur soit confermé par sa vertu. En laquelle chose les Théologiens sorboniques faillent trop lourdement, qui pensent que la foy soit un simple consentement de la Parole de Dieu, lequel consiste en intelligence, laissans derrière la fiance et certitude du cœur. C'est doncques un singulier don de Dieu que la foy, en deux manières. Premièrement entant que l'entendement de l'homme est illuminé pour entendre la vérité de Dieu : puis après que le cœur est en icelle fortifié. Car le saint Esprit ne commence pas seulement la foy, mais l'augmente par degréz, jusques à ce qu'il nous ait menez jusques au royaume des

cieux. Voylà pourquoysaint Paul admette Timothée, de garder le dépost excellent qu'il avoit receu par le saint Esprit qui habite en nous¹. Si quelqu'un allége au contraire, que l'Esprit nous est donné par la prédication de foy²: ceste objection se peut soudre aisément. S'il n'y avoit qu'un seul don de l'Esprit, ce seroit mal parler de dire que l'Esprit procède de la foy, veu qu'il est auteur d'icelle et cause : mais d'autant que saint Paul traite là des dons que Dieu confère à son Eglise, pour la mener par divers accroissemens à sa perfection, il ne se faut esbahir s'il les attribue à la foy, laquelle nous prépare et dispose à les recevoir. Il est bien vray que c'est une opinion fort estrange au monde, quand on dit que nul ne peut croire en Christ, sinon celuy auquel il est donné particulièrement : mais c'est en partie à cause que les hommes ne considèrent point comment, ne combien est haute et difficile à comprendre la sapience céleste, ne quelle est leur rudesse et imbécillité à comprendre les mystères de Dieu : en partie aussi, pource qu'ils n'ont point esgard à ceste fermeté de cœur, qui est la principale partie de la foy.

34 Lequel erreur est facile à convaincre. Car comme dit saint Paul, Si nul ne peut estre temoin de la volonté de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui³ : comment la créature seroit-elle certaine de la volonté de Dieu ? Et si la vérité de Dieu nous est douteuse és choses mesmes que nous voyons présentement à l'œil : comment nous seroit-elle ferme et indubitable, quand le Seigneur nous promet les choses que l'œil ne voit point, et l'entendement ne peut comprendre ? Et tellement la prudence humaine est ici hébêtée et eslourdie, que le premier degré pour proufiter en l'eschole du Seigneur, est d'y renoncer. Car par icelle comme par un voile interposé, nous sommes empeschez de comprendre les mystères de Dieu, lesquels ne sont point révélez sinon aux petis. Mesmes ce n'est point la chair et le sang qui les révèle⁴ : et l'homme naturel n'est point ca-

1) 2 Tim. I, 14. 2) Gal. III, 2. 3) 1 Cor. II, 11.

4) Matth. XI, 25 ; Luc X, 21 ; Matth. XVI, 27.

pable d'entendre les choses spirituelles : mais au contraire ce luy est folie de la doctrine de Dieu, d'autant qu'elle ne peut estre cognue que spirituellement¹. Pourtant l'aide du saint Esprit nous est en cest endroict nécessaire, ou plutost il n'y a que sa seule vertu qui règne ici. Il n'y a nul homme qui ait cognu le secret de Dieu, ou ait esté son conseiller : mais l'Esprit enquiert de tout jusques aux choses cachées, par lequel nous cognoissons la volonté de Christ². Nul ne peut venir à moy, dit le Seigneur Jésus, sinon que le Père qui m'a envoyé, l'attire. Quiconques doncques, dit-il, a escouté mon Père, et a appris de luy, il vient à moy : non pas que personne ait veu le Père, sinon celuy qui est envoyé de Dieu³. Comme doncques nous ne pouvons approcher de Christ, sinon estans tirez par l'Esprit de Dieu : aussi quand nous sommes tirez, nous sommes totalement ravis par-dessus nostre intelligence. Car l'âme estant par luy illuminée, reçoit quasi un œil nouveau pour contempler les secrets célestes, de la lueur desquels elle estoit au paravant esblouye. Par ainsi l'entendement de l'homme estant esclarci par la lumière du saint Esprit, commence lors à gouter les choses qui appartiennent au royaume de Dieu, desquelles il ne pouvoit au paravant avoir aucun sentiment. Parquoy nostre Seigneur Jésus-Christ, combien qu'il déclare les mystères de son royaume trèsbien et proprement aux deux disciples, dont fait mention saint Luc : toutesfois il ne proufite de rien, jusques à ce qu'il leur ouvre le sens pour entendre les Escritures⁴. En ceste manière, après que les Apostres ont esté instruits de sa bouche divine, encores est-il besoin que l'Esprit de vérité leur soit envoyé, lequel donne entrée en leurs entendemens à la doctrine qu'ils avoient receue des aureilles au paravant. La Parole de Dieu est semblable au soleil : car elle reluit à tous ceux ausquels elle est annoncée, mais c'est sans efficace entre les aveugles. Or nous sommes tous aveugles naturellement en cest endroict :

pourtant elle ne peut entrer en nostre esprit, sinon que l'Esprit de Dieu, qui est le maître intérieur, luy donne accès par son illumination.

35 Quand il nous a par ci-devant falu traitter de la corruption de nostre nature, nous avons montré plus au long combien les hommes sont insuffisans d'eux-mesmes à croire : parquoy je n'enuiray point les lecteurs en réitérant ce qui a esté dit. Qu'il nous suffise quand saint Paul nomme Esprit de foy¹, qu'il entend la foy mesme laquelle nous est donnée, et que nous n'avons point naturellement. Parquoy il prie Dieu, qu'il accomplisse son bon plaisir aux Thessaloniciens, et l'œuvre de leur foy en vertu². Or en nommant la foy OŒuvre de Dieu, et l'intitulant de ce mot de Bon plaisir ou faveur gratuite, il déclare qu'elle n'est point du propre mouvement de l'homme. Qui plus est, ne se contentant point de cela, il adjouste que c'est un chef-d'œuvre où Dieu desploye sa vertu. Aux Corinthiens quand il dit que la foy ne dépend point de la sagesse des hommes, mais est fondée en la vertu de l'Esprit : combien qu'il parle des miracles extérieurs, toutesfois pource que les réprovez n'en sc̄avent faire leur proufit, et n'y voyent goutte il comprend aussi ce cachet intérieur que seelle la vérité de Dieu en nos coeurs, comme il en fait mention ailleurs. Dieu aussi pour magnifier tant plus et esclarcir sa libéralité en ce don tant excellent, ne l'eslargit pas indifféremment à tous, mais le distribue d'un privilége singulier à ceux que bon luy semble. Laquelle chose nous avons ci-dessus prouvée par bons tesmoignages. Et saint Augustin, qui en est fidèle expositeur, parle ainsi, Nostre Sauveur, pour montrer que Croire est de don, non point de mérite : Nul, dit-il, ne vient à moy, si mon Père ne l'y attire, et s'il ne luy a esté donné de mon Père. C'est merveille que deux oyent : l'un mesprise, et l'autre monte. Que celuy qui mesprise, s'impute la faute : que celuy qui monte, n'usurpe point l'honneur à soy. En un autre lieu, Pourquoy est-il donné à l'un, et non

1) 1 Cor. II, 14.

2) Rom. XI, 34 ; 1 Cor. II, 10.

3) Jean VI, 44, 45.

4) Luc XXIV, 27, 45 ; Jean XVI, 13.

1) 2 Cor. IV, 13.

2) 2 Thess. I, 11.

à l'autre? Je n'ay point honte de dire que c'est un secret profond de la croix, un secret des jugemens de Dieu que je ne cognoy point, et dont il ne nous est pas licite de nous enquérir : et de là procède tout ce que nous pouvons. Je voy bien ce que je peux : dont c'est que je le peux je ne le voy point, sinon que je voy bien que c'est de Dieu. Mais pourquoys appelle-il l'un et non pas l'autre? Cela est trop haut pour moy : c'est un abysme, c'est une profondité de la croix. Je me peux escrier en admiration, je ne le peux monstrar en dispute. La somme revient là, que Jésus-Christ en nous illuminant en la foy, nous ente en son corps pour nous faire participans de tous ses biens.

36 Il reste en après, que ce que l'entendement a receu soit planté dedans le cœur. Car si la parole de Dieu voltige seulement au cerveau, elle n'est point encors receue par foy. Mais lors sa vraye réception est quand elle a prins racine au profond du cœur, pour estre une forteresse invincible à soustenir et repousser tous assauts des tentations. Or s'il est vray que la vraye intelligence de nostre esprit soit illumination de l'Esprit de Dieu, sa vertu apparoist beaucoup plus évidemment en une telle confirmation du cœur : asçavoir, d'autant qu'il y a plus de desfiance au cœur que d'aveuglement en l'esprit : et qu'il est plus difficile de donner assurance au cœur, que d'instruire l'entendement. Parquoys le saint Esprit sert comme d'un seau, pour sceller en nos coeurs les mesmes promesses lesquelles il a premièrement imprimées en nostre entendement : et comme d'un arre, pour les confermer et ratisier. Après que vous avez creu, dit l'Apostre, vousavezesté seellez par l'Esprit de promesse, qui est l'arre de nostre héritage¹. Voyez-vous comment il monstrer que les coeurs des fidèles sont marquez du saint Esprit comme d'un seau : et qu'il l'appelle Esprit de promesse, à cause qu'il nous rend l'Evangile indubitable? Semblablement aux Corinthiens : Dieu, dit-il, qui nous a oincts, et nous a marquez et donné l'autre

de son Esprit en nos coeurs. Item en un autre lieu, parlant de la confiance et hardiesse de nostre espérance, met pour fondement d'icelle l'arre de son Esprit².

37 Ce pendant je n'ay pas oublié ce que j'ay dit ci-dessus, et dont la mémoire nous est rafraîchie sans fin et sans cesse par expérience : c'est que la foy est agitée de beaucoup de doutes, sollicitudes et destresses, en sorte que les âmes des fidèles ne sont guères en repos : pour le moins elles ne se peuvent pas tousjours asseurer paisiblement. Mais quelques rudes assauts et violences qu'elles ayent à soustenir, elles en viennent tousjours à bout, et en repoussant les tentations, demeurent en leur force. Ceste seule asseurance suffit pour nourrir et garder la foy, quand nous sommes bien résolus de ce qui est dit au Pseaume, Le Seigneur est nostre protection et nostre aide au besoin : ainsi nous ne serons point estonnez, encors que la terre tremblast, et que les montagnes trébuschassent au profond de la mer³. Et ailleurs il nous est montré combien ce repos est amiable, quand David dit qu'il s'est couché et a dormi paisiblement et s'est levé, d'autant qu'il estoit en la garde de Dieu⁴. Non pas qu'il ait tousjours d'un train égal jouy de telle joye et seureté, qu'il ne sentist nul trouble : mais entant qu'il goustoit la grâce de Dieu selon la mesure de sa foy, il se glorifie qu'il mesprisera hardiment tout ce qui peut tormenter son esprit. Parquoys l'Ecriture nous voulant exhorter à la foy, nous commande de nous reposer. Comme en Isaïe, Vostre force sera en espoir et silence. Item au Pseaume, Taytoy, et atten le Seigneur. A quoy respond le dire de l'Apostre, Il est besoin de patience⁵, etc.

38 De là peut-on juger combien la doctrine des théologiens sophistes est pernicieuse : c'est que nous ne pouvons rien arrester en nous de la grâce de Dieu, sinon par conjecture morale, selon qu'un chacun se répute n'estre indigne d'icelle.

¹⁾ Ephés. I, 13, 14.

²⁾ Ps. XLVI, 2, 3.

³⁾ Ps. III, 6.

⁴⁾ Is. XXX, 15 ; Ps. XXXVII, 7 ; Héb. X, 36.

Certes s'il faut estimer par les œuvres quelle affection a Dieu envers nous, je confesse que nous ne le pouvons pas comprendre, voire par la moindre conjecture du monde : mais d'autant que la foy doit respondre à la simple et gratuite promesse de Dieu, il ne reste plus de lieu à aucune doute. Car de quelle fiance serrons-nous armez contre le diable, si nous pensons seulement sous ceste condition Dieu nous estre propice, si nous méritons qu'il nous le soit? Mais d'autant que nous avons destiné à ceste matière son traité à part, nous ne la poursuyvrons d'avantage pour le présent : veu principalement que c'est une chose manifeste, qu'il n'y a rien plus contraire à la foy, que conjecture ou autre sentiment prochain à doute et ambiguïté. Pour confermer cest erreur, ils ont toujours en la bouche un passage de l'Ecclésiaste, lequel ils corrompent meschamment : asçavoir, que nul ne sait s'il est digne de haine ou d'amour¹. Encores que je laisse à dire que ceste sentence a esté mal rendue en la translation commune : toutesfois les petis enfans peuvent veoir ce que Salomon a voulu dire : c'est que si quelqu'un veut estimer par les choses présentes, lesquels sont aimez, et lesquels sont hays de Dieu, qu'il travaillera en vain : veu que prospérité et adversité sont communes tant au juste qu'à l'inique : tant à celuy qui sert à Dieu, qu'à celuy qui n'en tient conte. Dont il s'ensuyt que Dieu ne testifie point toujours son amour envers ceux qu'il fait fructifier temporellement : et aussi ne déclare sa haine envers ceux qu'il afflige. Laquelle chose il dit pour rédarguer la vanité de l'entendement humain : veu qu'il est si hébété à considérer les choses tant nécessaires. Comme un peu devant il avoit dit, qu'on ne peut pas discerner en quoy diffère l'âme de l'homme d'une âme brutale : pource qu'il semble avis que l'une et l'autre meurt d'une mesme mort². Si quelqu'un vouloit de cela inférer, la sentence que nous tenons de l'immortalité des âmes n'estre fondée que sur conjecture, ne le jugerions-nous pas à bon

droict estre enragé? Ceux-ci doncques sont-ils de sain entendement, en arguant qu'il n'y a nulle certitude de la grâce de Dieu entre les hommes, d'autant qu'elle ne se peut comprendre par le regard charnel des choses présentes.

39 Mais ils alléguent que cela est une présomption téméraire, de s'attribuer une cognoscience indubitable de la volonté divine. Ce que je leur concéderoye, si nous entreprendions de vouloir assujettir à la petitesse de nostre entendement le conseil incompréhensible de Dieu. Mais quand nous disons simplement avec saint Paul, que nous avons receu un Esprit qui n'est point de ce monde, ains procédant de Dieu, par lequel nous cognoissons les biens que Dieu nous a donnez¹, qu'est-ce qu'ils preuent murmurer à l'encontre, qu'ils ne facent injure à l'Esprit de Dieu? Or si c'est un sacrilège horrible, de souspeçonner ou de mensonge, ou d'incertitude, ou d'ambiguïté, aucune révélation venant de luy, qu'est-ce que nous faillons, affermans la certitude de ce qu'il nous a révélé? Mais ils prétendent derechef, que c'est témérairement fait à nous de nous oser ainsi glorifier de l'Esprit de Christ. En quoy ils démontrent grandement leur bestise. Qui penseroit qu'il y eust une telle ignorance en ceux qui se veulent faire Docteurs de tout le monde, de faillir si lourdement aux premiers élémens de la Chrestienté? Certes ce me seroit une chose incréible, sinon que leurs escriptures en feissent foy. Sainct Paul dénonce qu'il n'y a point d'autres enfans de Dieu, sinon ceux qui sont menez par l'Esprit d'iceluy² : ceux-ci veulent que les enfans de Dieu soyent conduits par leurs propres esprits, estans vuides de celuy de Dieu. Sainct Paul enseigne que nous ne pouvons appeler Dieu, nostre Père, sinon que l'Esprit imprime ceste appellation en nous, lequel seul peut rendre tesmoignage à nostre âme, que nous sommes enfans de Dieu³: ceux-ci combien qu'ils ne nous défendent point l'invocation de Dieu, néanmoins nous ravissent l'Esprit, par la conduite duquel il le faloit invoquer. Sainct

1) Ecclés. IX, 1.

2) Ecclés. III, 9.

4) 1 Cor. II, 12.

3) Rom. VIII, 16.

2) Rom. VIII, 14.

Paul nie que celuy qui n'est mené par l'Esprit de Christ, soit serviteur d'ice-luy : ceux-ci forgent une Chrestienté, laquelle n'ait que faire de l'Esprit de Christ. Saint Paul ne nous fait nulle espérance de la résurrection bienheureuse, sinon que nous sentions le saint Esprit résidant en nous¹ : ceux-ci imaginent une espérance vaine d'un tel sentiment. Ils répondront possible, qu'ils ne nient point que le saint Esprit ne nous soit nécessaire, mais que par humilité et modestie nous devons penser que nous ne l'avons point. Si ainsi est, qu'est-ce donc que veut dire l'Apostre, quand il commande aux Corinthiens de s'examiner et esprouver s'ils ont Jésus-Christ habitant en eux, adjoustant que quiconques n'a ceste cognissance est réprouvé²? Or nous cognissons par l'Esprit qu'il nous a donné, qu'il demeure en nous, ainsi que dit saint Jehan³. Et qu'est-ce que nous faisons autre chose, que révoquer les promesses de Jésus-Christ en doute, quand nous voulons estre serviteurs de Dieu sans son Esprit, veu qu'il a dénoncé qu'il l'espandroit sur tous les siens⁴? Que faisons-nous autre chose que desrober au saint Esprit sa gloire en séparant de luy la Foy, qui est œuvre proprement venant de luy? Veu que ces choses sont les premières leçons que nous devons apprendre en nostre religion, c'est un grand aveuglement, de noter les Chrestiens d'arrogance, quand ils se glorifient de la présence du saint Esprit, sans laquelle il n'y a nulle Chrestienté. Certes ils démontrent par leur exemple combien est vray ce que dit le Seigneur ; que son Esprit est incognu au monde : et qu'il n'y a que ceux-là dedans lesquels il habite, qui le cognissent⁵.

40 Et afin de renverser de toutes parts les fondemens de la Foy, ils les assaillent encore d'un autre costé : c'est combien que nous puissions asseoir jugeement de la grâce de Dieu selon la justice en laquelle nous consistons présentement, toutesfois que la certitude de nostre persévérance demeure en suspens.

¹⁾ Rom. VII, 14.

²⁾ 1 Cor. XIII, 5, 6.

³⁾ Jean III, 22.

⁴⁾ Jean XIV, 17.

²⁾ 2 Cor. XIII, 5, 6.

⁴⁾ Is. XLIV, 3.

Mais il nous resteroit une belle confiance de salut, si nous ne pouvions autre chose que réputer par conjecture, qu'ils appellent Morale, que nous sommes à présent en la grâce de Dieu, ne sachans ce qui doit demain advenir. L'Apostre parle bien autrement, disant qu'il est certain que ny Anges, ne puissances, ne principautez, ne mort, ne vie, ne les choses présentes, ne les futures ne nous pourront séparer de la dilection de laquelle Dieu nous embrasse en Jésus-Christ¹. Ils s'efforcent d'eschapper par une solution frivole, disans que l'Apostre avoit cela de révélation spéciale : mais ils sont de trop près tenus, pour pouvoir si facilement eschapper : car là il traite quels biens proviennent de la foy généralement à tous fidèles, non point ce qu'il expérimentoit particulièrement en soy. Voire mais luy-mesme, disent-ils, tasche de nous faire craindre, en nous remonstrant nostre imbécillité et inconsistance, quand il dit que celuy qui est debout se doit garder qu'il ne tombe². Il est bien vray : toutesfois il ne nous baille point une crainte pour nous estonner, ains seulement pour nous apprendre de nous humilier sous la main puissante de Dieu, comme saint Pierre le déclare³. D'avantage, quelle resverie est-ce de limiter la certitude de foy à un petit de temps, à laquelle il convient proprement d'outrepasser la vie présente, pour s'estendre à l'immortalité future? Pourtant quand les fidèles reconnoissent cela venir de la grâce de Dieu, qu'estans illuminéz de son Esprit ils jouissent par foy de la contemplation de la vie future : tant s'en faut que telle gloire doyve estre accusée d'arrogance : que si quelqu'un a honte de confesser cela, il démontre une extrême ingratitudine, plutost que modestie ou humilité : d'autant qu'il supprime et obscurcit la bonté de Dieu, laquelle il devoit magnifier.

41 Pource qu'à mon avis la nature de la foy ne se pouvoit mieux ne plus clairement exprimer que par la substance des promesses, où elle a son propre fondement pour s'appuyer, sans lequel elle

¹⁾ Rom. VIII, 38, 39.

³⁾ 1 Pierre V, 6.

²⁾ 1 Cor. X, 12.

trébuschoit incontinent , ou plutost s'esvanouiroit : voylà pourquoy j'ay tiré des promesses la définition que j'ay mise, laquelle toutesfois ne discorde point d'avec la description qu'en fait l'Apostre selon l'argument qu'il traite. Il dit que la foy est un soustenement des choses qu'on espère, et une démonstrance des choses qui n'apparoissent point¹. Car par le mot d'Hypostase , il entend la fermeté sur laquelle les âmes fidèles s'appuyent. Comme s'il disoit que la foy est une possession certaine et infallible des choses que Dieu nous a promises. Sinon que quelqu'un aimast mieux prendre le mot d'Hypostase pour confiance, ce qui ne me desplaist pas , combien que j'aime mieux me tenir à la première exposition laquelle est plus receue. Derechef, pour signifier que jusques au dernier jour, auquel les livres seront ouverts², les choses appartenantes à nostre salut sont trop hautes pour estre comprisnes de nostre sens, ou veues de nos yeux, ou touchées de nos mains : et par ainsi que nous ne les possédonz autrement, qu'en surmontant la capacité de nos entendemens, et eslevant nostre regard par-dessus tout ce qui se voit au monde, brief, en nous surmontant nous-mesmes : pour ceste cause il adjoute, que telle certitude de posséder, est des choses qui sont situées en espérance : et pourtant ne s'apperçoivent point. Car l'évidence, comme dit saint Paul, est diverse d'espoir : et nous n'espérons pas les choses que nous voyons³. En la nommant Monstre ou Probation des choses non apparentes, ou comme saint Augustin souvent l'interprète , Tesmoignage par lequel nous sommes convaincus : il parle tout ainsi comme s'il disoit, que c'est une évidence de ce qui n'apparoist, une vision de ce qui ne se voit, une perspicuité des choses obscures, une présence des choses absentes , une démonstrance des choses cachées⁴. Car les mystères de Dieu, et principalement ceux qui appartiennent à nostre salut, ne se peuvent contempler

en leur nature : mais nous les regardons seulement en la Parole de Dieu , de laquelle la vérité nous doit estre tellement persuadée , que nous tenions pour fait et accompli tout ce qu'il dit. Comment doncques se lèvera un courage à reconnoistre et gouster une telle bonté de Dieu, qu'il ne soit pareillement enflammé à l'aimer? Car une telle abundance de douceur, comme est celle que Dieu a cachée à ceux qui le craignent, ne se peut vrayement entendre, qu'elle n'esmeuve le cœur. D'avantage, elle ne le peut esmouvoir, qu'elle ne l'attire et eslève à soy. Pourtant ce n'est point de merveilles si ceste affection n'entre jamais en un cœur pervers et oblique, veu qu'elle nous ouvre les yeux pour nous donner accès à tous les thrésors de Dieu , et les saints secrets de son Royaume, lesquels ne se doyvent point polluer par l'entrée d'un cœur immonde. Or ce que les Sorboniques enseignent, que la charité précède la foy et l'espérance, n'est que pure resverie : veu qu'il n'y a que la seule foy laquelle premièrement engendre charité en nous. Sanct Bernard parle bien mieux¹: Je croy, dit-il, que le tesmoignage de la conscience, lequel saint Paul nomme La gloire des fidèles², consiste en trois points. Car en premier lieu et devant toutes choses, il est requis de croire que tu ne peux avoir rémission des péchez, sinon de la pure gratuité de Dieu: secondelement , que tu ne peux avoir nulle bonne œuvre , si luy-mesme ne te donne : tiercement, que tu ne peux mériter par œuvres la vie éternelle, si elle ne t'est aussi bien donnée gratuitement. Tantost après il adjoute, Ces choses ne suffiroient pas, sinon pour faire le commencement: source qu'en croyant que les péchez ne nous peuvent estre remis que de Dieu, il nous faut quant et quant estre résolus qu'il nous les a remis, jusques à tant que nous soyons persuadés par le tesmoignage du saint Esprit, que nostre salut nous est bien asseuré. D'autant que Dieu nous pardonne nos péchez, luy-mesme nous donne les mérites, et nous redonne le loyer, nous ne pour-

1) Héb. XI, 1.

2) Dan. VII, 10.

3) Rom. VIII, 24.

4) August., *Homil. in Joan.*, LXXIX, XCIV. *De peccat. merit. et remiss.*, lib. II, cap. XXXI.

1) *Sent.*, lib. III, dist. XXV, et *suppos.*; *sermo I, In Annullatione.*
2) 2 Cor. I, 12.

rions pas nous arrester fermement à ceste introduction qu'il avoit mise. Tou-
tesfois ce point et les autres semblables
se traitteront ailleurs : maintenant qu'il
nous suffise d'entendre que c'est de foy.

42 Or par tout où sera ceste vive foy,
il ne se peut faire qu'elle n'emporte tous-
jours avec soy l'espérance de salut éter-
nel : ou plutost qu'elle ne l'engendre et
produise. Car si ceste espérance n'est en
nous, quelque beau babil de paroles far-
dées que nous ayons de la foy, il est cer-
tain que nous n'en tenons rien. Car si la
foy, comme dit a esté, est une certaine
persuasion de la vérité de Dieu, qu'icelle
vérité ne peut mentir, tromper ne frus-
trer : quiconques a conceu ferme cer-
titude, il attend pareillement que le
Seigneur accomplira ses promesses, les-
quelles il tient pour véritables : tellement
qu'en somme, Espérance n'est autre
chose qu'une attente des biens que la
foy a creu estre véritablement promis
de Dieu. Ainsi la foy croit que Dieu est
véritable : espérance attend qu'il révè-
lera en temps sa vérité. La foy croit qu'il
est nostre Père : espérance attend qu'il
se portera toujours tel envers nous. La
foy croit que la vie éternelle nous est
donnée : espérance attend que nous l'ob-
tiendrons une fois. La foy est le fonda-
ment sur lequel espérance repose : espé-
rance nourrit et maintient la foy. Car
comme nul ne peut rien attendre de
Dieu, sinon celuy qui a premièrement
creu à ses promesses : aussi derechef il
faut que l'imbécillité de nostre foy soit
entretenue, en attendant et espérant pa-
tiemment afin de ne point défaillir. Par-
quoy saint Paul parle trèsbien, quand il
constitue nostre salut en espérance¹, la-
quelle en attendant Dieu avec silence,
retient la foy, à ce qu'elle ne trébusche
par se trop haster : elle la confirme à ce
qu'elle ne vacille point és promesses de
Dieu, ou en ait quelque doute : elle la
recrée et réconforte, à ce qu'elle ne se
lasse point : elle la conduit jusques à son
dernier but, à ce qu'elle ne défaille point
au milieu du chemin, ou mesmes en la
première journée : finalement en la re-

nouvelant et restaurant de jour en jour
elle luy donne vigueur assidue pour
persévérer. Et encors verrons-nous plus
clarement en combien de sortes il est
mestier que la foy soit confermée par
espérance, si nous considérons de com-
bien d'espèces de tentations sont assail-
lis ceux qui ont une fois receu la Parole
de Dieu. Premièrement le Seigneur en
différant ses promesses, souventesfois
nous tient en suspens plus que nous ne
voudrions. En cest endroit c'est l'office
de la foy de faire ce que dit le Prophète :
asçavois si les promesses de Dieu sont tardives
que nous ne laissions point de les attendre². Aucunesfois aussi non-seulement
Dieu nous laisse languir, mais donne
apparence d'estre courroucé contre nous :
à quoy il faut que la foy nous subvienne,
afin que suyvans la sentence de l'autre
Prophète, nous puissions attendre le
Seigneur, combien qu'il ait caché sa face
de nous³. Il se dresse aussi des moc-
queurs, comme dit saint Pierre, qui deman-
dent où sont les promesses, et où est
la venue de Jésus-Christ⁴: veu que de-
puis la création du monde, toutes choses
vont en un mesme train. Voire mesmes la
chair et le monde nous suggèrent cela
en l'entendement. Yci il faut que la foy
estant soustenue et appuyée sur l'espé-
rance, soit fichée et s'arreste du tout à
contempler l'éternité du Royaume de
Dieu, afin de répurer mille ans comme un
jour⁵.

43 Pour ceste affinité et similitude,
l'Ecriture aucunesfois confond l'un avec
l'autre de ces deux vocables, Foy et Es-
pérance : comme quand saint Pierre dit
que la vertu de Dieu nous conserve par
foy jusques à la révélation de salut : ce
qui estoit plus convenable à l'espérance
qu'à foy. Néanmoins cela ne se fait point
sans raison, veu que nous avons montré
Espérance n'estre autre chose sinon
fermeté et persévérande de foy. Quel-
quefois ils sont conjoints ensemble :
comme en la mesme Epistre : Afin que
vostre foy et espoir soit en Dieu⁵. Et
saint Paul aux Philippiens déduit l'at-

¹⁾ Rom. VIII, 24.

²⁾ Hab. II, 3.

³⁾ 2 Pierre III, 4.

⁴⁾ 1 Pierre I, 5, 21.

²⁾ Is. VIII, 17.

⁴⁾ Ps. XC, 4 ; 2 Pierre III, 8.

tente de l'espoir¹: pour ce qu'en espérant patiemment nous tenons la bride à nos désirs, jusques à ce que l'opportunité de Dieu soit venue. Ce qui sera plus facile à entendre du chapitre X aux Hébreux que j'ai desjà allégué. Sainct Paul en un autre passage, combien qu'il parle improprement, entend toutesfois le mesme par ces mots, Nous attendons par foy en esprit l'espérance de justice²: voire pour ce qu'ayans receu le tesmoignage de l'Evangile touchant de l'amour gratuite de Dieu, nous attendons que Dieu mette en évidence et effect ce qui encors est caché sous espoir. Or il n'est pas maintenant difficile à veoir combien lourdement s'abuse le Maistre des Sentences, en faisant double fondement d'espérance: asçavoir la grâce de Dieu, et le mérite des œuvres. Certes elle ne peut avoir autre but que la foy. Or nous avons clairement montré que la foy a pour son but unique la miséricorde de Dieu, et que du tout elle s'y arreste, ne regardant nullement ailleurs. Mais il est bon d'ouyr la belle

raison qu'il allègue: Si tu oses, dit-il, espérer quelque chose sans l'avoir mérité, ce n'est point espérance mais présomption. Je vous prie, mes amis, qui sera celuy qui se tiendra de maudire telles bestes, lesquelles pensent que c'est témérairement et présomptueusement fait de croire certainement que Dieu est véritable? Car comme ainsi soit que Dieu nous commande d'attendre toutes choses de sa bonté, ils disent que c'est présomption de se reposer et acquiescer en icelle. Mais un tel maistre est digne des disciples qu'il a eus és escholes des Sophistes, c'est-à-dire Sorboniques. Nous au contraire quand nous voyons que Dieu apertement commande aux pécheurs d'avoir certaine espérance de salut, presumons hardiment tant de sa vérité, que moyenant sa miséricorde, rejettans toute fiance de nos œuvres, nous espérions sans aucune doute ce qu'il nous promet. En ce faisant nous trouverons que celuy qui a dit, Il vous sera fait selon vostre foy¹, ne nous abusera point.

CHAPITRE III.

Que nous sommes régénérés par foy : où il est traitté de la pénitence.

4 Combien que j'ay desjà enseigné en partie comment la foy possède Christ, et comment par icelle nous jouissons de ses biens, toutesfois cela seroit encors obscur, si nous n'adjoustions l'explication des fruits et effects que les fidèles en sentent en eux. Ce n'est pas sans cause que la somme de l'Evangile est réduite en pénitence et rémission des péchez. Par quoy en laissant ces deux articles, tout ce qu'on pourra prescher ou disputer de la foy, sera bien maigre et desbuffé, voire du tout inutile. Or puis que Jésus-Christ nous donne l'un et l'autre, et que nous obtenons l'un et l'autre par foy: asçavoir nouveauté de vie, et réconciliation gratuite, la raison et ordre requierent que je commence à traitter ici des deux. Nous

viendrons doncques en premier lieu de la foy à pénitence: pour ce qu'ayans droictement cognu ce point, nous pourrons aisément appercevoir comment l'homme est justifié par seule et pure acceptation et pardon de ses péchez: et toutesfois que la sainteté réale de vie, comme on dit, n'est point séparée de telle imputation gratuite de justice: c'est-à-dire, que cela s'accorde bien, que nous ne soyons pas sans bonnes œuvres, et toutesfois que nous soyons réputez justes sans bonnes œuvres. Or que la pénitence non-seulement suyve pas à pas la foy, mais qu'elle en soit produite, nous n'en devons faire nulle doute. Car puisque la rémission des péchez est offerte par l'Evangile, afin que le pécheur estant délivré de la tyrannie

1) Phil. I, 20.

2) Gal. V, 5.

1) Matth. IX, 29.

de Satan, du joug de péché, et de la misérable servitude de ses vices, entre au royaume de Dieu : nul ne peut embrasser la grâce de l'Evangile, qu'il ne se retire de ses desbauchemens pour suyvre le droit chemin, et applique toute son es-tude à se réformer. Ceux qui cident que la foy précède la pénitence et nient qu'elle en procède comme un fruit et produit de l'arbre, n'ont jamais sceu qu'elle est sa propriété ou nature, et sont induits à telle fantasia par un argument trop léger.

2 Jésus-Christ, disent-ils, et saint Jean-Baptiste ont premièrement exhorte le peuple à repentance en leurs sermons, et puis ont annoncé que le Royaume des cieux estoit prochain¹. Ils allèguent aussi que telle et semblable commission a été donnée aux Apostres : et que saint Paul, selon le récit de saint Luc, proteste d'avoir suivi cest ordre². Mais en s'amusant aux syllabes, ils ne regardent pas en quel sens et avec quelle liaison ces mots se doyvent prendre. Car quand Jésus-Christ et Jean-Baptiste font ceste exhortation, Repentez-vous, veu que le Royaume de Dieu est approché : ne déduisent-ils pas la cause de repentance, de ce que Jésus-Christ nous présente grâce et salut ? Parquoy ces paroles valent autant comme s'ils disoient, Puisque le Royaume de Dieu est approché, à ceste cause faites pénitence. Mesmes saint Matthieu ayant récité ceste prédication de saint Jean, dit qu'en cela a été accomplie la prophétie d'Isaïe touchant la voix qui crie au désert, Préparez la voye au Seigneur, dressez-luy ses sentiers³. Or l'ordre du Prophète est, que ceste voix doit commencer par consolation et joyeuse nouvelle. Néanmoins quand nous disons que l'origine de repentance vient de foy, nous ne songeons point qu'il faille quelque espace de temps auquel il faille qu'elle soit engendrée : mais nous voulons signifier que l'homme ne se peut droittement adonner à repentance, sinon qu'il se reconnoisse estre à Dieu. Or nul ne se peut résoudre estre à Dieu, sinon qu'il ait premièrement recognu sa grâce. Mais ces

chooses seront plus clairement déduites en la procédure. Possible qu'ils se sont trompez en ce que plusieurs sont dontez par les effrois de leur conscience, ou induits et façonnez à se ranger au service de Dieu, devant qu'avoir cognu sa grâce, mesmes devant que l'avoir goustée. Et c'est une crainte comme on la voit aux petis enfans, qui ne sont point gouvernez par raison : toutesfois aucunz la tiennent pour vertu, d'autant qu'ils la voyent approucher de la vraye obéissance, à laquelle elle prépare les hommes. Mais il n'est pas yci question d'enquerir en combien de sortes Jésus-Christ nous attire à soy, ou nous dispose à une droictre affection de piété : seulement je dy qu'on ne peut trouver nulle droicture sinon où l'Esprit qu'il a receu pour le communiquer à ses membres, a son règne. Je di aussi secondelement, suivant la doctrine du Pseaume, asçavoir que Dieu est propice afin qu'on le craigne¹ : que jamais homme ne luy portera telle révérence qu'il doit, qu'il ne se fie en la clémence et bonté d'iceluy : et que nul ne sera jamais bien délibéré à garder la Loy, s'il n'est persuadé que celuy auquel il sert a son service agréable. Or ceste facilité de laquelle Dieu use envers nous, est un signe de sa faveur paternelle. Ce qu'aussi monstre l'exhortation d'Osée, Venez, retournons à l'Eternel : car s'il a destruit, il nous guairira : s'il a frappé, il nous donnera santé². Nous voyons en ces mots, que l'espérance d'obtenir pardon doit servir d'esperon aux pécheurs, afin qu'ils ne croupissent point en leurs fautes. Au reste, ceux qui inventent une nouvelle manière de Chrestienté : c'est que pour recevoir le Baptême on ait certains jours auxquels on s'exerce en pénitence, devant qu'estre receus à communiquer à la grâce de l'Evangile, n'ont nulle apparence en leur erreur et folie. Je parle de plusieurs Anabaptistes, et principalement de ceux qui appètent estre dits spirituels, et telle racaille comme sont les Jésuites et autres sectes. Mais ce sont les fruits que produit cest esprit de phrénesie, d'ordonner quelque peu de jours à faire pénitence,

¹⁾ Matth. III, 2 ; IV, 17.

²⁾ Act. XX, 21.

³⁾ Is. XL, 3.

¹⁾ Ps. CXXX, 4.

²⁾ Osée VI, 1.

laquelle doit estre continuée de l'homme chrestien toute sa vie.

3 Aucuns hommes sçavans par ci-devant long temps, voulans simplement et purement parler de pénitence selon la regle de l'Ecriture, ont dit qu'elle consistoit en deux parties : c'est asçavoir mortification et vivification. Et interprètent mortification, une douleur et terreur de cœur qui se conçoit par la cognoscence de péché, et le sentiment du jugement de Dieu. Car quand quelqu'un est amené à la vraye cognoscence de son péché, adoncques il commence à le hayr et détester : adoncques vrayement il se desplaist en son cœur, et se confesse misérable et confus, il se souhaite estre autre qu'il n'est. Outre, quand il est touché du sentiment du jugement de Dieu (car l'un incontinent s'ensuyt de l'autre) lors humilié, espovanté et abatu, il tremble et se desconforte, et perd toute espérance. Voylà la première partie de pénitence, qui est appellée Contrition. Ils interprètent la vivification, estre une consolation produuite de la foy : c'est quand l'homme confondu par la conscience de son péché, et espovanté de la crainte de Dieu, jettant son regard sur la bonté et miséricorde d'iceluy, sur la grâce et salut qui est en Jésus-Christ, se relève, respire, reprend courage, et quasi retourne de mort en vie. Or ces deux mots, quand ils seroyent bien interprètes, expriment assez bien que c'est de pénitence : mais en ce que telles gens exposent Vivification estre la joye que reçoit une âme quand elle est appaisée de ses troubles et angoisses, je ne m'accorde point avec eux : d'autant qu'il faudroit plustost en cest endroit prendre ce mot pour une affection de bien et sainctement vivre, comme s'il estoit dit que l'homme meurt à soy pour vivre à Dieu; et c'est le renouvellement dont nous avons parlé.

4 Les autres, pourtant qu'ils voyent ce nom-ci estre diversement pris en l'Ecriture, ont mis deux espèces de pénitence. Et pour les distinguer, en ont appellé l'une Légale, par laquelle le pécheur navré du cautère de son péché, et comme brisé de terreur de l'ire de Dieu, demeure lié en ceste perturbation, sans s'en pouvoir

despestrer : l'autre ils l'ont nommée Evangelique, par laquelle le pécheur estant griefvement affligé en soy-mesme, s'eslevé néanmoins plus haut, embrassant Jésus-Christ pour la médecine de sa playe, la consolation de sa frayeur, le port de sa misère. Caïn, Saül, Judas sont exemples de la pénitence légale¹ : desquels quand l'Ecriture nous descriit la pénitence, elle entend qu'après avoir cognu la pesanteur de leur péché, ils ont eu crainte de l'ire de Dieu : mais ne pensans sinon à la vengeance et au jugement de Dieu, ont esté abysmez en ceste cogitation. Doncques leur pénitence n'a été autre chose qu'un portail d'enfer, auquel estans dèsja entrez en ceste présente vie, ils ont commencé à souffrir l'ire de la majesté de Dieu. Nous voyons la pénitence évangélique en tous ceux qui après avoir esté pointz en eux-mesmes de l'aiguillon de péché, relevez néanmoins en fiance de la miséricorde de Dieu, se sont retrouvez à luy. Ezéchias fut troublé ayant receu le message de mort : mais pleurant il pria, et regardant à la miséricorde de Dieu, reprint fiance². Les Ninivites furent espovantez de l'horrible menace de leur ruine : mais couvers de sacs et de cendres ils prièrent, espérans que le Seigneur se pourroit convertir et destourner de la fureur de son ire³. David confessa qu'il avoit trop griefvement péché, en faisant les monstres du peuple : mais il adjousta, Seigneur oste l'iniquité de ton serviteur. A l'objurgation de Nathan il recognut le crime d'adultére, il se prosterna devant Dieu : mais pareillement il attendit pardon⁴. Telle fut la pénitence de ceux qui à la prédication de saint Pierre furent navrez en leur cœur : mais se confians à la bonté de Dieu, adjoustèrent, Que ferons-nous, hommes frères? Telle fut aussi celle de saint Pierre, qui pleura amèrement : mais ne laissa point d'espérer⁵.

5 Combien que toutes ces choses soyent vrayes, néanmoins d'autant que je le puis comprendre par l'Ecriture, il faut autrement entendre le nom de Pénitence.

1) Gen. IV, 13; 1 Sam. XV, 30; Matth. XXVII, 4.

2) 2 Rois XX, 2; Is. XXXVIII, 1. 3) Jon. III, 5.

4) 2 Sam. XXIV, 10; XII, 13, 16.

5) Act. II, 37; Luc XXII, 62; Matth. XXVI, 75.

Car ce qu'ils confondent la foy avec la pénitence, est répugnant à ce que dit saint Paul aux Actes, Qu'il avoit testifié aux Juifs et aux Gentils la pénitence envers Dieu, et la foy en Jésus-Christ¹. Auquel lieu il met la foy et la pénitence comme choses diverses. Quoy donc? La vraye pénitence peut-elle consister sans foy? Nenny pas : mais combien qu'elles ne se puissent diviser : toutesfois il les faut distinguer. Car comme la foy ne peut estre sans espérance, néanmoins foy et espérance sont choses différentes : aussi pareillement la pénitence et la foy, combien qu'elles s'entretiennent d'un lien indivisible, toutesfois elles se doyent plus-tost conjointre que confondre. Je n'ignore pas que sous le nom de Pénitence, toute la conversion à Dieu est comprisne, dont la foy est une des principales parties; mais quand la nature et propriété d'icelle aura esté expliquée, il apparoistra en quel sens cela est dit. Le mot qu'ont les Hébreux pour signifier Pénitence, signifie Conversion ou retour : celuy qu'ont les Grecs, signifie Changement de conseil et volonté. Et de faict, la chose ne respond point mal à ces vocables, que la somme de pénitence est, que nous estans retirez de nous-mesmes, soyons convertis à Dieu : et ayans délaissé nos conseils et première volonté, en prenions une nouvelle. Parquoy à mon jugement nous la pourrons proprement définir en ceste sorte, Que c'est une vraye conversion de nostre vie à suivre Dieu et la voye qu'il nous monstre, procédante d'une crainte de Dieu droице et non feinte : laquelle consiste en la mortification de nostre chair et nostre vieil homme, et vivification de l'esprit. Auquel sens il faut prendre toutes les exhortations qui sont contenues tant aux Prophètes qu'aux Apostres, par lesquelles ils admonestent les hommes de leur temps à faire pénitence. Car ils les vouloient mener à ce point, qu'estans confus de leurs péchez, et navrez de la crainte du jugement de Dieu, ils s'humiliassent et prosternassent devant sa majesté qu'ils avoyent offensée, et se retrassent en la droице voye. Pourtant quand

ils parlent de se convertir et se retourner au Seigneur, de se repentir et faire pénitence, ils tendent tousjours à une mesme fin. Dont aussi l'Histoire sainte appelle Pénitence, d'estre conduits après Dieu : c'est quand les hommes l'ayans mesprisé pour s'escayer en leurs cupiditez, commencent de se réduire à sa Parole, et sont prests et appareillez de suyvre où il les appellera². Et saint Paul et saint Jehan disent qu'on produise fruits dignes de repentance, entendans qu'il faut mener une vie qui monstre et testifie en toutes ses actions un tel amendement³.

6 Mais devant que procéder outre, il sera expédition d'expliquer d'avantage la définition ci-dessus mise, en laquelle il y a principalement trois articles à considérer. Pour le premier, quand nous appelons Pénitence une conversion de vie à Dieu, nous requérons un changement, non pas seulement aux œuvres externes, mais aussi en l'âme : à ce que s'estant despouillée de sa vieille nature, elle produise après fruits dignes de sa rénovation. Ce que le Prophète voulant exprimer, commande à ceux qu'il exhorte à repentance, d'avoir un nouveau cœur⁴. Parquoy Moyse par plusieurs fois voulant remonstrer au peuple d'Israël quelle est la vraye conversion, les enseigne de se convertir de tout leur cœur et de toute leur âme. Et en parlant de la circoncision du cœur, il entre jusques aux affections les plus cachées. Laquelle locution est souvent réputée des Prophètes; toutesfois il n'y a lieu dont nous puissions mieux entendre quelle est la vraye nature de Pénitence, que du quatrième de Jérémie, où Dieu parle en ceste manière : Israël, si tu te convertis, converty-toy à moy. Cultive bien la terre de ton cœur, et ne sème point sur les espines. Sois circoncius au Seigneur, et oste toute immondicité de ton cœur⁵. Nous voyons comment il dénonce que pour se mettre à bien vivre ils ne peuvent prendre autre commencement sinon de desraciner toute impiété du cœur. Et pour les toucher plus vivement, il les advertit que c'est à Dieu

¹⁾ Act. XX, 21.

¹⁾ Matth. III, 2; 1 Sam. VII, 3.

²⁾ Luc III, 8; Rom. VI, 4; Act. XXVI, 20.

³⁾ Ezech. XVIII, 31. ⁴⁾ Jer. IV, 4, 5, 6.

qu'ils ont affaire, envers lequel on ne proufite rien en tergiversant : pource qu'il a en détestation le cœur double. Pour ceste cause Isaïe se mocque de toutes les entreprisnes des hypocrites, lesquels de son temps s'efforçoient à amender leur vie extérieurement par cérémonies : mais ce pendant ne se souciolet de rompre les liens d'iniquité, desquels ils estreignoient les povres. Et aussi en ce passage-là mesme, il démontre bien quelles sont les œuvres qui se doyvent ensuyvre de la vraye pénitence¹.

7 Le second article a esté, que nous avons dit qu'elle procède d'une droicte crainte de Dieu. Car devant que la conscience du pécheur soit amenée à repentance, il faut qu'elle soit premièrement touchée du jugement de Dieu. Car quand ce pensement sera une fois fiché au cœur de l'homme, que Dieu doit une fois monter en son Throne judicial pour demander conte de toutes œuvres et paroles : elle ne laissera point reposer le povre pécheur, ne respirer une seule minute de temps, qu'elle ne le picque et stimule tousjours à mener une nouvelle vie, afin qu'il se puisse seurement représenter à ce jugement. Parquoy l'Ecriture souvent, quand elle nous exhorte à repentance, nous réduit en mémoire que Dieu jugera une fois le monde. Comme en ce passage de Jérémie : Afin que ma fureur ne sorte comme feu, et n'y ait nul qui la puisse esteindre, à cause de vostre perversité². Item, en la prédication de saint Paul qu'il feit à Athènes : Comme ainsi soit que Dieu ait laissé cheminer les hommes en ignorance : maintenant leur dénonce de faire pénitence, d'autant qu'il a déterminé un jour auquel il jugera le monde en équité³, et en plusieurs autres lieux. Aucunesfois, par les corrections qui sont desjà advenues, elle démontre que Dieu est juge : afin que les pécheurs réputent que beaucoup plus grieve peine les attend, s'ils ne se corrigen de bonne heure. De quoy nous avons l'exemple au chapitre XXIX du Deutéronome. Or d'autant que le commencement de nostre conversion à Dieu est, quand nous

avons haine et horreur du péché, à ceste cause l'Apostre dit que la tristesse qui est selon Dieu, est cause de repentance⁴: appellant Tristesse selon Dieu, quand non-seulement nous avons crainte d'estre punis, mais hayssons et avons en exécration le péché, d'autant que nous entendons qu'il desplaist à Dieu. Ce qui ne doit estre trouvé estrange, pource que si nous n'es-tions pointz à bon escient, jamais la parresse de nostre chair ne se pourroit corriger : mesmes nulle picqueure ne suffiroit à la resveiller de sa stupidité, si Dieu ne passoit plus outre en monstrant ses verges. Mesmes outre la brutalité il y a aussi la rébellion, laquelle a besoin d'estre batte à grans coups de marteaux. Ainsi nous contraignons Dieu par nostre perversité, à user de sévérité et rigueur en menaçant, veu qu'il ne serviroit rien d'allécher par douceur ceux qui dorment. Je ne réciteray point les tesmoignages qui se trouvent là et là par toute l'Ecriture. La crainte de Dieu est aussi nommée Introduction à pénitence pour autre raison. Car encores qu'un homme fust en tout et par tout estimé parfait en vertus, s'il ne rapporte sa vie au service de Dieu, il pourra bien estre loué du monde, mais il sera en abomination au ciel, attendu que la principale partie de justice est de rendre à Dieu l'honneur qu'il mérite, duquel nous le fraudons meschamment, quand nous n'avons pas ceste intention de nous assujettir à son Empire.

8 Il nous faut maintenant expliquer le troisième article : c'est que nous avons dit que la pénitence consiste en deux parties : en la mortification de la chair, et la vivification de l'Esprit. Ce que les Prophètes, combien qu'ils parlent simplement selon la rudesse du peuple auquel ils avoyent affaire, néanmoins exposent assez bien, quand ils disent, Cessez de mal faire, et adonnez-vous à bien. Nettoyez-vous de vos ordures, délaissez vostre vie perverse : apprenez de bien faire, appliquez-vous à justice, miséricorde, etc.² Car en rappelant les hommes de malice, ils requièrent que toute leur chair, c'est-à-dire leur nature, soit

1) Is. LVIII, 5-7.

3) Act. XVII, 39

2) Jér. IV, 4.

1) 2 Cor. VII, 10.

2) Ps. XXXIV, 15; Is. I, 16, 17.

mortifiée, laquelle est pleine d'iniquité. Or c'est un commandement bien difficile, d'autant qu'il emporte que nous nous desvestions de nous-mesmes, et délaissons nostre propre nature. Car il ne faut pas estimer que la chair soit bien mortifiée, sinon que tout ce que nous avons de nous soit anéanty et aboly. Mais veu que toutes les pensées et affections de nostre nature sont répugnantes à Dieu, et ennemis de sa justice¹, la première entrée en l'obéissance de la Loy est, de renoncer à nostre nature et à toute nostre volonté. En après est signifié en ce passage du Prophète le renouvellement de vie par les fruits qui s'en ensuyent : asçavoir, justice, jugement et miséricorde. Car il ne suffiroit point de faire les œuvres extérieurement ; sinon que l'âme fust premièrement adonnée à l'amour et affection d'icelles. Or cela se fait quand l'Esprit de Dieu ayant transformé nos âmes en sa sainteté, les dirige tellement à nouvelles pensées et affections, qu'on puisse dire qu'elles sont autres qu'elles n'estoyent au paravant. Et de fait, nous sommes naturellement destournez de Dieu pour ne jamais tendre ny aspirer à ce qui est bon et droict, jusques à ce que nous ayons appris de nous quitter. Et voylà pourquoy tant souvent il nous est commandé de despouiller, le vieil homme, renoncer au monde et à la chair : et en nous retirans de nos cupiditez, mettre peine à estre renouvelez de l'esprit de nostre entendement. Et ce mot de Mortification nous advertit combien il nous est difficile d'oublier nostre naturel : entant qu'il signifie que nous ne pouvons pas estre pliez ne formez à la crainte de Dieu, ny apprendre les rudimens de piété, sinon qu'estans occis du glaive de l'Esprit, avec violence nous soyons réduits à néant. Comme si Dieu prononçoit qu'il est requis que nous mourions, et soyons anéantis en tout ce que nous avons, devant que luy nous reçoive ou accepte pour ses enfans.

9 L'une et l'autre nous vient de la communication que nous avons avec Christ. Car si nous sommes vrayement

participans de sa mort, par la vertu d'icelle nostre vieil homme est crucifié, et la masse de péché qui réside en nous est mortifiée, à ce que la corruption de nostre première nature n'ait plus de vigueur². Si nous sommes participans de sa résurrection, par icelle nous sommes ressuscitez en nouveauté de vie, laquelle respond à la justice de Dieu. Pour parler donc en un mot, je di que pénitence est une régénération spirituelle : de laquelle le but est, que l'image de Dieu qui avoit été obscurcie et quasi effacée en nous par la transgression d'Adam, soit restaurée. Ainsi l'appelle l'Apostre, quand il dit qu'ayans le voile osté, nous représentons la gloire de Dieu, estans transformez en une mesme image, de gloire en gloire, comme par l'Esprit de Dieu³. Item, Soyez renouvelez en vostre âme, et vestez le nouvel homme : lequel est créé selon Dieu et justice, et vraye sainteté⁴. Item en un autre lieu, Ayant vestu le nouvel homme, lequel est renouvelé à la cognoscience et image de celuy qui l'a créé⁵. Ainsi doncques par ceste régénération nous sommes de la grâce de Christ réparez en la justice de Dieu ; de laquelle nous estions décheus par Adam : comme il plaist à Dieu de restituer en leur entier tous ceux lesquels il adopte en l'héritage de la vie éternelle. Or ceste restauration ne s'accomplit point ny en une minute de temps, ny en un jour, ny en un an : mais Dieu abolit en ses esleus les corruptions de la chair par continue succession de temps, et mesmes petit à petit : et ne cesse de les purger de leurs ordures, les dédier à soy pour temples, réformer leurs sens à une vraye pureté, afin qu'ils s'exercent toute leur vie en pénitence, et sachent que ceste guerre ne prend jamais fin qu'à la mort. Dont l'impudence d'un certain apostat est tant plus vileine, quand il me reproche que je confon l'estat de la vie présente avec la gloire future, en interprétant avec saint Paul que l'image de Dieu gist en sainteté et justice véritable : comme si en voulant définir ceci ou cela, il ne fust pas requis de prendre la per-

¹⁾ Rom. VIII,

²⁾ 2 Cor. III, 18.
³⁾ Ephés. IV, 23, 24.

⁴⁾ Col. III, 10.

fection et intégrité. Or en disant que Dieu nous restaure à son image, nous ne nions pas qu'il ne le face par accroissement continual : mais selon que chacun est plus avancé, ceste image de Dieu reluit tant mieux en luy. Or Dieu pour faire parvenir ses fidèles à ce but-là, leur assigne le chemin de pénitence pour toute leur vie, auquel ils ne cessent de courir.

10 Voylà doncques comment les enfans de Dieu sont délivrez de la servitude de péché par la régénération : non point pour ne sentir nulle fascherie de leur chair, comme si desjà ils estoient en pleine possession de liberté : mais plus-tost en sorte qu'il leur demeure matière perpétuelle de batailler pour les exercer : et non pas pour les exercer seulement, mais pour leur donner mieux à cognosstre leur infirmité. Et en cela consentent tous les escrivains de bon et sain jugement, qu'il demeure en l'homme régénéré une source et nourriture de mal, dont toutes mauvaises cupiditez sortent continuellement, lesquelles l'allèchent et l'incitent à pécher. Ils confessent d'avantage que tous fidèles sont tellement tenus enveloppez de ceste corruption, qu'ils ne peuvent pas résister qu'ils ne soient souvent esmeus ou à paillardise, ou à avareice, ou à ambition, ou aux autres vices. Or il n'est ja mestier de longue dispute, pour enquérir quelle a esté l'opinion des Docteurs anciens touchant cela : veu que saint Augustin seul peut suffire pour tous, lequel a fidèlement et avec grande diligence recueilli leurs sentences¹. Si quelqu'un doncques veut scavoir qu'ont tenu les Anciens de ce point, je les renvoie là pour en scavoir. Or on pourroit penser qu'entre saint Augustin et nous il y eust quelque répugnance : d'autant que luy, en confessant que tous fidèles, pendant qu'ils habitent en ce corps mortel, sont tellement sujets à concupisances qu'ils ne se peuvent tenir de convoiter, toutesfois il n'ose point appeler une telle maladie, Péché : mais en la nommant Infirmité, il dit que lors elle est péché quand outre la conception ou appréhension l'œuvre ou le consentement s'en en-

suyt : c'est-à-dire, quand la volonté obtempère au premier appétit. Nous au contraire, tenons que toute convoitise de laquelle l'homme est aucunement chatouillé pour faire contre la Loy de Dieu, est péché : mesmes nous affermos que la perversité laquelle engendre en nous telles concupiscences, est péché. Nous enseignons doncques, que les fidèles ont toujours le péché habitant en eux, jusques à ce qu'ils soient desvestus de ce corps mortel, source que la perversité de convoiter, laquelle est répugnante à droiture, réside toujours en leur chair. Si est-ce néanmoins qu'il ne s'abstient pas toujours du nom de Péché en telle signification : comme quand il dit, La source dont proviennent tous péchez est nommée Péché par saint Paul : asçavoir la concupiscence. Ce péché quant aux Saints perd son règne au monde, et pérît au ciel². Par ces mots il confesse que d'autant que les fidèles sont sujets à concupiscence, ils sont coupables comme pécheurs.

11 Touchant de ce qui est dit, que Dieu purge son Eglise de tout péché, et qu'il promet ceste grâce au Baptême, et l'accomplit en ses esleus³, nous référerons cela à l'imputation du péché plustost qu'à la matière. Dieu fait bien cela en régénérant les siens, que le règne de péché soit aboly en eux : car il leur donne la vertu de son saint Esprit, pour les rendre supérieurs et vainqueurs au combat qu'ils ont à l'encontre : mais le péché cesse lors de régner seulement en eux : et non point d'y habiter³. Parquoy nous disons que le vieil homme est tellement crucifié, et que la loy de péché est tellement abolie aux enfans de Dieu, que les reliques néanmoins y demeurent : non pas pour y dominer, mais pour les humilier par la connoissance de leur infirmité. Nous confessons bien que telles reliques ne leur sont point imputées, non plus que si elles n'estoient point, mais nous disons que cela se fait par la miséricorde de Dieu. Et ainsi, combien qu'ils soient absous par grâce, qu'ils ne laissent point de fait d'estre pécheurs et coupables. Il nous est bien aisé de con-

1) *Ad Bonif., lib. IV; Contra Jul., lib. I, II.*

1) *Sermo VI, De verbis Apostoli.*

2) *Ephés. V, 26, 27.*

3) *Rom. VI, 6.*

fermer ceste sentence, veu que nous avons clairs et certains tesmoignages de l'Escriture pour l'approbation d'icelle. Car que voudrions-nous plus clair que ce que saint Paul escrit au VII^e des Romains ? Premièrement : qu'il parle là en la personne de l'homme régénéré, nous l'avons jà monstré ci-devant : et saint Augustin allègue des raisons péremptoires pour l'approuver. Je laisse là qu'il use de ces deux mots, Mal et Péché. Encores que les contredisans puissent caviller sur ces deux mots, toutesfois qui est-ce qui niera que répugnance contre la Loy de Dieu ne soit vice ? et qu'empeschement de bien faire ne soit péché ? Finalement, qui est-ce qui ne confessera qu'il y a de la faute par tout où il y a misère spirituelle ? Or saint Paul dit que toutes ces choses sont comprisnes en ceste corruption dont nous parlons. D'avantage, nous avons une certaine démonstration, par laquelle toute ceste question se peut vuider. Car il nous est commandé en la Loy d'aimer Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre âme et de toutes nos forces. Puis qu'il convient que toutes les parties de nostre âme soyent ainsi remplies de l'amour de Dieu, il est certain que tous ceux qui peuvent concevoir en leur cœur seulement un appétit léger, ou quelque cogitation pour estre distraits de l'amour de Dieu à vanité, ne satisfont point à ce commandement. Qu'ainsi soit, ces choses ne sont-elles point comprisnes en l'âme, d'estre touché et esmeu de quelque appétit, concevoir en l'entendement quelque chose, ou appréhender en son sens ? Quand donc en telles affections il y a de la vanité et du vice, n'est-ce pas un signe qu'il y a quelques parties de l'âme vuides et despourvues de l'amour de Dieu ? Parquoy, quiconque ne confesse que toutes concupiscences de la chair sont péché, et que ceste maladie de convoiter qui est en nous, est la source de péché : il faut qu'il nie quant et quant, que la transgression de la Loy n'est point péché.

42 S'il semble avis à quelqu'un que ce soit une chose hors de raison, de condamner ainsi en général toutes les cupiditez desquelles l'homme naturellement

est touché, d'autant qu'elles ont esté mises en l'homme par Dieu, qui est auteur de nature : nous respondons que nous ne condammons point les désirs que Dieu a mis en l'homme en la première création, et lesquels ne se peuvent oster de nous sinon avec l'humanité mesme : mais que nous réprouvons seulement les appétis desbridez et désordonnez, qui sont répugnans à l'ordre de Dieu. Or pource que toutes les parties de nostre âme sont tellement corrompues par la perversité de nostre nature, qu'en toutes nos œuvres il y apparoist toujours un désordre et une intempérance : d'autant que tous les désirs que nous concevons ne se peuvent séparer d'un tel excès, nous disons qu'à ceste cause ils sont vicieux. Ou si quelqu'un en veut avoir une somme plus briefve, nous disons que tous les désirs et appétis des hommes sont mauvais, et les condamnons de péché : non pas entant qu'ils sont naturels, mais entant qu'ils sont désordonnez. Or ils sont désordonnez d'autant qu'il ne peut rien procéder pur ny entier de nostre nature vicieuse et souillée. Et mesmes de ce propos saint Augustin n'en va pas si loing qu'il semble de prime face. Quand il veut fuir les calomnies des Pélagiens, il se déporte quelquesfois de ce mot de Péché : mais quand il escrit que la louy de péché demeure aux saints, et que la coulpe seulement est ostée d'eux, il signifie assez qu'il est conforme en un mesme sens avec nous¹.

43 Nous produirons quelques autres sentences de ses livres, pour montrer plus familièrement ce qu'il en a senti. Au second livre contre Julien il dit ainsi, La louy de péché est remise en la régénération spirituelle, et demeure en la chair mortelle : elle est remise, d'autant que la coulpe en est abolie par le Sacrement, auquel les fidèles sont régénérés : elle demeure, pource qu'elle produit les désirs contre lesquels les fidèles mesmes ont à batailler. Item, La louy de péché, laquelle résidoit encores aux membres de saint Paul, est remise au Baptesme, non pas finie. Item, exposant pourquoy

1) *Ad Bonif.*

saint Ambroise a appellé un tel vice Iniquité, il dit qu'il nomme ainsi ceste loy de péché, lequel demeure en nous, combien que la coulpe en soit remise au Baptême, pource que c'est chose inique que la chair bataille contre l'esprit. Item, Le péché est mort quant à la coulpe à laquelle il nous tenoit liez : toutesfois il se rebelle mesmes estant mort, jusques à ce qu'il soit purgé par la perfection de sépulture. Au cinquième livre il parle encors plus clairement : Comme l'avenglement du cœur, dit il, est péché, d'autant qu'il est cause qu'on ne croit point en Dieu : et est punition pour le péché, d'autant que le cœur fier et hautain est ainsi puni : et est cause du péché, d'autant qu'il engendre meschans erreurs : ainsi la concupiscence de la chair contre laquelle le bon esprit bataille, est péché, d'autant qu'elle contient désobéissance contre le gouvernement de l'esprit : est punition du péché, d'autant qu'elle nous est imposée pour la rébellion de nostre premier père : est cause du péché, soit que nous consentions à icelle, ou que nous soyons contaminé d'icelle dès nostre nativité. En ce passage saint Augustin ne fait point difficulté d'appeler l'infirmité qui est en nous après la régénération, Péché : pource qu'il ne craind pas tant les calomnies des Pélagiens après avoir réfuté leur erreur. Comme aussi en l'Homilie XLI sur saint Jehan, Si tu sers, dit-il, à la loy de péché selon ta chair, fay ce que dit l'Apostre, Que le péche ne règne point en ton corps pour obéir au désir d'iceluy¹. Il ne défend point qu'il n'y soit, mais qu'il n'y règne point. Ce pendant que tu es vivant, il est nécessaire que le péché soit en tes membres : toutesfois que la domination luy soit ostée, et que ce qu'il commande ne se face point. Ceux qui maintiennent que la concupiscence n'est point péché, allèguent ce dire de saint Jaques, que la concupiscence, après avoir conceu, engendre le péché². Mais il n'y a point de difficulté à soudre ceste objection ; car si nous n'exposons ce passage des mauvaises œuvres, ou des

péchez actuels, qu'on appelle, mesmes la volonté mauvaise ne sera point contée pour péché. Or de ce qu'il appelle les mauvaises œuvres, Enfans de la concupiscence, et qu'il leur attribue le nom de Péché, il ne s'ensuyt pas pourtant que convoiter ne soit une chose mauvaise et damnable devant Dieu.

4 Aucuns Anabaptistes imaginent je ne sçay quelle intempérance phrénetique au lieu de la régénération spirituelle des fidèles : c'est que les enfans de Dieu (comme il leur semble) estans réduits en estat d'innocence, ne se doyvent point soucier de refréner les concupiscences de leur chair : mais doyvent suyvre l'Esprit pour conducteur, sous la direction duquel on ne peut errer. Ce seroit une chose incroyable, que l'entendement de l'homme peust tomber en telle rage, si non qu'ils publiassent arrogamment ceste doctrine. Et de faict, c'est un monstre horrible : mais c'est bien raison que l'audace de ceux qui entreprenent de changer la vérité de Dieu en mensonge, soit ainsi punie. Je leur demande doncques, si toute différence de turpitude et honnesteté, de justice et injustice, de bien et de mal, de vertu et de vice sera ostée. Celle différence, disent-ils, vient de la malédiction du veiel Adam, de laquelle nous sommes délivrez par Christ. Il n'y aura doncques rien à dire entre paillardise et chasteté, simplicité et astuce, vérité et mensonge, équité et rapine. Qu'on oste, disent-ils, toute crainte frivole, et qu'on suyve hardiment l'esprit : lequel ne demandera rien de mal, moyennant qu'on s'adonne à sa conduite. Qui ne s'estonneroit de ces propos si énormes? néanmoins c'est une philosophie populaire et amiable entre ceux qui estans aveuglez de la folie de leurs concupiscences, ont perdu le sens commun. Mais, je vous prie, quel Christ nous forgent-ils? et quel Esprit est-ce qu'ils nous rottent? Car nous recognoissons un Christ et son Esprit tel que les Prophètes l'ont promis, et quel l'Evangile dénonce qu'il a esté révélé, duquel nous n'oyons rien de semblable. Car cest Esprit que l'Ecriture nous monstre, ne favorise point à homicides, paillardises, yvron

¹⁾ Rom. VI, 12.

²⁾ Jacq. I, 15.

gnéries, orgueil, contention, avarice et fraude : mais est auteur de dilection, chasteté, sobriété, modestie, paix, tempérance et vérité. Ce n'est pas un esprit de resverie, ne de tourbillons, et qui se transporte çà et là inconsidérément tant au mal qu'au bien : mais plein de sagesse et intelligence, pour discerner entre le bien et le mal. Il ne pousse point l'homme à une licence dissolue et effrénée : mais comme il discerne le bien du mal, aussi il enseigne de suyvre l'un et fuir l'autre. Mais qu'est-ce que je mets si grand'peine à réfuter ceste rage brutale ? L'Esprit de Dieu n'est point aux Chrestiens une imagination folle, laquelle ils se soyent forgée en songeant, ou pris des autres : mais ils le reconnoissent tel que l'Escriture le monstre, en laquelle il est dit qu'il nous est donné en sanctification pour nous conduire en obéissance de la justice de Dieu, nous ayant purgez d'immondicité et ordure. Laquelle obéissance ne peut estre, que les concupisances (ausquelles ceux-ci veulent lascher la bride) ne soyent dontées et subjuguées. En après il est dit aussi, qu'il nous purge tellement par sa sanctification, que néanmoins il nous reste toujours beaucoup d'infirmité, ce pendant que nous sommes enclos en nostre corps mortel : dont il advient qu'entant que nous sommes encores bien loing de la perfection, il nous est mestier de proufiter journallement : et entant que nous sommes enveloppez en beaucoup de vices, qu'il nous est mestier de batailler à l'encontre. De là s'ensuyt qu'il nous faut veiller diligemment, pour nous garder d'estre surpris des trahisons et embusches de nostre chair : et qu'il ne nous faut point reposer comme si nous n'estions point en danger, sinon que nous pensions avoir plus d'avancement en sainteté de vie que saint Paul, lequel estoit molesté des aiguillons de Satan¹, afin qu'avec infirmité il fust parfait en vertu : et qui ne parloit par feintise, en descrivant ce combat de la chair et de l'esprit qu'il sentoit en sa personne².

45 Touchant ce que l'Apostre, en dé-

clarant que c'est que pénitence, raconte sept choses lesquelles la produisent en nous¹, ou bien procèdent d'icelle comme fruits et effects, ou bien sont comme membres et parties d'icelle, il ne le fait pas sans bonne raison. Or ces choses sont, sollicitude, excuse, indignation, crainte, désir, zèle, vengeance. Je n'ose pas définir si ce sont les causes de pénitence, ou ses effects, pour ce que l'un et l'autre a quelque apparence. On les peut aussi nommer affections conjointes avec pénitence : mais pour ce qu'en laissant ces questions nous pouvons avoir le sens de saint Paul, il me suffira simplement d'exposer ce qu'il veut dire. Il dit doncques que la tristesse qui est selon Dieu, engendre en nous sollicitude : car celuy qui est à bon escient touché de desplaisir d'avoir offensé Dieu, est semblablement incité et picqué à penser et regarder songeusement comment il se pourra despêtrer des liens du diable : d'aviser aussi pour l'advenir de n'estre point surpris de ses embusches. D'avantage, d'avoir soin de s'entretenir sous la conduite du saint Esprit, afin de n'estre point surpris par nonchalance. Secondelement il met l'excuse par laquelle il ne signifie point une défense, de laquelle le pécheur use pour eschapper du jugement de Dieu, en niant d'avoir failli, ou faisant sa faute légère : mais plustost une espèce d'excuse, laquelle gist plus à demander pardon qu'à alléguer son bon droit. Comme un enfant qui ne sera point incorrigible, en reconnoissant ses fautes et les confessant devant son père, se remet néanmoins à sa merci : et pour l'obtenir il proteste tant qu'il peut de n'avoir jamais mesprisé son père, et de ne l'avoir point offendé par un meschant cœur : brief, il s'excuse tellement qu'il ne tend point à se faire juste et innocent, mais seulement à obtenir pardon. S'ensuyt puis après l'indignation : c'est quand le pécheur se courrouze contre soy-mesme en son cœur, s'accuse et se despiste contre soy, en réputant sa perversité et ingratitudo envers Dieu. Le mot de Crainte emporte la frayeur de laquelle nos coeurs sont touchez

1) 2 Cor. XII, 15.

2) Rom. VII, 14.

1) 2 Cor. VII, 11.

et surpris toutes fois et quantes que nous pensons quelle est la rigueur de Dieu contre les pécheurs, et d'autre part ce que nous avons mérité. Car il ne se peut faire que nous ne soyons agitez d'une merveilleuse vexation en pensant à cela, laquelle nous instruit à humilité, et nous rend plus advisez pour le temps advenir. Par ce moyen la solicitude dont il avoir parlé, se produiroit de ceste crainte. Il me semble avis qu'il a usé du mot de Désir, pour une affection ardente de faire nostre devoir envers Dieu, à laquelle nous doit principalement induire la connoissance de nos fautes. Le Zèle qu'il adjouste conséquemment, tend à une mesme fin : car il signifie l'ardeur dont nous sommes esmeus, estans picquez de ces pensées comme d'esperons : Qu'ay-je fait? Où estois-je tombé, si la miséricorde de Dieu ne m'eust secouru? Il met pour le dernier la Vengence : car d'autant que nous sommes plus aspres et sévères à nous accuser, d'autant devons-nous espérer que Dieu nous sera plus miséricordieux. Et de fait, il ne se peut faire qu'une âme fidèle estant touchée de l'horreur du jugement de Dieu, ne procure à se punir soy-mesme : car les fidèles savent bien quelle peine c'est de la confusion, estonnement, honte, douleur et desplaisir qu'ils sentent, en reconnoissant leurs fautes devant Dieu. Toutesfois qu'il nous souvienne qu'il est besoin de tenir mesure, à ce que la tristesse ne nous engloutisse, pource que les consciences craintives sont par trop enclines à trébuscher en désespoir. Et Satan use communément de cest artifice, de plonger tant profond qu'il peut en ce gouffre de tristesse, tous ceux qu'il voit abatus de la crainte de Dieu, tellement qu'ils ne se puissent jamais relever. La crainte laquelle finit en humilité, et ne nous destourne point de l'espérance d'obtenir pardon, ne peut estre excessive : mais selon l'admonition de l'Apostre, que le pécheur soit sur ses gardes, de peur qu'en se sollicitant à se desplaier et hayr, il ne soit accablé de trop grand espavantement pour défaillir du tout. Car cela tend à nous eslongner de Dieu et le fuir : et par ainsi est bien répugnant à

pénitence par laquelle Dieu nous convie à soy. Et à ce propos saint Bernard donne un advertisement bien utile : c'est que la douleur pour les péchez est nécessaire, moyennant qu'elle ne soit point continuelle. Et ainsi, qu'il est besoin de nous divertir de la mémoire de nos voyes, laquelle nous tient serrez en angoisse et ennuy : et nous pourmener en la mémoire des bénéfices de Dieu, comme en une belle plaine. Meslons, dit-il, le miel avec l'absynthe, afin que l'amertume nous proufite à santé, quand nous la boirons confite en douceur. Et si vous sentez de vous-mesmes en humilité, sentez de Dieu selon sa bonté¹⁾.

46 Maintenant il se peut entendre quels sont les fruits de pénitence : ascavoir, les œuvres qui se font pour servir à Dieu en son honneur, et les œuvres de charité, et en somme une vraye saincteté et innocence de vie : brief, selon que chacun s'efforce tant plus de compasser sa vie à la reigle de la Loy de Dieu, en cela il donne tant meilleurs signes qu'il est vray repentant. Pour ceste cause l'Esprit nous voulant exhorter à repentence, nous propose quelque fois tous les préceptes de la Loy, et quelque fois le contenu de la seconde Table : combien qu'en d'autres passages, après avoir condamné l'immondicité de la source du cœur, il nous incite aussi à monstrer par tesmoignages extérieurs que nous sommes vrayement repentans. De laquelle chose les lecteurs auront une peinture vive ci-après, quand je descriray la vie chrestienne. Je n'amasseray point ici les passages des Prophètes, où d'un costé ils se mocquent des badinages de ceux qui s'efforcent d'appaiser Dieu par cérémonies, disans que ce ne sont que jeux de petis enfans : d'autre part ils enseignent, quelque intégrité externe qu'il y ait en la vie, que ce n'est pas le principal, veu que Dieu regarde le cœur. Quiconque aura moyennement versé en l'Ecriture, comprendra aisément de soy sans autre Docteur, qu'en ayant affaire à Dieu on ne proufite rien, si on ne commence par l'affection intérieure du cœur. Et le

1) Sermo XI, In Cantic.

passage de Joël servira bien à entendre les autres : Rompez, dit-il, vos cœurs, et non pas vos robes¹, etc. L'un et l'autre aussi sont exposez en ces mots de saint Jaques, Vous meschans, lavez vos mains : vous doubles, purgez vos cœurs². Vray est que l'accessoire est mis en premier lieu : mais c'est assez que tantost après il monstre le principe et la fontaine : asçavoir, de nettoyer les ordures cachées, à ce que l'autel pour sacrifier à Dieu soit dressé au cœur. Il y a bien outre-plus quelques autres exercices externes, desquels nous usons en particulier pour nous humilier, ou pour donter nostre chair, et en public pour attester de nostre repentance. Or le tout procède de ceste vengeance dont parle saint Paul. Car ce sont choses appartenantes à un cœur affligé, de gémir et pleurer, de hayr et fuir tout plaisir, toute pompe et vanité, de s'abstenir de banquets et délices. D'avantage, celuy qui cognoist quel mal c'est la rébellion de la chair, cherche tous remèdes pour la réprimer. Semblablement, celuy qui pense bien combien c'est une grievve offense d'avoir violé la justice de Dieu, n'a repos ne cesse, jusques à tant qu'il ait donné gloire à Dieu en son humilité. Les Docteurs anciens parlent souvent de ces exercices extérieurs, quand ils ont à traiter des fruits de pénitence. Il est bien vray qu'ils ne constituent point le principal point de la pénitence en iceux. Toutesfois les lecteurs me pardonneront, si je di ce qui m'en semble : c'est qu'ils se sont trop arrestez à ces menues choses. Et celuy qui pensera diligemment, m'accordera, comme j'espère, ce que je di. Car en recommandant si fort ceste discipline corporelle, ils induisoyent bien le peuple à la recevoir avec grande dévotion : mais cependant ils obscurcissoient ce qui devoit estre en premier lieu. Il y avoit aussi un autre vice en eux, c'est qu'ils estoient un peu trop extrêmes et rigoureux aux corrections, comme il nous faudra traiter ailleurs.

17 Mais pource qu'aucuns, voyans que les Prophètes font mémoire qu'on se doit repentir avec pleurs et jusnes, ayans un

sac vestu, et les cendres sur la teste (ce qui est principalement monstré en Joël¹) par cela estiment que le principal de pénitence soit de jusner et pleurer, il nous faut obvier à leur erreur. En ce passage-là doncques de Joël, ce qui est dit de la conversion entière de nostre cœur au Seigneur, et de rompre, non pas nos habillemens, mais nostre cœur, est du tout propre à la pénitence. Les pleurs et jusnes ne sont pas mis comme conséquences perpétuelles, mais comme circonstances qui convenoyent spécialement alors. Car d'autant qu'il avoit dénoncé une vengeance de Dieu espovantable aux Juifs, il les admoneste de la prévenir, non-seulement en amendant leur vie, mais aussi en s'humiliant et monstrant signe de tristesse. Car comme anciennement un homme accusé de crime, pour impétrir miséricorde du juge, laissoit croistre sa barbe, ne se peignoit point, et se vestoit de dueil : aussi il convenoit que ce peuple qui estoit accusé devant le throne de Dieu, testifiast par signes extérieurs qu'il ne demandoit que d'obtenir pardon de sa clémence. Or combien que la manière de se vestir d'un sac, et se jettter cendres sur la teste, fust la coustume de ce temps-là, et ne nous appartiene aujourd'huy de rien : toutesfois les pleurs et les jusnes ne nous seroyent point aujourd'huy impertinens, toutesfois et quantes que le Seigneur nous démonstre apparence de quelque calamité. Car quand il nous fait apparoistre quelque danger,² il dénonce qu'il est appareillé à faire vengeance, et quasi dèsjà armé. Le Prophète doncques parle trèsbien, en exhortant à pleurs et jusnes : c'est-à-dire à tesmoignage de tristesse, ceux auxquels il avoit prédit que le jugement de Dieu est appareillé pour les perdre. En telle sorte les Pasteurs ecclésiastiques ne feroyent point mal aujourd'huy, si toutes fois et quantes qu'ils voyent quelque calamité prochaine, soit de guerre, de famine ou de pestilence, ils remonstroyent à leur peuple qu'il seroit bon de prier le Seigneur avec pleurs et jusnes : moyenant qu'ils s'arrestassent au principal, qui est

¹⁾ Joël II, 13.

²⁾ Jacq. IV, 8.

¹⁾ Joël II, 12.

de rompre les cœurs, et non les vestemens. C'est doncques une chose certaine, que le jusne n'est pas tousjours conjoint avec repentance : mais convient particulièremenr à ceux qui veulent testifier qu'ils se recognoissent avoir mérité l'ire de Dieu, et néanmoins requièrent pardon de sa clémence. Pour ceste cause Jésus-Christ le mét avec angoisse et tribulation. Car il excuse ses Apostres qui ne jusnoyent point du temps qu'ils estoient en sa compagnie, pource que c'estoit le temps de joye : disant qu'ils auroyen opportunité de jusner au temps de tristesse, quand il les auroit privez de sa compagnie¹. Je parle du jusne solennel et publique. Car la vie du Chrestien doit estre tempérée en telle sobrieté, qu'il y apparoisse depuis le commencement jusques à la fin, comme une espèce de jusne perpétuel. Mais pource que ce point sera despesché ci-après, en traittant de la discipline de l'Eglise, je n'en tiendray yci plus long propos.

48 Toutesfois j'entrelaceray encore ce point : c'est que quand le mot de Pénitence s'attribue à la déclaration externe que font les pécheurs, pour montrer si gne de changement en mieux, alors il est destourné de son sens naturel. Car une telle protestation n'est pas tant se convertir à Dieu, que confessser sa coulpe pour en obtenir pardon et grâce. Ainsi, faire pénitence en cendre et avec le sac, n'est autre chose que de protester que nous avons nos péchez en horreur et nous y desplaions, pource que Dieu y est griefvement offensé. Et c'est une espèce de confession publique, par laquelle en nous condamnant devant Dieu et ses Anges et tout le monde, nous prévenons le jugement qui nous estoit deu. Car saint Paul en rédarguant la nonchalance de ceux qui se pardonnent par trop, Si nous nous condamnions, dit-il, nous-mesmes, nous ne serions point condamnez de Dieu². Au reste, il n'est pas tousjours nécessaire d'appeler les hommes pour tesmoins de nostre repentance, mais de confesser secrettement à Dieu nos péchez, c'est une partie de la repentance,

laquelle ne se peut omettre. Car ce n'est pas raison que Dieu pardonne les péchez auxquels nous nous flattions, et lesquels nous couvrons d'hypocrisie, à ce qu'il ne les produise point en clarté, et non-seulement il nous convient recognoistre les fautes que nous commettons de jour en jour, mais une lourde cheute nous doit tirer plus loing, et nous réduire en mémoire les offenses qui semblent desjà estre ensevelies de long temps. Ce que David nous enseigne par son exemple. Car ayant honte du grand forfait qu'il avoit commis quant à Bethsabé, il s'examine jusques au ventre de sa mère, et cognost que dès lors il a esté corrompu et infect, et adonné à mal¹. Et ce n'est point pour amoindrir sa faute, comme plusieurs en s'accusant d'estre hommes pécheurs, se cachent parmi la multitude : et ce leur est une eschappatoire, d'envelopper avec eux le genre humain. David y procède bien d'une autre sorte. Car par ceste circonstance il augmente et agrave franchement sa coulpe : asçavoir que dès son enfance estant adonné à mal, il n'a cessé d'amasser péchez sur péchez. En un autre passage aussi bien, il entre en examen de sa vie passée, pour demander pardon des fautes qu'il a commises en sa jeunesse². Et de fait nous ne prouverons jamais que nous soyons bien resveillez de nostre hypocrisie, sinon qu'en gémissant sous le fardeau, et en pleurant de nostre misère, nous cherchions que Dieu nous en relève. Il convient aussi noter, que la pénitence en laquelle Dieu nous commande de travailler sans fin, et sans cesse toute nostre vie, diffère d'avec celle par laquelle ceux qui estoient trébuschez en quelque acte vilain et énorme, ou s'estoient desbordez outrageusement en dissolution, ou mesmes en rejettant le joug de Dieu, s'estoient comme révoltez de luy, sont comme ressuscitez de mort à vie. Car l'Ecriture souvent en exhortant à pénitence, parle comme d'un tel changement, qui nous retire des enfers, pour nous mener au royaume de Dieu, et comme d'une résurrection. Et quand il est dit

1) Matth. IX, 15.

2) 1 Cor. XI, 31.

1) Ps. LI, 7.

2) Ps. XXV, 7.

que le peuple a fait pénitence, c'est qu'il s'est retiré de l'idolâtrie et autres énormitez semblables. Pour ceste raison saint Paul commande à ceux qui n'ont point fait pénitence de leurs dissolutions, paillardises et immondicitez, de mener le dueil à cause d'une telle dureté¹. Ceste différence est bien à observer, afin que si aucuns sont exhortez à repentance, nous ne pensions pas estre quittes de nous convertir journellement à Dieu : et que nous ne soyons pas surpris de non-chalance, comme si la mortification de la chair ne nous appartenoit plus de rien. Car les cupiditez mauvaises dont nous sommes assiduellement chatouillez, et les vices qui pullulent en nous, ne nous donnent point le loisir de nous apparesser, que nous ne mettions peine et soin à nous amender. Parquoy la pénitence spéciale, laquelle est requise en ceux que le diable a transportez du service de Dieu, et enlacez aux filets de mort, n'empesche pas qu'en général tous ne doyvent estre repentans, et n'oste pas la pénitence ordinaire, à laquelle la corruption de nostre nature nous doit soliciter.

19 Or s'il est vray que toute la somme de l'Evangile soit comprimée en ces deux points, asçavoir en repentance et rémission des péchez (comme c'est une chose notoire) ne voyons-nous pas bien que le Seigneur justifie gratuitement ses serviteurs, afin de les restaurer quant et quant en vraye justice, par la sanctification de son Esprit ? Jehan-Baptiste, lequel estoit Ange envoyé pour préparer la voye à Christ², avoit cela pour somme de sa prédication, Faites pénitence : car le Royaume de Dieu est approché³. Induisant les hommes à pénitence, il les admonestoit de se reconnoistre pécheurs, et se rendre damnables devant Dieu, avec toutes leurs œuvres : afin de souhaiter de tout leur cœur la mortification de leur chair, et nouvelle régénération de l'Esprit de Dieu. En annonçant le royaume de Dieu, il les appeloit à la foy. Car par le royaume de Dieu, lequel il annonçoit estre près, il signifioit la conjonction que les hommes ont avec Dieu quand ils ad-

hèrent vrayement à luy comme à leur chef : en quoy est comprimée la Rémission des péchez, Salut et Vie, et généralement tous les biens que nous recevons en Christ. Parquoy il est dit és autres Evangélistes, que Jean est venu preschant le Baptême de pénitence pour la rémission des péchez⁴. Ce qui n'est autre chose à dire, sinon qu'il a enseigné les hommes, que se sentans lassez et comme accablez entièrement de la charge et pesanteur de leurs péchez, ils se retourlassent au Seigneur, et lors conceussoient en eux-mesmes une certaine espérance de grâce et salut, pource qu'il luy est propre et comme naturel de sauver ce qui est perdu et péri. En ceste manière pareillement nostre Seigneur Jésus-Christ a commencé ses prédications après son Baptême, disant : Le Royaume de Dieu est près : faites pénitence, et croyez à l'Evangile². Premièrement, par ces paroles il déclare que c'est en sa personne que les thrésors de la miséricorde de Dieu sont ouvers et desployez. Secondelement, il requiert pénitence. Finalement, une certaine fiance et assurance des promesses de Dieu. A ceste cause en un autre passage, voulant brievement comprendre tout ce qui appartient à l'Evangile, il dit qu'il faloit qu'il souffrist, qu'il ressuscitast des morts, et qu'en son Nom fust presché pénitence et rémission des péchez³. Ce qu'ont ainsi annoncé les Apostres après sa résurrection : comme quand ils ont dit, qu'il estoit ressuscité de Dieu, pour donner pénitence au peuple d'Israël, et leur apporter rémission de péchez⁴. La pénitence est preschée au nom de Christ, quand les hommes estans enseignez par la doctrine de l'Evangile, entendent que toutes leurs pensées, mouemens, affections et opérations sont corrompues et vicieuses : brief, que tout ce qu'ils ont d'eux-mesmes desplaist à Dieu pour les rendre damnables devant luy : et pourtant qu'il leur est nécessaire d'estre régénérez et renaistre s'ils veulent avoir entrée au Royaume de Dieu. La rémission des péchez est preschée, quand on remonstre aux hommes que

1) 2 Cor. XII, 21.
2) Matth. XI, 10.
3) Matth. III, 2.

1) Marc I, 4; Luc III, 3. 2) Matth. IV, 17; Marc I, 15.
3) Luc XXIV, 46. 4) Act. V, 31.

Jésus-Christ leur est fait rédemption, justice, salut et vie, comme dit saint Paul, et que par son moyen et à son adveu ils sont réputez justes et innocens devant Dieu¹ : et ainsi, que sa justice leur est gratuitement imputée. Or comme ainsi soit que nous recevions l'un et l'autre par foy (comme) nous l'avons déduit et déclaré en un autre² endroit) néanmoins d'autant que le propre object de foy, est la bonté de Dieu, par laquelle nos péchez nous sont remis : il a esté mestier de mettre la différence que nous avons mise entre foy et pénitence.

20 Or comme la haine du péché, laquelle est le commencement de pénitence, nous donne premièrement accès et entrée à la cognoscience de Christ (lequel ne présente point le message de resjouissance, et ne se communique point qu'aux povres pécheurs affligez, détenus captifs comme en fosse obscure, qui gémissent, travaillent, sont chargez, et comme affamez et altérez défaillant, estans accablez de douleur et misère³ :) aussi d'autre part après avoir commencé la pénitence, il nous la faut poursuyvre toute nostre vie, et ne la laisser jamais jusques à la mort, si nous voulons consistier et demeurer en nostre Seigneur Jésus-Christ. Car il est venu pour appeler les pécheurs : mais c'est pour les appeler à repentance⁴. Il a apporté bénédiction aux hommes qui en estoient indignes : mais c'est afin qu'un chacun d'eux se convertisse de son iniquité⁵. L'Ecriture est par-ci par-là plene de telles sentences. Parquoy quand le Seigneur nous offre rémission de nos péchez, il a accoustumé de requérir mutuellement de nous amendement de vie : signifiant que sa miséricorde nous doit estre cause et matière de nous amender. Faites, dit-il, jugement et justice : car le salut est approché⁶. Item, Le salut viendra à Sion, et à ceux qui se convertissent de leur iniquité en Israël⁶. Item, Cherchez le Seigneur quand il se peut trouver : invoquez-le ce pendant qu'il est près. Que le meschant délaisse sa voye

et ses cogitations perverses, et qu'il se retourne au Seigneur : et il aura pitié de luy¹. Item, Retournez-vous au Seigneur en amendement de vie, afin que vos péchez soyent effacez². Auquel passage toutesfois il faut noter, que ceste condition est adjoustée, non pas à cause que nostre amendement de vie soit comme le fondement pour nous faire obtenir pardon de nos offenses : mais plustost au contraire (d'autant que le Seigneur veut faire miséricorde aux hommes, à ceste fin qu'ils amendent leur vie) il nous est là montré à quel but il nous faut tendre, si nous voulons obtenir pardon de Dieu. Parquoy ce pendant que nous habiterons en ceste prison de nostre corps mortel, il nous faudra tousjours et sans cesse combattre avec la corruption de nostre nature, et tout ce qui est de naturel en nous. Platon dit quelquesfois, que la vie d'un Philosophe est méditation de mort³ : nous pouvons dire plus véritablement, que la vie d'un Chrestien est une estude et exercitation perpétuelle de mortifier la chair, jusques à ce qu'icelle estant morte du tout, l'Esprit de Dieu règne en nous. Parquoy j'estime que celuy a beaucoup prouvit, qui a appris de se desplaître beaucoup : non pas à ce qu'il s'arreste en cela, et ne passe point outre, mais plustost afin qu'il souspire, et tende à Dieu : et qu'istant planté en la mort et résurrection de Jésus-Christ, il s'employe et mette son estude à faire continuelle pénitence : comme certes ceux qui sont droittement touchez de la haine de péché, ne peuvent autrement faire. Car jamais homme ne hait le péché, qu'il n'ait quant et quant pris en amour la justice. Ceste sentence, comme elle est la plus simple de toutes, m'a aussi semblé avis très-bien accorder avec la vérité des saintes Ecritures.

21 Or que la pénitence soit un excellent et singulier don de Dieu, je pense que c'est un point si notoire par ce qui en a esté traitté ci-dessus, que d'en faire plus longue déduction il n'en est besoin. Et pourtant il est dit que l'Eglise primitive du temps des Apostres glorilioit Dieu, en

1) 1 Cor. I, 30.

2) Is. LXI, 1-3; Matth. XI, 28; Luc IV, 18.

3) Matth. IX, 13.

4) Act. III, 26; V, 31.

5) Is. LVI, 1.

6) Is. LIX, 20.

1) Is. LV, 6, 7.

2) Act. III, 19.

3) Id cum alibi, tum in *Phaedone* multis disputat.

s'esmerveillant de ce qu'il avoit donné aux Payens pénitence à salut¹. Et saint Paul adverstant Timothée d'estre patient et débonnaire envers les incrédules, adjouste, pour veoir si Dieu leur donnera repentance, pour cognoistre la vérité, et se retirer des liens du diable esquels ils sont détenus². Vray est que Dieu en des passages infinis de l'Ecriture prononce et affirme qu'il veut la conversion de tous, et adresse communément à tous la doctrine de s'amender : mais l'efficace dépend de l'Esprit de régénération. Car il est plus facile de nous créer hommes, que d'estre renouvelez en nature plus excellente par nostre propre industrie ou vertu. Parquoy non sans cause nous sommes appelez la facture de Dieu, estans créeez à bonnes œuvres, lesquelles il a apprestées pour nous y faire cheminer³. Et ce non-seulement au regard d'un jour, mais de tout le cours de nostre vocation. Tous ceux que Dieu veut retirer de damnation, il les vivifie et renouvelle par son Esprit, pour les réformer à soy. Non pas que pénitence proprement soit cause de salut, mais pource que nous avons desjá monstré qu'elle est inséparable d'avec la foy et la miséricorde de Dieu : veu que, tesmoin Isaïe, le Rédempteur est venu en Jacob pour ceux qui se retirent de leurs iniquitez⁴. Quoy qu'il en soit, ce point nous doit estre résolu, que la crainte de Dieu ne dominera jamais en nos cœurs, que le saint Esprit n'y ait besongné, pour nous amener à salut. Parquoy les fidèles se complaignans par la bouche d'Isaïe, et se lamentans d'estre délaissiez de Dieu, mettent ceci comme signe de réprobation, qu'il endurcit leurs cœurs⁵. Et l'Apostre voulant exclurre d'espérance de salut les apostats qui ont du tout renoncé Dieu, ameine la raison⁶ : qu'il est impossible qu'ils soient renouvez à pénitence⁶, pource que Dieu en renouvelant ceux qu'il ne veut point laisser en perdition, leur donne signe de sa faveur paternelle, et fait comme luire les rayons de sa clarté sur eux, afin de les attirer. Et à l'oppo-

site, endurcissant les réprouvez, desquels l'impiété est irrémisible, il foudroye sur eux pour les faire périr. C'est la vengeance de laquelle l'Apostre menace les apostats, qui sciennent et volontairement se révoltent de la vérité de l'Evangile : et en ce faisant se mocquent de Dieu, rejettent sa grâce avec ignominie, profanent et foulent aux pieds le sang de Jésus-Christ, mesmes le crucifient derechef, entant qu'en eux est¹. Car l'Apostre en ce passage-là ne veut point jeter en désespoir tous ceux qui ont péché à leur escent : mais veut simplement montrer que c'est un crime irrémisible que de renoncer du tout à la doctrine de l'Evangile : tellement qu'on ne doit trouver estrange, si Dieu le punit en extrémité de rigueur, jusques à n'en donner jamais pardon, quand il a esté si vilenement mesprisé. Car il dit qu'il est impossible que ceux qui ont esté une fois illuminizé, et ont receu la grâce du ciel, ayans esté faits participants du saint Esprit, et ayans gousté la Parole de Dieu et les vertus de la vie future, s'ils retombent derechef, soyent reduits à pénitence, veu que cela est crucifier pour la seconde fois le Fils de Dieu, et l'avoir en mocquerie². Item en un autre lieu, Si nous péchons volontairement, dit-il, après avoir receu la connoissance de vérité, il ne nous reste plus de sacrifice, mais une horrible attente du jugement³. Ce sont les passages, par la mauvaise intelligence desquels, les Novatiens ont autresfois troublé l'Eglise. Et pource qu'ils sont durs de première apparence, aucun bons personnages ont estimé que ceste Epistre estoit supposée, laquelle néantmoins de vray monstre par tout un esprit apostolique. Or pource que nous n'avons dispute sinon avec ceux qui la reçoivent, il est aisé de montrer combien ces sentences ne font rien pour confirmer leur erreur. Premièrement il est nécessaire que l'Apostre consente avec son Maistre, lequel certifie que tout péché et blasphème, sera remis, excepté le péché contre le saint Esprit, qui n'est remis n'en ce monde n'en l'autre⁴. Il est certain que l'Apostre s'est contenté de

1) Act. XI, 18.

2) 2 Tim. II, 25, 26.

3) Ephés. II, 10.

4) Is. LIX, 20.

5) Is. LXIII, 17.

6) Héb. VI, 6.

1) Héb. X, 29, 30. 2) Héb. VI, 4-6.

3) Héb. X, 26.

4) Matth. XIII, 31 ; Luc XII, 40.

ceste exception, si nous ne le voulons faire adversaire de la grâce de Christ. Dont il s'ensuyt que ce qu'il dit n'est pas d'un péché ou d'autre en particulier, où il n'y ait nulle merci : mais seulement d'un qui procède d'une fureur désespérée, et ne se peut excuser sous ombre d'infirmité, quand il appert que l'homme qui se desborde ainsi, est possédé du Diable.

22 Pour mieux expliquer ceci, il convient sçavoir quel est ce crime tant abominable, lequel n'aura nulle rémission. Ce que saint Augustin en quelque lieu définit, que c'est un endurcissement et obstination jusques à la mort, avec une desfiance d'obtenir grâce : ne convient pas avec ces paroles de Christ, Qu'il ne sera point remis en ce siècle. Car ou cela seroit dit en vain, ou il se peut commettre en ce monde. Or selon le dire de saint Augustin, il ne se commet point sinon quand il y a persévérance jusques à la mort. Ce que les autres disent, qu'avoir envie sur les grâces de son prochain, est pécher contre le saint Esprit : je ne sçay sur quoy il est fondé. Mais il nous faut amener la vraye définition, laquelle quand elle sera approuvée par bons tesmoignages, elle annichillera facilement les autres. Je dy doncques que cestuy-là pêche contre le saint Esprit, lequel estant tellement touché de la lumière de la vérité de Dieu, qu'il ne peut prétendre ignorance, néanmoins résiste de malice délibérée, seulement pour y résister. Car le Seigneur Jésus, voulant expliquer ce qu'il avoit dit, adjouste conséquemment, que celuy qui aura dit parole contre luy, obtiendra pardon : mais celuy qui aura blasphémé contre l'Esprit, n'aura nulle grâce. Et saint Matthieu, au lieu de nommer Blasphème contre l'Esprit, met Esprit de blasphème¹. Comment se peut-il faire, que quelqu'un face opprobre au Fils de Dieu, que cela ne redonde sur son saint Esprit? c'est quand un homme par ignorance contredit à la vérité de Dieu qu'il n'a point cognue, et par ignorance détracte de Christ : ayant ce pendant néanmoins telle affection, qu'il ne voudroit nullement esteindre la vérité de Dieu,

quand elle luy seroit révélée : ou dire une seule mauvaise parole contre celuy qu'il estimeroit estre Christ. Telle manière de gens pèchent contre le Père et contre le Fils, comme aujourd'huy il y en a beaucoup qui hayssent et rejettent la doctrine de l'Evangile, laquelle s'ils pensoyent estre l'Evangile, ils l'auroyent en grand honneur, et l'adoreroyent de tout leur cœur : mais ceux qui sont convaincus en leurs consciences, que la doctrine qu'ils combatent est de Dieu, et toutesfois ne laissent point d'y résister et tascher de la destruire, iceux blasphème contre l'Esprit, d'autant qu'ils bataillent à l'encontre de la lumière qui leur estoit présentée par la vertu du saint Esprit. Il y en avoit de tels entre les Juifs : lesquels, combien qu'ils ne peussent résister à l'Esprit parlant par la bouche de saint Estiene, néanmoins s'efforçoient d'y résister². Il n'y a point de doute qu'aucuns ne fussent meus par zèle inconsidéré de la Loy : mais il appert qu'il y en a eu d'autres, qui de certaine malice et impétuité enrageoyent contre Dieu : c'est-à-dire contre la doctrine, laquelle ils ne pouvoient ignorer estre procédée de Dieu. Tels estoient les Pharisiens, lesquels Jésus-Christ rédargue : qui pour renverser la vertu du saint Esprit, la diffamoyent comme si elle eust esté de Béelzébub³. Voylà doncques que c'est Esprit de blasphème : asçavoir quand l'audace de l'homme de propos délibéré tasche à anéantir la gloire de Dieu. Ce que saint Paul signifie, quand il dit qu'il a obtenu miséricorde, entant que par mesgarde et ignorance il avoit été incrédule³. Si l'ignorance conjointe avec incrédulité a fait qu'il obteinst pardon, il s'ensuyt qu'il n'y a nulle merci, quand l'incrédulité vient de science et malice délibérée.

23 Or que l'Apostre ne parle point d'une faute particulière, mais d'une révolte universelle, par laquelle les réprouvez se retranchent de tout espoir de salut, il est facile à entendre, si on y prend garde. Que Dieu se rende inexorable envers eux, on ne s'en doit esbahir : veu que selon le tesmoignage de saint Jehan,

¹⁾ Matth. XII, 31 ; Marc III, 29 ; Luc XII, 10.

²⁾ Matth. IX, 34 ; XII, 24.

³⁾ 1 Tim. I, 13.

ils n'estoient pas du nombre des esleus, quandils s'en sont ainsi desparris¹. Car il adresse sa parole contre ceux qui pensoyent bien pouvoir retourner à la Chrestienté, après qu'ils l'auroyent une fois renoncée. Les voulant retirer de ceste fantasie et pernicieuse opinion, il dit une chose qui est bien vraye : que ceux qui ont une fois renoncé Jésus-Christ de leur sceu et bonne volonté, ne peuvent jamais avoir part en luy. Or ceux-là le renoncent, non pas qui simplement par vie désordonnée transgressent sa Parole : mais qui de propos délibéré la rejettent du tout. Les Novatiens et leurs sectateurs doncques s'abusent en ces mots de Cheoir et Tomber : car ils entendent que celuy tombe, lequel estant enseigné par la Loy de Dieu qu'il ne faut point desrober, néantmoins ne s'en abstient pas. Mais je di qu'il faut yci entendre une comparaison de choses contraires : asçavoir quand il dit que ceux qui sont trébuschez après avoir esté illuminez, après avoir gousté la Parole de Dieu et sa grâce célesté, et les vertus de la vie future, et avoir esté illuminez du saint Esprit² : qu'il faut entendre, s'ils ont esteint la lumière de l'Esprit par malice délibérée, et ont rejetté la Parole de Dieu et la saveur de sa grâce, et se sont aliénez de son Esprit : en sorte qu'il n'y ait point yci un vice particulier noté, mais une révolte générale de Dieu, quand l'homme se destourne totalement de Dieu, et est apostat de toute la Chrestienté. Et de faict, pour exprimer plus clairement qu'il parloit d'une impiété malicieuse et délibérée, il adjouste nommément en un lieu ce mot, Volontairement³. Car quand il dit qu'il ne reste plus nul sacrifice à ceux qui de certaine volonté, après avoir cognu la vérité, pèchent : il ne nie pas que Christ ne soit un sacrifice perpétuel pour effacer les iniquitez des fidèles (ce qu'il avoit traité au paravant quasi en toute l'Epistre, en expliquant la prestrise de Christ) : mais il entend qu'il n'y en reste nul autre, quand on rejette cestuy-là. Or on le rejette, en conculquant de propos délibéré la vérité de l'Evangile.

24 Touchant ce qu'aucuns objectent, que c'est une trop grande cruaute, et laquelle ne convient point à la clémence de Dieu, d'exclure aucun pécheur de la rémission des péchez, quand il requerra miséricorde : la response est facile ; car il ne dit pas que Dieu leur desniera pardon s'ils se convertissent à luy : mais il dit notamment, que jamais ne se retourneront à repentance, entant que Dieu par son juste jugement, à cause de leur ingratitude, les frappera d'un aveuglement éternel. Et ne contrevient point à cela, ce qu'il applique à ce propos l'exemple d'Esaü : lequel en vain a tasché par larmes et cris de recouvrer sa primogéniture qu'il avoit perdue⁴ ; non plus que ce que dit le Prophète, que quand ils crieront, le Seigneur ne les exaucera point⁵. Car par telles manières de parler l'Ecriture ne dénote pas ou une vraye repentance, ou invocation de Dieu : mais plus-tost signifie la destresse de laquelle, quand les iniques sont pressez en leur extrême calamité, ils sont contraints de recognoistre ce qu'ils pensoyent au paravant estre mocquerie et fable : c'est que tout leur bien gist en l'aide de Dieu. Or ils ne la peuvent pas implorer ne demander de cœur : mais seulement gémissent qu'elle leur est ostée. Parquoy le Prophète par ce mot de Clameur, et l'Apostre par ce mot de Larmes, ne signifie autre chose que l'horrible torment dont les iniques sont agitez en désespoir et desconfort, voyans qu'ils n'ont nul remède de leur malheurté, sinon la bonté de Dieu, en laquelle ils ne se peuvent aucunement fier. Il est besoin de noter diligemment ceci : car autrement Dieu seroit contraire à soy, en publiant par son Prophète qu'il sera prest à faire merci et oublier tout, sitost que le pécheur se convertira à luy⁶. Mesmes (comme j'ay desjá dit) il est certain que le cœur de l'homme ne se pourra jamais convertir, qu'estant prévenu de la grâce d'en haut. Quant est de l'invocation de Dieu, sa promesse ne faudra jamais : mais aux passages que nous avons alléguez, tant la conversion que la priere se prenent pour un torment

¹⁾ 1 Jean II, 19.

²⁾ Héb. VI, 4.

³⁾ Heb. X, 26.

⁴⁾ Héb. XII, 17.

⁵⁾ Zach. VII, 13.

⁶⁾ Ezéch. XVIII, 20, 21.

confus et aveugle, duquel les réprouvez sont agitez en voyant qu'ils ont besoin de chercher Dieu pour trouver remède à leurs maux : et néanmoins en reculent tant qu'ils peuvent.

25 Ce pendant on pourroit demander, veu que l'Apostre dit qu'on ne peut appaiser Dieu en faisant semblant et feignant de se repentir, comment doncques le Roy Achab a obtenu pardon, et a destourné la punition laquelle luy avoit été annoncée¹ : attendu qu'il a esté seulement estonné pour un petit de temps, et ne s'est point amendé qu'il n'ait pour suivi le mauvais train de sa vie. Il s'est bien vestu d'un sac, il a jetté la poudre sur sa teste, il s'est couché par terre, et comme l'Ecriture luy rend tesmoignage, il s'est humilié devant Dieu, mais ce n'a rien esté de rompre ses vestemens, quand le cœur demeuroit endurci et enflé de malice. Si est-ce que Dieu l'a exaucé, pour luy faire miséricorde; mais je respon que Dieu pardonne tellement aux hypocrites pour un temps, que son ire demeure toujours sur eux : et que cela ne se fait pas tant en leur faveur, que pour donner exemple à tous. Car quel proufit a eu Achab de ce que la peine luy a esté modérée, sinon qu'il n'a point veu advenir durant sa vie, ce qu'il craignoit? Ainsi la malédiction de Dieu n'a pas laissé d'avoir siège et domicile perpétuel en sa maison, combien qu'elle fust cachée : et luy n'a point laissé de périr à jamais. Autant en voit-on en Esaü. Car combien qu'il soit rebouté, si est-ce qu'il obtient bénédiction temporelle par ses larmes². Mais pource que l'héritage spirituel estoit réservé à l'un des frères seulement, puis qu'Esaü estoit retranché et Jacob esleu, telle réjection luy a fermé la porte à la grâce de Dieu. Et ce pendant selon qu'il estoit homme brutal, ce soulagement luy

a esté laissé, qu'il se soulast de la graisse de la terre et de la rousée du ciel. Et c'est ce que j'ay n'aguères dit, que cela se fait pour donner exemple aux autres, afin qu'ils apprenent d'appliquer leurs affections et estudes à vraye repentance. Car il ne faut douter que Dieu ne soit facile et enclin à pardonner à tous ceux qui se convertiront à luy de cœur, veu qu'il estend sa clémence jusques à ceux qui en sont indignes, seulement quand ils monstrent quelque semblant de se desplaître en leur forfait. Nous sommes aussi enseignez à l'opposite, quelle vengeance est apprestée à ceux lesquels se jouent des menaces de Dieu, et n'en tiennent conte : s'endurcissans avec un front impudent et un cœur de fer, pour les anéantir. Voylà comment Dieu souventesfois a tendu la main aux enfans d'Israël pour les soulager en leur calamité, combien que leurs cris fussent pleins de feintise, et que leur cœur fust double et desloyal¹. Comme de faict il se plaind au Pseaume, qu'incontinent après ils retournoient à leur premier train. Car par cela il les a voulu amener à une droicte repentance et cordiale, se montrant si humain envers eux : ou bien les rendre inexcusables. Toutesfois ce n'est pas à dire qu'en remettant pour un temps la peine, il se bride à perpétuité : mais plutost se dresse en la fin avec plus grande rigueur contre les hypocrites, et redouble les punitions : tellement qu'il peut apparoistre combien la feintise luy desplaist. Ce pendant notons ce que j'ay dit, qu'il monstre quelques exemples combien il est libéral à pardonner, afin que les fidèles soyent tant mieux accourgez à corriger leurs fautes : et que l'orgueil de ceux qui regimbent contre l'esperon, soit plus griefvement condamné.

CHAPITRE IV.

Combien est loing de la pureté de l'Evangile, tout ce que les théologiens Sorbonistes babillent de la pénitence : où il est traitté de la Confession et Satisfaction.

1 Je vien maintenant à discuter ce que les Sophistes ont enseigné de Pénitence : | ce que je feray le plus briefvement qu'il sera possible. Car mon conseil n'est pas

1) 1 Rois XXI, 28, 29.

2) Gen. XXVII, 38, 39.

1) Ps. LXXVIII, 36, 37.

de poursuyvre le tout, de peur que ce présent livret, lequel je tasche de restreindre, ne croisse en trop grande longueur. Et d'autre part, ils ont aussi enveloppé ceste matière (laquelle autrement n'estoit pas trop difficile) par si longues disputationes, que l'issue ne seroit point aisée, si nous voulions entrer fort avant en leurs labyrinthes. Premièrement, en donnant la définition de Pénitence, ils monstrent évidemment qu'ils n'ont jamais entendu que c'estoit. Car ils tirent des livres des Anciens quelques sentences, lesquelles n'expriment nullement la force et la nature de pénitence. Comme sont celles qui s'ensuivent : Que faire pénitence, c'est pleurer les péchez commis au paravant, et ne point commettre ceux qu'il fale pleurer après¹. Item, que c'est gémir pour les maux passez, et ne plus commettre ceux qu'il fale gémir². Item, que c'est une vengeance triste, punissant en soy ce qu'elle voudroit n'avoir point commis³. Item, que c'est une douleur du cœur et amertume de l'âme pour les maux que quelqu'un a commis, ou ausquels il a consenti⁴. Car quand nous accorderons que ces choses auront été bien dites des Anciens (ce qui ne seroit pas difficile à un contentieux de nier), toutesfois elles n'ont pas été dites en ce sens, qu'ils voulussent par icelles déclarer que c'estoit que pénitence : mais pour exhorter seulement les pénitens, de ne recheoir aux mesmes fautes desquelles ils avoyent été délivrez. Et s'il faloit faire définition de tout ce qu'on trouve que les Anciens en ont dit, ils en pouvoient encores amener d'autres, qui n'ont point moins d'apparence : comme est celle de Chrysostome, Que pénitence est une médecine esteignant le péché, un don descendu du ciel, une vertu admirable, une grâce surmontant la force des loix. D'avantage, l'exposition que ces bons glosateurs adjoustant puis après, est beaucoup pire que ces définitions. Car ils s'amuse-

sent tellement aux façons de faire extérieures et corporelles, qu'on ne sçauroit autre chose cueillir de leurs gros bobulaires de livres, sinon que Pénitence est une discipline et austérité, servant en partie à donter la chair, en partie à punir les péchez. Touchant la rénovation intérieure de l'âme et du renouvellement de vie, il n'en est nulles nouvelles en leur quartier. Ils gergonnent assez de contrition et attrition. Et de faict, ils tormentent les âmes de beaucoup de scrupules, et les enveloppent de beaucoup d'angoisses et molests : mais quand il semble qu'ils aient bien navré les coeurs jusques au profond, ils guairissent toutes les amertumes par quelques asperges de cérémonies. Après avoir si subtilement défini que c'est que pénitence, ils la divisent en trois parties : en contrition de cœur, confession de bouche, et satisfaction d'œuvre⁵. Laquelle division n'est non plus propre que leur définition : (combién qu'ils n'estudient autre chose en toute leur vie que la Dialectique) qui est l'art de définir et partir. Mais si quelqu'un vient à arguer par la définition (lequel argument est receu entre les Dialecticiens), qu'on peut pleurer les péchez commis au paravant et ne les plus commettre, combien qu'il n'y ait nulle confession de bouche, comment défendront-ils leur partition? Car si celuy qui ne se confesse point de bouche, ne laisse pas d'estre vray pénitent, la pénitence peut consister sans celle confession. S'ils respondent, que ceste partition se doit rapporter à pénitence, entant qu'elle est sacrement : ou bien qu'elle se doit entendre de toute la perfection de pénitence, laquelle ils ne comprenent point par leurs définitions, ils n'ont de quoy m'accuser, mais en doyvent imputer la faute à ce qu'ils ne définissent plus clairement et purement. Moy certes, selon ma capacité, quand il est question de quelque chose, je me tien à la définition qui doit estre le fondement de toute la disputation. Mais accordons-leur ceste licence magistrale, et venons à esplucher les parties par ordre. Quant à ce que j'omets

¹ Prim. est Greg., et refert. Sent., lib. IV, dist. XIV, cap. I.

² Sec. Ambr. refertur illic et in *Decret.*, distinct. III, *De penit.* cap. Penit. priore.

³ Tert. Aug. refertur ea dist., cap. Penit. poster.

⁴ Quart. Ambr. refertur dist. I, *De Penit.*, cap. Vera pen.

⁵ Lib. IV, Sent. XVI, cap. I, *De penit.* Dist. I, cap. Perf. penit.

par mespris beaucoup de choses comme frivoles, lesquelles toutesfois ils maintienent en leur orgueil pour grans mystères, je ne le fay point par ignorance ny oubli, et ne me seroit pas fort pénible de leur escrire et faire asçavoir les subtilitez ausquelles ils se confient : mais je feroye conscience d'ennuyer les lecteurs de tels menus fatras sans aucun fruit. Tant y a que par les questions qu'ils esmeuvent et débaten, et ausquelles ils s'entortillent, il est aisé de juger qu'ils gazouillent de choses incognues. Comme quand ils demandent, si la repentance d'un péché plaist à Dieu, quand l'obstination demeure en tout le reste. Item, si les punitions que Dieu envoie valent pour satisfaction. Item, si la pénitence peut estre réitérée pour les péchez mortels. Mesmes en ce dernier point ils déterminent vilenement et meschamment, que ce n'est que pour les péchez véniels que journellement nous avons à nous repenter. Ils se donnent beaucoup de peine aussi, et errent par trop lourdement au dire de saint Hiérosme, que la pénitence est une seconde planche, sur laquelle celuy qui estoit pour périr en la mer, nage pour venir au port. En quoy ils monstrent que jamais ils ne se sont esveillez de la stupidité en laquelle ils ressemblent les bestes brutes, pour appercevoir de bien loing une seule faute d'entre mille qu'ils auront commises.

2 Les lecteurs doyvent yci estre advertis que nous ne sommes pas en un combat frivole, mais qu'il est question d'une chose par-dessus toutes les autres de grande importance : c'est asçavoir de la rémission des péchez. Car quand ils requierent ces trois choses à Pénitence, componction de cœur, confession de bouche, et satisfaction d'œuvre : semblablement ils déterminent qu'elles sont nécessaires pour impétrter rémission des péchez. Or s'il nous est mestier de cognoistre quelque chose en toute nostre religion, il est requis principalement que nous entendions ceci : c'est par quel moyen, en quelle sorte, par quelle condition, et en quelle facilité ou difficulté est obtenue la rémission des péchez. Si ceste cognoscience n'est certaine et ar-

restée, la conscience ne peut avoir aucun repos, n'aucune paix avec Dieu, n'aucune fiance ou asseurance, mais continuellement elle tremble, elle est agitée, esmeue, tormentée, transportée : elle a en horreur et en haine le jugement de Dieu, et le fuit tant qu'elle peut. Et si la rémission des péchez dépend de ces conditions ausquelles ils la lient, il n'y a rien plus misérable ne plus désespéré que nous. La première partie qu'ils mettent pour obtenir pardon et grâce : est contrition : laquelle ils requièrent deuement faite, c'est-à-dire plenement et entièrement. Mais ce pendant ils ne constituent point quand quelqu'un pourra estre assuré qu'il se soit bien acquitté de ceste contrition. Je confesse bien qu'il nous faut estre vigilans, et donner soin, et mesmes nous aiguiser à pleurer amèrement nos fautes, pour nous inciter tant mieux à nous y desplaître et les hayr. Car c'est la tristesse dont parle saint Paul, laquelle nous ne devons pas rejeter, pource qu'elle engendre repentance à salut. Mais quand on exige une douleur si amère, qu'elle soit pareille et égale à la grandeur de la couple, et qu'on la mette en balance avec la foy d'obtenir pardon, voyci le destroit où les povres consciences sont merveilleusement vexées et affligées, quand elles voyent que ceste contrition due leur est imposée : et n'entendent point la mesure de la dette, pour pouvoir estre certaines quand elles auront payé ce qu'elles devoyent. S'ils disent qu'il faut faire ce qui est en nous : nous tournerons tousjours en un même circuit. Car quand sera-ce que quelqu'un s'osera promettre qu'il ait employé toutes ses forces à pleurer ses péchez? La fin doncques en est, que les consciences après s'estre long temps débatues en elles-mesmes, quand elles ne trouvent point port où elles puissent reposer, au moins pour adoucir leur mal, elles se contraignent à quelque douleur, et tirent par force quelques larmes pour accomplir ceste contrition.

3 S'ils me veulent accuser de calomnie, qu'ils en monstrent un seul qui par ceste doctrine de contrition n'ait été jetté en désespoir, ou bien n'ait opposé

une feintise de douleur au jugement de Dieu, pour vraye componcion. Nous aussi bien avions dit en quelque lieu, que la rémission des péchez ne nous est jamais ottroyée sans pénitence, d'autant que nul ne peut vrayement et en sincérité de cœur implorer la miséricorde de Dieu, sinon celuy qui est affligé et navré de la conscience de ses péchez : mais nous adjoustions pareillement, que la pénitence n'est pas cause d'icelle rémission, et ostions ces tortmens des âmes : c'est asçavoir, que la contrition doit estre deuement accomplie. D'avantage, nous enseignions le pécheur de ne point regarder sa componcion ne ses larmes : mais de ficher tous les deux yeux en la miséricorde de Dieu. Seulement nous déclairions que ceux sont appelez de Christ, lesquels sont chargez et travaillez : veu qu'il a esté envoyé pour annoncer bonnes nouvelles aux povres, pour guairir ceux qui sont navrez en leurs coeurs, pour annoncer aux captifs leur délivrance, pour deslier les prisonniers, et consoler ceux qui pleurent¹. En quoy estoient exclus tant les Pharisiens, qui estayans saouls et contens de leur justice ne recognoisoient point leur povreté, que les contempteurs de Dieu, qui ne se soucians de son ire ne cherchent aucun remède à leur mal. Car toutes telles manières de gens ne travaillent point, et ne sont navrez en leur cœur, ne liez, ne captifs, et ne pleurent point. Or il y a grande différence, d'enseigner un pécheur de mériter la rémission de ses péchez par plene et entière contrition, de laquelle il ne se puisse jamais acquitter : ou de l'instruire d'avoir faim et soif de la miséricorde de Dieu, par la cognoscience de sa misère : de luy montrer son travail, angoisse et captivité, pour luy faire chercher consolation, repos et délivrance : en somme, l'enseigner de donner gloire à Dieu en son humilité.

4 Touchant la confession, il y a tous-
jours eu grande controverse entre les
Canonistes et les Théologiens scholas-
tiques. Car les premiers ont dit qu'elle

estoit seulement ordonnée de droict po-
sitiif : c'est-à-dire par les constitutions
ecclésiastiques. Les seconds ont main-
tenu qu'elle estoit ordonnée par com-
mandement divin. En ce combat s'est
monstrée une grande impudence des
Théologiens : lesquels ont autant dépravé
et corrompu de lieux de l'Ecriture, qu'ils
en citoyent à leur propos. Et encores,
voyans qu'en ceste manière ils ne ve-
noyent point à leur intention, ceux qui
ont voulu estre les plus subtils entre eux,
ont trouvé ceste évasion pour eschapper,
c'est que la confession est descendue de
droict divin, quant à sa substance : mais
que depuis elle a pris sa forme du droit
positif. En ceste manière ceux qui sont
les plus ineptes entre les Légistes, ont
accoustumé de référer la citation au
droict divin : pourtant qu'il fut dit à
Adam, Adam, où es-tu? Pareillement,
l'exception : pourtant qu'Adam respondit
comme se défendant, La femme que tu
m'as donnée, etc. Néanmoins que la
forme a estée donnée à tous les deux par
le droit civil. Mais voyons par quels
argemens ils prouvent que ceste con-
fession, ou formée ou informe, soit
commandée de Dieu. Nostre Seigneur,
disent-ils, a envoyé les lépreux aux Pres-
tres¹. Quoy? Les a-il envoyez à con-
fesse? Qui est-ce qui ouyt jamais parler
que les prestres lévitiques fussent or-
donnez pour ouyr les confessions? Pour-
tant, ils ont recours aux allégories : et
disent qu'il estoit institué par la loy mo-
saïque, que les Prestres discernassent
entre lèpre et lèpre², que péché est
lèpre spirituelle, de laquelle il appartient
au Prestre de juger. Devant que respon-
dre, je demande, si par ce passage ils
sont constituez juges de la lèpre spiri-
tuelle, pourquoi tirent-ils à eux la co-
gnoscience de la naturelle et charnelle?
n'est-ce pas bien se jouer des Escritures?
de les tourner en ceste façon? La loy
défere aux prestres lévitiques le juge-
ment de la lèpre : prenons-le donc pour
nous. Péché est lèpre spirituelle : soyons
donc juges des péchez. Maintenant je
respon, que la prestrise translatée, il est

¹⁾ Matth. XI, 28; Is. LXI, 4; Luc IV, 18.

¹⁾ Matth. VIII, 4; Luc V, 44; XVII, 14.

²⁾ Deut. XXVII, 8, 9.

nécessaire qu'il y ait translation de loy¹. Or puis que toutes prestries sont translatées à Jésus-Christ, accomplies et cessées en luy : il faut que toute la dignité et prérogative de prestrise soit aussi translatée à luy. S'ils prenent si grand plaisir à suyvre les allégories, qu'ils se proposent Christ pour seul prestre, et qu'ils assemblent à son siège toute jurisdiction : nous le souffrirons aisément. D'avantage, l'allégorie est importune, qui mesle une loy purement civile entre les cérémonies. Pourquoys donc Christ envoie-il aux Prestres les lépreux? Afin que les Prestres n'eussent à calomnier qu'il violoit la loy, qui commandoit que celuy qui estoit guairi de lèpre fust représenté devant le Prestre, et purgé par certaine obiation, il commande aux lépreux lesquels il avoit guairis, de faire le contenu de la loy : Allez, dit-il, monstrez-vous aux prestres : et offrez le présent que Moyse a commandé en la loy, afin que ce leur soit en tesmoignage. Et vrayement ce miracle leur devoit estre en tesmoignage. Ils les avoyent déclareiz estre lépreux : depuis ils prononcent qu'ils sont guairis. Ne sont-ils pas contraints, vueillent-ils ou non, d'estre témoins des miracles de Christ? Christ leur permet son miracle à esprouver, ils ne le peuvent nier : mais pourtant qu'encores ils tergiversent, ceste œuvre leur est en tesmoignage. En ceste maniere il est dit en un autre lieu, Cest Evangile sera presché en tout le monde en tesmoignage à toutes gens². Item, vous serez menez devant les Rois et les Princes en tesmoignage pour eux³ : c'est-à-dire, afin qu'ils en soyent d'autant plus convaincus au jugement de Dieu. Que s'ils aiment mieux s'arrester à l'autorité de Chrysostome, iceluy enseigne que Christ a fait cela à cause des Juifs, afin de n'estre estimé prévaricateur de la loy⁴. Combien que j'ay honte d'amener le tesmoignage de quelque homme en une chose si claire : veu que Jésus-Christ prononce qu'il laisse aux Prestres leur droit entier, tel qu'ils l'avoient par la Loy, voire comme à ennemis mortels de son Evan-

gile, lesquels espioyent tousjours occasion de mesdire, s'il ne leur eust fermé la bouche. Parquoy si les prestres de la Papauté se veulent maintenir en telle possession, qu'ils se déclairent ouvertement estre compagnons de ceux qui ont besoin d'estre réprimez par force, pour ne point blasphémer. Car ce que Jésus-Christ laisse aux prestres de la loy n'appartient en rien à ses vrais ministres.

3 Ils tirent le second argument d'une mesme source, c'est asçavoir d'allégorie, comme si les allégories avoyent grand-force à prouver quelque doctrine. Mais je veux bien qu'elles soyent suffisantes, si je ne monstre que je les pourroye pretendre avec plus grande couleur qu'ils ne font. Ils disent donc que nostre Seigneur commanda à ses disciples, après que Lazare eust esté par luy ressuscité, qu'ils le desliassent et desveloppassent¹. Premièrement, ils mentent en cela : car il n'est dit nulle part que nostre Seigneur ait commandé cela à ses disciples. Et est beaucoup plus vray-semblable qu'il le dit aux Juifs là assistans, afin que sans quelque suspicion de fraude le miracle fust fait plus évident : et que sa vertu apparust plus grande, d'autant que sans attouchement, par sa seule parole il suscitoit les morts. Certainement je l'enten ainsi : Que nostre Seigneur pour oster toute mauvaise suspicion aux Juifs, voulut qu'eux-mesmes levassent la pierre, sentissent la mauvaise odeur, apperceussent les certains indices de mort, qu'ils veissent Lazare ressusciter par la seule vertu de sa voix, et qu'ils le touchassent les premiers. Et telle est la sentence de Chrysostome au sermon contre les Juifs, Payens et hérétiques. Mais concédonz que cela ait esté dit aux disciples : que conclurront-ils ? diront-ils que la puissance de deslier ait esté là donnée aux Apostres? Combien pourrons-nous plus clairement traitter ce lieu par allégorie, si nous disons que nostre Seigneur par cela a voulu enseigner ses fidèles de deslier ceux qui avoyent esté par luy ressuscitez? c'est-à-dire, de ne réduire point en mémoire les pécher qu'il auroit oubliez, de ne condamner point

¹⁾ Héb. VII, 12.

²⁾ Matth. XXIV, 14.

³⁾ Matth. X, 18. ⁴⁾ Homil. XII, *De Muliere Canan.*

¹⁾ Jean XI, 44.

pour pécheurs ceux qu'il auroit absous, de ne reprocher les choses qu'il auroit pardonnées, de n'estre point sévères et difficiles à punir, là où il seroit miséricordieux, doux et bénin à pardonner? Car de fait, il n'y a rien qui nous doye plus amollir à pardonner que l'exemple de celuy qui est nostre juge, qui menace ceux qui auront esté trop rudes et austères de leur rendre la pareille. Qu'ils voisent maintenant et facent un bouclier de leurs allégories.

6 Ils combatent un peu de plus près, en confermant leur dire par sentences de l'Ecriture, lesquelles ils estiment manifestes : Ceux, disent-ils, qui venoyent au Baptesme de Jehan confessoyent leurs péchez¹. Et saint Jaques commande que nous confessions nos péchez les uns aux autres². Je respon, que ce n'est point merveille si ceux qui vouloient estre baptisez confessoyent leurs péchez : car il a esté dit au paravant, que Jehan a presché le Baptesme de pénitence, et a baptisé d'eau en pénitence. Lesquels doncques eust-il baptisez, sinon ceux qui se confessoyent pécheurs? Le Baptesme est un signe de la rémission des péchez : lesquels seroient admis à ce signe, sinon les pécheurs, et ceux qui se reconnoissoient tels? Ils confessoyent doncques leurs péchez pour estre baptisez. Saint Jaques ne commande pas sans cause que nous nous confessions les uns aux autres: mais s'ils considéroient ce qui s'ensuyt prochainement, ils trouveroyent que cela ne fait guères pour eux. Confessez, dit-il, vos péchez l'un à l'autre, et priez les uns pour les autres. Il conjoint ensemble oraison mutuelle et confession mutuelle. S'il se faut confesser aux prestres seulement, il faut prier pour eux seulement, et mesmes il s'ensuyvroit des mots de saint Jaques, qu'il n'y auroit que les prestres qui se peussent confesser. Car en voulant que nous nous confussions l'un à l'autre, il parle seulement à ceux qui peuvent ouyr la confession des autres. Car il dit Mutuellement, ou s'ils aiment mieux, Réciproquement. Or nul ne se peut mutuellement confesser,

sinon celuy qui oit la confesse de son compagnon. Lequel privilége ils concèdent seulement aux prestres. Pourtant suivant leur sentence, nous leur laissons volontiers la charge de se confesser. Ostons doncques tels fatras, et entendons le sens de l'Apostre qui est simple et manifeste : c'est asçavoir que nous communiquions et descouvrions nos infirmités les uns aux autres, pour recevoir conseil, compassion et consolation mutuelle. D'avantage, qu'aïnsi cognoissons les infirmités de nos frères, chacun de sa part prie Dieu pour icelles. Pourquoy doncques allèguent-ils saint Jaques contre nous, veu que nous requerrons si instamment la confession de la miséricorde de Dieu, laquelle ne se peut confesser sinon de ceux qui premièrement ont confessé leur misère? Mesmes nous déclarions que tous ceux qui ne se confessent devant Dieu, devant ses Anges, devant l'Eglise, brief, devant tous les hommes, sont maudits et damnez. Car Dieu a tout conclu sous péché, afin que toute bouche soit fermée, et toute chair soit humiliée devant luy : et que luy seul soit justifié et exalté¹.

7 Mesmes je m'esmerveille de quelle hardiesse ils osent asseurer que la confession, de laquelle ils parlent soit de droit divin. De laquelle nous confessons bien que l'usage est trèsancien : mais nous pouvons facilement prouver, qu'il a premièrement esté libre. Et de fait, leurs histoires récètent qu'il n'y en a eu aucune loy ou constitution devant le temps d'Innocent III². Certes s'il y eust eu loy plus ancienne, ils s'y fussent plustost attachez pour en faire leur proufit, qu'en se contentant du décret fait au concile de saint Jehan de Latern, se rendre ridicules jusques aux petis enfans, comme ils ont fait. Ils ne se feignent point aux autres choses de forger des faux décrets et supposez, et faire à croire qu'ils ont esté establis par les premiers conciles, afin d'esblouir les yeux des simples par l'ancienneté. Il ne leur est point venu en mémoire de faire le semblable en cest endroict. Parquoy ils sont contraints

1) Matth. III, 6.

2) Jacq. V, 16.

1) Gal. III, 22; Rom. III, 9, 19.

2) Ce pape a esté le 183.

d'estre eux-mesmes tesmoins qu'il n'y a point encore trois cens ans qu'Innocent III a bridé l'Eglise, luy proposant la nécessité de se confesser. Encores que nous laissions là le temps, la seule barbarie des mots monstre que la loy ne mérite nulle révérence. Il est là commandé que quiconque sera de deux sexes confesse ses péchez, pour le moins une fois l'an à son propre prestre. Dont il s'ensuyroit que nul, sinon qu'il fust homme et femme, ne seroit point tenu à se confesser. Il s'est descouvert encores une sottise plus lourde en leurs successeurs, lesquels n'ont seulement comprendre que vouloit dire proprement Prestre. Quoy que tous les advocats et procureurs du Pape, et tous les caphars qu'il a à loage gazouillent, nous avons ce point tout résolu, que Jésus-Christ n'est point auteur de ceste loy, laquelle constraint les hommes à raconter leurs péchez : mesmes, que devant qu'il en fust rien ordonné, il s'estoit dèsjà escoulé douze cens ans depuis la résurrection de Jésus-Christ : et que ceste tyrannie a esté dressée lors que des masques régnoyent au lieu de Pasteurs, et après avoir estéint toute piété et doctrine, s'estoient usurpé une licence de tout faire sans aucune discréction. Outreplus, il y a évidens tesmoignages tant des histoires que des autres anciens escrivains, qui monstrerent que ç'a esté une discipline politique instituée seulement par les Evesques, non pas ordonnance mise de Christ ou de ses Apostres. J'en proposeray un seulement, lequel pourra suffire amplement à prouver ce que je dis. Sozomenus, l'un des auteurs de l'histoire Ecclésiastique¹, raconte que ç'a esté une constitution des Evesques, diligemment observée par les Eglises occidentales : et mesmes à Rome principalement. En quoy il monstre que ce n'a pas esté une ordonnance universelle de toutes les Eglises. Après il monstre qu'il y avoit un des prestres pécialement destiné à cest office. En quoy il réfute plenement ce que ceux-ci ont feint des clefs données indifféremment pour la confession à tout l'ordre des prestres. Car ce n'estoit pas

un office commun de tous : mais singulièrement la charge d'un seul, qui avoit de l'Evesque esté esleu à ce faire. Et c'est celuy qu'aujourd'huy mesmes les Papistes nomment Pénitencier en leurs Eglises cathédrales, lequel a quelque réserve des crimes les plus énormes. Il dit encores outre, que ceste usance estoit à Constantinople, jusques à ce qu'une femme faisant semblant de se confesser, fut trouvée ayant pris ceste couverture pour cohabiter avec l'un des Diacleres d'icelle Eglise. A cause de ce maléfice, Nectarius Evesque dudit lieu, homme renommé de sainteté et grande doctrine, abolit ceste observance de confession. Que ces asnes dressent les aureilles. Si la confession auriculaire estoit Loy de Dieu, comment eust esté Nectarius si hardy de la rompre et abolir ? Accuseront-ils d'hérésie et de schisme ce saint personnage, prisé et approuvé par tous les Anciens ? Mais par une mesme sentence ils condamneront l'Eglise de Constantinople, voire mesmes toutes les Eglises orientales, lesquelles ont contemné une loy (s'ils disent vray) inviolable et commandée à tous Chrestiens.

8 Mesmes ceste abrogation est si souventesfois démontrée par Chrysostome, lequel estoit aussi Evesque de Constantinople, que c'est merveille comment ils osent ouvrir la bouche pour répliquer à l'encontre. Si tu veux effacer tes péchez, dit-il, confesse-les. Si tu as honte de les descouvrir à un homme, confesse-les tous les jours en ton âme. Je ne dis pas que tu les descouvres à personne qui t'en face après reproche : confesse-les à Dieu, lequel les peut purger. Confesse-les en ton lit, afin que ta conscience cognoisse journallement son mal². Item, il n'est pas nécessaire de se confesser devant tesmoin : seulement fay la recognoissance en ton cœur. Cest examen ne requiert point de tesmoin : il suffit que Dieu seul te voye et escoute². Item, Je ne t'appelle point devant les hommes pour leur descouvrir tes péchez : espluche ta conscience devant Dieu. Monstre ta playe au Seigneur, lequel en est le médecin, et le prie d'y remédier. C'est luy qui ne

1) *Tripart. hist.*, lib. IX.

1) Homil. II, In Psalm. L.
2) Serm. de penit. et confess.

reproche rien, et humainement guairit le povre malade¹. Item, Je ne veux point que tu te confesses à un homme, lequel te puisse reprocher après, ou te diffamer en publiant tes fautes : mais monstrer tes playes à Dieu qui en est le bon médecin. Puis après il introduit Dieu parlant en ceste manière, Je ne te contrain point de venir en assemblée publique : confesse à moi seul tes péchez : afin que je te garantisse². Dirons-nous que saint Chrysostome en parlant ainsi ait esté si téméraire, de délivrer les consciences des hommes des liens dont elles estoient estreintes par la volonté de Dieu ? Il n'est pas ainsi, mais ce qu'il entendoit n'estre point ordonné par le décret de Dieu, il ne l'ose requérir comme nécessaire.

9 Mais pour mieux encors despacher toute la chose, premièrement nous enseigneris fidèlement quelle espèce de confession nous a esté baillée par la Parole de Dieu : après nous monstrerons les inventions des Papistes touchant la confession : non pas toutes (car qui pourroit espuiser une si grande mer?) mais seulement celles qui appartiennent à la somme de leur doctrine. Il me fasche d'avertir que le translateur tant grec que latin a souvent pris ce mot de Confesser pour Louer, veu que c'est chose notoire jusques aux plus rudes idiots : mais si est-il expédient que l'audace de ces vileins soit descouverte, en ce qu'ils s'arment du mot de Confession, qui emporte simplement louange de Dieu, pour couvrir leur tyrannie. Voulans prouver que la confession resjouit et récree les âmes, ils ameinrent ce verset du Pseaume, Je viendray en voix de liesse et de confession³. Or s'il est licite de transfigurer ainsi toutes choses, il y aura de terribles Qui pro Quod. Mais puis que les Papistes ont perdu toute honte, c'est bien raison que nous cognossons que Dieu les a précipitez en esprit réprouvé, pour rendre leur témérité plus détestable. Au reste, en nous tenant à la pure simplicité de l'Ecriture, nous ne serons point en danger d'estre trompez par tels

desguisemens. Car elle nous ordonne une seule façon de nous confessser deuement : c'est, puis que c'est le Seigneur qui remet, oublie et efface les péchez, que nous les luy confessions pour en obtenir grâce et pardon. C'est le médecin : monstrons-luy doncques nos playes. C'est celuy qui a esté offensé et blessé : demandons-luy doncques merci et paix. C'est celuy qui cognoist les coeurs, et voit toutes les pensées : ouvrons doncques nos coeurs devant luy. C'est celuy qui appelle les pécheurs : retirons-nous doncques pardevers luy. Je t'ay donné à cognoistre mon péché, dit David, et n'ay pas caché mon iniquité. J'ay dit, Je confesseray à l'encontre de moy mon injustice au Seigneur : et tu m'as pardonné l'iniquité de mon cœur⁴. Telle est une autre confession de David mesme, Aye pitié de moy, Seigneur, selon ta grande miséricorde². Telle est pareillement celle de Daniel : Nous avons péché, Seigneur, nous avons fait perversement, nous avons commis impiété, et avons esté rebelles en reculant de tes commandemens³. Il y en a assez d'autres semblables qui se voyent en l'Ecriture, et lesquelles pourroient remplir un volume. Si nous confessons nos péchez (dit saint Jean) le Seigneur est fidèle pour les nous pardonner⁴. A qui les confesserons-nous? A luy certes : c'est-à-dire, si d'un cœur affligé et humilié nous nous prosternons devant luy : si en vraye sincérité nous accusans et condamnans devant sa face, nous demandons estre absous par sa bonté et miséricorde.

10 Quiconques fera de cœur et devant Dieu ceste confession, il aura sans doute aussi la langue prestre à confession, quand mestier sera d'annoncer entre les hommes la miséricorde de Dieu : et non-seulement pour descouvrir le secret de son cœur à un seul une fois, et en l'aureille, mais pour déclarer librement tant sa povreté que la gloire de Dieu par plusieurs fois, publiquement et tout le monde oyant. En ceste manière David, après avoir esté redargué de Nathan, estant picqué d'un aiguillon de conscience, con-

¹⁾ Homil. V, *De incomprehensa Dei natura, contra Anomos.*

²⁾ Homil. IV, *De Lazaro.*

³⁾ Ps. XLII, 5.

⁴⁾ Ps. XXXII, 5.

⁵⁾ Daniel IX, 5.

²⁾ Ps. LI, 1-3.

⁴⁾ I Jean I, 9.

fessa son péché et devant Dieu et devant les hommes. J'ay péché, dit-il, contre le Seigneur¹: c'est-à-dire, Je ne me veux plus excuser ne tergiverser, que chacun ne me juge pécheur : et que ce que j'ay voulu estre caché à Dieu, ne soit mesmes manifesté aux hommes. De ceste confession secrète qui se fait à Dieu, provient aussi que le pécheur se confesse volontairement devant les hommes, toutes fois et quantes qu'il est expédié de ce faire, ou pour s'humilier, ou pour donner gloire à Dieu. Et pour ceste cause nostre Seigneur avoit anciennement ordonné en la Loy, que tout le peuple se confessast publiquement au temple par la bouche du prestre². Car il prévoyoit bien que ce seroit une trèsbonne aide pour induire un chacun à droictement reconnoistre ses fautes. Et aussi c'est bien raison qu'en confessant nostre misère, nous magnifions entre nous et devant tout le monde, la miséricorde de Dieu.

41 Or comme ainsi soit que ceste espèce de confession doyve estre ordinaire en l'Eglise, il est bon d'en user spécialement encores; outre la coutume, s'il advient que tout le peuple ait commis une faute commune, tellement que tous soyent coupables devant Dieu. Et de cela nous en avons exemple en la confession solennelle que fit le peuple par le conseil et l'instance d'Esdras et Néhémias³. Car puis que la captivité qu'ils avoyent long temps endurée, la destruction de la ville et du temple, et la dissipation du service de Dieu avoit esté une verge commune pour punir les fautes de tous, ils ne pouvoient pas bien cognoistre le bénéfice de leur délivrance, sinon en confessant en premier lieu leurs fautes. Et ne peut chaloir si quelque fois en une Eglise aucun sont innocens. Car puis qu'ils sont membres d'un corps languissant et mal disposé, ils ne se doyent point vanter d'estre sains : mesmes il ne se peut faire qu'ils ne soyent entachez de quelque contagion, pour estre aucunement coupables. Parquoy toutes fois et quantes que nous sommes affligez, ou de peste, ou de guerre, ou de stérilité, ou de quelque ad-

versité, nostre office seroit de courir à pleur et à jusne, et à autres tesmoignages d'humilité : et principalement à la confession, de laquelle tout le reste dépend. Touchant de la confession ordinaire qui se fait en commun de tout le peuple, outre ce qu'elle est approuvée par la bouche de Dieu, nul de sens rassis ne la mesprisera, en considérant quelle utilité elle emporte. Car puis qu'en toute assemblée que nous faisons au temple, nous nous présentons devant Dieu et ses Anges : par où pouvons-nous mieux commencer, que par la recognoissance de nostre indignité ? Quelqu'un me répliquera, que cela se fait en toutes prières, d'autant que nous confessons tousjours nos péchez en priant. Ouy bien : mais si on regarde quelle est nostre nonchalance et pesanteur, nul ne pourra nier que ce ne soit une sainte ordonnance et utile, d'admonester expressément le peuple chrestien par un acte spécial, qu'il ait à s'humilier. Car combien que la cérémonie que Dieu a commandée au peuple d'Israël, fust une portion des rudimens de la Loy, néanmoins la chose nous appartient aucunement. Et de fait, nous voyons que les Eglises bien reiglées ont ceste coutume, que chacun Dimanche le Ministre prononce une confession tant en son nom qu'en celuy du peuple, pour rendre coupable toute la compagnie devant Dieu, et demander merci : et que cela ne se fait point sans fruit. Mesmes cela sert d'une clef pour ouvrir la porte à prier tant en général qu'en particulier.

42 D'avantage, l'Ecriture nous recommande deux autres espèces de confession particulière; l'une, qui se face pour nous : à quoys tend le dire de saint Jaques, que nous confessions nos péchez l'un à l'autre⁴. Car il entend que déclarans nos infirmitez les uns aux autres, nous nous aidions mutuellement de conseil et consolation. L'autre, qui se face pour l'amour de nostre prochain, lequel auroit esté offensé par nostre faute, pour le réconcilier, et appaiser. Quant est de la première espèce, combien que l'Ecriture en ne nous assignant personne auquel

1) 2 Sam. XII, 13.

3) Néhém. I, 7.

2) Lév. XVI, 21.

4) Jacq. V, 16.

nous nous deschargions, nous laisse la liberté de choisir d'entre les fidèles qui bon nous semblera pour nous confesser à luy, toutesfois pource que les Pasteurs doyvent estre par-dessus les autres propres à cela, c'est le meilleur de nous adresser plustost à eux. Or je di qu'ils sont idoines par-dessus les autres, d'autant que du devoir de leur office ils sont constituez de Dieu pour nous instruire comment nous devons vaincre et corriger le péché, et pour nous certifier de la bonté de Dieu, afin de nous consoler. Car combien que l'office d'admonester mutuellement les uns les autres, soit commun à tous Chrestiens, toutesfois il est spécialement enjoinct aux ministres. Et pourtant, tout ainsi que nous devons nous consoler les uns les autres un chacun en son endroit, aussi d'autre part nous voyons que les ministres sont ordonnez de Dieu comme tesmoins et quasi comme pleiges, pour certifier les consciences de la rémission des péchez : tellement qu'il est dit qu'ils remettent les péchez, et deslient les âmes¹. Quand nous voyons que cela leur est attribué, pensons que c'est à nostre proufit. Pourtant qu'un chacun fidèle quand il se trouvera angoissé en son cœur pour le remors de ses péchez, en sorte qu'il ne puisse se résoudre pour estre en repos, sinon qu'il ait quelque aide d'ailleurs, qu'il se souviene d'user de ce remède comme il luy est offert de Dieu : asçavoir, qu'il se descouvre premièrement à son Pasteur pour estre soulagé, entant que l'office d'iceluy est de consoler le peuple de Dieu par la doctrine de l'Evangile, tant en public qu'en particulier. Mais il se faut toujours donner garde, que là où Dieu n'a point imposé de loy, les consciences ne soyent astreintes à certain joug. Dont il s'ensuyt que telle forme de confession doit estre en liberté, tellement que nul n'y soit contraint : mais seulement qu'on remonstre à ceux qui en auront besoin, qu'ils en usent comme d'une aide utile. Secondelement, il s'ensuyt que ceux qui en usent librement pour leur nécessité, ne doyvent estre contraints par commandement, ni in-

duits par astuce à raconter tous leurs péchez : mais seulement en tant qu'ils jugeront estre expédient, pour en rapporter une vraye allégeance. Les bons et fidèles pasteurs doyvent non-seulement laisser l'Eglise en ceste liberté, mais aussi la maintenir de tout leur pouvoir, s'ils veulent conserver leur ministère en pureté sans tyrannie, et empescher que le peuple ne viene en superstition.

13 S'ensuyt la seconde espèce de confession particulière, de laquelle parle nostre Seigneur en saint Mattheiu, quand il dit, Si tu offres ton sacrifice à l'autel, et qu'il te souviene là que ton frère ait offendé contre toy : laisse là ton sacrifice, et t'en va, et te réconcilie à ton frère premièrement, et puis tu feras ton offerte². Car voylà comme il faut rejoindre la charité qui auroit été dissoute par nostre faute : asçavoir en confessant que nous avons failli, et demandant pardon. Sous ce genre aussi est comprimise la confession publique des pénitens, qui ont commis quelque scandale notoire en l'Eglise. Car si nostre Seigneur Jésus estime tant l'offense privée d'un seul homme, qu'il rejette de l'autel celuy qui aura offendé son frère, jusques à ce qu'il l'ait contenté, et ait fait son appointement avec luy, n'y a-il point plus grande raison, que celui qui a blessé l'Eglise par quelque mauvais exemple, se réconcilie avec icelle, en reconnaissant sa faute ? En telle manière, l'inceste de Corinthe fut receu en la communion des fidèles, après s'estre humblement submis à la correction². Ceste forme a duré toujours en l'Eglise ancienne, comme saint Cyprien en fait mention. Car en parlant des Pécheurs publics : Ils font, dit-il, pénitence par certain temps : puis ils viennent confesser leur péché, et sont receus en la communion avec imposition des mains de l'Evesque et du Clergé. On ne trouve en l'Ecriture autre manière ne façon de confessé que celle-là. Et ce n'est point à nous de lier ou astreindre les consciences de nouveaux liens, puis que Jésus-Christ défend estroitement de les tenir en servitude. Au reste, tant s'en

¹⁾ Matth. XVI, 19 ; XVIII, 18.

¹⁾ Matth. V, 23, 24.

²⁾ 2 Cor. II, 6.

faut que je résiste que les brebis ne se présentent à leur Pasteur, quand il est question de venir à la Cène, que je voudroye bien que ceste coustume s'observast par tout. Car ceux qui ont la conscience empeschée, peuvent user de ceste opportunité pour se consoler : et le Pasteur a entrée et moyen d'admonester ceux qui en ont besoin, moyennant que tousjours on se garde bien de tyrannie et de superstition.

14 En tous ces trois genres de confession, la puissance des clefs a lieu : asçavoir quand l'Eglise demande pardon à Dieu avec recognoissance solennelle de ses péchez : ou bien quand un homme particulier, qui a commis une faute scandaleuse au détriment de l'Eglise, rend temsoignage de sa pénitence : ou bien quand celuy qui a mestier de conseil et de la consolation de son Ministre, d'autant qu'il est agité en sa conscience, luy descouvre son infirmité. Quant est de réparer les offenses et appointer avec son prochain, la raison est diverse. Car combien que cela tende aussi à appaiser les consciences, toutesfois le principal but est, que les haines estans abolies, les coeurs soyent unis en bonne paix. Combien que l'autre fruit ne soit point à mespriser, afin que chacun soit tant plus enclin à confesser franchement ses fautes. Car quand toute l'Eglise se présente comme devant le siège judicial de Dieu, se rendant coupable et confessant ses démerites, et protestant d'avoir son seul recours à la miséricorde de Dieu, ce ne luy est pas une petite consolation d'avoir là l'ambassadeur de Jésus-Christ présent, lequel ait charge de l'absoudre, et qu'il luy dénonce qu'il l'absout au nom de son Maistre, et par l'autorité d'iceluy, suivant le mandement qui luy est donné. Et en cela nous voyons que vaut l'usage des clefs, et quelle utilité nous en recevons, quand ceste ambassade de réconciliation se fait avec telle révérence et ordre qu'il appartient. Semblablement, quand celuy qui s'estoit aliéné de l'Eglise est receu en union fraternelle, et obtient pardon de l'Eglise : ne luy est-ce pas un grand bien, quand il voit qu'il obtient pardon de ceux ausquels Jésus-Christ a dit, Ce

que vous aurez deslié et remis en terre, sera deslié et remis au ciel¹? Semblablement l'absolution particulière n'a pas moins d'efficace, et n'est pas moins fructueuse, quand ceux qui ont besoin de confirmation en leurs consciences en usent. Car il advient quelque fois qu'un homme qui aura oy les promesses générales de Dieu, qui s'addressent à toute l'Eglise, ne sera pas néanmoins résolu en soy, mais sera encors en suspens, demeurant incertain de la rémission de ses péchez : mais s'il s'en va à son Pasteur, et qu'il luy dénonce secrettement son mal, et que le Pasteur addressant sa parole à luy, l'asseure comme luy appliquant en particulier la doctrine générale, il sera droictement certifié, là où au paravant il estoit en doute : et sera délivré de tout scrupule, pour estre en repos de conscience. Toutesfois quand il est question de traitter de la puissance des clefs, il se faut toujours garder d'imaginer quelque puissance qui soit donnée à l'Eglise, laquelle soit séparée de la prédication de l'Evangile. Il nous conviendra déclarer ce point ailleurs plus au long, quand nous parlerons du régime de l'Eglise : et là nous verrons que tout ce que Dieu a donné d'autorité pour lier et deslier, est attaché à la Parole. Ceste sentence toutesfois se doit notamment appliquer au ministère des clefs, dont il est à présent question. Car il gist du tout en cela, que la grâce de l'Evangile soit confermée et quasi seellée tant en public qu'en particulier, par ceux que Dieu a ordonnez en cest office, ce qui ne se peut autrement faire que par la seule prédication.

15 Les théologiens papistes, quoys? Ils ordonnent que tous ceux qui sont des deux sexes, incontinent qu'ils seront parvenus en aage de discréction, confessent à tout le moins une fois l'an tous leurs péchez à leurs propres curez : et que le péché n'est pas remis, sinon à ceux qui ont ferme propos de se confesser². Lequel propos s'il n'est accompli quand l'occasion est présentée, il ne reste plus d'en-

¹⁾ Matth. XVIII, 18; Jean XX, 23.

²⁾ Cap. Omnis utriusque sexus. De summa Trinitate et fide cathol. decretum est Innocentii in concilio Lateranensi. Referatur Sent., lib. IV, dist. XIV, cap. II; Sent., lib. IV, dist. VIII, cap. II.

trée en Paradis. Outre, que le prestre a la puissance des clefs pour lier ou deslier le pécheur : d'autant que la Parole de Christ ne peut estre vaine, par laquelle il a dit que ce qu'ils auront lié en terre sera lié au ciel, etc. Or ils se combatent entre eux de ceste puissance. Les uns disent qu'il n'y a qu'une clef essentiellement : c'est asçavoir la puissance de lier et deslier : que la science est bien requise pour le bon usage, mais qu'elle n'est que comme un accessoire, et non pas de l'essence. Les autres voyans que ceste licence estoit trop désordonnée, ont an-nombré deux clefs, Discrétion et Puissance. Les autres voyans que par ceste modération la témérité des prestres estoit refrénée, ont forgé nouvelles clefs, c'est asçavoir autorité de discerner (de laquelle ils usent en donnant sentences diffinitives) et puissance (de laquelle ils usent en exécutant leurs sentences) et ont adjoint la science, comme un conseiller. Ils n'osent pas simplement interpréter, que lier et deslier soit remettre et effacer les péchez, pourtant qu'ils oyent le Seigneur dénonçant par son Prophète : Ce suis-je, ce suis-je, moy qui efface tes iniquitez, Israël : ce suis-je, et n'y a autre que moy¹. Mais ils disent que c'est à faire au prestre de prononcer lesquels sont liez ou desliez, et déclarer desquelz les péchez sont retenus ou remis : et que le prestre fait ceste déclaration ou en la confession, quand il absout ou retient les péchez : ou par sentence, quand il excommunie ou absout d'excommunication. Finalement, voyans qu'ils ne se peuvent encores despêcher que tousjors on ne leur objecte, que ceux qui sont indignes souventesfois sont liez ou desliez par leurs prestres, lesquels pourtant ne sont pas liez ne desliez au ciel : pour leur dernier refuge ils respondent qu'il faut prendre le don des clefs avec certaine imitation : c'est que Christ a promis que la sentence du prestre justement prononcée, selon que requerroyent les mérites de celuy qu'on lie, ou deslie, sera approuvée de luy au ciel. Outreplus, que ces clefs ont esté données par Christ à tous les prestres, lesquelles leur sont

conférées des Evesques en leur promotion : mais que l'usage en appartient seulement à ceux qui sont en offices ecclésiastiques. Et par ainsi que lesdites clefs demeurent tousjors aux excommuniez et suspendus, mais enrouillées et empestrées. Et ceux qui disent ces choses, pourroient estre veus sobres et modestes au pris des autres, qui sur une nouvelle forge ont fait nouvelles clefs : sous lesquelles ils disent que le thrésor de l'Eglise est enfermé, lequel nous esplucheron ci-après.

16 Je respondray briefvement à tous ces points, laissant toutesfois pour le présent à dire par quel droit ou quelle injure ils assujettissent à leurs loix les âmes des fidèles : car cela sera considéré en son lieu. Mais touchant ce qu'ils imposent loy de nombrer tous les péchez, et qu'ils nient que les péchez soient remis sinon qu'on ait ferme propos de se confesser : qu'aussi ils disent, l'entrée de Paradis estre fermée à ceux qui ont laissé passer par mespris l'occasion de se confesser, cela ne se doit nullement souffrir. Car comment entendent-ils qu'on puisse nombrer tous ses péchez, veu que David, lequel comme j'estime, avoit très-bien prémedité la confession de ses péchez, ne pouvoit néanmoins autre chose faire sinon crier, Qui comprendra ses fautes? Seigneur purge-moy de mes maux occultes¹. Et en un autre lieu, Mes iniquitez ont outrepassé ma teste, et comme un pesant fardeau ont surmonté mes forces². Certainement il entendoit combien estoit grand l'abysme de nos péchez, et combien d'espèces de crimes il y a en l'homme : combien de testes porte ce monstre de péché, et combien longue queue il tire après soy. Il ne se mettoit point doncques à en faire un récit entier : mais du profond de ses maux, il crioit à Dieu, Je suis accablé, enseveli, suffoqué, les portes d'enfer m'ont circuy : que ta dextre me tire hors de ce puits auquel je suis noyé, et de ceste mort en laquelle je défaux. Qui sera maintenant celuy qui pensera tenir le conte de ses péchez, quand il voit David ne pouvoir trouver le nombre des siens?

¹⁾ Is. XLIII, 11, 25.

²⁾ Ps. XIX, 13.

³⁾ Ps. XXXVIII, 5.

17 Par ceste gêhenne ont esté cruellement tormentées les consciences de ceux qui estoient touchez de quelque sens de Dieu. Premièrement ils vouloyent venir à conte : et pour ce faire ils distinguoyent les péchez en bras, branches, rameaux et fueilles, selon les distinctions des docteurs confessionnaires : après ils pesoyent les qualitez, quantitez et circonstances. La chose leur procédoit au commencement assez bien : mais quand ils estoient entrez un peu plus avant, ils ne voyoyent plus que ciel et mer, sans trouver quelle port ne station. Et d'autant plus qu'ils venoyent en avant d'autant plus le nombre croissoit : mesmes il s'eslevoit devant leurs yeux comme des hautes montagnes, qui leur ostoyent la veue, et n'apparoissoit aucune espérance d'en pouvoir à la fin sortir. Ils demeuroyent doncques en ceste angoisse, et ne trouvoient finalement autre issue que désespoir. Adoncques ces bourreaux inhumains, pour guairir les playes qu'ils avoient faites ont apporté un remède, c'est asçavoir que chacun feist ce qui seroit en soy. Mais encores nouvelles solicitudes poignoyent, ou plutost nouveaux tormens escorchoyent les povres âmes, quand ces pensées leur venoyent au-devant : Je n'y ay pas assez mis de temps : je n'y ay pas colloqué mon estude deuelement. J'ay omis une partie par nonchalance, et l'oubliance qui provient de négligence n'est pas excusable. Ils adjoustoient d'autres remèdes pour adoucir ces maux : Fay pénitence de ta négligence : si elle n'est trop grande, elle te sera pardonnée. Mais toutes ces choses ne peuvent fermer la playe, et ne sont pas tant remèdes pour adoucir le mal, que venins arrousez de miel, afin de n'offenser point trop par leur rudesse le premier goust, ains tromper, et entrer aux parties cordiales devant qu'estre sentis. Ceste voix terrible doncques presse tous-jours et tonne aux aureilles, Confesse toutes péchez : et ne s'en peut l'horreur appaiser, sinon par certaine consolation. Que les lecteurs pensent yci, asçavoir s'il est possible de rendre conte au bout de l'an de tout ce qu'on a fait, et raconter les fautes qu'on a commises chacun

jour. Car l'expérience nous tient convaincus que s'il faut esplucher au soir les fautes que nous avons commises chaque jour, la mémoire y est confuse : telle variété se présente. Je ne parle point de ces hypocrites hébêtez qui cudent s'estre trèsbien acquitez, ayans noté trois ou quatre gros forfaits qu'ils auront commis : mais des vrais serviteurs de Dieu, lesquels après avoir fait droit examen de leurs fautes, se voyans accablez passent encors plus outre, et concluent avec saint Jehan, Si nostre cœur nous argue, Dieu est encors plus grand que nostre cœur¹. Parquoy ils tremblent au regard de ce grand Juge duquel la cognoscience surmonte de beaucoup nos sens.

48 Et ce qu'une grande partie du monde a acquiescé à tels amiellemens, desquels un venin si mortel estoit adouci, cela ne s'est point fait pourtant que les hommes pensassent Dieu estre satisfait, ou qu'ils se contentassent eux-mesmes. Mais comme les nautonniers fichans l'ancre au milieu de la mer, se reposent du travail de leur navigation : ou comme un pèlerin lassé ou défaillant se sied au milieu de la voye pour reposer : en telle manière ils prenoyent ce repos, combien qu'il ne leur fust suffisant. Je ne mettray pas grand'peine à monstrer cela estre vray, chacun en peut estre tesmoyn en soy-mesme : mais je diray en somme quelle a esté ceste loy. Premièrement, elle est simplement impossible : parquoy elle ne peut que perdre, damner, confondre, jeter en ruine et désespoir. D'avantage, ayant destourné les pécheurs du vray sentiment de leurs péchez, elle les fait hypocrites et ignorans de Dieu et d'eux-mesmes. Car en s'occupant du tout au dénombrement de leurs péchez, ce pendant ils oublient le secret abysme de vice qu'ils ont au profond du cœur, leurs iniquitez intérieures et ordures cachées, par la cognoscience de quoy principalement ils avoient à réputer leur misère. Au contraire, c'estoit la droictie reigle de confession, de confesser et recognoistre un tel abysme de mal en nous, qui surmonte mesmes nostre sens. De laquelle

¹⁾ Jean III, 20.

forme nous voyons la confession du Piblicain estre composée : Seigneur, sois propice à moy qui suis pécheur¹; comme s'il disoit, Tout ce qui est en moy n'est autre chose que péché, tellement que ma pensée ne ma langue n'en peut comprendre la grandeur; que l'abysme doncques de ta miséricorde engloutisse l'abysme de mes péchez. Quoy doncques? dira yci quelqu'un, ne faut-il pas confesser chacun péché? N'y a-il doncques confession agréable à Dieu, sinon celle qui est enclose en ces trois mots, Je suis pécheur? Je respon, que plustost il nous faut estudier d'exposer, entant qu'il est en nous, tout nostre cœur devant Dieu: et non pas seulement de nous confesser pécheurs, mais pour nous réputer véritablement tels, de recognoistre de toute nostre cogitation combien est grande et diverse l'ordure de nos péchez, de non pas seulement nous recognoistre immondes, mais de réputer quelle est nostre immondicité, et combien grande et en combien de parties: de non pas seulement nous recognoistre debteurs, mais réputer de combien de debtes nous sommes chargez et oppressez: de non pas seulement nous recognoistre blessez, mais de combien et griesves et mortelles playes nous sommes navrez. Néantmoins quand un pécheur se sera descouvert à Dieu en telle cognoscance: encors faut-il qu'il pense pour vray, et qu'en sincérité il juge que beaucoup plus de maux luy restent qu'il ne peut estimer: et que la profondité de sa misère est telle, qu'il ne la scauroit bien esplucher, n'en trouver la fin. Et pourtant qu'il s'escrie avec David, Qui entendra ses fautes? Seigneur purge-moy de mes maux occultes². Outreplus, en ce qu'ils afferment les péchez n'estre point remis, sinon sous condition qu'on ait certain propos de se confesser, et que la porte de Paradis est close à ceux qui en auront omis l'opportunité: jà n'adviene que nous leur accordions ce point: car la rémission des péchez n'est pas maintenant autre qu'elle a tousjours esté. Tous ceux que nous lisons avoir obtenu de Christ la rémission de leurs péchez, ne

sont pas dits s'estre confessez à l'aureille de quelque messire Jehan. Et certes ils ne se pouvoient confessier, veu qu'il n'y avoit lors ne confesseurs, ne confession mesmes: et encores longues années après a esté ceste confession incognue, auquel temps les péchez ont esté remis sans la condition qu'ils requièrent. Mais afin que nous ne disputions comme d'une chose douteuse, la Parole de Dieu, laquelle demeure éternellement, est manifeste. Touates les fois que le pécheur se repentira, j'oublieray toutes ses iniquitez¹. Celuy qui ose adjouster à ceste Parole ne lie pas les péchez, mais la miséricorde de Dieu. Car ce qu'ils allèguent, qu'on ne peut pas asseoir jugement sinon que la cause soit cognue, et pourtant qu'un prestre ne peut absoudre devant que d'avoir entendu le mal: la solution est facile, que ceux qui se sont créez juges d'eux-mesmes, usurpent témérairement ceste autorité. Et c'est merveille comment ils usent de telle présomption à se forger des principes, lesquels nul de sain jugement ne leur accordera. Ils se vantent que la charge leur est donnée de lier et deslier. Voire, comme si c'estoit une jurisdiction qui s'exerçast par forme de procès. Or que ce droict qu'ils prétendent ait esté incognu aux Apostres, toute leur doctrine en crie haut et clair. Et de fait il n'appartient point à un prestre de scavoir pour certain si le pécheur est absous: mais à celuy duquel il faut demander l'absolution, asçavoir à Dieu: veu que celuy qui oit ne pourra jamais scavoir si la confession est deuelement faite. Parquoy l'absolution seroit nulle, sinon qu'elle fust restreinte aux paroles de celuy qui se confesse. Il y a encores plus, que toute la vertu d'absoudre gist en la foy et repentance de celuy qui demande pardon. Or ces deux choses ne peuvent estre cognues à un homme mortel, pour en donner sentence. Il s'ensuit doncques que la certitude de lier et deslier n'est point sujette à la cognoscance d'un juge terrien; tellement qu'un ministre de la Parole en exécutant deuelement son office ne peut absoudre que

¹⁾ Luc XVI:1, 13.

²⁾ Ps. XIX, 13.

¹⁾ Ezéch. XVIII, 22.

conditionnellement : mais que ceste sentence est prononcée en faveur des povres pécheurs : Ce que vous aurez remis en terre, sera remis au ciel, afin qu'ils ne doutent point que la grâce qui leur est promise par le commandement de Dieu, sera ratifiée au ciel.

49 Ce n'est pas doncques de merveilles si nous rejettons ceste confession auriculaire : chose si pestilente, et en tant de manières pernicieuse à l'Eglise. Et mesmes quand ce seroit une chose indifférente, toutesfois veu qu'elle n'apporte aucun fruit ni utilité, au contraire a esté cause de tant d'erreurs, sacriléges et impiéitez, qui sera celuy qui ne dise qu'elle doit estre abolie? Bien est vray qu'ils racontent aucuns proufits lesquels ils disent en provenir, et les font valoir le plus qu'ils peuvent : mais ils sont tous ou controuvez ou frivoles. Ils en ont un en singulière recommandation par-dessus les autres : c'est asçavoir que la honte de celuy qui se confesse est une grieve peine par laquelle il est fait plus avisé pour le temps advenir, et prévient la vengeance de Dieu en se punissant soy-mesme. Comme si nous ne confondions point l'homme d'une assez grande honte, quand nous l'appelons à ce haut siège céleste, et au jugement de Dieu : et comme si c'estoit beaucoup proufté, quand pour honte d'un homme nous laissons de pécher, n'yans honte aucune d'avoir Dieu témoin de nostre mauvaise conscience. Combien que leur dire mesme soit très-faux. Car on voit communément à l'œil, que les hommes ne s'acquièrent si grande hardiesse ne licence de mal faire d'autre chose, sinon quand ayans fait leur confession au prestre, ils estiment qu'ils peuvent torcher leur bouche, et dire qu'ils n'ont rien fait. Et non-seulement sont faits plus hardis à pécher tout au long de l'an, mais ne se soucians de confession pour le reste de l'année, ne souspirans point à Dieu, jamais ne reviennent à se considérer en eux-mesmes : mais assemblent péchez sur péchez, jusques à ce que, comme il leur est avis, ils les desgorgent tous ensemble une fois. Or quand il les ont desgorgez, ils se pensent bien estre deschargez de leur far-

deau, et avoir osté le jugement de Dieu, lequel ils ont donné et transféré au prestre : et cuident avoir fait que Dieu ait oublié ce qu'ils ont fait cognoistre au prestre. D'avantage, qui est celuy qui de bon courage voit approcher le jour de confesse? Qui est celuy qui y va d'un franc cœur²⁾ et non plustost comme si on le tiroit en prison par le collet, y vient maugré son cœur et par force? Fors possible les prestres, qui se délectent joyeusement de réciter leurs faits les uns aux autres, comme de faire plaisans contes. Je ne souilleray beaucoup de papier à réciter les horribles abominations desquelles est plene la confession auriculaire : seulement je dy : Si le saint homme Nectarius (duquel nous avons ci-dessus parlé) ne fit pas inconsidérément en ostant de son Eglise ceste confession, ou plustost l'abolissant de toute mémoire, pour un seul bruit de paillardise : nous sommes aujourd'huy assez advertis d'en faire autant, pour les infinites macquerelages, paillardises, adulteries et incestes qui en procèdent.

20 Ce qu'ils mettent en avant la puissance des clefs, et qu'en icelles ils colloquent toute la force de leur règne, nous avons à veoir que cela vaut. Les clefs doncques, disent-ils, auroyent-elles été données sans cause? Auroit-il sans cause este dit, Tout ce que vous aurez deslié sur terre, sera deslié au ciel¹⁾? Rendons-nous doncques la Parole de Christ frustratoire? Je respon qu'il y a eu assez grand'cause pourquoi les clefs furent données : comme j'ay desjā montré n'aguères en partie, et sera encores mieux exposé en traittant de l'excommunication. Mais que sera-ce, si d'un seul cousteau je coupe la broche à toutes telles demandes, niant que leurs prestres soyent vicaires ne successeurs des Apôtres? Toutesfois ce point sera encores traitté ailleurs. Maintenant de ce dont ils se veulent bien munir, ils dressent une machine pour renverser toutes leurs forteresses. Car Christ n'a pas otroyé à ses Apôtres la puissance de lier et soudre, devant que leur avoir eslargi le saint

1) Matth. xviii, 18.

Esprit. Je nie doncques que la puissance des clefs compête à aucun, sinon à celuy qui a receu le saint Esprit : et nie que quelqu'un puisse user des clefs, sinon que le gouvernement et conduite du saint Esprit précède, et enseigne ce qui est de faire. Ils se vantent d'avoir le saint Esprit, mais par leurs faits ils le nient. Si ce n'est d'aventure qu'ils songent le saint Esprit estre une chose vaine et de néant, comme ils veulent faire à croire : mais on ne leur adjoustera point de foy. Par ceste machine ils sont du tout subvertis. Car de quelque hui qu'ils se vantent avoir la clef, nous avons tous-jours à les interroguer : asçavoir, s'ils ont le saint Esprit, qui est directeur et modérateur des clefs. S'ils respondent qu'ils l'ont : il leur faut derechef demander, Si le saint Esprit peut failir. Ce qu'ils n'oseront apertement confesser, combien que par leur doctrine couverte-ment ils le confessent. Il faudra doncques conclurer, que nuls prestres n'ont la puissance des clefs, lesquels témérairement et sans discréction lient ceux que nostre Seigneur vouloit estre délivrez, et délivrent ceux qu'il vouloit estre liez.

21 Quand ils se voyent convaincus par expérience évidente, qu'ils lient et deslient indifféremment les dignes et indig-nes : ils s'attribuent la puissance sans science. Et combien qu'ils n'osent nier que la science ne soit requise à bon usage, toutesfois ils enseignent que la puissance est aussi bien baillée aux mau-vais dispensateurs. Mais puis que la puissance est telle : Ce que tu auras lié ou deslié en terre, sera lié et deslié ès cieux : il faut que la promesse de Jésus-Christ mente, ou que ceux qui sont con-stituez ceste puissance lient et deslient comme ils doyvent. Et ne peuvent tergi-verser, disans que la promesse de Christ est limitée selon les mérites de celuy qui est lié ou absous. Nous certes aussi bien de nostre part confessons que nul ne peut estre lié ou absous, sinon celuy qui en est digne. Mais les messagers de l'Evangile et l'Eglise ont la Parole pour mesurer ceste dignité. C'est par ceste Parole que les messagers évangéliques peuvent promettre à tous la rémission

des péchez en Christ par foy, et peuvent dénoncer damnation à tous, et sur tous ceux qui n'auront embrassé Christ. En icelle Parole l'Eglise prononce que tous scortateurs, adultères, larrons, homicides, avaricieux, iniques, n'ont nulle part au royaume de Dieu¹, et les estreind de trèsforts liens. En icelle mesme Parole elle deslie ceux lesquels retournans à pénitence elle console. Mais quelle sera ceste puissance, de ne sçavoir ce qui est à lier ou deslier, veu qu'on ne peut lier ou deslier, si on ne le sçait? Pourquoys doncques disent-ils qu'ils donnent absolition par autorité à eux ottroyée, puis que l'absolution est incertaine? De quoy sert ceste puissance imaginaire, de laquelle l'usage est nul? Or j'ay desjà obtenu ou qu'il est du tout nul, ou qu'il est tant incertain, qu'il doit estre réputé pour nul. Car puis qu'ils confessent que la plus grande partie des prestres n'use pas droittement des clefs : d'autre part, que la puissance des clefs, sans l'usage légitime, est sans efficace : qui me fera foy que celuy duquel je suis absous, soit bon dispensateur des clefs? Et s'il est mauvais, qu'a-il autre chose sinon ceste frivole absolution, Je ne sçay ce qui est à lier ou deslier en toy, veu que je n'ay nul usage des clefs : mais si tu le mérites, je t'absous? Et autant en pourroit, je ne dy pas un laïc, pourtant que cela les irriteroit trop fort : mais un Turc ou un diable. Car cela vaut autant comme qui diroit, Je n'ay point la Parole de Dieu, qui est la certaine reigle de lier ou deslier : mais l'autorité m'est donnée de l'absoudre, si tu le mérites ainsi. Nous voyons doncques où ils ont voulu tendre, quand ils ont déterminé que les clefs estoient l'autorité de discerner, et puissance d'exécuter : et que la science intervient comme un conseiller, pour le bon usage : c'est asçavoir, que licencieusement et à bride avallée ils ont voulu régner sans Dieu et sans sa Parole.

22 Si quelqu'un réplique, que les vrais Ministres et Pasteurs exercent leur office en mesme perplexité, veu que l'absolution qui dépend de la foy sera tous-

¹⁾ 1 Cor. VI, 9, 10.

jours douteuse : et par ainsi que ce sera un allégement bien maigre ou du tout nul aux pécheurs, d'estre absous de celuy qui n'estant point juge suffisant de leur foy, n'est point assuré de leur absolution : la response est toute presté à cela. Car les Papistes disent qu'un prestre ne peut pardonner les péchez, qu'il ne les ait cognus. Par ainsi la rémission dépend du jugement et examen d'un homme mortel : lequel s'il ne discerne prudemment qui est digne d'obtenir pardon ou non, ce qu'il fait est frivole et de nulle valeur. Brief, la puissance laquelle ils s'attribuent, est une jurisdiction conjointe avec examen, auquel ils restreignent l'absolution. Or en cela il ne se trouve rien de ferme, mais n'y a que profond abysme : attendu que si la confession n'est entière, l'espérance d'obtenir grâce sera d'autant amoindrie et coupée : d'autre costé le prestre sera en suspens, ne sachant si le pécheur s'accutte fidèlement, ou non, à raconter ses fautes. Qui plus est, il y a une telle rudesse et bestise aux prestres, que la plus part n'est non plus propre à exercer cest office, que seroit un cordonnier à labourer les champs : et les autres ont juste cause d'estre suspects à eux-mesmes. Brief, la confusion et perplexité que nous mettons en l'absolution papale, c'est qu'ils veulent qu'elle soit fondée en la personne du prestre, et non-seulement cela, mais en sa cognissance, tellement qu'il ne juge sinon des choses qui luy sont rapportées, dont il s'est enquis, et desquelles il est bien informé. Maintenant si on demande de ces bons Docteurs, si un pécheur est réconcilié à Dieu, quand une partie de ces péchez luy estremise : je ne voy pas qu'ils puissent répondre, sinon qu'ils seront contraints de confesser, ce pendant que les péchez oublier ou omis par celuy qui se confesse demeurent à pardonner, que tout ce que le prestre prononce quant à l'absolution de ceux qu'il a ouys, est inutile. Quant est de celuy qui se confesse, il appert en quelle destresse et angoisse sa conscience est tenue liée, quand se reposant sur la discréption du prestre, il ne peut rien avoir arresté par la Parole de Dieu. La doctrine

que nous enseignons n'est nullement sujette à telles absurditez. L'absolution est conditionnelle, c'est que le pécheur se confie que Dieu luy est propice, moyennant qu'il cherche sans feintise la purgation de ses péchez au sacrifice de Jésus-Christ, et qu'il s'appuye sur la grâce qui luy est offerte. En ce faisant le Pasteur qui publie selon son office ce qui luy a esté dicté par la Parole de Dieu, ne peut faillir : et le pécheur de son costé reçoit une absolution toute certaine et patente : veu que ceci luy est simplement proposé, d'embrasser la grâce de Jésus-Christ selon la regle générale de ce bon Maistre laquelle a esté meschamment violée en la Papauté : c'est qu'il soit fait à chacun selon sa foy⁴⁾.

23 J'ay promis d'exposer ailleurs combien ils meslent lourdement ce qui est distingué en l'Ecriture, quant à la puissance des clefs : et le lieu y sera plus opportun quand nous traitterons du régime de l'Eglise. Toutesfois que les lecteurs soyent advertis, que ce qui est dit partie de la prédication de l'Evangile, partie de l'excommunication, est mal et soltement destourné à la confession secrète. Et par ainsi que quand ils allèguent que l'autorité de deslier a esté donnée aux Apostres, afin que les prestres pardonnent les péchez desquels ils seront informez : en cela ils prennent un faux principe et frivole. Car l'absolution, qui sert à la foy, n'est autre chose qu'un tesmoignage pris des promesses gratuites de l'Evangile, pour annoncer aux pécheurs que Dieu leur a fait merci. L'absolution servant à la discipline de l'Eglise, ne concerne point les péchez secrets : mais appartient à donner exemple, afin que le scandale publique soit réparé. Quant à ce qu'ils amassent de costé et d'autre certains passages, pour montrer qu'il ne suffit pas de confesser ses péchez à Dieu seul, ou aux gens laïcs : toute la peine qu'ils y prennent est si mal employée, qu'elle leur doit faire grand'honte. Car si quelquesfois les Docteurs anciens exhortent les pécheurs de confesser leurs fautes à leurs Pasteurs, afin d'en

4) Matth. IX, 29.

estre allégez : ce n'est pas qu'ils les contraignent à en faire un dénombrement ; ce qui n'estoit pas pour lors en usage. D'avantage, le Maistre des sentences et ses semblables ont esté si pervers, qu'il semble que du tout de propos délibéré ils soyent adonnez à livres supposez et bastars pour en faire couverture à décevoir les simples. C'est bien fait à eux de confesser, d'autant que l'absolution accompagne toujours pénitence, qu'à parler proprement, le lien de damnation est rompu quand le pécheur est touché au vif, combien qu'il ne se soit point encores confessé : et pourtant que lors le prestre ne remet pas tant les péchez, qu'il les prononce et déclare estre remis. Combien qu'en ce mot de Déclarer, ils introduisent obliquement un mauvais erreur : c'est de supposer la cérémonie, de faire une croix sur le dos, au lieu de la doctrine. Quant à ce qu'ils adjoustent, que celuy qui avoit desjà obtenu pardon devant Dieu est absous en la face de l'Eglise : c'est soltement parler en ce qu'ils estendent trop au large à chacun en son particulier, ce qui a esté ordonné seulement pour la discipline commune de l'Eglise, afin de réparer les scandales notoires. Mais encores ils pervertissent et corrompent toute modération qu'ils avoyent mise, adjoustans incontinent une autre manière de remettre les péchez : asçavoir avec injonction de peine et satisfaction. En quoy ils donnent licence à leurs prestres de partir à demi ce que Dieu promet entièrement par tout. Car veu qu'il requiert simplement pénitence et foy, c'est un sacrilège de dire qu'il y ait encores une autre portion à adjouster. Car cela vaut autant comme si les prestres se faisoyent contrerolleurs de Dieu, pour s'opposer à sa Parole : ne voulans souffrir qu'ils reçoivent les povres pécheurs de sa pure libéralité, sinon qu'ils soyent au paravant comparus devant leur sellette : pour estre là chastiez.

24 Toute la somme revient là : c'est que s'ils veulent faire Dieu auteur de ceste confession faussement controuvée, leur mensonge sera bien tost rédargué, comme je les ay monstré faussaires en quelque peu de passages qu'ils allèguent. Or

puis qu'il appert que c'est une loy forgée des hommes, je di qu'elle est tyrranique, et qu'en la mettant sus on fait grande injure à Dieu : lequel en astreignant les consciences à sa Parole, a voulu qu'elles fussent libres du joug et empire des hommes. D'avantage, quand pour obtenir pardon on impose nécessité à une chose que Dieu a laissée en liberté, je di que c'est un sacrilège insupportable, puis qu'il n'y a rien plus propre à Dieu que de pardonner les péchés, et qu'aussi en cela gist nostre salut. J'ay aussi monstré que ceste tyrranie a esté dressée du temps que le monde estoit confus en une barbarie si vilene que rien plus. Pareillement j'ay prouvé que ceste loy est mortelle comme une peste : veu que si les povres âmes sont touchées de crainte de Dieu, elle les précipite en désespoir : si elles sont assopies, en les amiellant de vaines flatteries, elle les hébête encores plus. Finalement, j'ay descouvert que quelques adoucissements qu'ils ameinent, le tout tend là d'envelopper, obscurcir et dépraver la pure doctrine, et couvrir ou desguiser leurs impiéitez en les fardant de fausses couleurs.

25 Ils donnent à la satisfaction le troisième lieu en pénitence, de laquelle tout ce qu'ils babillent se peut par un mot renverser. Ils disent qu'il ne suffit point au pénitent de s'abstenir des maux passez, et d'amender en mieux sa vie, s'il ne satisfait à Dieu de ce qu'il a commis. Or ils mettent beaucoup de moyens pour racheter les péchez : c'est asçavoir, les larmes, jusnes, oblations, aumosnes, et autres œuvres de charité. Par lesquelles ils disent que nous devons appaiser Dieu, payer ce qui est deu à sa justice, récompenser nos fautes, et acquérir pardon⁴⁾. Car combien que nostre Seigneur par la libéralité de sa miséricorde nous ait remis la coulpe, toutesfois que par la discipline de sa justice il reient la peine, laquelle il faut racheter par satisfaction. Néantmoins tout revient à ceste somme, que par la clémence de Dieu nous obtenons pardon de nos péchez : mais que cela se fait moyennant le mérite de nos

⁴⁾ Sent., lib. IV, dist. X, 4. Cap. Non sufficit. De penit., cap. medio, eadem dist. Cap. Nullus, ead. dist.

œuvres, lesquelles sont pour récompense des fautes commises : afin que la justice de Dieu soit satisfaite. A tels mensonges j'oppose la rémission des péchez gratuite, laquelle est si clairement exposée en l'Ecriture que rien plus. Premièrement qu'est-ce que Rémission, sinon un don de pure libéralité? Car un créditeur n'est pas dit remettre, qui par sa quittance confesse le payement luy avoir esté fait : mais celuy qui sans rien recevoir, libéralement et franchement quitte la dette. Pourquo d'avantage est-il adjousté Gratuitement en l'Ecriture, sinon pour oster toute fantaisie de satisfaction? De quelle hardiesse doncques dressent-ils encors leurs satisfactions, lesquelles sont si puissamment foudroyées? Et quoy^p quand le Seigneur crie par Isaïe : Ce suis-je, ce suis-je, qui efface tes iniquitez pour l'amour de moy, et ne me souviendray plus de tes péchez¹: ne dénonce-il pas ouvertement, que la cause et fondement de ceste rémission vient de sa seule bonté: Outreplus, puis que toute l'Ecriture porte tesmoignage à Jésus-Christ, qu'il faut par son nom recevoir rémission des péchez²: n'exclud-elle pas tous autres noms? Comment doncques enseignent-ils de la recevoir par le nom des satisfactions? Et ne faut pas qu'ils disent que combien que les satisfactions en soyent moyens, néanmoins ce n'est pas en leur nom, mais au nom de Jésus-Christ. Car en ce que l'Ecriture dit, Par le nom de Christ : elle entend que nous n'y apportons rien, et n'y prétendons rien du nostre, mais que nous y venons pour l'amour d'un seul Christ: comme saint Paul, en affermant que Dieu se réconcilioit le monde en son Fils, pour l'amour de luy n'imputant point les péchez aux hommes, adjouste incontinent la façon: c'est que celuy qui n'a point cognu que c'est de péché, a esté fait péché pour nous³.

26 Yci selon leur perversité ils répliquent, que la réconciliation et la rémission est bien une fois faite, quand nous sommes par Christ receus en grâce au

Baptesme : mais que si après le Baptesme nous rechérons, il nous faut relever par satisfactions : et qu'en cela le sâng de Christ ne nous proufite de rien, sinon d'autant qu'il nous est administré par les clefs de l'Eglise. Je ne parle point d'une chose ambiguë, veu qu'ils déclairent apertement leur impiété en cest endroict¹: et non-seulement un ou d'eux d'entre eux, mais toutes leurs escholes. Car leur Maistre après avoir confessé, selon le dire de saint Pierre, que Christ a payé en la croix la dette de nos péchés : par une exception incontinent corrige ceste sentence, asçavoir, qu'au Baptesme toutes les peines temporelles des péchez nous sont relaschées, mais après le Baptesme sont diminuées par le moyen de pénitence : tellement qu'à ce faire, la croix de Christ et nostre pénitence coopèrent ensemble. Mais saint Jehan parle bien autrement: Si quelqu'un, dit-il, a péché, nous avons un Advocat envers le Père, Jésus-Christ : et iceluy est propiciation pour nos péchez. Item, Je vous escri, petits enfans, pource que par son Nom vous sont remis les péchez². Certes il parle aux fidèles: ausquels quand il propose Jésus-Christ pour propiciacion des péchez, il monstre qu'il n'y a autre satisfaction par laquelle l'offense à l'encontre de Dieu puisse estre appaisée. Il ne dit pas, Dieu vous a esté une fois réconcilié par Christ, maintenant cherchez d'autres moyens de vous réconcilier: mais il le fait perpétuel Advocat, lequel par son intercession nous remet tousjours en la grâce du Père: et une perpétuelle propiciacion, par laquelle les péchez sont continuallement purgéez. Car ce que disoit saint Jehan-Baptiste est vray pour tous-jours, Voyci l'Agneau de Dieu, voyci celuy qui oste les péchez du monde³: c'est luy, di-je, qui les oste, non autre: c'est-à-dire, puis qu'il est l'Agneau de Dieu, il est aussi seul oblation pour les péchez, purgation et satisfaction. Car tout ainsi que le droit et autorité de pardonner les péchez est proprement attribuée au Père, Jésus-Christ est mis au second degré comme moyen, d'autant qu'il a receu

¹⁾ Is. XLIII, 25.

²⁾ Rom. V, 8; Col. II, 14; Titte III, 5; Is. XLIII, 25;
Act. X, 42.

³⁾ 2 Cor. V, 19, 21.

¹⁾ Sent., lib. III, dist. IX; 1 Pierre II, 24.

²⁾ 1 Jean II, 1, 2, 12.

³⁾ Jean I, 36.

sur soy la peine qui nous estoit deue, pour effacer la mémoire de nos offenses devant Dieu. Dont il s'ensuyt que nous ne pouvons estre participants de la purgation par luy faite, si nous ne luy laissons entièrement l'honneur que luy raviscent ceux qui tendent d'appaiser Dieu par leurs récompenses.

27 Il y a yci deux choses à considérer. Premièrement, que l'honneur qui appartient à Christ luy soit gardé en son entier : secondelement, que les consciences estans assurées du pardon de leurs péchez, ayent repos avec Dieu. Isaïe dit que le Père a mis en son Fils les iniquitez de nous tous : afin que par sa playe nous fussions guairis¹. Ce que saint Pierre répétant en autres mots, dit que Christ a soustenu en son corps sur le bois tous nos péchez². Saint Paul enseigne que le péché a esté condamné en sa chair, quand il a esté fait péché pour nous : c'est-à-dire, que toute la force et malédiction de péché a esté occise en sa chair, quand il a esté donné pour nous en sacrifice, sur lequel tout le fardeau des péchez, avec sa malédiction, et exécration, avec le jugement de Dieu et damnation de mort, fust jetté³. Yci on n'oit point ces fables et mensonges, que depuis le Baptesme nul de nous n'est participant de la vertu de la mort de Christ, sinon entant qu'il satisfait par pénitence de ses péchez. Mais l'Ecriture nous rappelle, toutesfois et quantes que nous avons péché, à la satisfaction unique de Christ. Que doncques leur maudite doctrine soit considérée, asçavoir que la grâce de Dieu besongne seule en la première rémission : s'il nous advient après de cheoir, que nos œuvres coopèrent pour obtenir pardon. Si cela avoit lieu, comment pourroient convenir à Christ les tesmoignages que nous avons récitez? Combien grande différence y a-il, de dire que nos iniquitez ayent esté mises en Christ, pour estre purgées en luy : et qu'elles soyent nettoyées par nos œuvres? Que Christ soit propiciation pour nos péchez : et qu'il fale appaiser Dieu par nos œuvres? Or s'il est question de donner repos à la

conscience, quelle tranquillité luy sera-ce d'entendre qu'il fale racheter les péchez par satisfaction? Quand sera-ce qu'elle sera assurée de l'accomplissement de sa satisfaction? Elle doutera doncques toujours si elle a Dieu propice, et sera en torment et horreur perpétuelle. Car ceux qui se contentent de satisfactions légères, mesprisent trop la justice de Dieu : et ne réputent pas assez combien est grieve la faute de péché, comme nous dirons en un autre passage. Et encores que nous leur accordions que quelques péchez se peuvent racheter, toutesfois que feroyent-ils estans chargez de tant, à la satisfaction desquels cent vies, à ne faire autre chose, ne pourroient suffire? Il y a aussi un autre point : c'est que par tout où il est parlé de la pure gratuité de Dieu en pardonnant les péchez, le propos ne s'adresse point à ceux qui ne sont point encores baptisez, mais aux enfans de Dieu, lesquels ont esté régénerez et nourris long temps au sein de l'Eglise. Ceste ambassade que saint Paul magnifie si hautement, disant, Je vous prie au nom de Dieu, réconciliez-vous à Dieu¹: n'est pas pour les estrangers, mais pour ceux qui desjà longtemps avoyent esté domestiques de l'Eglise. Ce pendant en mettant bas toute satisfaction, et leur commandant de s'en déporter, elle les renvoie à la croix de Christ. Pareillement ce qu'il escrit aux Colossiens, que Jésus-Christ a pacifié par son sang ce qui estoit au ciel et en terre², ne se restreint pas à une minute de temps, quand nous sommes receus en l'Eglise : mais à tout le cours de la foy. Ce qui est mieux esclarci par la procédure du texte, où il dit que les fidèles ont rédemption par le sang de Christ ? asçavoir, rémission de leurs péchez. Combien que c'est chose superflue d'amasser beaucoup de tesmoignages, lesquels se rencontrent çà et là.

28 Ils prenent yci un refuge d'une frirole distinction : c'est asçavoir que des péchez, les uns sont mortels, les autres véniables : qu'aux premiers il gist une grande satisfaction, que les seconds se peuvent purger par remèdes faciles :

¹⁾ Is. LIII, 4-6.

³⁾ Röm. VIII, 3; Gal. III, 13.

²⁾ 1 Pierre II, 24.

¹⁾ 2 Cor. V, 20.

²⁾ Col. I, 20.

comme par l'Oraison dominicale en prenant de l'eau bénite, et par l'absolution de la messe. Voylà comment ils se jouent et se mocquent de Dieu. Mais combien qu'ils aient sans cesse en la bouche les noms de péché mortel et vénial, ils n'ont encores seu toutesfois discerner l'un de l'autre : sinon que de l'impiété et souilleure du cœur humain (qui est le plus horrible péché devant Dieu) ils font un péché vénial. Nous au contraire, comme l'Ecriture (qui est la regle du bien et du mal) nous enseigne, prononçons que le loyer de péché est mort, et que l'âme qui aura péché est digne de mort. Au reste, que les péchez des fidèles sont véniaux : non pas qu'ils ne méritent la mort, mais d'autant que par la miséricorde de Dieu il n'y a nulle condamnation sur ceux qui sont en Jésus-Christ : d'autant que leurs péchez ne leur sont imputez, mais sont effacez par grâce. Je scay combien ils calomnient ceste doctrine : disans que c'est le Paradoxe des Stoïques, qui fai-soyent tous les péchez pareils. Mais ils seront aisément convaincus par leur bouche mesme. Car je demande, Si entre les péchez qu'ils cōfessent estre mortels, ils n'en recognoissent pas un plus grand que l'autre. Il ne s'ensuyt pas doncques que les péchez soyent pareils, pourtant s'ils sont pareillement mortels. Or puis que l'Ecriture détermine que la mort est le loyer de péché : et comme l'obéissance de la Loy est la voye de vie, aussi que la transgression est mort, ils ne peuvent eschapper ceste sentence. Quelle issue doncques trouveront ils de satisfaire en telle multitude de péchez ? Si la satisfaction d'un péché se peut faire en un jour, ce pendant qu'ils seront à la faire ils en commettront plusieurs, ven qu'il ne se passe jour que le juste ne pèche plusieurs fois. Et quand ils voudront satisfaire pour plusieurs, ils en commettront encore d'avantage, jusques à venir à un abysme sans fin. Je parle encores des plus justes. Voylà la fiance de satisfaire desjà ostée. Qu'est-ce qu'ils songent ou attendent ? comment osent-ils penser encores de satisfaire ?

29 Ils s'efforcent de se despêstrer, mais ils n'en peuvent venir à bout. Ils se for-

gent une distinction de peine et de coulpe : et confessent que la coulpe se remet par la miséricorde de Dieu : mais la coulpe remise, ils disent que la peine reste, laquelle la justice de Dieu requiert estre payée : et pourtant, que les satisfactions appartiennent à la rémission de la peine. Quelle légèreté est cela ? Ils font maintenant la rémission de coulpe gratuite : laquelle ils commandent en autre lieu de mériter par prières, larmes et autres préparations. Mais encores tout ce qui nous est enseigné en l'Ecriture combat directement contre ceste distinction : laquelle chose combien que je pense avoir esté trèsbien prouvée ci-dessus, toutesfois je produiray encores quelques témoignages : lesquels, comme j'espère, estreindront tellement ces serpens, qu'ils ne pourront pas seulement plier le bout de la queue. Ainsi que dit Jérémie, Ceste est l'alliance nouvelle que Dieu a faite avec nous en son Christ : qu'il ne se souviendra plus de nos iniquitez¹. Nous apprendrons de l'autre Prophète ce qui est entendu par cela : où le Seigneur dit, Si le juste desvoye de sa justice, il ne me souviendra plus de toutes ses justices. Si le pécheur se retire de son iniquité, il ne me souviendra plus de toutes ses fautes². En ce qu'il dit qu'il ne se souviendra plus de la justice, il veut donner à cognostre qu'il n'aura nul esgard aux bonnes œuvres, pour les rémunérer. Au contraire doncques, ne se point souvenir des péchez, c'est n'en prendre point punition. Ce qui est dit en un autre lieu, Les jetter derrière le dos, les effacer comme une nuée, les jetter au profond de la mer, ne les imputer point, et les avoir cachez³. Par telles formes de parler le saint Esprit nous avoit assez clairement expliqué son sens, si nous nous rendions dociles à l'escouter. Certes si Dieu punit les péchez, il les impute : s'il en fait vengeance, il s'en souvient : s'il les appelle en jugement, il ne les tient point cachez : s'il les examine, il ne les met point derrière le dos : s'il les regarde, il ne les a point effacez comme une nuée : s'il les met en avant, il ne les

¹⁾ Jér. XXXI, 31-34.

²⁾ Ezéch. XVIII, 24, 27.

³⁾ Is. XLIV, 22; Mich. VII, 19; Ps. XXXII, 1.

a point jettez au fond de la mer. Et en ceste manière l'interprète clairement saint Augustin : Si Dieu a caché les péchez, dit-il, il ne les a pas voulu regarder : s'il ne les a pas voulu regarder, il n'y a pas voulu prendre garde : s'il n'y a pas voulu prendre garde, il ne les a pas voulu punir : il ne les a pas voulu reconnoistre, et a mieux aimé te les pardonner. Pourquoys doncques est-il dit que les péchez sont cachez ? A ce qu'ils n'apparoissent point. Et qu'est-ce à dire, que Dieu ne voit point les péchez, sinon qu'il ne les punit point ? Or oyons d'un autre lieu du Prophète, en quelle façon et qualité le Seigneur remet les péchez : Si vos péchez, dit-il, estoient comme pourpre, ils seront blanchis comme neige, s'ils sont rouges comme un ver, ils seront comme laine¹. Et en Jérémie il est dit comme il s'ensuit, En ce jour-là on cherchera l'iniquité de Jacob, et elle ne sera point trouvée. Car de fait elle sera nulle : d'autant que je prendray à merci les reliques que je garderay². Si nous voulons briefvement sçavoir quel est le sens de ces paroles, considérons au contraire que signifient ces locutions, quand le Seigneur dit qu'il lie les iniquitez en un sac, qu'il les plie en un faisceau, et les engrave dedans de l'aimant d'un pinceau de fer³. Certes si cela est à dire que le Seigneur en fera la punition (dont il n'y a nulle doute) : aussi ne faut-il douter que les premières sentences ne promettent que Dieu ne punira point les fautes qu'il remettra. Il me faut yci adjurer les lecteurs, non pas d'escouter à mes gloses, mais de donner quelque lieu à la Parole de Dieu.

30 Qu'est-ce que Christ nous auroit apporté, si la peine estoit toujours requise pour nos péchez ? Car quand nous disons qu'il a porté en son corps tous nos péchez sur le bois⁴ : nous n'entendons autre chose, sinon qu'il a receu toute la peine et vengeance qui estoit due à nos péchez. Ce qu'Isaïe a exprimé plus au vif, quand il a dit, le chastiment ou la correction de nostre paix avoir esté sur lui⁵. Et qu'est-ce, La correction de nostre paix,

sinon la punition due à nos péchez, et laquelle nous devions porter devant que peussions estre réconciliez à Dieu, si Christ ne s'en fust acquitté pour nous ? Nous voyons yci évidemment que Christ a souffert les peines des péchez, pour en délivrer les siens. Et quand saint Paul fait mention de la rédemption par lui faite, il l'appelle communément en grec, APOLYTROSIS, qui ne signifie pas simplement rédemption, comme le vulgaire l'entend : mais le pris et satisfaction que nous appelons Rançon, en françois. Pour laquelle cause il dit en quelque lieu, que Christ s'est fait rançon pour nous : c'est-à-dire qu'il s'est constitué pleige en nostre lieu, afin de nous délivrer plenelement de toutes les debtes de nos péchez¹. Quelle est la propiciacion envers Dieu, dit saint Augustin, sinon sacrifice² ? et quel est le sacrifice, sinon ce qui a été offert en la mort de Christ ? Mais sur tout nous avons un ferme argument en ce qui est ordonné en la Loy mosaïque de la manière d'expier, c'est-à-dire purger les péchez. Car le Seigneur n'enseigne pas là plusieurs façons de satisfaire : mais constitue pour toute récompense les sacrifices seulement. Combien qu'il nombre diligemment par ordre tous les sacrifices qu'il faloit faire, selon la diversité des péchez. Que veut doncques dire cela, qu'il ne commande point au pécheur de satisfaire par bonnes œuvres et mérites, afin d'obtenir pardon : mais pour toute expiation requiert qu'il sacrifice : sinon qu'en cela faisant, il veut testifier qu'il n'y a qu'un genre de satisfaction, par lequel sa justice est appaisée³. Car les sacrifices qu'immoloyent pour lors les Israélites, n'estoient pas estimés comme œuvres d'hommes : mais prenoient leur estime de leur vérité, c'est-à-dire du sacrifice unique de Christ. Touchant la récompense que reçoit Dieu de nous, le Prophète Osée l'a élégamment notée en un mot, disant, Seigneur tu aboliras toutes nos iniquitez ; voylà la rémission des péchez. Et nous te rendrons sacrifices de nos lèvres³ ; voilà la satisfaction,

¹⁾ Is. I, 18.

²⁾ Jér. L, 20.

³⁾ Job XIV, 17; Osée XIII, 12; Jér. XVII, 1.

⁴⁾ 1 Pierre II, 24.

⁵⁾ Is. LIII, 5

¹⁾ Rom. III, 23; 1 Cor. I, 30; Ephés. I, 7; Col. I, 14;

²⁾ 1 Tim. II, 6.

²⁾ In Psalm. CXXIX.

³⁾ Osée XIV, 2.

qui n'est qu'action de grâces. Je scay qu'ils ont une autre subtilité pour eschapper, distinguans entre la punition éternelle, et celles qui sont temporelles. Mais puis qu'ils disent qu'excepté la mort éternelle, tout mal et adversité que nous souffrons tant en nos corps qu'en nos âmes est punition temporelle, ils ne proufent guères par ceste eschappatoire. Car les passages que nous avons alléguéz, monstrent notamment que Dieu nous reçoit à merci à telle condition, qu'en nous remettant la coulpe, il nous lasche aussi toute la punition que nous avions méritée. Et toutesfois et quantes que David et les Prophètes demandent à Dieu pardon de leurs péchez, ils requièrent aussi que la peine leur soit pardonnée ; et mesmes la crainte du jugement de Dieu les pousse à cela. D'autre part, quand ils promettent que Dieu fera miséricorde, notamment et comme de propos délibéré ils s'arrestent sur cest article, qu'il remettra la punition. Certes quand Dieu promet par Ezéchiel de retirer son peuple de la captivité de Babylone, voire pour l'amour de soy, et non point à cause du peuple¹, il monstre bien que cela est gratuit. Finalement, si Christ nous délivre du jugement de Dieu son Père, à ce que nous ne soyons plus là tenus pour coupables, il s'ensuyt que les peines auxquelles nous estions sujets, cessent quant et quant.

31 Mais pourtant que de leur part ils s'arment des tesmoignages de l'Ecriture, voyons quels sont les argumens qu'ils nous objectent. David, disent-ils, repris de son adultère et homicide par le Prophète Nathan, reçoit pardon de son péché : et néanmoins depuis il est puni par la mort de son fils, qu'il avoit engendré d'adultère². Nous sommes aussi enseignez de racheter par satisfaction telles peines et punitions, que nous aurions à endurer après la rémission de nos péchez. Car Daniel exhortoit Nabuchad-nezer de racheter ses péchez par aumosne³. Et Salomon escrit que les iniquitez sont remises à l'homme, à cause de sa justice et piété⁴. Item, que la multitude des péchez

est couverte par charité : laquelle sentence est aussi confermée par saint Pierre⁵. Et en saint Luc nostre Seigneur dit de la femme pécheresse, que plusieurs péchez lui avoyent esté remis pour tant qu'elle avoit aimé beaucoup⁶. Comment ils considèrent toujours pervertement les œuvres de Dieu ! Au contraire, s'ils eussent bien noté ce qui ne se doit point mespriser, qu'il y a deux manières de jugement de Dieu : ils eussent bien apperceu autre chose en ceste correction de David, que vengeance ou punition de péché. Or pource qu'il nous est fort expédient d'entendre à quelle fin tendent les chastimens que Dieu nous envoie pour corriger nos péchez, et combien ils diffèrent des punitions lesquelles il envoie sur les réprouvez, ce ne sera pas chose superflue, comme je pense, d'en toucher briefvement ce qui en est. Nous signifierons donc en général toutes les punitions par le mot de Jugement, duquel nous ferons deux espèces : et appellerons l'une Jugement de vengeance, l'autre Jugement de correction. Par le jugement de vengeance, le Seigneur punit tellement ses ennemis, qu'il démontre son ire à l'encontre d'eux pour les perdre, détruire et rédiger à néant. Pourtant la vengeance de Dieu est, quand la punition qu'il envoie est conjointe avec son ire. Par le jugement de correction, il ne punit pas tellement qu'il soit courroucé, et ne chaste point pour perdre ou confondre. Pourtant il ne se doit point, à parler proprement, nommer Vengeance : mais Admonition et remonstrance. L'un appartient à un juge, l'autre à un père. Car le juge, en punissant un malfaiteur, punit sa faute et maléfice : un père, en corrigeant son fils, ne tend point à ce but, de faire vengeance de sa faute : mais plutost tasche de l'enseigner, et le rend plus avisé pour l'advenir. Chrysostome use de ceste similitude un peu autrement : toutesfois il revient à un mesme point : Le fils est batu, dit-il, comme le serviteur : mais le serviteur en ce faisant est puni à cause qu'il a péché, recevant ce qu'il a mérité ; le fils est chastié de discipline

¹⁾ Ezéch. XXXVI, 21 et 32.

²⁾ 2 Sam. XII, 13.

³⁾ Dan. IV, 27.

⁴⁾ Prov. XVI, 6.

⁵⁾ Prov. X, 12; 1 Pierre IV, 8.

⁶⁾ Luc VII, 47.

amiable. Pourtant le chastiment est fait au fils pour l'amender, et le réduire en bonne voye : le serviteur reçoit ce qu'il a déservy, pource que le maistre est indigné contre luy.

32 Mais pour plus facilement entendre le tout, il nous faut faire deux distinctions. La première est, que par tout où la punition tend à vengeance, là se déclare l'ire et la malédiction de Dieu : laquelle il n'adresse jamais sur ses fidèles. Au contraire, correction est bénédiction de Dieu, et tesmoignage de son amour, comme dit l'Escriture. Ceste différence est souventesfois notée. Car tout ce que les iniques endurent d'afflictions en ce monde, leur est comme un portail et entrée d'enfer : dont ils apperçoyvent comme de loing, leur damnation éternelle. Et tant s'en faut qu'ils s'en amendent, ou en reçoivent aucun fruit, que plustost par cela nostre Seigneur les appreste à recevoir l'horrible peine qui leur doit advenir finallement. Au contraire, le Seigneur chaste ses serviteurs : mais ce n'est point pour les livrer à mort. Parquoy estans batus de ses verges, ils reconnoissent que cela leur tourne à bien pour les instruire¹. A ceste cause, comme nous voyons que les fidèles ont toujours patiemment et d'un courage paisible receu tel chastiment : aussi ils ont eu toujours en horreur telles punitions où l'ire de Dieu leur fust démonstrée. Chastie-moi, Seigneur, dit Jérémie, mais pour mon amendement : et non pas en ton ire, de peur que je ne soye accablé, etc. Espan ta fureur sur les peuples qui ne te cognoscent point, et sur les royaumes qui n'invoquent point ton nom². Item David, Seigneur, ne m'argue point en ta fureur, et ne me repren point en ton ire³. Et ne contrevient point à cela, qu'il est souvent dit que le Seigneur se courrouce à ses serviteurs, quand il les punit et chaste de leurs fautes; comme en Isaïe, Je te loueray Seigneur : car tu as esté courroucé contre moi, mais ta fureur s'est convertie, et m'as consolé⁴. Item en Habacuc, Quand tu auras été

courroucé, il te souviendra de miséricorde⁵. Comme aussi Michée en disant, Je porterai l'ire de Dieu, puis que je l'ay offensé⁶: non-seulement il signifie que ceux qui sont justement punis ne proufient rien en murmurant, mais aussi que les fidèles ont de quoy adoucir leur tristesse en considérant l'intention de Dieu. Car par mesme raison il est dit qu'il profane son héritage : lequel, comme nous scavons, il ne profanera jamais. Cela doncques ne se réfère point à la volonté de Dieu, ou à son conseil qu'il a en chastiant les siens : mais à la douleur véhemente dont sont touchez tous ceux auxquels il monstré quelque rigueur ou sévérité. Or est-il ainsi que non-seulement il poingt aucunesfois ses serviteurs de petis aiguillons : mais il les navre tellement au vif, qu'il leur semble bien avis qu'ils ne sont pas loin des enfers. En quoy faisant il les advertit qu'ils ont mérité son ire. Ce qui est expédition, afin qu'ils se désplaisent en leurs maux, qu'ils soyent touchez de plus grand soin d'appointer avec lui, et qu'ils soyent tant mieux incitez à demander hastivement pardon ; mais cependant en cela mesme il leur certifie plus amplement sa clémence que sa rigueur. Car l'alliance qu'il a une fois faite avec Jésus-Christ et ses membres demeure, comme il a promis que jamais elle ne pourroit estre cassée. Si ses enfans, dit-il, délaissent ma Loy, et ne cheminent point en ma justice : s'ils transgressent mes commandemens, et ne gardent point mes ordonnances, je visiteray leurs iniquitez avec verges, et leurs péchez avec discipline : néanmoins je ne retireray point ma miséricorde d'eux⁷. Et de faict, pour nous rendre plus certains de cela, il dit que les verges dont il nous frappera, seront verges d'homme⁸. Par lequel mot en signifiant, qu'il nous traittera doucement et en bénignité, il démontre que ceux qu'il veut frapper de sa main ne peuvent sinon estre du tout confus et esperdus. Ceste douceur qu'il tient envers son peuple, est pareillement démontre par le Prophète : Je t'ay, dit-il, purgé par feu : mais non pas

¹⁾ Job V, 17; Prov. III, 11; Héb. XII, 5; Ps. CXVIII, 18; CXIX, 71.
²⁾ Ps. VI, 2; XXXVIII, 2.

³⁾ Ps. LXXXIX, 31-34. ⁴⁾ Michée VII, 9.
⁵⁾ Is. XII, 1.

comme l'argent : car tu eusses esté du tout consumé¹ : c'est-à-dire, combien que les tribulations qu'il envoie à son peuple, soyent pour le purger de ses vices, néanmoins qu'il les modère, à ce qu'elles ne le raclent outre mesure. Et cela est bien nécessaire ; car selon que chacun craint Dieu, et le révère, et s'adonne à lui obéir en toute sainteté, tant plus est-il tendre et foible à porter son ire. Car combien que les réprovez souspirent ou grincient les dents sous les coups, toutesfois pource qu'ils ne considèrent pas la cause, mais tournent le dos tant à leurs péchez qu'aux jugemens de Dieu, ils ne font que s'endurcir : ou bien pource qu'ils se rebequent et regimbent, voire s'escarmoucheant fièrement contre leur Juge, telle impétuosité et furie les rend encors plus stupides, comme gens insensez. Mais les fidèles, si tost qu'ils sont advertis par les verges de Dieu, entrent à réputer leurs péchez : et estans étonnez de crainte et frayeur, ont leur refuge à supplier pour obtenir pardon. Si Dieu n'adoucisoit telles angoisses dont les povres âmes se tormentent, elles succomberoyent cent fois : mesmes quand il ne feroit que donner quelque petit signe de son ire.

33 L'autre distinction est, que quand les meschans sont batus des fléaux de Dieu en ce monde, ils commencent dèsjà à endurer la rigueur de son jugement. Et combien qu'il ne leur sera point pardonné, de n'avoir point fait leur proufit de tels advertissemens de l'ire de Dieu, toutesfois ils ne sont point punis pour leur amendement, mais seulement afin de leur donner à cognoistre qu'ils ont un juge, qui ne les laissera point eschaper qu'il ne leur rende selon leurs mérites. Au contraire les fidèles sont batus, non point pour satisfaire à l'ire de Dieu, ou payer ce qui est deu à son jugement : mais afin de proufiter à repentance, et se réduire en bonne voye. Parquoy nous voyons que tels chastimens se rapportent plustost au futur qu'au passé. J'aime mieux exprimer cela par les paroles de Chrysostosme, que par les mienes, Le

Seigneur, dit-il, nous punit de nos fautes : non point pour prendre quelque récompense de nos péchez, mais en nous avisant pour l'advenir². Semblablement saint Augustin dit, Ce que tu souffres et dont tu gémis, t'est médecine, et non point peine : chastiment, et non pas damnation. Ne rejette point la verge, si tu ne veux point estre rejetté de l'héritage. Item, Toute la misère du genre humain, sous laquelle le monde gémit, sachez frères, que c'est douleur de médecine, et non pas sentence de punition. J'ay bien voulu alléguer ces passages, afin que ce que je di ne semblast nouveau. Et à cela regardent les querimonies pleines d'indignations, par lesquelles Dieu accuse souvent l'ingratitude des Juifs, de ce qu'ils avoyent mesprisé avec contumace les chastimens qu'ils avoyent reçus de sa main. Comme en Isaïe, Qu'est-ce que je vous battray plus ? depuis la plante des pieds jusques au sommet de la teste il n'y a nulle santé³. Mais pource que les Prophètes sont remplis de telles sentences, c'est assez d'avoir touché en brief que Dieu ne punit son Eglise à autre intention, que pour la matter et dompter afin qu'elle s'amende. Selon ceste différence, quand il despouilloit Saül de son royaume, il le punissoit à vengeance : mais en ostant à David son enfant, il le corrigoit pour le réduire. Il faut en ceste sorte prendre ce que dit saint Paul, que quand le Seigneur nous afflige, il nous corrige, afin de ne nous point condamner avec ce monde³ : c'est-à-dire que les afflictions qu'il nous envoie, ne sont point punitions pour nous confondre, mais chastimens pour nous instruire. En quoy saint Augustin accorde très bien aussi avec nous, quand il dit qu'il nous faut diversement considérer les chastimens, dont nostre Seigneur visite tant ses esleus que les réprovez. Car aux premiers, dit-il, ils sont exercices, après avoir obtenu grâce : aux seconds ils sont condamnation sans grâce. Puis après il réfere les exemples de David et des autres, disant que nostre Seigneur en les chastiant n'a eu autre fin que de

1) Is. XLVIII, 10.

2) In sermone *De penit. et confess.* 2) Is. 1, 5, 6.
3) 1 Sam. XV, 23 ; 2 Sam. XII, 18 ; 1 Cor. XI, 32.

les exerciter en humilité¹. Et ne faut point que de ce que dit Isaïe, asçavoit que l'iniquité a esté remise au peuple juïdaïque, d'autant qu'il avoit receu de la main du Seigneur plene correction² : nous inférions que la rémission de nos péchez dépend des chastimens que nous en recevons. Mais cela signifie autant que si Dieu eust dit, Je vous ay assez punis et affligez en telle sorte que vostre cœur est du tout oppressé de tristesse et angoisse. Il est doncques temps qu'en recevant le message de miséricorde , vos coeurs soyent remis en liesse, me tenans pour Père. Car de faict, la Dieu prend la personne d'un père, lequel ayant esté constraint de se monstrer aspre envers son enfant, a regret à sa sévérité, quelle juste qu'elle soit.

34 Il est nécessaire que les fidèles se munissent de ceste pensée en l'amertume de leurs afflictions : Le temps est que le jugement commence à la maison du Seigneur, en laquelle son Nom a esté invoqué³. Que feroient les fils de Dieu, s'ils estimoyent que la tribulation qu'ils endurent, fust une vengeance de Dieu sur eux ? Car celuy qui estant frappé de la main de Dieu, le répute envers soy comme un juge punissant, il ne le peut concevoir autre que courroucé et contraire à soy : et ne peut sinon détester la verge de Dieu, comme malédiction et damnation. En somme, celuy qui pensera Dieu avoir telle volonté envers soy, qu'il le vucille encores punir, ne se pourra jamais persuader qu'il soit aimé de luy. Or nous ne pouvons prouilter en sa discipline : sinon qu'en pensant qu'il est indigné à nos vices, nous l'estimions propice envers nous, et nous portant affection d'amour. Autrement il faudroit qu'il nous en adveinst autant comme dit le Prophète luy en estre advenu : Seigneur, ta fureur a passé sur moy : tes frayeurs m'ont accablé⁴. Item, comme il est dit au Pseaume de Moyse, Seigneur, nous sommes défaillis en ton ire, et avons esté confus en ton indignation⁵. Tu as mis nos iniquitez

devant tes yeux : et nos fautes cachées, en la clarté de ta face. Ainsi tous nos jours se sont esvanouis en ton ire : nos coeurs ont esté consumez et esperdus comme une parole, quand elle est sortie de la bouche. Au contraire David parlant des chastimens paternels, pour monstre que les fidèles en sont plustost aidez qu'oppressez, dit ainsi : Bien heureux est l'homme que tu auras corrigé, Seigneur, et que tu auras instruit en ta Loy : afin que tu luy donnes repos au jour de calamité, quand la fosse se cave pour les pécheurs¹. C'est une dure tentation, quand Dieu espargnant les incrédules et dissimulant leurs forfaits, se monstre plus rude et aspre envers les siens, et pourtant il adjuste pour les soulager et récréer, l'advertissement et instruction en la Loy : asçavoit que Dieu procure leur salut, les ramenant au bon chemin, et que cependant les réprovez se précipitent en s'esgarant, pour trébuscher en la fosse de perdition. Et n'y a point de différence, si la peine est éternelle ou temporelle. Car tant les guerres, famines, pestilences et maladies sont malédictions de Dieu, que le jugement mesme de la mort éternelle : quand nostre Seigneur les envoye à ceste fin, pour en user comme d'instrumens de son ire et vengeance sur les iniques.

35 Chacun voit, comme je pense, à quelle fin tend ceste correction de Dieu sur David : c'est pour luy estre un enseignement comment homicide et adultère desplaisent griefvement à Dieu, contre lesquels il déclare un tel courroux sur son serviteur fidèle et bien-aimé : et aussi pour luy estre un advertisement de n'oser commettre au temps advenir un tel fait : non pas pour estre une punition, par laquelle il fist quelque récompense à Dieu de sa faute. Il en faut autant estimer de l'autre correction, par laquelle Dieu affligea le peuple judaïque d'une terrible pestilence : par la désobéissance de David, laquelle il avoit commise en faisant faire la monstre du peuple. Car il pardonna la faute du délit à David : mais pourtant qu'il appartenoit tant à

¹ Lib. *De peccat. merit. et remiss.*, cap. XXXIII et XXXIV.

² Is. XL, 2.

³ 1 Pierre IV, 17 ; Jér. XXV. 29.

⁴ Ps. LXXXVIII, 17. ⁵ Ps. XC, 7.

1) Ps. XCIV, 12, 13.

l'exemple de tous les aages qu'à l'humiliation de David, qu'un tel fait ne demeurast pas impuni, nostre Seigneur le chastia asprement de sa verge. A ce mesme but tend la malédiction universelle que nostre Seigneur a dénoncée à tout le genre humain. Car quand après avoir obtenu grâce, nous portons encores les misères, lesquelles furent imposées à nostre père Adam pour sa transgression, par cela nostre Seigneur nous admoneste combien ce luy est une chose fort desplaisante, que la transgression de sa Loy : à ce qu'estans humilié et abatus par la recognoissance de nostre povreté, nous aspirions d'un plus ardent désir à la vraye beatitude. Et si quelqu'un vouloit dire que toutes les calamitez que nous endurons en ceste vie mortelle, sont récompenses envers Dieu pour nos fautes : à bon droit on l'estimeroit despourveu d'entendement. C'est ce qu'a voulu dire saint Chrysostome¹, comme il me semble, en escrivant comme il s'ensuit : Si la cause pourquoy Dieu nous chaste, est afin que nous ne persistions point en mal, ou que ne demeurions endurcis : si tost qu'il nous a réduits à pénitence, la punition n'a plus de lieu. Pourtant selon qu'il cognoist estre convenable à la nature d'un chacun, il traite les uns plus asprement et les autres en plus grande douceur. Parquoy voulant montrer qu'il n'est point excessif en punissant, il reproche aux Juifs que selon leur dureté et obstination, estans batus ils ne cessent pas pour cela de mal faire². En ce mesme sens il se plaint qu'Ephraïm est comme un gasteau bruslé d'un costé, et tout crud de l'autre³ : pource que les verges dont il avoit senti les coups ne luy estoient point entrées jusques au cœur, afin qu'il fust bien recuit pour estre capable d'obtenir pardon. Certes Dieu en parlant ainsi, proteste qu'il sera apaisé si tost que chacun sera retourné à luy : et s'il use de rigueur en chastiant les fautes, que cela luy est arraché par force, veu que les pécheurs pourroient anticiper par une correction volontaire. Toutesfois pource qu'il n'y a celuy de nous

qui ne desvoye, et que nous avons tous besoin de chastiment, ce bon Père aimant nostre proufit, nous visite tous sans exception par ses verges. Or c'est merveille comment ils s'arrestent ainsi au seul exemple de David, et ne s'esmeuvent de tant d'exemples lesquels nous démontrent la remission des péchez gratuite. On lit que le Publicain est descendu du Temple justifié : nulle peine ne s'ensuyl. Saint Pierre a obtenu pardon de son péché⁴. Nous lisons ses larmes, dit saint Ambroise : de satisfaction nous n'en lisons point. Il fut dit au Paralytique, Lève-toy, tes péchez te sont remis⁵, et ne luy fut imposée nulle peine. Toutes les absolutions desquelles il est fait mention en l'Ecriture, nous sont descriptes gratuites. De ceste multitude d'exemples se devoit plustost prendre la reigle, que de cestuy-là seul, qui contient je ne sçay quoy de spécial.

36 Daniel en son exhortation, par laquelle il conseilloit à Nabuchad-nezer de racheter ses péchez par justice, et ses iniquitez par pitie des povres⁶ : n'a pas voulu entendre que justice et miséricorde fussent propiciation de Dieu et rédemption de peines : car il n'y a jamais eu autre rançon que le sang de Christ. Mais en parlant de racheter, il le rapporte aux hommes plustost qu'à Dieu : comme s'il eust dit, O Roy, tu as exercé une domination injuste et outrageuse : tu as opprimé les foibles, pillé les povres, mal et iniquement traitté ton peuple. Pour les injustes rapines, oppressions et violences que tu leur as faites, ren-leur maintenant miséricorde et justice. Pareillement Salomon, quand il dit que la multitude des péchez est couverte par charité⁷ : il n'entend pas envers Dieu, mais entre les hommes ; car la sentence entière est comme il s'ensuit : Haine esmeut contention, mais charité couvre toutes iniquitez. En quoy Salomon, selon sa manière accoustumée, par comparaison des contraires, compare les maux qui s'engendrent de haines avec les fruits de charité ; et est le sens tel : Ceux qui s'entre-hayssent, se mordent, reprenent

¹⁾ Homil. III, *De Provid., ad S:argirium.*
²⁾ Jer. V, 3.
³⁾ Osée VII, 8.

⁴⁾ Luc XVIII, 14 ; Luc XXII, 61.
⁵⁾ Matth. IX, 2.
⁶⁾ Dan. IV, 27.
⁷⁾ Prov. X, 12.

et injurient l'un l'autre, tournent tout à vice et reproche. Ceux qui s'entr'aiment dissimulent entre eux, tolèrent et pardonnent beaucoup de choses : non pas que l'un approuve les vices de l'autre, mais pourtant qu'il les endure, et y remédie plustost par advertissemens, qu'il ne les irrite par accusations. Et ne faut douter que ce lieu n'ait esté allégué en mesmes sens par saint Pierre ¹ : si nous ne luy voulons imputer qu'il ait corrompu et mal tiré l'Ecriture. Quand Salomon dit que par miséricorde et bénéfices, les péchez nous sont remis ², il n'entend point qu'ils soyent récompensez devant Dieu, à ce que luy estant satisfait et contenté, nous remette les peines qu'il nous eust autrement envoyées : mais selon la manière commune de l'Ecriture, il signifie que tous ceux le trouveront propice, qui délaissent leur vie mauvaise se convertiront à luy en sainteté et bonnes œuvres; comme s'il disoit que l'ire de Dieu cesse et est appasée, quand nous cessons de mal faire. Ce pendant il n'enseigne point pour quelle cause Dieu nous pardonne : mais seulement descriit la manière de nous bien et deuement convertir; comme souvent les Prophètes dénoncent que c'est en vain que les hypocrites apportent à Dieu leurs fanfares et pompes de cérémonies au lieu de pénitence, veu qu'il ne prend plaisir qu'à intégrité, pitié, droicture, et choses semblables. Comme aussi l'auteur de l'Epistre aux Hébreux recommandant humanité, et bénédiction, dit que Dieu se délecte de tels sacrifices ³. Et de fait, nostre Seigneur Jésus, quand après s'estre mocqué de ce que les Pharisiens appliquoient tout leur soin à nettoyer leurs esuelles, il leur commande s'ils appétent pureté, de faire aumosnes ⁴: par cela il ne les exhorte point à satisfaire, mais seulement les advertit quelle pureté est approuvée de Dieu. De laquelle locution il a esté traité autre part.

37 Touchant du lieu de saint Luc, ceux qui auront leu de sain jugement la parabole qui est là proposée de nostre Seigneur, ils ne nous en feront nul com-

bat. Le Pharisiens pensoit en soy-mesme, que la femme pécheresse n'estoit point cognue de nostre Seigneur, puis qu'il l'avoit si facilement admise à soy. Car il estimoit qu'il ne l'eust jamais receue, s'il l'eust cognue pécheresse, comme elle estoit. Et de cela il inféroit qu'il n'estoit pas Prophète, puis qu'il se pouvoit ainsi abuser. Nostre Seigneur pour monstrar qu'elle n'estoit plus pécheresse, depuis que ses péchez luy avoyent esté remis, luy proposa ceste similitude : Un usurrier avoit deux debtors, dont l'un luy devoit cinquante francs, l'autre cinq cens ; il remit la dette à tous deux : lequel luy devoit scavoir plus de gré? Le Pharisiens respond, Celuy certes auquel la plus grande dette a esté quittée. Nostre Seigneur réplique, De cela considère que beaucoup de péchez ont esté remis à ceste femme, veu qu'elle a beaucoup aimé ¹. Par lesquelles paroles, comme on voit clairement, il ne fait pas la dilection d'icelle femme cause de la rémission de ses péchez, mais probation seulement : car elles sont prises de la multitude du debiteur, auquel avoyent esté quittez cinq cens francs. Or il ne dit pas qu'ils luy eussent esté quittez pour ce qu'il eust bien aimé : mais il dit qu'il doit bien aimer, pourtant qu'ils luy ont esté quittez. Et faut appliquer ces paroles à la similitude en ceste manière. Tu estimes ceste femme-ci pécheresse : mais tu la devois recognoistre pour autre, puis que ses péchez luy ont esté pardonnez. Or la rémission de ses péchez te devoit estre manifestée par sa dilection, de laquelle elle rend grâces pour le bien qui luy a été fait. Et est un argument qu'on appelle des choses subséquentes, par lequel nous démonstrons quelque chose par les signes qui s'en ensuyvent. Finalement, nostre Seigneur testifie évidemment, par quel moyen ladite pécheresse obtint pardon de son péché : Ta foy, dit-il, t'a sauvée. Nous impétrons donc par foy rémission : et par charité nous rendons grâces et recognoissions la libéralité de nostre Seigneur.

38 Je ne m'estonne pas fort des sen-

¹⁾ 1 Pierre IV, 8. ²⁾ Prov. XVI, 6.

³⁾ Heb. XIII, 16. ⁴⁾ Matth. XXIII, 25 ; Luc XI, 39-41.

¹⁾ Luc VII, 36-47.

tences qu'on voit aux livres des Anciens touchant la satisfaction. Pour dire vray, je voy qu'aucuns d'eux, et quasi tous ceux desquels les œuvres sont parvenues à nostre cognoscance, ou ont failly en cest endroict, ou bien ont parlé trop durement. Mais je n'accorderay pas qu'encores ils ayent esté si rudes et ignorans, qu'ils ayent escrit ce qu'ils en ont dit, en tel sens que le prenent ces nouveaux satisfactionnaires. Chrysostome en quelque passage parle en ceste manière, Quand on demande miséricorde, c'est afin de n'estre examiné de son péché: afin de n'estre point traitté selon la rigueur de justice: afin que toute punition cesse. Car où il y a miséricorde, il n'y a plus de gêhenne, ny examen, ne rigueur, ne peine¹. Lesquelles paroles, en quelque sorte qu'on les vueille caviller, jamais ne se pourront accorder avec la doctrine des Scholastiques. D'avantage, au livre qui est intitulé, *De Dogmatibus ecclesiasticis*, qu'on attribue à saint Augustin, il est dit au chapitre LIV, La satisfaction de pénitence est d'oster les causes de péché, et ne s'adonner point aux suggestions d'icelle. Dont il appert qu'en ce temps-là ceste opinion a esté rejetée, de dire qu'il falust par satisfaction récompenser les fautes passées. Car toute satisfaction est là rapportée, à se donner garde pour l'advenir, et s'abstenir de mal faire. Je ne veux point alléguer ce que dit Chrysostome, que le Seigneur ne requiert autre chose de nous, sinon que nous confessions devant luy nos fautes avec larmes²: veu que telles sentences sont souvent répétées par les Anciens. Saint Augustin appelle bien en quelque lieu les œuvres de miséricorde envers les povres, Remèdes pour obtenir pardon envers Dieu. Mais afin que personne ne s'empesche ou s'enveloppe, il explique en un autre lieu plus amplement sa sentence: La chair de Christ, dit-il, est le vray et unique sacrifice pour les péchez: non-seulement pour ceux qui nous sont remis au Baptesme, mais qui nous adviennent après par l'infirmité de la chair: pour lesquels l'Eglise prie journalle-

ment, Remets-nous nos debtes. Et de faitc elles sont remises par ce sacrifice unique¹.

39 Or le plus souvent ils ont appellé Satisfaction, non pas une récompense qui fust rendue à Dieu, mais une protestation publique par laquelle ceux qui avoyent esté corrigez d'excommunication quand ils venoyent à rentrer à la communion de l'Eglise, rendoyent à la compagnie des fidèles un témoignage de leur pénitence: car on leur ordonnaient certains jusnes et autres choses, par lesquelles ils donnassent à cognostre que véritablement et de cœur ils se repentoient de leur vie passée: ou plutost par lesquelles ils effaçassent la mémoire de leur mauvaise vie. Par ainsi ils estoient dits satisfaire, non pas à Dieu, mais à l'Eglise: comme saint Augustin l'exprime de mot à mot en son livre qu'il a intitulé *Enchiridion ad Laurentium*². De ceste coustume ancienne sont descendues les confessions et satisfactions qui sont aujourd'huy en usage: qui ont vrayement esté une lignée serpentine, laquelle a tellement suffoqué tout ce qui estoit bon en icelle forme ancienne, que mesmes l'ombre n'en est point demeurée. Je scay bien que les Anciens parlent aucunesfois assez cruellement: et comme j'ay naguères dit, je ne veux pas nier qu'ils n'ayent par adventure aucunement failly: mais leurs livres qui estoient seulement entachez de petites taches, sont du tout souillez quand ils sont maniez par ces pourceaux. Et s'il est question de combatre par l'autorité des Anciens, quels Anciens nous mettent-ils en avant? La plus grande part des sentences desquelles Pierre Lombard leur capitaine a rempli son livre, a esté prinse de je ne scay quelles resveries de fols moynes, qui sont divulguées sous le nom de saint Ambroise, Hiérosme, Augustin et Chrysostome. Comme en ceste présente matière il emprunte quasi tout ce qu'il dit d'un livre intitulé *De pénitence*, lequel estant cousu confusément par quelque ignorant, de bons et de mauvais auteurs, est attribué à saint Au-

1) Hom. II, *In Psalm. L.*

2) Hom. X, *In Genes.*

1) *Enchirid. ad Laurent.*; Matth. VI, 12.

2) Cap. LXV. Cilatur in *Decret.*, cap. In *actionibus*; *De paenit.*, dist. I.

gustiq : mais il est tel qu'un homme moyennement docte ne le daigneroit reconnoistre pour sien. Quant à ce que je n'espluche pas si subtilement leurs sot-tises, les lecteurs me pardonneront. Il ne me seroit pas fort pénible d'exposer | en risée tous les grans mystères dont ils se vantent, et le pourroye faire avec applaudissement de beaucoup de gens : mais pource que je désire d'édifier simplement, je m'en déporte.

CHAPITRE V.

Des suppléments que les Papistes adjoustant aux satisfactions : asçavoir des Indulgences et du Purgatoire.

1 C'est de ceste source de satisfaction, que les indulgences sont venues. Car ils babilent que quand la faculté de satisfaire nous défaut, c'est un moyen d'y suppléer : et se desbordent en telle rage, qu'ils enseignent que le Pape en faisant voller ses bulles là et là, dispense les mérites de Jésus-Christ et des Martyrs. Or combien qu'ils soyent plustost dignes d'estre mis entre les mains des médecins, que d'estre convaincus par arguments, mesmes qu'il n'est ja grand besoin de s'amuser à la réfutation de tels erreurs, lesquels ayans esté dès long temps esbranlez, commencent d'eux-mesmes à décheoir et défaillir, toutesfois pource qu'encores une briefve réfutation sera utile pour le regard d'aucuns simples et ignorans, je ne veux pas du tout m'en abstenir. Et de fait, ce que les indulgences se sont si longuement maintenues et conservées, mesmes en si grande licence et énormité, nous donne à cognostre en quelles ténèbres et erreurs les hommes ont esté ensevelis par quelques années. Ils se voyoyent apertement mocquer et tromper par le Pape et ses porteurs de Rogatons : ils voyoyent marchandise estre faite du salut de leurs âmes : que l'achet de Paradis estoit taxé à certains deniers : que rien ne se donnoit gratuitement : que sous ceste couleur on tiroit de leurs bourses les oblations qui estoient après vilenement despendues en paillardises, macquerelages et gourmandises : que les plus grans recommandeurs d'indulgences en estoient pour leur endroict les plus grans contempteurs : que ce monstre de plus en plus croissoit

tous les jours, et furieusement s'eslevoit sans fin : qu'on apportoit de jour en jour plomb nouveau pour tirer nouvel argent : néantmoins ils recevoient les indulgences en grand honneur, ils les adoroyent et achetoyent. Et ceux qui voyoyent plus clair que les autres, pensoyent encores que c'estoient fraudes salutaires, desquelles ils pouvoient estre trompez avec quelque fruit. En la fin, quand le monde s'est maintenant permis d'estre un peu plus sage, les indulgences se refroidissent et se gèlent, jusques à ce qu'elles s'evanouissent du tout.

2 Mais pourtant que plusieurs qui cognoscent les traffiques, tromperies, larcins, rapacitez lesquelles ont exercé jusques ici les facteurs et traffiqueurs des indulgences, ne voyent point la source de l'impiété qui y est, il est expédient de monstrer ici non-seulement quelles sont les indulgences, comme ils en usent : mais du tout que c'est, à les prendre en leur propre et meilleure nature, sans quelque qualité ou vice accidental. Ils appellent le thrésor de l'Eglise les mérites de Christ, des Apostres et des Martyrs. De ce thrésor ils disent que le Pape a la garde essentielle, comme en la racine, entant qu'il en est le dispensateur pour en eslargin par soy-mesme ce qui lui plaist, et déléguer aux autres la jurisdiction d'en départir. Et de là viennent les indulgences qu'il donne, maintenant plénières, maintenant pour certains ans. Item, celles que donnent les Cardinaux pour cent jours, et les Evesques pour quarante. Or tout cela pour en dire au vray ce qui en est, n'est sinon une pollu-

tion du sang de Christ, et une fausseté du diable, pour destourner le peuple chrestien de la grâce de Dieu, et de la vie qui est Christ, et pour le desvoyer du chemin de salut. Car comment pouvoit estre le sang de Christ plus vilenement pollué et déshonoré, qu'en niant qu'il suffise à la rémission des péchez, réconciliation et satisfaction, sinon que le défaut d'iceluy soit supplié d'autre part ? La Loy et tous les Prophètes, dit saint Pierre, portent tesmoignage à Christ, qu'en luy doit estre receue la rémission des péchez¹; les indulgences ottroyent la rémission des péchez par saint Pierre, saint Paul, et autres Martyrs. Le sang de Christ nous purge des péchez, dit saint Jehan²; les indulgences font du sang des Martyrs ablution des péchez. Christ, dit saint Paul, qui n'avoit cognu jul péché, a été fait péché pour nous : c'est-à-dire satisfaction de péché, afin qu'en luy nous fussions faits justice de Dieu³; les indulgences colloquent la satisfaction de péché au sang des Martyrs. Saint Paul crooit, testifiant aux Corinthiens qu'un seul Christ estoit crucifié et mort pour eux⁴; les indulgences déterminent saint Paul et les autres estre morts pour nous. Et en un autre passage il dit que Christ s'est acquis son Eglise par son sang⁵; les indulgences mettent un autre pris de l'acquisition au sang des Martyrs. Christ, dit l'Apostre, a éternellement parfait par une oblation ceux qu'il a sanctifiez⁶; les indulgences contredisent, affermans que la sanctification de Christ, qui autrement ne suffisoit point, est parfaite au sang des Martyrs. Saint Jehan dit que tous les saints ont lavé leurs robes au sang de l'Agneau⁷; les indulgences nous enseignent de laver nos robes au sang des saints.

3 Léon Evesque de Rome prononce contre tels blasphèmes une belle sentence et digne de mémoire, en son épistre aux évesques de Palestine : Combien, dit-il, que la mort de plusieurs saints ait esté précieuse devant Dieu, toutesfois

il n'y a nul duquel la mort ait esté la réconciliation du monde. Les justes ont receu couronne pour eux, et non pas donné aux autres : et de leur souffrance nous avons exemples de patience, et non pas le don de justice : car chacun d'eux a souffert pour soy, et nul n'a payé la dette des autres, sinon le Seigneur Jésus, auquel nous sommes tous morts, crucifiez et ensevelis¹. Il répète encores les mesmes paroles en un autre lieu. Vouloirs-nous rien plus clair pour convaincre d'erreur ceste meschante doctrine des indulgences ? Combien que nous avons aussi le tesmoignage de saint Augustin, aussi exprès qu'on sçauroit demander. Combien, dit-il, que nous mourions pour nos frères, toutesfois le sang de nul martyr n'est espandu en la rémission des péchez, comme Jésus-Christ l'a espandu pour nous. Car en cela il ne nous a point donné exemple qu'il nous fale ensuyvre : mais nous a donné une grâce, de laquelle il le nous faut remercier². Item en un autre passage, Comme le Fils de Dieu a été fait homme pour nous faire enfans de Dieu avec soy : ainsi luy seul a soustenu la peine pour nous, sans avoir commis aucun démerite, afin que par luy nous receussions sans aucun bon mérite la grâce qui ne nous estoit point due³. Certainement combien que toute leur doctrine soit couuse et tissée d'horribles blasphèmes et sacriléges, toutesfois ce blasphème est outrageux par-dessus tous les autres. Qu'ils reconnoissent si ce ne sont pas yci leurs conclusions : Que les Martyrs par leur mort ont plus déservy de Dieu qu'il ne leur estoit besoin : et qu'ils ont eu telle abondance de mérite, qu'il en peut redonder une partie aux autres : et pourtant afin qu'un tel bien ne soit vain et perdu, que leur sang est mis avec celuy de Christ, et que de tous ensemble est fait et accumulé le thrésor de l'Eglise pour la rémission et satisfaction des péchez : et qu'il faut ainsi prendre ce que dit saint Paul, Je supplie en mon corps ce qui défaut aux passions de Christ pour son corps, qui est l'Eglise⁴. Qu'est-ce là autre chose, sinon laisser le

1) Act. X, 43.

2) 1 Jean I, 7.

3) 2 Cor. V, 21.

4) 1 Cor. I, 13.

5) Act. XX, 28.

6) Heb. X, 14.

7) Apoc. VII, 14.

1) Epist. XCIV. 2) Tract. in Joan., LXXXIV.

3) Lib. Ad Bonif., IV, cap. IV.

4) Col. I, 24.

nom à Christ : au reste, le faire un petit saint vulgaire, qui ne se puisse à grand-peine cognoistre en la multitude des autres. Mais il convenoit qu'il fust luy seul presché, démontré, nommé, regardé, quand il est question d'obtenir la rémission des péchez, purgation et satisfaction. Considérons toutesfois leurs argumens : Afin, disent-ils, que le sang des Martyrs n'ait pas esté inutilement espandu, qu'il soit communiqué au bien commun de l'Eglise. Comment ? N'a-ce pas esté assez grande utilité d'avoir glorifié Dieu par leur mort ? d'avoir signé sa vérité par leur sang ? d'avoir testifié par le contemnement de ceste vie présente qu'ils en cherchoient une meilleure ? d'avoir par leur constance confermé la foy de l'Eglise, et estonné l'obstination des ennemis ? Mais certes c'est ce que je vay dire : Ils ne reconnoissent nul proufit, si Christ seul est Propiciateur, s'il est luy seul mort pour nos péchez, s'il a esté seul offert pour nostre rédemption. Si saint Pierre et saint Paul, disent-ils, fussent morts en leurs licts, ils n'eussent pas laissé d'obtenir la couronne de victoire. Puis doncques qu'ils ont bataillé jusques au sang, il ne conviendroit point à la justice de Dieu de laisser cela sans utilité, comme stérile. Voire, comme si Dieu ne scavoit pas le moyen d'augmenter la gloire en ses serviteurs, selon la mesure de ses dons. Et le proufit qui revient en commun à l'Eglise est assez grand, quand par le triomphe des saintes elle est enflammée à un mesme zèle, pour s'esver-tuer comme eux.

4 Or combien malicieusement corrompent-ils le lieu de saint Paul, où il a dit qu'il suppléoit en son corps ce qui défailloit des passions de Christ¹ ? Car il ne rapporte point ce défaut ne supplément à la vertu de la rédemption, purgation, ou satisfaction, mais aux afflictions desquelles il convient que les membres de Christ, c'est asçavoir les fidèles, soyent exercez tant qu'ils seront en ceste chair. Il dit doncques cela rester aux passions de Christ : qu'en ayant une fois souffert en soy-mesme, il souffre tous les jours

en ses membres. Car Christ nous fait tant d'honneur, qu'il estime et appelle nos afflictions siennes. Et ce que saint Paul adjouste, qu'il souffroit pour l'Eglise : il n'entend pas pour la rédemption, réconciliation ou satisfaction de l'Eglise : mais pour l'édification ou accroissement d'icelle : comme il dit en un autre passage qu'il soustient tout pour les esleus, afin qu'ils parviennent au salut qui est en Christ². Et comme il est escrit aux Corinthiens, que pour leur consolation et salut il enduroit volontiers les tribulations qu'il portoit³. Et de faict, il adjouste incontinent après un mot par lequel il s'explique bien, disant qu'il est ordonné ministre de l'Eglise, non point pour faire la rédemption, mais pour prescher l'Evangile selon la dispensation qui luy estoit commise. Si quelqu'un demande un autre expositeur, qu'il oye saint Augustin : Les passions de Christ sont en luy seul, comme au chef : en luy et en son Eglise, comme en tout le corps. Pourtant Paul comme l'un des membres, disoit, Je suppléee en mon corps ce qui défaut aux passions de Christ. Et pourtant toy qui souffres de ceux qui ne sont point membres de Christ : si tu es membre, tu souffres ce qui défailloit aux passions de Christ⁴. Touchant de la fin et de l'efficace de la mort des Apostres, il en traite en un autre passage, parlant ainsi, Christ m'est la porte pour entrer à vous, d'autant que vous estes brebis de Christ acquises par son sang : reconnoissez vostre pris, lequel ne vous est point donné de moy, mais presché par moy. Puis il adjouste, Selon que nostre Seigneur Jésus a donné son âme pour nous, ainsi devons-nous exposer nos âmes pour nos frères : asçavoir, pour l'édification de la paix, et confirmation de la foy⁴. Mais n'estimons pas que saint Paul ait pensé quelque chose défaillir aux passions de Christ, entant qu'il appartient à tout accomplissement de justice, salut et vie : ou qu'il y ait voulu adjouster quelque chose, veu que tant clairement et magnifiquement il tesmoigne que la plénitude de grâce par Christ

¹⁾ Col. I, 24.

²⁾ 2 Tim. II, 10.

³⁾ 2 Cor. I, 6.

³⁾ In Psalm. XVI.

⁴⁾ Tract. in Joan., XLVII.

a esté espandue en telle largesse, qu'elle a amplement surmonté toute abundance de péché¹. Par icelle seule tous les saints ont esté sauvéz, non par le mérite de leur vie, ou leur mort, comme saint Pierre en rend évident tesmoignage² : tellement que celuy fait injure à Dieu et à son Christ, qui constitue la dignité de quelque saint autre part qu'en la miséricorde de Dieu. Mais pourquoy m'arresté-je ici tant longuement comme en une chose douteuse, puis que seulement descouvrir tels monstres, c'est les vaincre?

5 Finalement, encors que nous dissimulions telles abominations, qui est-ce qui a enseigné le Pape d'enclorre la grâce de Jésus-Christ en plomb et parchemin, laquelle le Seigneur a voulu estre distribuée par la parole de l'Evangile? Certes il faut ou que la Parole de Dieu soit mensongère, ou que les indulgences ne soyent que tromperie. Car Christ nous est offert en l'Evangile avec toute l'affluence des biens célestes, avec tous ses mérites, toute sa justice, sapience et grâce, sans exception aucune. Saint Paul en est tesmoin, quand il dit que la Parole de réconciliation a esté mise en la bouche des Ministres, afin qu'ils portassent ceste ambassade au monde de par Christ : Nous vous prions de vous réconcilier à Dieu : car il a fait sacrifice pour le péché, celuy qui n'estoit point pécheur : afin qu'en luy nous eussions justice³. Et de fait, les fidèles sçavent que vaut la communication de Christ, laquelle nous est offerte en l'Evangile pour en jouir, comme saint Paul mesme le testifie⁴. Au contraire, les indulgences tirent de l'armoire du Pape la grâce de Christ en certaine mesure, l'attachent à plomb, parchemin, et certain lieu, la divisant de la Parole de Dieu. Si quelqu'un désire d'en sçavoir l'origine, il semble que l'abus soit venu de la coutume qu'on avoit jadis : c'est, d'autant que les satisfactions qu'on imposoit aux pénitens estoyent si dures et si fascheuses, que tous ne les pouvans pas porter, ceux qui s'en sentoient trop grevez demandoyent à l'Eglise quelque

relasche : ce qu'on leur remettoit de la rigueur se nommoit Indulgence. Depuis qu'on a translaté les satisfactions à Dieu, et a-on fait à croire que c'estoyent comme récompenses : ou payemens pour acquitter les hommes en son jugement, un erreur a tiré l'autre. Car on a pensé que les indulgences fussent comme remèdes pour délivrer les pécheurs des peines dont ils sont redevables envers Dieu. Touchant des blasphèmes qu'ont forgé les Papistes sur ceste matière, ils n'ont nulle couleur ny apparence.

6 Maintenant pareillement, qu'ils ne nous rompent plus la teste de leur purgatoire, lequel est par ceste coignée coupé, abatu et renversé jusques à la racine. Car je n'approuve point l'opinion d'aucuns, qui pensent qu'on doye dissimuler ce point, et se garder de faire mention du purgatoire : dont grandes noises, comme ils disent, s'esmeuvent, et peu d'édition en vient. Certes je seroye bien aussi d'avis qu'on laissast tels fâtras derrière, s'ils ne tiroient grande conséquence après eux : mais veu que le purgatoire est construit de plusieurs blasphèmes, et est de jour en jour appuyé encors des plusgrans, et suscite de grans scandales, il n'est pas mestier de dissimuler. Cela possible se pouvoit dissimuler pour un temps, qu'il a esté inventé sans la Parole de Dieu, voire avec folle et audacieuse témérité inventé : qu'il a esté receu par révélations je ne sçay quelles, forgées de l'astuce de Satan : que pour le confermer on a meschamment corrompu aucun lieux de l'Ecriture. Combien que nostre Seigneur ne répute point une faute légère, que l'humaine audace entre ainsi témérairement aux secrets de ses jugemens : et a rigoureusement défendu de demander la vérité aux morts¹, en contemnant sa voix, et ne permet pas que sa Parole soit si irréveremment traitée. Donnons néanmoins que toutes ces choses se puissent tolérer pour quelque temps, comme si elles estoyent de petite importance. Mais quand la purgation des péchez se cherche ailleurs qu'en Christ, quand la satisfaction est transfé-

1) Rom. V, 15.

3) 2 Cor. V, 18, 21.

2) Act. XV, 11.

4) 1 Cor. 1, 9.

1) Deut. XVIII, 11.

rée autre part qu'à lui, il est dangereux de se taire : il faut donc crier à haute voix que purgatoire est une fiction perfideuse de Satan, laquelle fait un opprobre trop grand à la miséricorde de Dieu, anéantit la croix de Christ, dissipe et subvertit nostre foy. Car qu'est-ce que leur est purgatoire, sinon une peine que souffrent les âmes des trespasser en satisfaction de leurs péchez? Tellement que si on oste la fantaisie de satisfaire , leur purgatoire s'en va bas. Or si de ce que nous avons par ci-devant disputé, il est fait plus que manifeste que le sang de Christ est une seule purgation, oblation et satisfaction pour les péchez des fidèles : que reste-il plus, sinon que le purgatoire soit un pur et horrible blasphème contre Jésus-Christ? Je passe ici beaucoup de mensonges et sacriléges, desquels il est tous les jours soustenu et défendu, les scandales qu'il engendre en la religion, et autres maux innumérables qui sont sortis de ceste source d'impiété.

7 Toutesfois il est besoin de leur arracher des mains les tesmoignages de l'Es- criture, que faussement ils ont coutume de prétendre. Quand le Seigneur, disent-ils, prononce que le péché contre le saint Esprit ne sera remis ni en ce monde ni en l'autre¹ : il dénote qu'aucuns péchez seront remis en l'autre monde. Pour res- ponde, je demande s'il n'est pas évident que le Seigneur parle là de la coulpe de péché. Si ainsi est, cela ne sert de rien à leur purgatoire : car ils disent qu'on y reçoit la punition des péchez, dont la coulpe a été remise en ceste vie mortelle. Néanmoins afin de leur fermer du tout la bouche, je leur bailleray encores solution plus claire. Pource que le Seigneur vouloit oster toute espérance de pouvoir obtenir pardon d'un crime tant exécrable, il n'a pas été content de dire qu'il ne seroit jamais remis : mais pour amplifier il a usé de ceste division, mettant d'une part le jugement que la con- science d'un chacun sent en la vie pré- sente, et d'autre part le jugement dernier qui sera publié au jour de la résurrec- tion. Comme s'il disoit , Gardez-vous de

combattre contre Dieu d'une malice des- tinée , car une telle rébellion emporte la mort éternelle : car quiconque se sera efforcé de propos délibéré d'esteindre la lumière de l'Esprit à lui présentée, n'ob- tiendra pardon ni en ceste vie, laquelle est assignnée aux pécheurs pour se con- vertir : ni au dernier jour, auquel les Anges de Dieu sépareront les agneaux des boucs, et purgeront le royaume de Dieu de tout scandale. Ils ameinent aussi ceste parabole de saint Matthieu, Accorde avec ta partie adverse, afin qu'elle ne t'ameine devant le juge, et le juge ne te livre au sergent, et le sergent ne te mette en prison : dont tu ne puisses après sortir devant qu'avoir payé jusques à la dernière maille². Je respon que si le juge signifie Dieu en ce passage, la partie ad- verse signifie le diable, le sergent un Ange, la prison purgatoire : je leur donne gaigné. Mais si c'est chose notoire, que Christ a voulu là montrer à combien de dangers s'exposent ceux qui aiment mieux poursuyvre leurs querelles et procès jusques au dernier bout, que de transi- ger amiably, afin de nous inciter par cest advertissement à demander tous- jours concorde avec tout le monde : où est-ce que sera là trouvé purgatoire ? Brief, que le passage soit regardé et pris en sa simple intelligence , et il n'y sera rien trouvé de ce qu'ils prétendent.

8 Ils prenent aussi une probation de ce que dit saint Paul, que tout genouil se fleschira devant Christ , tant de ceux qui sont au ciel, comme en terre, et aux enfers² : car ils prenent cela pour tout résolu, que par ceux d'enfer on ne peut entendre ceux qui sont en la mort éter- nelle : pourtant il reste que ce soyent les âmes de purgatoire. Ce ne seroit point mal argué à eux, si par le mot d'Agenouillement l'Apostre signifioit la vraye adoration que rendent les fidèles à Dieu. Mais veu que simplement il enseigne que Jésus-Christ a receu la seigneurie sou- veraine du Père sur toutes créatures , quel mal y a-il, que par ceux d'enfer nous entendions les diables , lesquels certes comparoistront au throne du Seigneur,

¹⁾ Matth. XII, 31, 32 ; Marc III, 28 ; Luc XII, 10.

¹⁾ Matth. V, 25, 26.

²⁾ Phil. II, 10.

pour le recognoistre leur juge avec terreur et tremblement? comme saint Paul mesme expose en un autre lieu ceste prophétie: Nous viendrons tous, dit-il, au throne de Christ¹. Car le Seigneur dit, que tout genouil fleschira devant luy, etc. Ils répliqueront qu'on ne peut ainsi expouser ce qui est dit en l'Apocalypse : J'ay oy toutes créatures, tant célestes que terrestres, et qui sont sous terre et en la mer, disans, Louange, honneur et gloire, et puissance és siècles des siècles à celuy qui est assis au throne, et à l'Agneau². Cela je leur concède volontiers : mais de quelles créatures pensent-ils qu'il soit ici parlé? Il est plus que certain que mesmes celles qui n'ont âme ny intelligence y sont comprisnes. Pourtant il n'est autre chose signifié, sinon que toutes les parties du monde, depuis le comble du ciel jusques au centre de la terre, chacune en son endroit magnifient la gloire de leur Créateur. Je ne donneray nulle response à ce qu'ils produisent de l'histoire des Machabées³, afin qu'il ne semble que je vuelle adoucer ce livre-là pour canonique. Ils diront que saint Augustin le reçoit comme canonique : mais je demande, En quelle certitude? Les Juifs, dit-il, ne tiennent point l'histoire des Machabées comme la Loy et les Prophètes et les Pseaumes, ausquels le Seigneur rend tesmoignage comme à ses tesmoins, en disant qu'il faloit que ce qui a esté escrit de luy en la Loy, aux Pseaumes et aux Prophètes, fust accompli : toutesfois l'Eglise, dit-il, l'a receu, et non sans utilité, moyennant qu'on le lise sobrement⁴. Saint Hiérosme sans difficulté prononce que ce n'est pas un livre qui doyve avoir autorité, pour y prendre fondement, pôur y prendre quelque doctrine ou article de foy. Et en l'exposition du Symbole, qu'on attribue à saint Cyprien, laquelle est ancienne, de quelque auteur qu'elle soit, il est démontré que pour lors on ne l'avoit point pour un livre canonique. Mais je suis mal advisé de me débatre en vain. Car l'autheur mesme démontre combien on

luy doit déférer, quand il prie qu'on luy pardonne, s'il a dit quelque chose à la traverse¹. Certes celuy qui confesse d'avoir mestier qu'on le supporte, et qu'on luy pardonne, proteste assez par cela, que ce qu'il dit ne doit pas estre tenu pour un arrest du saint Esprit. Il y a d'avantage, qu'en ce qu'ils allèguent pour eux, seulement la piété de Judas Machabée est louée, en ce que pour l'espérance qu'il avoit de la dernière résurrection, il a envoyé oblation pour les morts en Jérusalem. Car l'autheur de l'histoire, quel qu'il soit, ne tire pas la dévotion de Judas jusques-là, qu'il voulust racheter les péchez par son offerte : mais afin que ceux au nom desquels il offroit, fussent accompagné aux fidèles qui estoient morts pour maintenir la vraye religion. Ce fait n'a point esté sans un zèle inconsidéré : mais ceux qui tirent à nostre temps un sacrifice fait sous la Loy, sont doubles fols : veu qu'il est certain que toutes telles choses qui estoient lors en usage : ont pris fin à la venue de Christ.

9 Mais ils ont une forteresse invincible en saint Paul, quand il dit, Si quelqu'un en édifiant met sur ce fondement or, ou argent, ou pierres précieuses, ou bois, ou foin, ou chaume, l'œuvre d'un chacun sera manifestée par le jour du Seigneur, d'autant qu'il sera révélé en feu : et le feu discernera quelle sera l'œuvre d'un chacun. Si l'œuvre de quelqu'un brusle, il en fera perte : quant à luy, il en sera sauvé, toutesfois par le feu². De quel feu parle, disent-ils, saint Paul, sinon de purgatoire, par lequel nos macules sont purgées, afin que nous entrions purs au royaume de Dieu? Je respon, que plusieurs mesmes des Anciens l'ont autrement exposé, prenans le nom de Feu pour croix et tribulation, par laquelle le Seigneur examine les siens pour les purger de toutes leurs ordures³. Et de faict, cela est beaucoup plus vray-semblable, que d'imaginer un Purgatoire. Combien que je ne reçoy ceste opinion, pourree qu'il me semble avis que j'en ay une plus certaine et plus claire. Mais devant que venir là, je leur demande s'ils

¹⁾ Rom. XIV, 10.

²⁾ Apoc. V, 13.

³⁾ 2 Mach. XII, 43.

⁴⁾ Contra secund. Gaudent. Epist., cap. XXIII; Luc. XXIV, 44.

¹⁾ 2 Mach. XV, 39. ²⁾ 1 Cor. III, 12, 15.

³⁾ Chrysostome, Augustin, et autres.

pensent qu'il ait falu que les Apostres et tous les saints ayant passé par ce feu de purgation. Je suis assuré qu'ils le nieront. Car ce seroit une chose trop absurde, de confesser que ceux qui ont eu tant de mérites superflus, qu'ils en ont peu eslargir à toute l'Eglise, comme ces resveurs l'imaginent, ayent eu besoin d'estre purgez. Or saint Paul ne dit pas que l'ouvrage d'aucun sera esprouvé, mais de tous : auquel nombre universel sont enclos les Apostres. Ce ne suis-je pas qui fay cest argument, mais c'est saint Augustin, en réprouvant par iceluy l'exposition que font aujourd'huy nos adversaires¹⁾. Il y a encores plus, que saint Paul ne dit pas que ceux qui passeront par le feu endureront pour leurs péchez : mais il dit que ceux qui auront édifié l'Eglise de Dieu le plus fidèlement qu'il est possible, recevront leur loyer après que leur ouvrage aura esté espruvé par feu. Premièrement nous voyons que l'Apostre a usé de métaphore ou similitude, en appelant les doctrines forgées au cerveau des hommes, foin, et bois, et chaume. La raison aussi de ceste similitude est évidente : asçavoir, que comme le bois, incontinent qu'on l'approche du feu, est consumé, ainsi telles doctrines humaines ne pourront consister nullement, quand elles viendront en examen. Or c'est chose notoire, que cest examen se fait par le saint Esprit. Afin doncques de poursuyvre ceste similitude, et apprroprier une partie à l'autre : il a apelé l'examen du saint Esprit, Feu. Car tout ainsi que l'or et l'argent, d'autant plus qu'on les approche du feu, sont plus certainement esprouvez, à ce qu'on puisse cogoistre leur pureté : en telle sorte la vérité de Dieu, d'autant qu'elle est plus diligemment considérée par examen spirituel, est par cela mieux confermée en son autorité. Comme bois, chaume et foin, quand on les met au feu, sont incontinent esprins pour estre rédigez en cendre : ainsi toutes inventions humaines qui ne sont establies en la Parole de Dieu, ne peuvent porter l'examen de l'Esprit, qu'elles ne soyent destruites et

anénties. En somme, si les doctrines controuvées sont à comparager au bois, au chaume et au foin, d'autant que comme bois, chaume et foin elles sont bruslées par le feu, et réduites à néant : et qu'il soit ainsi qu'elles ne sont destruites et dissipées sinon par l'Esprit de Dieu, il s'ensuyt doncques que l'Esprit est le feu par lequel elles sont esprouvées. Ceste espreuve est nommée par saint Paul, Jour du Seigneur, selon l'usage de l'Ecriture, laquelle parle ainsi toutes fois et quantes que le Seigneur en quelque manière que ce soit, manifeste aux hommes sa présence. Or principalement sa face nous reluit, quand sa vérité nous est esclarie. Nous avons desjà prouvé que le feu ne signifie autre chose en saint Paul, que l'examen du saint Esprit. Maintenant il reste d'entendre comment seront sauvez par ce feu ceux qui feront la perte de leur ouvrage. Ce qui ne sera point difficile, si nous considérons de quel genre d'hommes il parle là. Car il fait mention de ceux qui en voulant édifier l'Eglise, retiennent le bon fondement, mais y adjoustant matière diverse, et laquelle ne respond point : c'est-à-dire qu'ils ne se destournent point des principaux et nécessaires articles de la foy, néantmoins s'abusent en d'aucunes choses, en meslant les songes humains parmi la vérité de Dieu. Il faut doncques que telle manière de gens facent la perte de leur ouvrage : c'est-à-dire, que ce qu'ils ont adjousté du leur parmi la Parole de Dieu, périsse et soit mis sous le pied. Ce pendant leur personne sera sauvee : c'est-à-dire, non point que leur erreur et ignorance soit approuvée de Dieu, mais que nostre Seigneur par la grâce de son Esprit les en retire et délivre. Parquoy tous ceux qui ont contaminé la sacrée pureté des Escriptures par ceste fierte et ordure de Purgatoire, il faut qu'ils laissent périr leur ouvrage.

40 Nos adversaires répliqueront que ceste opinion a esté tenue de toute ancienneté en l'Eglise : mais saint Paul sous ceste objection, comprend son temps mesme en ceste sentence, où il dénonce que tous ceux qui auront adjousté quelque chose en l'édifice de l'Eglise qui ne

¹⁾ Enchir. ad Laurent., LXVIII.

sera point correspondant au fondement, auront travaillé en vain, et auront perdu leur peine. Pourtant quand nos adversaires m'allégueront que ceste coutume a esté receue en l'Eglise desjà devant treize cens ans, de prier pour les trespassez : je leur demanderay d'autre costé, selon quelle Parole de Dieu, et par quelle révélation, et suvant quel exemple cela a esté fait. Car non-seulement ils n'ont nuls tesmoignages de l'Ecriture : mais il n'y a là nul exemple de fidèle, qui s'accorde à une telle façon de faire. L'Ecriture raconte souventesfois et bien au long, comment les fidèles ont pleuré la mort de leurs parens, et comment ils les ont ensevelis : mais qu'ils ayent prié pour eux, il n'en est nouvelles. Or d'autant que c'estoit une chose de plus grande conséquence que le pleur, ne la sépulture, elle méritoit bien d'estre plustost mentionnée. Et de fait les anciens Pères de l'Eglise chrestienne, qui ont prié pour les morts, voyoyent bien qu'ils n'avoient nul commandement de Dieu de ce faire, ny exemple légitime. Comment doncques, dira quelqu'un, l'osoyent-ils entreprendre? Je di qu'ils ont esté hommes en cest endroit : et pourtant qu'il ne faut point tirer en imitation ce qu'ils ont fait. Car comme ainsi soit que les fidèles ne doyvent rien attenter qu'en certitude de conscience, comme dit saint Paul¹ : telle certitude est principalement requise en oraison. On répliquera, qu'il est vray-semblable qu'ils ayant esté induits à cela par quelque raison. Je respon, que ç'a esté une affection humaine qui les a meus, d'autant qu'ils cherchoyent allégement de leur douleur : et il leur sembloit avis que c'estoit chose inhumaine, de ne monstrar aucun signe d'amour envers leurs amis trespassez. Nous expérimentons tous comment nostre nature est encline à ceste affection-là. La coutume aussi a esté comme un fallot pour allumer le feu en beaucoup de gens. Nous scavons que ç'a esté une façon commune à toutes gens et en tous aages, de faire obsèques aux trespassez, et purger les âmes, comme ils euidoyent. Et pour ce

faire avoyent un jour solennel chacun an. Or combien que Satan ait abusé les po-vres gens par telles illusions, si est-ce qu'il a pris occasion de sa tromperie de ce principe qui est vray, que la mort n'abolit point du tout l'homme : mais qu'elle est un passage de ceste vie caduque à une autre. Et n'y a doute que telle superstition mesmes ne rende les Payens convaincus devant le siége judicial de Dieu, en ce qu'ils n'ont eu nul soin de la vie à venir, laquelle ils ont fait profession de croire. Or les Chrestiens, afin de ne sembler pires que les gens profanes, ont eu honte de ne faire aussi bien les services aux trespassez. Voylà dont est venue ceste folle diligence et inconsidérée : c'est qu'ils ont craint de s'exposer en grand opprobre, s'ils n'usoyent de beaucoup de cérémonies et pompes, et s'ils ne faisoyent offertes pour soulager les âmes de leurs parens et amis. Ce qui estoit ainsi procédé d'une singerie perverse, s'est si bien augmenté peu à peu, que la principale saincteté des Papistes est d'avoir les morts pour recommandez, et leur subvenir. Mais l'Ecriture nous donne bien une meilleure consolation, en prononçant que ceux qui sont morts en nostre Seigneur sont bien heureux : adjoignant la raison, qu'ils se reposent de toutes leurs peines¹. Or ce n'est pas bien fait de tellement lascher la bride à nostre affection, que nous introduisions en l'Eglise une façon perverse de prier Dieu. Certes quiconque sera de moyen esprit et prudence, jugera aisément que les Anciens, en traittant de ceste matière, se sont conformez par trop à l'opinion et sottise du vulgaire. Je confesse, selon que les esprits estans préoccupez d'une crédulité volage sont souvent aveuglez, que mesmes les Docteurs ont esté embrouillez de la fantasie commune : mais ce pendant on voit par leurs livres que ce n'est pas sans scrupule qu'ils parlent de prier pour les trespassez, comme gens mal assurez et qui sont comme en branle. Saint Augustin au livre de ses Confessions récite, que Monique sa mère pria fort à son trespas qu'on feist mémoire

¹⁾ Rom. XIV, 23.

¹⁾ Apoc. XIV, 12.

d'elle à la communion de l'autel : mais je di que c'est un souhait de vieille, lequel son fils estant esmeu d'humanité n'a pas bien compassé à la reigle de l'Ecriture, en le voulant faire trouver bon. Le livre qu'il a composé tout exprès de cest argument, et qu'il a intitulé, Du soin pour les morts, est enveloppé en tant de doutes, qu'il doit suffire pour refroidir ceux qui y auroyent dévotion, pour le moins en voyant qu'il ne s'aide que de conjectures bien légères et foibles, on verra qu'on ne se doit point fort empescher d'une chose où il n'y a nulle importance. Car voyci le seul fondement où il s'appuye : c'est qu'on ne doit pas mespriser ce qui a esté receu de long temps, et est communément accountumé. Au reste, encores que j'accorde que les Docteurs anciens ayant estimé qu'on ne deust pas rejeter les suffrages pour les morts, si devons-nous tenir la reigle laquelle ne peut faillir : c'est qu'il n'est licite de rien mettre en avant en nos prières, que nous ayons forgé de nous-mesmes : mais plus-tot devons assujetir nos désirs et requêtes à Dieu, pource que l'autorité luy appartient de nous dire ce que nous luy devons demander. Or puis qu'il n'y a pas une seule syllabe en toute la Loy et l'Evangile qui nous donne congé de prier pour les morts, je di que d'attenter plus qu'il ne nous a permis, c'est profaner son nom. Mais encores afin que nos adversaires ne se glorifient d'avoir l'Eglise ancienne pour compagne en cest erreur : je di qu'il y a grande différence. Anciennement on faisoit mémoire des trespasses, afin qu'il ne semblast avis qu'on les eust oublié du tout. Mais les Pères anciens ont confessé qu'ils ne sca-

voyent rien de l'estat d'iceux. Certes tant s'en faut qu'ils affermassent rien de Purgatoire, qu'ils n'en parloient qu'en doute. Ces nouveaux prophètes veulent qu'on tienne leur songe pour article de foy, duquel il ne soit licite de s'enquerir. Les anciens Pères ont fait quelque mention des morts en leurs prières sobrement et peu souvent, et comme par forme d'acquit : les Papistes sont tousjours après, préférans ceste superstition à toutes œuvres de charité. Mesmes il ne me seroit pas difficile d'amener quelques tesmoignages des Anciens, qui renversent toutes les prières qui se faisoyent adoncques pour les trespasses : comme quand saint Augustin dit, Que tous attendent la résurrection de la chair et la vie éternelle : mais que du repos qui vient après la mort, ceux qui en sont dignes en jouissent¹. Et pourtant, que tous fidèles ont un tel repos que les Prophètes, Apostres et Martyrs, si tost qu'ils sont décédez. Si leur condition est telle, je vous prie, qu'est-ce que nos prières leur apporteroient d'avantage ? Je laisse à parler de tant de lourdes superstitions dont ils ont ensorcelé les simples gens : et toutesfois il y auroit matière assez ample de les pourmener en ceste campagne, veu qu'ils n'ont nulle couleur pour s'excuser, qu'ils ne soyent convaincus d'estre les plus vilains trompeurs qui furent jamais. Je laisse aussi les vilenes traffiques et marchandises qu'ils ont fait des âmes à leur plaisir, pendant que le monde a esté hébété. Car ce ne seroit jamais fait, si je vouloye déduire ce propos au long. Et d'autre part les fidèles ont assez en ce que j'ay dit, pour se résoudre en leurs consciences.

CHAPITRE VI.

De la vie de l'homme chrestien : et premièrement quels sont les argumens de l'Ecriture pour nous y exhorter.

¹ Nous avons dit que le but de nostre régénération est, qu'on apperçoive en nostre vie une mélodie et accord entre la justice de Dieu et nostre obéissance : et

que par ce moyen nous ratissions l'adoption, par laquelle Dieu nous a acceptez

¹⁾ *Homil. in Joan., XLIX.*

pour ses enfans. Or combien que la Loy de Dieu contienne en soy ceste nouveauté de vie, par laquelle son image est réparée en nous, toutesfois pource que nostre tardiveté a besoin de beaucoup d'aignillons et d'aides, il sera utile de recueillir de divers passages de l'Ecriture, la façon de bien reigler nostre vie, afin que ceux qui désirent de se convertir à Dieu, ne s'egarent en affection inconsidérée. Or entreprenant à former la vie de l'homme chrestien, je n'ignore pas que je n'entre en une matière ample et diverse, et laquelle pourroit remplir un grand volume, si je la vouloye bien poursuyvre au long. Car nous voyons combien sont prolixes les exhortations des anciens Docteurs, quand ils ne traittent que de quelque vertu en particulier. Ce qui ne procède point de trop grand babil. Car quelque vertu qu'on propose de louer et recommander, l'abondance de la matière fera qu'il ne semblera pas avis qu'on en ait bien disputé, sinon qu'on y ait employé beaucoup de paroles. Or mon intention n'est pas d'estendre la doctrine de vie que je veux bailler, jusques-là que d'y déclarer particulièrement une chacune vertu, et de faire longues exhortations. On pourra prendre cela des livres des autres, et principalement des Homélies des anciens Docteurs, c'est-à-dire sermons populaires. Il me suffira de montrer quelque ordre, par lequel l'homme chrestien soit conduit et adressé à un droit but de bien ordonner sa vie. Je me contenteray, di-je, de montrer brievement une reigle générale, à laquelle il puisse référer toutes ses actions. Nous aurons possible quelquesfois l'opportunité de faire telles déductions qu'il y en a aux sermons des anciens Docteurs : l'œuvre que nous avons en main, requiert que nous comprenions une simple doctrine, en la plus grande brieveté qu'il sera possible. Or comme les philosophes ont quelques fins d'honnêteté et droitice, dont ils déduisent les offices particuliers et tous actes de vertu : aussi l'Ecriture en cest endroit a sa manière de faire, laquelle est beaucoup meilleure et plus certaine que celle des philosophes. Il y a seulement ceste diffé-

rence, qu'iceux, selon qu'ils estoient pleins d'ambition, ont affecté une apparence la plus notable qu'ils pouvoient, pour donner lustre à l'ordre et disposition dont ils usoient afin de montrer leur subtilité. Au contraire, le saint Esprit, pource qu'il enseignoit sans affectation et sans pompe, n'a pas toujours observé ne si estoitement certain ordre et méthode : néanmoins puis qu'il en use aucunesfois, il nous signifie que nous ne le devons mespriser.

2 Or cest ordre de l'Ecriture duquel nous parlons, consiste en deux parties. L'une est d'imprimer en nos coëurs l'amour de justice, à laquelle nous ne sommes nullement enclins de nature. L'autre, de nous donner certaine reigle, laquelle ne nous laisse point errer là et là, ni esgarer en instituant nostre vie. Quant est du premier point, l'Ecriture a beaucoup de trèsbonnes raisons pour encliner nostre cœur à aimer le bien : desquelles nous en avons noté plusieurs en divers lieux, et en toucherons encors d'aucunes yci. Par quel fondement pouvoit-elle mieux commencer, qu'en admonestant qu'il nous faut estre sanctifiés, d'autant que nostre Dieu est saint¹? adjoustant la raison, que comme ainsi soit que nous fussions espars comme brebis esgarées et dispersées par le labyrinthe de ce monde, il nous a recueillis pour nous assembler avec soy. Quand nous oyons qu'il est fait mention de la conjonction de Dieu avec nous, il nous doit souvenir que le lien d'icelle est sainteté. Non pas que par le mérite de nostre sainteté nous venions à la compagnie de nostre Dieu, veu qu'il nous faut premièrement que d'estre saints, adhérer à lui, afin qu'il espande de sa sainteté sur nous, pour nous faire suyvre là où il nous appelle : mais à cause que cela appartient à sa gloire, qu'il n'ait nulle accointance avec iniquité et immondicité, il nous lui faut ressembler, puis que nous sommes siens. Pourtant l'Ecriture nous enseigne ceste estre la fin de nostre vocation, à laquelle nous avons toujours à regarder, si nous voulons respondre à nostre Dieu. Car quel

1) Lév. XIX, 1, 2; 1 Pierre I, 16.

mestier estoit-il que nous fussions délivrez de l'ordure et pollution en laquelle nous estions plongez, si nous voulons toute nostre vie nous veautrer en icelle? D'avantage elle nous admoneste que si nous voulons estre en la compagnie du peuple de Dieu, il nous faut habiter en Jérusalem sa saincte cité¹. Laquelle comme il l'a consacrée et dédiée à son honneur, aussi il n'est licite qu'elle soit contaminée et polluée par des habitans immondes et profanes. Dont viennent ces sentences, que celuy qui cheminera sans macule, et s'appliquera à bien vivre, habitera au tabernacle du Seigneur : pour ce qu'il n'est point convenable que le sanctuaire auquel il habite, soit infecté d'ordures comme une estable².

3 D'avantage, pour nous plus esmouvoir, elle nous remonstre que comme Dieu s'est réconcilié à nous en son Christ : aussi il nous a constitué en lui comme un exemple et patron auquel il nous faut conformer³. Que ceux qui estiment qu'il n'y a que les philosophes qui ayent bien et deuement traité la doctrine morale, me monstrent une aussi bonne tradition en leurs livres, que celle que je vien de réciter. Quand ils nous veulent de tout leur pouvoir exhorter à vertu, ils n'amènent autre chose, sinon que nous vivions comme il est convenable à nature. L'Ecriture nous meine bien en une meilleure fontaine d'exhortation, quand non-seulement elle nous commande de rapporter toute nostre vie à Dieu, qui en est l'auteur : mais après nous avoir advertis que nous avons dégénéré de la vraye origine de nostre création, elle adjuste que Christ nous réconciliant à Dieu son Père, nous est donné comme un exemple d'innocence, duquel l'image doit estre représentée en nostre vie. Que sçauroit-on dire plus véhément, et de plus grande efficace? Et mesmes qu'est-ce qu'on querroît d'avantage? Car si Dieu nous adopte pour ses enfans à ceste condition, que l'image de Christ apparoisse en nostre vie : si nous ne nous adonnons à justice et saincteté , non-seulement nous

abandonnons nostre Créateur par une desloyauté trop lasche, mais aussi nous le renonçons pour Sauveur. Conséquemment l'Ecriture prend matière de nous exhorter, de tous les bénéfices de Dieu, et toutes les parties de nostre salut : comme quand elle dit, Puisque Dieu s'est donné à nous pour Père, nous sommes à redarguer d'une lasche ingratitudo , si nous ne nous portons comme ses enfans⁴, Puis que Christ nous a purifiez par le lvement de son sang , et nous a communiqué ceste purification par le Baptesme, il n'y a ordre que nous nous souillions en nouvelle ordure⁵. Puis qu'il nous a associez et entez en son corps , il nous faut songneusement garder que nous ne nous contaminions aucunement, veu que nous sommes ses membres⁶. Puis que luy qui est nostre chef , est monté au ciel, il nous convient de nous démettre de toute affection terrienne, pour aspirer de tout nostre cœur à la vie céleste⁷. Puis que le saint Esprit nous consacre pour estre temples de Dieu, il nous faut mettre peine que la gloire de Dieu soit exaltée en nous, et nous donner garde de recevoir quelque pollution⁸. Puis que nostre âme et nostre corps sont destinez à l'immortalité du royaume de Dieu, et à la couronne incorruptible de sa gloire, il nous faut efforcer de conserver tant l'un comme l'autre pur et immaculé jusques au jour du Seigneur⁹. Voylà les bons fondemens et propres, pour bien constituer nostre vie : ausquels on n'en trouvera point de semblables en tous les philosophes. Car ils ne montent jamais plus haut, que d'exposer la dignité naturelle de l'homme, quand il est question de luy monstrer quel est son devoir.

4 Il me faut yci addresser ma parole à ceux lesquels n'ayans rien de Christ sinon le tiltre, veulent néanmoins estre tenus pour Chrestiens. Mais quelle hardiesse est-ce à eux, de se glorifier de son sacré Nom, veu que nul n'a accointance

¹⁾ Mal. I, 6 ; Ephés. V, 4 ; Jean III, 1.

²⁾ Ephés. V, 26 ; Heb. X, 10 ; 1 Cor. VI, 11 ; 1 Pierre I, 15, 19.

³⁾ 1 Cor. VI, 15 ; Jean XV, 3 ; Ephés. V, 23.

⁴⁾ Col. III, 1, 2.

⁵⁾ 1 Cor. III, 16 ; VI, 19 ; 2 Cor. VI, 16.

⁶⁾ 1 Thess. V, 23.

¹⁾ Ps. XXIV, 3.

²⁾ Ps. XV, 2 ; Is. XXXV, 8, et autre part.

³⁾ Rom. VI, 18.

à luy, sinon celuy qui l'a droictement cognu par la parole de l'Evangile? Or saint Paul nie qu'un homme en ait receu droicte cognouissance, sinon qu'il ait appris de despouiller le vieil homme qui se corrompt en désirs désordonnez, pour estre vestu de Christ¹. Il appert doncques que c'est à fausses enseignes que telle manière de gens prétendent la cognosance de Christ : et luy font en cela grande injure, quelque beau babil qu'il y ait en la langue. Car ce n'est pas une doctrine de langue que l'Evangile, mais de vie : et ne se doit pas seulement comprendre d'entendement et mémoire, comme les autres disciplines, mais doit posséder entièrement l'âme, et avoir son siège et réceptacle au profond du cœur : autrement il n'est pas bien receu. Parquoy ou qu'ils s'abstienent de se vanter avec l'opprobre de Dieu, d'estre ce qu'ils ne sont pas : ou qu'ils se monstrent disciples de Christ. Nous avons bien donné le premier lieu à la doctrine, en matière de religion, d'autant qu'icelle est le commencement de nostre salut : mais il faut aussi que pour nous estre utile et fructueuse, elle entre du tout au dedans du cœur, et monstre sa vertu en nostre vie : voire mesmes qu'elle nous transforme en sa nature. Si les philosophes ont bonne cause de se courroucer contre ceux lesquels font profession de leur art, qu'ils appellent Maistresse de vie, et ce pendant le convertissent en un babil sophistique : combien avons-nous meilleure raison de détester ces babillars, lesquels se contentent d'avoir l'Evangile au bec, le mesprisant en toute leur vie? veu que l'efficace d'iceluy devroit pénétrer au profond du cœur, estre enracinée en l'âme cent mille fois plus que toutes les exhortations philosophiques, lesquelles n'ont pas grande vigueur au pris.

5 Je ne requier pas que les mœurs de l'homme chrestien ne soyent que pur et parfait Evangile : combien que cela soit à désirer, et se faut efforcer de le faire : toutesfois je ne requier point tant estoitement et avec si grande rigueur une perfection évangélique, que je ne vucille

recognoistre pour Chrestien, sinon celuy qui aura atteint à icelle. Car par ce moyen tous hommes du monde seroyent exclus de l'Eglise : veu qu'on n'en trouvera pas un qui n'en soit encors bien loing, jà soit qu'il ait bien proufité, et la pluspart n'est encors guères advancée : et toutesfois pour cela ne les faut point rejeter. Quoy doncques? Certes il nous faut avoir ce but devant nos yeux, auquel toutes nos actions soyent compassées : c'est de tendre à la perfection que Dieu nous commande. Il nous faut, di-je, efforcer et aspirer de venir là. Car ce n'est pas chose licite que nous partissions avec Dieu, en recevant une partie de ce qui nous est commandé en sa Parole, et laissant l'autre derrière à nostre fantasie. Car il nous recommande tousjours en premier lieu, intégrité : par lequel mot il signifie une pure simplicité de cœur, laquelle soit vuide et nette de toute feintise, et laquelle soit contraire à double cœur, comme s'il estoit dit que le chef de bien vivre est spirituel, quand l'affection intérieure de l'âme s'adonne à Dieu sans feintise, pour cheminer en justice et saincteté. Mais pource que ce pendant que nous conversons en ceste prison terrienne, nul de nous n'est si fort et bien disposé, qu'il se haste en ceste course d'une telle agilité qu'il doit : et mesmes la pluspart est tant foible et débile qu'elle vacille et cloche, tellement qu'elle ne se peut beaucoup avancer : allons un chacun selon son petit pouvoir, et ne laissons point de poursuyvre le chemin qu'avons commencé. Nul ne cheminera si povrement, qu'il ne s'avance chacun jour quelque peu pour gagner pays. Ne cessons doncques point de tendre-là, que nous proufitions assiduellement en la voye du Seigneur : et ne perdons point courage, pourtant si nous ne proufiton qu'un petit. Car combien que la chose ne responde point à nostre souhait, si n'est-ce pas tout perdu, quand le jourd'huy surmonte celuy d'hier. Seulement regardons d'une pure et droicte simplicité nostre but, et nous efforçons de parvenir à nostre fin : ne nous trompons point d'une vainne flatterie, et ne par donnans à nos vices : mais nous efforçans sans cesse, de faire que nous devenions

¹⁾ Ephés. IV, 20-24.

de jour en jour meilleurs que nous ne sommes, jusques à ce que nous soyons parvenus à la souveraine bonté : laquelle nous avons à chercher et suivre tout le temps de nostre vie pour l'appréhender, | lorsqu'estans despouillez de l'infirmité de nostre chair, nous serons faits participants plenement d'icelle : asçavoir quand Dieu nous recevra à sa compagnie.

CHAPITRE VII.

La somme de la vie chrestienne : où il est traitté de renoncer à nous-mêmes.

¶ Venons maintenant au second point. Combien que la Loy de Dieu est une très-bonne méthode, et une disposition bien ordonnée pour constituer nostre vie, néanmoins il a semblé expédient à ce bon Maistre céleste, de former les siens à une doctrine plus exquise, à la reigle qu'il leur avoit baillée en sa Loy. Le commencement doncques de ceste manière qu'il tient, est telle : asçavoir que l'office des fidèles est d'offrir leurs corps à Dieu en hostie vivante, sainte et agréable : et qu'en cela gist le service légitime que nous avons à lui rendre. De là s'ensuit ceste exhortation, que les fidèles ne s'accomodent point à la figure de ce siècle : mais soyent transformez d'une rénovation d'entendement, pour chercher et cognoistre la volonté de Dieu¹. Cela est desjà un grand point, de dire que nous sommes consacrez et dédiez à Dieu, pour ne plus rien penser d'oresenant, parler, méditer ne faire, sinon à sa gloire. Car il n'est licite d'appliquer chose sacrée à usage profane. Or si nous ne sommes point nostres, mais appartenons au Seigneur, de là on peut veoir que c'est que nous avons à faire de peur d'errer, et où nous avons à addresser toutes les parties de nostre vie. Nous ne sommes point nostres, pourtant que nostre raison et volonté ne dominent point en nos conseils, et en ce que nous avons à faire. Nous ne sommes point nostres : ne nous establissons doncques point ceste fin, de chercher ce qui nous est expédiént selon la chair. Nous ne sommes point nostres : oublions-nous doncques nous-mesmes tant qu'il sera possible, et

tout ce qui est à l'entour de nous. Derechef, Nous sommes au Seigneur : vivons et mourrons à lui. Nous sommes au Seigneur : que sa volonté doneques et sagesse préside en toutes nos actions. Nous sommes au Seigneur : que toutes les parties de nostre vie soyent référees à lui, comme à leur fin unique. O combien a proufité l'homme, lequel se cognosant n'estre pas sien, a osté la seigneurie et régime de soy-mesme à sa propre raison, pour le résigner à Dieu. Car comme c'est la pire peste qu'ayent les hommes pour se perdre et ruiner, que de complaire à eux-mesmes : aussi le port unique de salut est, de n'estre point sage en soy-mesme, ne vouloir rien de soy, mais suivre seulement le Seigneur. Pourtant que ce soit là nostre premier degré, de nous retirer de nous-mesmes, afin d'appliquer toute la force de nostre entendement au service de Dieu. J'appelle Service, non pas seulement celuy qui gist en l'obéissance de sa Parole, mais par lequel l'entendement de l'homme estant vuide de son propre sens, se convertit entièrement et se submet à l'Esprit de Dieu. Ceste transformation, laquelle saint Paul appelle Rénovation d'entendement¹, a esté ignorée de tous les philosophes, combien qu'elle soit la première entrée à vie. Car ils enseignent que la seule raison doit régir et modérer l'homme, et pensent qu'on la doit seule escouter et suivre : et ainsi lui défèrent le gouvernement de la vie. Au contraire, la philosophie chrestienne veut qu'elle cède, et qu'elle se retire pour donner lieu au saint Esprit, et estre dontée à la conduite d'iceluy, à

¹⁾ Rom. XII, 1, 2.

¹⁾ Ephés. IV, 23.

ce que l'homme ne vive plus de soy, mais ait en soy, et souffre Christ vivant et régnant.

2 De là s'ensuit l'autre partie que nous avons mise, c'est que nous ne cherchions point les choses qui nous agréent, mais celles qui sont plaisantes à Dieu, et appartiennent à exalter sa gloire. Ceci est aussi une grande vertu, que nous ayans quasi oublié nous-mesmes, pour le moins ne nous soucians de nous, mettions peine d'appliquer et adonner fidèlement nostre estude à suytre Dieu et ses commandemens. Car quand l'Ecriture nous défend d'avoir particulièrement esgard à nous, non-seulement elle efface de nostre cœur avarice, cupidité de régner, de parvenir à grans honneurs ou alliances : mais aussi elle veut extirper toute ambition, appetit de gloire humaine, et autres pestes cachées. Il faut certes que l'homme chrestien soit tellement disposé qu'il pense avoir affaire à Dieu en toute sa vie. S'il a ceste cogitation, comme il pensera de luy rendre conte de toutes ses œuvres, aussi il rangera toute son intention à luy, et la tiendra en luy fichée. Car quiconques regarde Dieu en toutes ses œuvres, destourne facilement son esprit de toute vaine cogitation. C'est le renoncement de nous-mesmes, lequel Christ requiert si songneusement de tous ses disciples¹, pour leur premier apprentissage : duquel quand le cœur de l'homme est une fois occupé, premièrement orgueil, fierté et ostentation en est exterminée : puis aussi avarice, intempérance, superfluité et toutes délices, avec les autres vices qui s'engendent de l'amour de nous-mesmes. Au contraire, par tout où il ne règne point, ou l'homme se desborde en toute vilenie sans honte ne vergogne, ou bien, s'il y a quelque apparence de vertu, elle est corrompue par une meschante cupidité de gloire. Car qu'on me monstre un homme lequel exerce bénignité gratuitement envers les hommes, sinon qu'il ait renoncé à soy-mesme, selon ce commandement du Seigneur. Car ceux qui n'ont point eu ceste affection, ont pour le moins cherché

louange en suyvant vertu. Mesmes les Philosophes (qui ont le plus combatu pour monstrer que la vertu est à désirer à cause d'elle-mesme) ont esté si fort enfelez d'orgueil et fierté, qu'on peut appercevoir qu'ils n'ont pour autre raison appeté la vertu, sinon pour avoir matière de s'enorgueillir. Or tant s'en faut que les ambitieux qui cherchent la gloire mondaine, ou telle manière de gens qui crèvent d'une outrecuidance intérieure puissent plaire à Dieu, qu'il prononce que les premiers ont receu leur loyer en ce monde : les seconds sont plus loing du royaume de Dieu que les Publicains et paillardes. Toutesfois nous n'avons pas encors clairement exposé de combien d'empeschemens l'homme est retiré de s'adonner à bien faire, sinon qu'il se soit renoncé soy-mesme. Cela a esté véritablement dit anciennement, qu'il y a un monde de vices caché en l'âme de l'homme. Et n'y trouverons autre remède, sinon qu'en renonçant à nous, et sans avoir esgard à ce qui nous plaist, nous dirigions et adonnions nostre entendement à chercher les choses que Dieu requiert de nous : et seulement les chercher à cause qu'elles luy sont agréables.

3 Sainct Paul en un autre lieu deschiffre plus distinctement toutes les parties de bien reigler nostre vie, encors que ce soit en brief. La grâce de Dieu, dit-il, est apparue en salut à tous hommes, nous enseignant de rejeter toute impiété et cupiditez mondaines : et ainsi, vivre sobrement, justement et saintement en ce siècle, en attendant l'espérance bienheureuse, et la manifestation de la gloire du grand Dieu, et de nostre Sauveur Jésus-Christ, lequel s'est donné pour nous racheter de toute iniquité, et nous purifier à soy en peuple héritaire adonné à bonnes œuvres¹. Car après avoir proposé la grâce de Dieu pour nous donner courage, voulant aussi nous faire le chemin pour marcher au service de Dieu, il oste deux obstacles qui nous pourroient fort empescher : asçavoir l'impiété, à laquelle nous sommes trop en-

¹⁾ Matth. XVI, 24.

⁴⁾ Titte II, 11.

clins de nature : et puis les cupiditez mondaines, qui s'estendent plus loing. Or sous ce mot d'Impiété, non-seulement il signifie les superstitions, mais aussi comprend tout ce qui est contraire à la vraye crainte de Dieu. Les cupiditez mondaines valent autant comme les affections de la chair. Par ainsi il nous commande de despouiller nostre naturel quant aux deux parties de la Loy, et rejeter loing tout ce que nostre raison et volonté nous mettent en avant. Au reste, il réduit toutes nos actions à trois membres ou parties : sobrieté, justice et piété. La première, qui est Sobrieté, signifie sans doute tant chasteté et attremrance, qu'un usage pur et modéré de tous les biens de Dieu, et patience en povreté. Le mot de Justice comprend la droicture en laquelle il nous faut converser avec nos prochains pour rendre à chacun ce qui luy appartient. La Piété qu'il met en troisième lieu, nous purge de toufe pollution du monde, pour nous conjoindre à Dieu en sainteté. Quand ces trois vertus sont conjointes ensemble d'un lien inseparable, elles font une perfection entière. Mais pource qu'il n'y a rien plus difficile que de quitter nostre raison, donter nos cupiditez; voire y renoncer du tout, afin de nous adonner à Dieu et à nos frères et méditer en ceste boue terrestre une vie angélique : saint Paul, pour despêtrer nos âmes de tous liens, nous rappelle à l'espérance de l'immortalité bienheureuse, disant que nous ne combattons point en vain, d'autant que Jésus-Christ estant une fois apparu rédempteur, montrera à sa dernière venue le fruit du salut qu'il nous a acquis. Et en ceste manière il nous retire de tous allèchemens, qui ont accoustumé de nous esblouir, tellement que nous n'aspirons pas comme il seroit requis à la gloire céleste : et ce pendant nous advertit d'estre pèlerins au monde, à ce que l'héritage des cieux ne nous périsse.

4 Or en ces paroles nous voyons que le renoncement de nous-mesmes en partie regarde les hommes, en partie Dieu, voire principalement. Car quand l'Ecriture nous commande de nous porter tellement envers les hommes, que nous les

préférions à nous en honneur, et que nous taschions fidèlement d'avancer leur proufit¹, elle baille des commandemens, desquels nostre cœur n'est point capable, s'il n'est premièrement vuide de son sentiment naturel. Car nous sommes tous si aveuglez et transportez en l'amour de nous-mesmes, qu'il n'y a celuy qui ne pense avoir bonne cause de s'eslever par-dessus tous autres, et de mespriser tout le monde au pris de soy. Si Dieu nous a donné quelque grâce qui soit à estimer, incontinent sous l'ombre de cela nostre cœur s'eslève : et non-seulement nous nous enflous, mais quasi crevons d'orgueil. Les vices dont nous sommes pleins, nous les cachons songneusement envers les autres : et nous faisons à croire qu'ils sont petis et légers, ou mesmes aucunesfois les prisons pour vertus. Quant est des grâces, nous les estimons tant en nous, jusques à les avoir en admiration. Si elles apparoissent en d'autres, voire mesmes plus grandes : à ce que nous ne soyons contraints de leur céder, nous les obscurcissons, ou des prisons le plus qu'il nous est possible. Au contraire, quelques vices qu'il y ait en nos prochains nous ne nous contentons point de les observer à la rigueur : mais les amplifions odieusement. De là vient ceste insolence, qu'un chacun de nous, comme estant exempté de la condition commune, appête prééminence par dessus tous les autres : et sans en excepter un, les mesprise tous comme ses inférieurs. Les povres cèdent bien aux riches, les vileins aux nobles, les serviteurs à leurs maîtres, les ignorans aux scavans : mais il n'y a nul qui n'ait en son cœur quelque fantasia, qu'il est digne d'estre excellent par-dessus tous les autres. Ainsi chacun en son endroict, en se flattant nourrit un royaume en son cœur. Car s'attribuant les choses dont il se plaist, il censure les esprits et les mœurs des autres. Que si on vient à contention, lors le venin sort et se monstre. Il en y a bien plusieurs qui ont quelque apparence de mansuétude et modestie, ce pendant qu'ils ne voyent rien qui ne viene à

¹⁾ Rom. XII, 10; Phil. II, 3.

gré : mais combien y en a-il peu qui gardent douceur et modestie, quand on les picque et irrite ? Et de fait, cela ne se peut autrement faire, sinon que ceste peste mortelle de s'aimer et exalter soy-mesme, soit arrachée du profond du cœur, comme aussi l'Ecriture l'en arrache. Car si nous escoutons sa doctrine, il nous faut souvenir que toutes les grâces que Dieu nous a faites, ne sont pas nos biens propres, mais dons gratuits de sa largesse. Pourtant si quelqu'un s'enorgueil-lit, il démontre en celà son ingratitudo. Qui est-ce qui te magnifie ? dit saint Paul. Et si tu as receu toutes choses, pourquoi t'en glorifies-tu, comme si elles ne t'estoyent pas données¹? D'autre part, reconnoissans assiduellement nos vices, nous avons à nous réduire à humilité. Ainsi, il ne restera rien en nous qui nous puisse enfler : mais plustost y aura grande matière de nous démettre et abatre. D'avantage, il nous est commandé que tous les dons de Dieu que nous voyons en nos prochains, nous soyent en tel honneur et révérence qu'à cause d'eux nous honorions les personnes ausquelles ils résident. Car ce seroit trop grande audace et impudence, de vouloir despouiller un homme de l'honneur que Dieu luy a fait. Il nous est derechef commandé de ne regarder point les vices, mais les couvrir : non pas pour les entretenir par flatterie, mais à ce que nous n'insultions point à celuy qui a commis quelque faute, veu que nous luy devons porter amour et honneur. De là il adviendra qu'à qui-conque que ce soit que nous ayons affaire, non-seulement nous nous porterons modestement et modérément, mais aussi en douceur et amitié : comme au contraire jamais on ne parviendra par autre voye en vraye mansuétude, qu'en ayant le cœur disposé à s'abaisser, et honorer les autres.

5 Quant est de faire nostre devoir à chercher l'utilité de nostre prochain, combien y a-il de difficulté ? Si nous ne laissons derrière la considération de nous-mesmes, et nous despouillons de toute affection charnelle, nous ne ferons

rien en cest endroict. Car qui est-ce qui accomphira les offices que saint Paul requiert en charité, sinon qu'il ait renoncé à soy, afin de s'adonner du tout à ses prochains ? Charité, dit-il, est patiente, débonnaire : elle n'est point fascheuse, n'insolente : elle n'a nul orgueil, nulle envie : elle ne cherche point son propre¹, etc. S'il n'y avoit que ce seul mot-là, que nous ne devons point chercher nostre propre utilité, encors ne faudroit-il pas faire peu de force à nostre nature, laquelle nous tire tellement en l'amour de nous-mesmes, qu'elle ne nous souffre point aisément d'estre nonchalance en ce qui nous est bon, pour veiller sur le proufit des autres : ou plustost quitter nostre droict, pour le céder à nos prochains. Or l'Ecriture pour nous mener à ceste raison, nous remonstre que tout ce que nous avons receu de grâce du Seigneur, nous a esté commis à ceste condition, que nous le conférons au bien commun de l'Eglise. Et pourtant que l'usage légitime d'icelle est une amiable et libérale communication envers nos prochains, pour suyvre une telle communication, on ne pouvoit trouver une meilleure reigle ne plus certaine, que quand il est dit, tout ce que nous avons de bon, nous avoir esté baillé en garde de Dieu : et ce à telle condition qu'il soit dispensé au proufit des autres. Toutesfois l'Ecriture passe encors autre, en accomparant les grâces qu'a un chacun de nous, à la propriété qu'a chacun membre en un corps humain. Nul membre n'a sa faculté pour soy, et ne l'applique point à son usage particulier, mais en use au proufit des autres : et n'en reçoit nulle utilité, sinon celle qui procède du proufit qui est communément espandu par tout le corps. En ceste manière l'homme fidèle doit exposer tout son pouvoir à ses frères, ne prouvoyant point en particulier à soy, sinon qu'en ayant toujours son intention dressée à l'utilité commune de l'Eglise². Pourtant que nous tenions ceste reigle, en bien faisant et exerçant humanité : c'est que de tout ce que le Seigneur nous a donné

1) 1 Cor. IV, 7.

1) 1 Cor. XIII, 4.

2) 1 Cor. XII, 12.

en quoy nous pouvons aider nostre prochain, nous en sommes dispensateurs, ayans une fois à rendre conte comment nous nous serons acquitteez de nostre charge. D'avantage, qu'il n'y a point d'autre façon de bien et droictement dispenser ce qui nous est commis, que celle qui est limitée à la reigle de charité. De là il adviendra que non-seulement nous conjoindrons le soin de proufiter à nostre prochain, avec la solicitude que nous aurons de faire nostre proufit : mais aussi que nous assujetirons nostre proufit à celuy des autres. Et de faict, le Seigneur, pour nous monstrar que c'est la manière de bien et deuement administrer ce qu'il nous donne, il l'a recommandée ancienement au peuple d'Israël aux moindres bénéfices qu'il luy faisoit. Car il a ordonné que les premiers fruits nouveaux luy fussent offerts¹: afin que le peuple par cela testifiast qu'il ne luy estoit licite de percevoir aucun fruit des biens qui ne luy auroyen esté consacrez. Or si les dons de Dieu nous sont lors finalement sanctifiez, après que nous les luy avons consacrez de nostre main, il appert qu'il n'y a qu'abus damnable, quand ceste consécration n'a point son cours. D'autre part, ce seroit folie de tascher d'enrichir Dieu, en luy communiquant des choses que nous avons en main. Puis doncques que nostre béniscience ne peut venir jusques à luy (comme dit le Prophète) il nous la faut exercer envers ses serviteurs qui sont au monde. Pourtant aussi les aumosnes sont accomparées à des oblations saintes² pour monstrar que ce sont exercices correspondans maintenant à l'observation ancienne qui estoit sous la Loy, dont je viens de parler.

6 D'avantage, afin que nous ne nous lassions en bien faisant (ce qui adviendroit autrement à tous coups) il nous doit souvenir pareillement de ce qu'adjouste l'Apostre : c'est que charité est patiente, et n'est pas facile à irriter³. Le Seigneur commande sans exception de bien faire à tous : desquels la plupart sont indignes, si nous les estimons selon

leur propre mérite. Mais l'Escriture vient au-devant, en nous admonestant que nous n'avons point à regarder que c'est que les hommes méritent d'eux, mais plus-tost que nous devons considérer l'image de Dieu en tous, à laquelle nous devons tout honneur et dilection. Singulièrement qu'il nous la faut recognoistre és domestiques de la foy⁴ : d'autant qu'elle est en eux renouvelée et restaurée par l'Esprit de Christ. Quiconques doncques se présentera à nous ayant affaire de nostre aide, nous n'aurons point cause de refuser de nous employer pour luy. Si nous disons qu'il soit estranger : le Seigneur luy a imprimé une marque laquelle nous doit estre familière. Pour laquelle raison il nous exhorte de ne point mespriser nostre chair⁵. Si nous alléguons qu'il est contemptible et de nulle valeur : le Seigneur réplique, nous remonstrant qu'il l'a honoré, en faisant en luy reluire son image. Si nous disons que nous ne sommes en rien tenus à luy : le Seigneur nous dit qu'il le substitue en son lieu, afin que nous recognoissions envers iceluy les bénéfices qu'il nous a faits. Si nous disons qu'il est indigne pour lequel nous marchions un pas : l'image de Dieu, laquelle nous avons à contempler en luy, est bien digne que nous nous exposions pour elle avec tout ce qui est nostre. Mesmes quand ce seroit un tel homme, qui non-seulement n'auroit rien mérité de nous, mais aussi nous auroit fait beaucoup d'injures et outrages, encores ne seroit-ce pas cause suffisante pour faire que nous laissions de l'aimer et luy faire plaisir et service. Car si nous disons qu'il n'a mérité que mal de nous : Dieu nous pourra demander quel mal il nous a fait, luy dont nous tenons tout nostre bien. Car quand il nous commande de remettre aux hommes les offenses qu'il nous ont faites⁶, il les reçoit en sa charge. Il n'y a que ceste voye par laquelle on puisse parvenir à ce qui est non-seulement difficile à la nature humaine, mais du tout répugnant : asçavoir que nous aimions ceux qui nous hayssent, que nous rendions le bien pour le mal, que nous priions

1) Ex. XXII, 29 ; XXIII, 19.

2) Ps. XVI, 2, 3 ; Heb. XIII, 16 ; 2 Cor. IX, 5, 12.

3) 1 Cor. XIII, 4.

1) Gal. VI, 10.

3) Luc XVII, 3.

2) Is. LVIII, 7.

pour ceux qui mesdisent de nous¹. Nous viendrons, di-je, à ce point, s'il nous souvient que nous ne devons nous arrêter à la malice des hommes : mais plutost contempler en eux l'image de Dieu, laquelle par son excellence et dignité nous peut et doit esmouvoir à les aimer, et effacer tous leurs vices qui nous pourroient destourner de cela.

Ceste mortification doncques lors aura lieu en nous, quand nous aurons charité accomplie. Ce qui gist non pas en s'acquittant seulement de tous les offices qui appartiennent à charité, mais en s'en acquittant d'une vraye affection d'amitié. Car il pourra advenir que quelqu'un face entièrement à son prochain tout ce qu'il luy doit, quant est du devoir extérieur : et néanmoins il sera bien loing de faire son devoir comme il appartient. On en voit beaucoup lesquels veulent estre veus fort libéraux : et toutesfois ils n'eslargissent rien qu'ils ne le reprochent, ou par fière mine, ou par parole superbe. Nous sommes venus en ceste malheureté au temps présent, que la pluspart du monde ne fait nulles aumosnes, sinon avec contumélie. Laquelle perversité ne devoit pas estre tolérable, mesmes entre les Payens. Or le Seigneur requiert bien autre chose des Chrestiens qu'un visage joyeux et alaigre, à ce qu'ils rendent leur bénéficience amiable par humilité et douceur. Premièrement, il faut qu'ils prenent en eux la personne de celuy qui a nécessité de secours : qu'ils ayent pitié de sa fortune comme s'ils la sentoyent et soustenoyent, et qu'ils soyent touchez d'une mesme affection de miséricorde à luy subvenir comme à eux-mesmes. Celuy qui aura un tel courage, en faisant plaisir à ses frères non-seulement ne contaminera point sa bénéficience d'aucune arrogance ou reproche, mais aussi ne mesprisera point celuy auquel il fait bien, pour son indigence, et ne le voudra subjuger comme estant obligé à luy. Tout ainsi que nous n'insultons point à un de nos membres, pour lequel refouiller tout le reste du corps travaille : et ne pensons point qu'il soit spécialement

obligé aux autres membres, pource qu'il leur a fait plus de peine qu'il n'en a pris pour eux. Car ce que les membres se communiquent ensemble n'est pas estimé gratuit : mais plutost payement et satisfaction de ce qui est deu par la loy de nature : et ne se pourroit refuser, que cela ne veinst en horreur. Par ce moyen aussi nous gagnerons un autre point, que nous ne penserons point estre délivrez et acquitez, quand nous aurons fait nostre devoir en quelque endroit, comme on estime communément. Car quand un homme riche a donné quelque chose du sien, il laisse là toutes les autres charges, et s'en exempté comme si elles ne luy appartenoyent de rien. Au contraire, un chacun réputera que de tout ce qu'il a et de ce qu'il peut, il est debiteur à ses prochains, et qu'il ne doit autrement limiter l'obligation de leur bien faire, sinon quand la faculté luy défaut : laquelle tant qu'elle se peut estendre, se doit réduire à charité.

Traitions encore plus au long de l'autre partie du renoncement de nous-mesmes, laquelle regarde Dieu. Nous en avons desjà parlé çà et là : et seroit chose superflue de répéter tout ce qui en a esté dit. Il suffira de montrer comment elle nous doit ranger à patience et mansuétude. Premièrement donc en cherchant le moyen de vivre ou reposer à nostre aise, l'Ecriture nous rameine toujours là, que nous résignans à Dieu avec tout ce qui nous appartient, nous luy submettions les affections de nostre cœur pour le donter et subjuger. Nous avons une intempérance furieuse, et une cupidité effrénée à appéter crédits et honneurs, à chercher puissances, à amasser richesses, et assembler tout ce qu'il nous semble avis estre propre à pompe et magnificence. D'autre part, nous craignons et hayssons merveilleusement povreté, petitesse et ignominie : pourtant les fuyons-nous autant qu'en nous est. Pour laquelle cause on voit en quelle inquiétude d'esprit sont tous ceux qui ordonnent leur vie selon leur propre conseil, combien ils tentent de moyens : en combien de sortes ils se tormentent, afin de parvenir où leur ambition et ava-

¹⁾ Matth. V, 44.

rice les transporte, et afin d'éviter povreté et basse condition. Parquoy les fidèles, pour ne se point envelopper en ces laqs, auront à tenir ceste voye. Premièrement, il ne faut point qu'ils désirent ou espèrent, ou imaginent autre moyen de prospérer, que de la bénédiction de Dieu : et pourtant se doyvent seurement appuyer et reposer sur icelle. Car jà soit qu'il soit bien avis que la chair soit suffisante de soy-mesme à parvenir à son intention, quand elle aspire à honneur et richesses par son industrie, ou quand elle y met ses efforts, ou quand elle est aidée par la faveur des hommes : toutesfois il est certain que toutes ces choses ne sont rien, et que nous ne pourrons jamais nullement proufiter ne par nostre engin, ne par nostre labeur, sinon d'autant que le Seigneur fera proufiter l'un et l'autre. Au contraire, la seule bénédiction trouvera voye au milieu de tous empeschemens, pour nous donner bonne issue en toutes choses. D'avantage, quand ainsi seroit que nous pourrions sans icelle acquérir quelque honneur ou opulence (comme nous voyons tous les jours les meschans venir à grandes richesses et gros estats) : néanmoins puis que là où est la malédiction de Dieu, on ne sçauroit avoir une seule goutte de félicité, nous n'obtiendrons rien qui ne nous tourne à malheur sinon que sa bénédiction soit sur nous. Or ce seroit une grande rage, d'appéter ce qui ne nous peut faire que misérables.

9 Pourtant si nous croyons que tout moyen de prospérer gist en la seule bénédiction de Dieu, et que sans icelle toute misère et calamité nous attend, nostre office est de n'aspirer à richesses et honneurs avec trop grande cupidité, en fiance de nostre engin, ou diligence, ou faveur des hommes, ou de fortune : mais de regarder toujours en Dieu, afin que par sa conduite nous soyons menez à telle condition que bon luy semblera. De là il adviendra que nous ne nous efforcerons point d'attirer richesses à nous, de voler les honneurs par droict ou par tort, par violence ou cautèle, et autres moyens obliques : mais seulement chercherons les biens qui ne nous destourne-

ront point d'innocence. Car qui est-ce qui espérera que la bénédiction de Dieu luy doyve aider en commettant fraudes et rapines, et autres meschancetez? Car comme elle n'assiste point sinon à ceux qui sont droicts en leurs pensées, et en leurs œuvres : ainsi l'homme qui la désire, doit estre par cela rétréci de toute iniquité et mauvaise cogitation. D'avantage aussi elle sera comme une bride pour nous restreindre, à ce que nous ne bruslions point d'une cupidité désordonnée de nous enrichir, et que nous ne taschions point ambitieusement à nous eslever. Car quelle impudence seroit-ce, de penser que Dieu doit nous aider à obtenir les choses que nous désirons contre sa Parole? Jà n'adviene qu'il advance par l'aide de sa bénédiction, ce qu'il maudit de sa bouche. Finalement, quand les choses n'adviendront point selon nostre espoir et souhait : par ceste considération nous serons retenus, afin de ne nous desborder en impatience, et détester notre condition. Car nous cogoistrons que cela seroit murmurer à l'encontre de Dieu : par la volonté duquel, et povreté et richesses, et contemnement et honneurs sont dispensez. En somme, qui-conque se reposera en la bénédiction de Dieu (comme il a été dit) n'aspirera point par mauvais moyens et obliques, à nulle des choses que les hommes appétent d'une cupidité enragée : veu qu'il cogoistra que ce moyen ne lui proufiteroit de rien. Et s'il luy advient quelque prospérité, ne l'imputera point ou à sa diligence ou à industrie, ou à fortune : mais recognoistra que cela est de Dieu. D'autre part, s'il ne se peut guères avancer, ce pendant que les autres s'eslèvent à souhait, voire mesmes qu'il aille en arrière : si ne laissera-il point de porter plus patiemment et modérément sa povreté, que ne feroit un homme infidèle ses richesses moyennes, lesquelles ne se roient point si grandes qu'il désireroit. Car il aura un soulagement où il pourra mieux acquiescer qu'en toutes les richesses du monde, quand il les auroit assemblées en un monceau : c'est qu'il réputera toutes choses estre ordonnées de Dieu, comme il est expédié pour son salut.

Nous voyons que David a esté ainsi affectiōné, lequel en suyant Dieu, et se laissant gouverner à lui, proteste qu'il est semblable à un enfant, naguères sevré, et qu'il ne chemine point en choses hautes et par-dessus sa nature¹.

¶ Combien qu'il ne fale pas que les fidèles gardent seulement en cest endroit une telle patience et modération : mais ils la doyvent aussi estendre à tous les événemens ausquels la vie présente est sujette. Parquoy nul n'a deuement renoncé à soy-mesme, sinon quand il s'est tellement résigné à Dieu, qu'il souffre volontairement toute sa vie estre gouvernée au plaisir d'iceluy. Celuy qui aura une telle affection, quelque chose qu'il advienne, jamais ne se réputera malheureux, et ne se plaindra point de sa condition, comme pour taxer Dieu obliquement. Or combien ceste affection est nécessaire, il apparoistra si nous considérons à combien d'accidens nous sommes sujets. Il y a mille maladies qui nous molestent assiduellement les unes après les autres. Maintenant la peste nous tormenté, maintenant la guerre : maintenant une gelée ou une gresle nous apporte stérilité, et par conséquent nous menace d'indigence : maintenant par mort nous perdons femmes, enfans et autres parens : aucunes fois le feu se mettra en nostre maison. Ces choses font que les hommes maudissent leur vie, détestent le jour de leur nativité, ont en exécration le ciel et la lumière, détractent de Dieu : et comme ils sont éloquens à blasphémer, l'accusent d'injustice et cruauté. Au contraire, il faut que l'homme fidèle contemple mesmes en ces choses, la clémence de Dieu et sa bénignité paternelle. Pourtant, soit qu'il se voye désolé par la mort de tous ses prochains, et sa maison comme dé-

serte, si ne laissera-il point de bénir Dieu, mais plutost se tournera à ceste pensée, que puisque la grâce de Dieu habite en sa maison, elle ne la laissera point désolée. Soit que les bleds et vignes soyent gastées et destruites par gelée, gresle ou autre tempeste, et que par cela il prévoye danger de famine : encors ne perdra-il point courage, et ne se mescontentera point de Dieu, mais plutost persistera en fiance ferme, disant en son cœur, Nous sommes toutesfois en la tutèle du Seigneur, nous sommes les brebis de sa nourriture¹. Quelque stérilité doncques qu'il y ait, il nous donnera toujours de quoy vivre. Soit qu'il endure affliction de maladie, si ne sera-il point abatu par la douleur pour s'en desborder en impatience, et se plaindre de Dieu : mais plutost en considérant la justice et bonté du Père céleste, en ce qu'il le chastie, il se duira par cela à patience. Brief, quelque chose qu'il advienne, sachant que tout procède de la main du Seigneur, il le recevra d'un cœur paisible et non ingrat : afin de ne résister au commandement de celuy auquel il s'est une fois permis. Principalement que ceste folle et misérable consolation des payens soit loing du cœur chrestien : c'est d'imputer à fortune les adversitez, pour les porter plus patiemment. Car les philosophes usent de ceste raison : que ce seroit folie de se courroucer contre fortune, laquelle est téméraire et aveugle, et jette ses dards à la volée, pour navrer les bons et mauvais sans discréction. Au contraire, ceste est la regle de piété, que la seule main de Dieu conduit et gouverne bonne fortune et adverse : laquelle ne va point d'une impétuosité inconsidérée, mais dispense par une justice bien ordonnée tant le bien que le mal.

CHAPITRE VIII.

De souffrir patiemment la croix, qui est une partie de renoncer à nous-mesmes.

¶ Encors faut-il que l'affection de l'homme fidèle monte plus haut : asçavoir

où Christ appelle tous les siens, c'est qu'un chacun porte sa croix². Car tous

¹⁾ Ps. CXXXI, 1, 2.

¹⁾ Ps. LXXXIX, 13.

²⁾ Matth. XVI, 24.

ceux que le Seigneur a adoptez et receus en la compagnie de ses enfans, se doyent préparer à une vie dure, laborieuse, plene de travail et d'infinis genres de maux. C'est le bon plaisir du Père céleste, d'exercer ainsi ses serviteurs afin de les expérimenter. Il a commencé cest ordre en Christ son Fils premier-nay, et le poursuyt envers tous les autres. Car comme ainsi soit que Christ fust son Fils bien-aimé, auquel il a toujours pris son bon plaisir¹, nous voyons toutesfois qu'il n'a point esté traité mollement et délicatement en ce monde : tellement qu'on peut dire que non-seulement il a esté en assidue affliction, mais que toute sa vie n'a esté qu'une espèce de croix perpétuelle. L'Apostre assigne la cause, qu'il a falu qu'il fust instruit à obéissance par ce qu'il a souffert². Comment doncques nous exempterons-nous de la condition à laquelle il a falu que Christ nostre chef se soit submis : veu mesmes qu'il s'y est submis à cause de nous, afin de nous donner exemple de patience? Pourtant l'Apostre dénonce que Dieu a destiné ceste fin à tous ses enfans : de les faire conformes à son Christ³. De là nous revient une singulière consolation, c'est qu'en endurant toutes misères, qu'on appelle choses adveres et mauvaises, nous communiquons à la croix de Christ : afin que comme luy a passé par un abysme de tous maux pour entrer à la gloire céleste, aussi que par diverses tribulations nous y parvenions⁴. Car saint Paul nous enseigne que quand nous sentons en nous une participation de ses afflictions, nous appréhendons pareillement la puissance de sa résurrection, et quand nous sommes faits participans de sa mort, c'est une préparation pour venir à son éternité glorieuse⁵. Combien a d'efficace cela, pour adoucir toute amertume qui pourroit estre en la croix : c'est que d'autant plus que nous sommes affligez et endurons de misères, d'autant est plus certainement consermée nostre société avec Christ. Avec lequel quand nous avons telle communication, les adversitez non-seulement

nous sont bénites, mais aussi nous sont comme aides, pour avancer grandement nostre salut.

2 D'avantage, le Seigneur Jésus n'a eu nul mestier de porter la croix et endurer tribulations, sinon que pour testifier et approuver son obéissance envers Dieu son Père : mais il nous est nécessaire pour plusieurs raisons, d'estre perpétuellement affligez en ceste vie. Premièrement, selon que nous sommes trop enclins de nature à nous exalter, et nous attribuer toutes choses : si nostre imbécillité ne nous est démonstrée à l'œil, nous estimons incontinent de nostre vertu outre mesure, et ne doutons point de la faire invincible contre toutes difficultez qui pourroient advenir. De là vient que nous nous eslevons en une vaine et folle confiance de la chair, laquelle puis après nous incite à nous enorgueillir contre Dieu : comme si nostre propre faculté nous suffisoit sans sa grâce. Il ne peut mieux rabatre ceste outrecuidance, qu'en nous monstrant par expérience combien il y a en nous non-seulement d'imbécillité, mais aussi de fragilité. Pourtant il nous afflige, ou par ignomnie, ou par povreté, ou maladie, ou perte de parens, ou autres calamitez : ausquelles tant qu'en nous est, nous succombons incontinent, pource que nous n'avons point la vertu de les soustenir. Lors estans humiliez nous apprenons d'implorer sa vertu, laquelle seule nous fait consister et tenir fermes sous la pesanteur de tels fardeaux. Mesmes les plus saints, combien qu'ils cognossoient leur fermeté estre fondée en la grâce de Dieu, et non en leur propre vertu, toutesfois encores se tiennent-ils trop assurez de leur force et constance : sinon que le Seigneur les amenast en plus certaine connoissance d'eux-mesmes, les esprouvant par croix. David mesmes a esté surpris d'une telle présomption, pour estre rendu comme insensé, comme il le confesse : J'ay dit en mon repos, Je ne seray jamais esbranlé¹. O Dieu, tu avois establi force en ma montagne par ton bon plaisir : tu as caché ta face, et j'ay

1) Matth. III, 17; XVII, 5.

2) Héb. V, 8.

3) Rom. VIII, 29.

4) Act. XIV, 22.

5) Phil. III, 10.

1) Ps. XXX, 7.

esté estonné¹. Il confesse que la prospérité a hébété et abruti tous ses sens : tellement que ne se souciant de la grâce de Dieu, de laquelle il devoit dépendre, il s'est voulu appuyer sur soy-mesme, et a bien osé se promettre un estat permanent. Si cela est advenu à un si grand Prophète, qui sera celuy de nous qui ne craindra pour estre sur ses gardes ? Et pourtant ce qu'ils se flattoient concevans quelque opinion de grande fermeté et constance, ce pendant que toutes choses estoient paisibles : après avoir été agitez de tribulation, ils cognoscoient que c'estoit hypocrisie. Voylà doncques la manière comment il faut que les fidèles soyent advertis de leurs maladies : afin de proufiter en humilité, et se despouiller de toute perverse confiance de la chair, pour se ranger du tout à la grâce de Dieu. Or après s'y estre rangez, ils sentent que sa vertu leur est présente, en laquelle ils ont assez de forceesse.

3 C'est ce que saint Paul signifie, disant que de tribulation s'engendre patience : et de patience, probation². Car ce que le Seigneur a promis à ses fidèles, de leur assister en tribulations, ils sentent cela estre vray, quand ils consistent en patience, estans soustenus de sa main. Ce qu'ils ne pouvoient faire de leurs forces. Patience doncques est une espreuve aux saints, que Dieu donne vrayement le secours qu'il a promis, quand il est mestier. Par cela aussi leur espérance est confirmée : pource que ce seroit trop grande ingratitudo, de n'attendre point pour l'advenir la vérité de Dieu, laquelle jà ils ont esprouvée estre ferme et immuable. Nous voyons desjā combien de proufits prouviennent de la croix, comme d'un fil perpétuel. Car icelle renversant la fausse opinion que nous concevons naturellement de nostre propre vertu, et descouvrant nostre hypocrisie, laquelle nous séduit et abuse par ses flatteries, elle rabat la présomption de nostre chair, laquelle nous estoit pernicieuse. Après nous avoir ainsi humilié : elle nous apprend de nous reposer en Dieu : lequel estant nostre fondement, ne nous laisse

point succomber ne perdre courage. De ceste victoire s'ensuyt espérance, d'autant que le Seigneur en accomplissant ce qu'il a promis, establit sa vérité pour l'advenir. Certes quand il n'y auroit que ces causes seules, il appert combien nous est nécessaire l'exercitation de la croix. Car ce n'est point un petit proufit, que l'amour de nous-mesmes, laquelle nous aveugle, soit ostée, afin que nous cognossons droictement nostre foibleesse : d'avoir un droict sentiment d'icelle, afin d'apprendre une desfiance de nous-mesmes : de nous desfier de nous-mesmes, afin de transférer nostre fiance en Dieu : de nous appuyer sur Dieu en certaine fiance de cœur, afin que par le moyen de son aide nous persévérons jusques à la fin victorieux : consister en sa grâce, à ce que nous le cognossons estre vray et fidèle en ses promesses : avoir la certitude de ses promesses notoires, à ce que nostre espérance soit par cela confermée.

4 Le Seigneur a encores une autre raison d'affliger ses serviteurs : c'est afin d'esprouver leur patience, et les instruire à obéissance. Non pas qu'ils puissent avoir autre obéissance que celle qu'il leur a donnée : mais il luy plaist de monstrer ainsi et testifier les grâces qu'il a mises en ses fidèles, à ce qu'elles ne demeurent point oisives et cachées au dedans. Parquoy quand il met en avant la vertu et constance de souffrir qu'il a donnée à ses serviteurs, il est dit qu'il esprouve leur patience. Dont aussi ces façons de parler sont déduites : qu'il a tenté Abraham, et a cognu sa piété, d'autant qu'il n'a point refusé d'immoler son fils pour luy complaire¹. Pourtant saint Pierre dit que nostre foy n'est pas moins esprouvée par tribulation, que l'or est examiné en la fournaise². Or qui est-ce qui niera cela estre expédient, qu'un don si excellent, lequel le Seigneur a fait à ses serviteurs, soit appliqué en usage, afin d'estre fait notoire et manifeste? Car jamais on ne l'estimeroit autrement comme il appartient. Que si le Seigneur a juste raison de donner matière aux vertus qu'il a mises en ses fidèles, pour les exerciter,

1) Ps. XXX, 8.

2) Rom. V 3, 4.

1 Gen. XXII, 1, 12.

2) 1 Pierre I, 7.

à ce qu'elles ne demeurent point en cage, et mesmes à ce qu'elles ne soient point inutiles : nous voyons que ce n'est pas sans cause qu'il envoie afflictions, sans lesquelles leur patience seroit nulle. Je di aussi qu'il les instruit par ce moyen à obéir : veu qu'ils apprenent par cela de ne vivre pas à leur souhait, mais à son plaisir. Certes si toutes choses leur advenoyent comme ils demandent, ils ne scauroyent que c'est de suyvre Dieu. Or Sénèque philosophe payen, dit que ç'a esté un ancien proverbe, quand on voulloit exhorter quelqu'un à endurer patiemment adversitez, d'user de ce mot, Il faut suyvre Dieu¹. En quoy ils signifioyent que lors finalement l'homme se submet au joug du Seigneur, quand il se laisse chastier, et preste volontairement la main et le dos à ses verges. Or si c'est chose raisonnable que nous nous rendions en toutes manières obéissans au Père céleste : il n'est pas à refuser qu'il nous accoustume en toute manière qu'il est possible à luy rendre obéissance.

5 Toutesfois nous ne voyons pas encores combien icelle est requise, sinon que nous réputions quelle est l'intempérance de nostre chair, à rejeter le joug du Seigneur, incontinent qu'elle est un peu délicatement traitée. Car il en advient autant qu'aux chevaux rebelles : lesquels après avoir esté quelque temps en l'estable oisifs et bien repeus, ne se peuvent puis après donter, et ne reconnoissent leur maistre, auquel ils se laissoyent au paravant ranger. Brief, ce que le Seigneur se plaind estre advenu au peuple d'Israël, se voit coustumièremet en tous hommes : c'est qu'estans engrassez en trop douce nourriture, ils regimbent contre celuy qui les a nourris². Bien est vray qu'il convenoit que la bénédicience de Dieu nous attrast à réputer et aimer sa bonté : mais puis que nostre ingratitudo est telle, que nous sommes plustost corrompus pas sa douceur et son traitement amiable, qu'incitez à bien, il est plus que nécessaire qu'il nous tienne la bride serrée, et nous entretiene en quelque discipline, de peur que ne nous

desbordions en telle pétulance. Pour ceste cause, afin que nous ne devenions fiers par trop grande abundance de biens, afin que les honneurs ne nous enorgueillissent, afin que les ornementz que nous avons selon le corps ou selon l'âme, n'engendrent quelque fierté ou desbordement en nous, le Seigneur vient au-devant, et y met ordre, refrinant et dontant par le remède de la croix l'insolence de nostre chair. Et ce en diverses sortes, comme il cognoit estre expédient et salutaire à chacun; car nous ne sommes point si malades les uns que les autres, ne d'une mesme maladie : et pourtant il n'est ja mestier que la cure soit pareille en tous. C'est la raison pourquoy il exerce les uns en une espèce de croix, les autres en l'autre. Néanmoins combien qu'en voulant pourvoir à la santé de tous, il use de plus douce médecine envers les uns, de plus aspre et rigoureuse envers les autres, si est-ce qu'il n'en laisse pas un exempt, d'autant qu'il cognoist tout le monde estre malade.

6 D'avantage, il est mestier que nostre bon Père non-seulement préviene nostre infirmité pour l'advenir : mais il est aussi expédient souventesfois qu'il corrige nos fautes passées, pour nous retenir en obéissance vers soy. Pourtant, incontinent qu'il nous vient quelque affliction, nous devons avoir souvenance de nostre vie passée. En ce faisant nous trouverons sans doute que nous avons commis quelque faute digne d'un tel chastiment ; combien qu'à la vérité, il ne nous faloit prendre de la recognoissance de nostre péché la principale matière pour nous exhorter à patience : car l'Ecriture nous bailler en main une bien meilleure considération, en disant que le Seigneur nous corrige par adversitez, afin de ne nous point condamner avec ce monde¹. Nous avons doncques à recognoistre la clémence et bénignité de nostre Père au milieu de la plus grande amerume qui soit aux tribulations : veu qu'en cela mesmes il ne cesse d'avancer nostre salut; car il nous afflige non pas pour nous perdre ou rui-ner, mais pour nous délivrer de la con-

¹⁾ *De vita beata, cap. XV.* ²⁾ *Deut. XXXII, 15.*

¹⁾ *I Cor. XI, 32.*

damnation de ce monde. Ceste pensée nous mènera à ce que l'Ecriture nous enseigne ailleurs, disant, Mon enfant, ne rejette point la correction du Seigneur, et ne te fasche point quand il t'argue : car Dieu corrige ceux qu'il aime, et les entretient comme ses enfans¹. Quand nous oyons dire que ses corrections sont verges paternelles, n'est-ce pas nostre office de nous rendre enfans dociles, plutost qu'en résistant ensuyvre les gens désespérés, qui sont endurcis en leurs maléfices? Le Seigneur nous perdroit s'il ne nous retroit à soy par corrections, quand nous avons failli. Et comme dit l'Apostre, Nous sommes bastars, et non pas enfans légitimes, s'il ne nous tient en discipline². Nous sommes doncques par trop pervers si nous ne le pouvons endurer, quand il nous déclare sa bénévolence et le soin qu'il a de nostre salut. L'Ecriture note ceste différence entre les incrédules et les fidèles : que les premiers à la manière des serfs anciens qui estoient de nature perverse, ne font qu'empirer et s'endurcir au fouet : les seconds proufistent à repentance et amendement comme enfans bien nais : eslisons maintenant desquels nous aimons mieux estre. Mais pource qu'il a esté traitté autre part de cest argument, il nous suffira d'en avoir yci touché en brief.

7 Mais la souveraine consolation est, quand nous endurons persécution pour justice; car il nous doit lors souvenir quel honneur nous fait le Seigneur en nous donnant les enseignes de sa gendarmerie. J'appelle Persécution pour justice, non-seulement quand nous souffrons pour défendre l'Evangile, mais aussi pour maintenir toute cause équitable. Soit doncques que pour défendre la vérité de Dieu contre les mensonges de Satan, ou bien pour soutenir les innocens contre les meschans, et empescher qu'on ne leur face tort et injure, il nous fale encourir haine et indignation du monde, dont nous venions en danger de nostre honneur, ou de nos biens, ou de nostre vie, qu'il ne nous face point de mal de

nous employer jusques-là pour Dieu, et que nous ne nous réputions malheureux, quand de sa bouche il nous prononce estre bienheureux¹. Il est bien vray que povreté, si elle est estimée en soy-mesme, est misère : semblablement exil, mespris, ignominie, prison : finalement la mort est une extrême calamité : mais où Dieu aspire par sa faveur, il n'y a nulle de toutes ces choses, laquelle ne nous tourne à bonheur et félicité. Contentons-nous doncques plutost du témoignage de Christ que d'une fausse opinion de nostre chair : de là adviendra qu'à l'exemple des Apostres, nous nous resjouirons toutesfois et quantes qu'il nous réputera dignes que nous endurions contumelie pour son Nom². Car si estans innocens et de bonne conscience, nous sommes despouillez de nos biens par la meschanceté des iniques, nous sommes biens apovris devant les hommes, mais par cela les vrayes richesses nous accroissent envers Dieu au ciel. Si nous sommes chassez et bannis de nostre pays, nous sommes d'autant plus avant receus en la famille du Seigneur. Si nous sommes vexez et molestez, nous sommes d'autant plus confermez en nostre Seigneur pour y avoir recours. Si nous recevons opprobre et ignominie, nous sommes d'autant plus exaltez au royaume de Dieu. Si nous mourons, l'ouverture nous est faite en la vie bienheureuse. Ne seroit-ce pas grand'honte à nous d'estimer moins les choses que le Seigneur a tant prisées, que les délices de ce monde, lesquelles passent incontinent comme fumée?

8 Puis doncques que l'Ecriture nous reconforte ainsi en toute ignominie et calamité que nous avons à endurer pour la défense de justice, nous sommes trop ingrats si nous ne les portons patiemment, et d'un cœur alaigre : singulièrement veu que ceste espèce de croix est propre aux fidèles par-dessus toutes les autres : et que par icelle Christ veut estre glorifié en eux, comme dit saint Pierre³. Or d'autant qu'il est plus fascheux et aigre à tous esprits hautains et

¹⁾ Prov. III, 11, 12.

²⁾ Héb. XII, 8.

¹⁾ Matth. V, 10.

²⁾ Act. V, 41.

³⁾ 1 Pierre IV, 11.

courageux de souffrir opprobre, qu'une centaine de morts, saint Paul nous admoneste, qu'espérans en Dieu non-seulement nous serons sujets à persécutions, mais aussi à vitupères¹; comme ailleurs il nous incite par son exemple à cheminer par infamie comme par bonne réputation². Combien que Dieu ne requiert point de nous une telle liesse laquelle oste toute amertume de douleur : autrement la patience des saints seroit nulle en la croix, sinon qu'ils fussent tormentez de douleurs, et sentissent angoisse quand on leur fait quelque moleste. Semblablement si la povreté ne leur estoit dure et aspre, s'ils n'enduroyent quelque torment en la maladie, si l'ignominie ne les poignoit, si la mort ne leur estoit en horreur, quelle force ou modération seroit-ce de mespriser toutes ces choses ? Mais comme ainsi soit qu'une chacune d'icelles ait une amertume conjointe, de laquelle elle poingt les cœurs de nous tous naturellement : en cela se démontre la force d'un homme fidèle, si estant tenté du sentiment d'une telle aigreur, combien qu'il travaille griefvement, toutesfois en résistant il surmonte et viene au-dessus. En cela se déclare la patience, si estant stimulé par ce mesme sentiment, il est toutesfois restreint par la crainte de Dieu, comme par une bride à ce qu'il ne se desborde point en quelque despitement ou autre excès. En cela apparoist sa joye et liesse : si estant navré de tristesse et douleur, il acquiesce néanmoins en la consolation spirituelle de Dieu.

9 Ce combat que soustienent les fidèles contre le sentiment naturel de douleur, en suivant patience et modération, est trèsbien descrit par saint Paul en ces paroles, Nous endurons tribulation en toutes choses, mais nous ne sommes point en destresse : nous endurons povreté, mais nous ne sommes point destitué : nous endurons persécution, mais nous ne sommes point abandonnez : nous sommes comme abatus, mais nous ne périssons point³. Nous voyons que porter patiemment la croix, n'est pas estre

du tout stupide, et ne sentir douleur aucune : comme les Philosophes stoïques ont follement descrit le temps passé un homme magnanime, lequel ayant despouillé son humanité, ne fust autrement touché d'adversité que de prospérité, ny autrement de choses tristes que de joyeuses : ou plustost qu'il fust sans sentiment comme une pierre. Et qu'ont-ils proufisé avec ceste si haute sagesse ? C'est qu'ils ont dépeint un simulacre de patience, lequel n'a jamais esté trouvé entre les hommes, et n'y peut estre du tout : et mesmes en voulant avoir une patience trop exquise, ils ont osté l'usage d'icelle entre les hommes. Il y en a aussi maintenant entre les Chrestiens de semblables : lesquels pensent que ce soit vice, non seulement de gémir et pleurer, mais aussi de se contrister et estre en solicitude. Ces opinions sauvages procèdent quasi de gens oisifs : lesquels s'exerçans plus-tost à spéculer qu'à mettre la main à l'œuvre, ne peuvent engendrer autre chose que telles fantasies. De nostre part nous n'avons que faire de ceste si dure et rigoureuse philosophie, laquelle nostre Seigneur Jésus a condamnée non-seulement de paroles, mais aussi par son exemple. Car il a gémi et pleuré, tant pour sa propre douleur, qu'en ayant pitié des autres : et n'a pas autrement appris à ses disciples de faire. Le monde, dit-il, s'esjouira, et vous serez en destresse : il rira, et vous pleureriez¹. Et afin qu'on ne tournaist cela à vice, il prononce ceux qui pleurent estre bien heureux². Ce qui n'est point de merveille. Car si on réprouve toutes larmes, que jugerons-nous du Seigneur Jésus, du corps duquel sont distillées gouttes de sang³? Si on taxe d'incrédulité tout espaventement : qu'estimerons-nous de l'horreur dont il fust si merveilleusement estonné ? Si toute tristesse nous desplaist : comment approuverons-nous ce qu'il confesse, son âme estre triste jusques à la mort ?

10 J'ay voulu dire ces choses pour retirer tous bons cœurs de désespoir, afin qu'ils ne renoncent point à l'estude de patience, combien qu'ils ne soyent du

1) 1 Tim. IV, 10.
2) 2 Cor. VI, 8.
3) 2 Cor. IV, 8, 9.

1) Jean XVI, 20.
2) Matth. V, 4.
3) Luc XXII, 45.

tout à délivre d'affection naturelle de douleur. Or il convient que ceux qui font de patience stupidité, et d'un homme fort et constant un tronc de bois, perdent courage et se désespèrent, quand ils se voudront adonner à patience. L'Ecriture au contraire loue les saints de tolérance, quand ils sont tellement affligréz de la dureté de leurs maux, qu'ils n'en sont pas rompus pour défaillir : quand ils sont tellement pointis d'amertume, qu'ils ont une joie spirituelle avec, quand ils sont tellement pressez d'angoisses, qu'ils ne laissent point de respirer, se resjouissans en la consolation de Dieu. Cependant ceste répugnance se démeine en leurs coeurs : c'est que le sens de nature fuit et a en horreur tout ce qui luy est contraire : d'autre part, l'affection de piété les tire en obéissance de la volonté de Dieu, par le milieu de ses difficultez. Laquelle répugnance Jésus-Christ a exprimée parlant ainsi à saint Pierre,
Quand tu estois jeune, tu te ceignois à ton plaisir, et cheminois où bon te sembloit : quand tu seras vieil, un autre te ceindra, et te mènera où tu ne voudras point¹. Il n'est pas certes vray-semblable que saint Pierre ayant à glorifier Dieu par la mort, ait été trainé à ce faire par contrainte et maugré qu'il eust : autrement son martyre n'auroit pas grand'louange. Néanmoins combien qu'il obtémprast à l'ordonnance de Dieu d'un courage franc et alaigre, pource qu'il n'avoit point despoillé son humanité, il estoit distrait en double volonté. Car quand il réputoit la mort cruelle qu'il devoit souffrir, estant estonné de l'horreur d'icelle, il en fust volontiers eschappé. D'autre part, quand il considéroit qu'il y estoit appellé par le commandement de Dieu, il s'y présentoit volontiers, et mesmes joyeusement, mettant toute crainte sous le pied. Pourtant si nous voulons estre disciples de Christ, il nous faut mettre peine que nos coeurs soyent remplis d'une telle révérence et obéissance de Dieu, laquelle puisse dompter et subjuger toutes affections contraires à son plaisir. De là il adviendra qu'en quelque tribulation que nous

soyons, en la plus grande destresse de cœur qu'il sera possible d'avoir, nous ne laisserons point de retenir constamment patience : car les adversitez auront toujours leur aigreur, laquelle nous mordra. Pour laquelle cause, estans affligez de maladie nous gémirons, et nous plaindrions, et désirerons santé : estans presséz d'indigence, nous sentirons quelques aiguillons de perplexité et solicitude. Parallèlement l'ignominie, contemnemment, et toutes autres injures nous navreront le cœur. Quand il y aura quelqu'un de nos parens mort, nous rendrons à nature les larmes qui luy sont deues : mais nous reviendrons tousjours à ceste conclusion : Néanmoins Dieu l'a voulu, suyvons doncques sa volonté. Mesmes il faut que ceste cogitation intervienne parmi les ponctions de douleur, et larmes et gémissemens, afin de réduire nostre cœur à porter joyeusement les choses desquelles il est ainsi contristé.

¶ Pource que nous avons pris la principale raison de bien tolérer la croix, de la considération de la volonté de Dieu : il faut briefvement définir quelle différence il y a entre la patience chrestienne et philosophique. Il y a eu bien peu de Philosophes qui soyent montez si haut, que d'entendre les hommes estre exercitez de la main de Dieu par afflictions, et pourtant, qu'en cest endroit il nous faut obtempérer à sa volonté. Mais encores ceux qui sont venus jusques-là, n'ameintent point d'autre raison, sinon pource qu'il est nécessaire. Or qu'est cela dire autre chose, sinon qu'il faut céder à Dieu, pource qu'en vain on s'efforceroit d'y résister? Car si nous obéissons à Dieu seulement pource qu'il est nécessaire, quand nous pourrons fuir, nous cesserons de luy obéir. Mais l'Ecriture veut bien que nous considérons autre chose en la volonté de Dieu : asçavoir premièrement sa justice et équité, puis après le soin qu'il a de nostre salut. Pourtant les exhortations chrestiennes sont telles : Soit que povreté, ou bannissement, ou prison, ou contumélie, ou maladie, ou perte de parens, ou autre adversité nous tormenté, nous avons à penser que rien de ces choses n'advient

¹ Jean XXI, 18.

sinon par le vouloir et providence du Seigneur : d'avantage qu'iceluy ne fait rien sinon d'une justice bien ordonnée. Car quoy? les péchez que nous commettons journallement, ne méritent-ils pas d'estre chastiez plus asprement cent mille fois et de plus grande sévérité, que n'est celle dont il use? N'est-ce pas bien raison que nostre chair soit dontée, et comme accoustumée au joug, à ce qu'elle ne s'escare point en intempérance selon que sa nature porte? La justice et vérité de Dieu ne sont-elles pas bien dignes que nous endurions pour elles? Si l'équité de Dieu apparoist évidemment en toutes nos afflictions, nous ne pouvons sans iniquité murmurer ne rebeller. Nous n'oyons pas ici ceste froide chanson des Philosophes, qu'il se fale submettre d'autant qu'il est nécessaire : mais une remonstrance vive et plene d'efficace, qu'il faut obtempérer, pource qu'il n'est licite de résister, qu'il faut prendre patience, pource qu'impatience est contumace contre la justice de Dieu. Or pource qu'il

n'y a rien qui nous soit droittement amiable, sinon ce que nous cognoissons nous estre bon et salutaire, le Père de miséricorde nous console aussi bien en cest endroict, affirmant qu'en ce qu'il nous afflige par croix, il pourvoit à nostre salut. Que si les tribulations nous sont salutaires, pourquoi ne les recevrons-nous d'un cœur paisible et non ingrat? parquoy en les endurant patiemment nous ne succombons point à la nécessité, mais acquiesçons à nostre bien. Ces considérations, di-je, feront qu'autant que nostre cœur est enserré en la croix par l'aigreur naturelle d'icelle, d'autant sera-il dilaté de joye spirituelle. De là aussi s'ensuyra action de grâces, laquelle ne peut estre sans joie. Or si la louange du Seigneur et action de grâces, ne peut sortir que d'un cœur joyeux et alaigre, et néanmoins ne doit estre empêchée par rien du monde, de là il appert combien il est nécessaire que l'amer-tume qui est en la croix soit tempérée de joie spirituelle.

CHAPITRE IX.

De la méditation de la vie à venir.

¶ Outreplus, de quelque genre de tribulation que nous soyons affligez, il nous faut toujours regarder ceste fin, de nous accoustumer au contemnement de la vie présente, afin d'estre par cela incitez à méditer la vie future. Car pource que le Seigneur cognoist trèsbien comme nous sommes enclins à une amour aveugle, et mesmes brutale de ce monde : il use d'un moyen fort propre pour nous en retirer, et resveiller nostre paresse, afin que nostre cœur ne s'attache point trop en une telle folle amour. Il n'y a personne de nous qui ne vueille estre veu aspirer tout le cours de sa vie à l'immortalité célesté, et s'efforcer d'y parvenir. Car nous avons honte de n'estre en rien plus excellens que les bestes brutes, desquelles la condition ne seroit de rien moindre à la nostre, s'il ne nous restoit quelque espoir d'éternité après la mort. Mais si on exa-

mine les conseils, délibérations, entreprisnes et œuvres d'un chacun, on n'y verra rien que terre. Or ceste stupidité vient de ce que nostre entendement est comme esblouy de la vaine clairté qu'ont les richesses, honneurs et puissances, en apparence extérieure, et ainsi ne peut regarder plus loing. Parceillement nostre cœur estant occupé d'avarice, d'ambition, et d'autres mauvaises concupiscences, est ici attaché tellement qu'il ne peut regarder en haut. Finalement toute l'âme estant enveloppée, et comme empestrée en délices charnelles, cherche sa félicité en terre. Le Seigneur doncques pour obvier à ce mal enseigne ses serviteurs de la vanité de la vie présente, les exerçans assiduellement en diverses misères. Afin doncques qu'ils ne se promettent en la vie présente paix et repos, il permet qu'elle soit souvent inquiétée et moles-

tée par guerres, tumultes, brigandages, ou autres injures. Afin qu'ils n'aspirent point d'une trop grande cupidité aux richesses caduques, ou acquiescent en celles qu'ils possèdent, il les rédige en indigence, maintenant par stérilité de terre, maintenant par feu, maintenant par autre façon : ou bien il les contient en médiocrité. Afin qu'ils ne prenent point trop de plaisir en mariage, ou il leur donne des femmes rudes et de mauvaise teste, qui les tormentent : ou il leur donne de mauvais enfans, pour les humilier : ou il les afflige en leur ostant femmes et enfans. S'il les traite doucement en toutes ces choses : toutesfois afin qu'ils ne s'enorgueillissent point en vain gloire, ou s'eslèvent en confiance désordonnée, il les advertit par maladies et dangers, et quasi leur met devant les yeux combien sont fragiles et de nulle durée tous les biens qui sont sujets à mortalité. Pourtant nous proufions lors trèsbien en la discipline de la croix, quand nous apprenons que la vie présente, si elle est estimée en soy, est plene d'inquiétude, de troubles, et du tout misérable, et n'est bien heureuse en nul endroit : que tous les biens d'icelle qu'on a en estime sont transitoires et incertains, frivoles et meslez avec misères infinies : et ainsi de cela nous concluons qu'il ne faut ici rien chercher ou espérer que bataille : quand il est question de nostre couronne, qu'il faut eslever les yeux au ciel, car c'est chose certaine, que jamais nostre cœur ne se dresse à bon escient à désirer et méditer la vie future, sans estre premièrement touché d'un contemnement de la vie terrienne.

2 Il n'y a nul moyen entre ces deux extrémitez : c'est qu'il faut que la terre nous soit en mespris, ou qu'elle nous tiene attachez en une amour intempérée de soy. Parquoy si nous avons quelque soin d'immortalité, il nous faut diligemment efforcer à cela, que nous nous despatrions de ces mauvais liens. Or pource que la vie présente a toujours force délices pour nous attraire, et a grande apparence d'aménité, de grâce et de douceur pour nous amieller, il nous est bien mestier d'estre retirez d'heure en heure,

à ce que nous ne soyons point abusez, et comme ensorcelez de telles flatteries. Car qu'est-ce qu'il adviendroit, je vous prie, si nous jouissions yci d'une félicité perpétuelle, veu qu'estans picquez assiduellement de tant d'esperons, ne nous pouvons assez resveiller pour réputer nostre misère ? Non-seulement les gens scavans cognissent que la vie humaine est semblable à ombre ou fumée : mais c'est aussi un proverbe commun entre le populaire. Et pource qu'on voyoit que c'estoit une chose fort utile à cognoistre, on l'a célébrée par plusieurs belles sentances : et néantmoins il n'y a chose au monde que nous considérons plus négligemment, ou dont il nous souviene moins. Car nous faisons toutes nos entreprisnes comme constituans nostre immortalité en terre. Si on ensevelit un mort, ou si nous sommes en un cimetière entre les sépulchres : pource que lors nous avons une image de mort devant les yeux, je confesse que lors nous philosophons trèsbien de la fragilité de ceste vie. Combien encores que cela ne nous advienne pas toujours : car aucunesfois ces choses ne nous esmeuvent guères. Mais quand il advient, c'est une philosophie transitoire, laquelle s'escouloit si tost que nous avons tourné le dos : tellement qu'il n'en reste nulle mémoire : brief elle s'escoule tout ainsi comme un cri de peuple en un théâtre. Car ayans oublié non-seulement la mort, mais aussi nostre condition mortelle, comme si jamais nous n'en eussions oy parler, nous retombons en une folle confiance et trop asseurée de l'immortalité terrienne. Si quelqu'un cependant nous allège le proverbe ancien, que l'homme est un animau d'un jour, nous le confessons bien : mais c'est tellement sans y penser, que ceste cogitation demeure toujours fichée en nostre cœur, que nous avons yci à vivre perpétuellement. Qui est-ce doncques qui niera que ce nous est une chose trèsnecessaire, je ne di point d'estre admonestez, mais aussi d'estre convaincus par tant d'expériences qu'il est possible, combien est la condition de l'homme malheureuse quant à la vie mondaine, veu qu'en estant convain-

cus, à grand'peine laissons-nous de l'avoir en telle admiration, que nous en sommes quasi tous eslourdis, comme si elle contenoit en soy toute félicité? Ors'il est mestier que le Seigneur nous instruise ainsi, nostre office est d'escouter ses remonstrances, par lesquelles il resveille nostre nonchalance, à ce que contemnant le monde, nous aspirions de tout nostre cœur à la méditation de la vie future.

3 Toutesfois les fidèles doyent s'accoustumer à un tel contemnement de la vie présente, lequel n'engendre point une hayne d'icelle, ni ingratitudo envers Dieu. Car combien que ceste vie soit pleine de misères infinies, toutesfois à bon droict elle est nombrée entre les bénédictions de Dieu, lesquelles ne sont point à mespriser. Pourtant si nous ne recognoissions nulle grâce de Dieu en icelle, nous sommes coupables d'une grande ingratitudo. Singulièrement elle doit estre aux fidèles tesmoinage de la bénévolence du Seigneur, veu qu'elle est destinée du tout à avancer leur salut. Car le Seigneur, devant que nous révèler plenement l'héritage de la gloire immortelle, se veut déclarer Père à nous en choses moindres : asçavoir en ses bénéfices que nous recevons journellement de sa main. Puis doncques que ceste vie nous sert à entendre la bonté de Dieu, n'en tiendrons-nous conte comme si elle n'avoit nul bien en soy? Parquoy il faut que nous ayons ce sentiment et affection, de la réputer estre don de la bénignité divine, lequel n'est point à refuser. Car quand les tesmognages de l'Escriture défaudroyent, lesquels néantmoins ne défaillent pas, encores la nature mesme nous exhorte que nous devons rendre action de grâces à Dieu, d'autant qu'il nous a créez et mis en ce monde, d'autant qu'il nous y conserve et nous administre toutes choses nécessaires pour y consister. D'avantage, ceste raison est encores plus grande, si nous réputons qu'il nous y prépare à la gloire de son royaume. Car il a une fois ordonné que ceux qui doyent estre couronnez au ciel, bataillent premièrement en terre : afin de ne point triompher jusques après avoir surmonté les difficultez de la guerre, et avoir obtenu victoire.

Or l'autre raison a aussi son poids : c'est que nous commençons ici à gouster la douceur de sa bénignité en ses bénéfices, à ce que nostre espoir et désir soit incité à en appéter la plene révélation. Après que nous aurons cela arresté, asçavoir que c'est un don de la clémence divine que la vie terrienne, pour lequel, comme nous luy sommes obligez, aussi qu'il nous en faut estre recognoissans : lors il sera temps de descendre à considérer la malheureuse condition d'icelle, afin de nous desveloper de ceste trop grande cupidité : à laquelle (comme nous avons montré) nous sommes enclins naturellement.

4 Or tout ce que nous osterons à l'amour désordonnée d'icelle, il faudra le transférer au désir de la vie céleste. Je confesse bien que ceux qui ont jugé que nostre souverain bien seroit de ne naistre jamais : le second, de mourir bien tost, ont eu bonne opinion selon leur sens humain. Car veu qu'ils estoient Payens destituez de la lumière de Dieu, et de vraye religion, que pouvoient-ils veoir en la vie terrienne, sinon toute povreté et horreur? Ce n'estoit pas aussi sans raison que le peuple des Scythes pleuroit à la nativité de ses enfans : et quand quelqu'un de leurs parens mouroit, qu'ils s'en resjouissoient et faisoient feste solennelle : mais ils ne proutifoyent de rien en cela. Car pource que la vraye doctrine de foy leur défailloit, ils ne voyoient point comment ce qui n'est ne bienheureux ne désirable de soy-mesme, tourne en salut aux fidèles. Parquoy la fin de leur jugement estoit désespoir. Que les serviteurs de Dieu doncques suyvent toujours ce but, en estimant ceste vie mortelle : c'est que voyans qu'il n'y a que misère en icelle, ils soyent plus à délivrre et plus dispos à méditer la vie future et éternelle. Quand ils seront venus à les comparer ensemble, lors non-seulement ils pourront passer légèrement la première, mais aussi la contemner, et ne l'avoir en nulle estime au pris de la seconde. Car si le ciel est nostre païs, qu'est-ce autre chose de la terre qu'un passage en terre estrange? et selon qu'elle nous est maudite pour le péché, un exil mesme et bannissement? Si le départe-

ment de ce monde est une entrée à vie, qu'est-ce autre chose de ce monde qu'un sépulchre? et demeurer en iceluy, qu'est-ce autre chose que d'estre plongez en la mort? Si c'est liberté que d'estre délivré de ce corps, qu'est-ce autre chose du corps qu'une prison? Et si nostre souveraine félicité est de jouir de la présence de Dieu, n'est-ce pas misère de n'en point jouir? Or jusques à ce que nous sortions de ce monde, nous serons comme eslongnez de Dieu¹. Parquoy si la vie terrienne est accomparée à la vie céleste, il n'y a doute qu'elle peut estre mesprisée, et quasi estimée comme fiente. Bien est vray que nous ne la devons jamais bayr, sinon d'autant qu'elle nous détient en sujéction de péché: combien encores que proprement cela ne lui est pas à imputer. Quoy qu'il en soit, si nous faut-il tellement en estre las ou faschez, qu'en désirant d'en veoir la fin, nous soyons cependant appareillez de demeurer en icelle, au bon plaisir de Dieu: afin que nostre ennuy soit loing de tout murmure et impatience. Car c'est comme une station en laquelle le Seigneur nous a colloquez, et en laquelle il nous faut demeurer jusques à tant qu'il nous en rappelle. Sainct Paul déplore bien sa condition, de ce qu'il est détenu comme lié en la prison de son corps plus long temps qu'il ne voudroit: et souspire d'un désir ardent qu'il a d'estre délivré². Toutesfois pour obtempérer au vouloir de Dieu, il proteste qu'il est prest à l'un et à l'autre: pource qu'il se cognossoit debiteur de Dieu à glorifier son nom, fust par vie fust par mort³. Or c'est à faire au Seigneur de déterminer ce qui est expédition pour sa gloire. Parquoy s'il nous convient de vivre et mourir à luy, laissons à son bon plaisir tant nostre vie que nostre mort: tellement néanmoins que nous désirions toujours nostre mort, et la méditions assiduellement, mesprisans ceste vie mortelle au pris de l'immortalité future, et désirans d'y renoncer toutesfois et quantes qu'il plaira au Seigneur, à cause qu'elle nous détient en servitude de péché.

5 Mais cela est une chose semblable à

un monstre, que plusieurs qui se vantent d'estre Chrestiens, au lieu de désirer la mort l'ont en telle horreur. qu'incontinent qu'ils en oyent parler, ils tremblent comme si c'estoit le plus grand malheur qui leur peust advenir. Ce n'est point de merveille si le sens naturel est esmeu et estonné, quand nous oyons parler que nostre corps doit estre séparé de l'âme: mais cela n'est nullement tolérable, qu'il n'y ait point tant de lumière en un cœur chrestien, qu'elle puisse surmonter et opprimer ceste crainte telle quelle, par une plus grande consolation. Car si nous considérons que ce tabernacle de nostre corps, lequel est infirme, vicieux, corruptible, caduque, et tendant à pourriture, et de faict est quasi démolí, afin d'estre après restauré en une gloire parfaite, ferme, incorruptible, et céleste: la foy ne nous contraindra-t-elle point d'appéter ardemment ce que nature fuit et a en horreur? Si nous pensons que par la mort nous sommes rappelez d'un misérable exil, afin d'habiter en nostre pais, voire nostre pais céleste, n'aurons-nous pas à concevoir une singulière consolation de cela? Mais quelqu'un objectera, que toutes choses désirent de persister en leur estre. Je le confesse: et pour ceste cause je maintien qu'il nous faut aspirer à l'immortalité future, là où nous aurons une considération arrestée, laquelle n'apparoist nulle part en terre. Car sainct Paul enseigne trèsbien les fidèles de marcher alaigrement à la mort: non pas comme s'ils vouloyent estre desvestus: mais pource qu'ils désirent estre encores mieux revestus⁴. Est-ce raison que les bestes brutes, et mesmes les créatures insensibles, jusques au bois et pierres, ayans comme quelque sentiment de leur vanité et corruption, soient en attente du jour du jugement pour estre délivrées d'icelle²: nous au contraire, ayans premièrement quelque lumière de nature, d'avantage estans illuminez de l'Esprit de Dieu, quand il est question de nostre estre, n'eslevions point les yeux par-dessus ceste pourriture terrienne? Mais ce n'est pas mon intention

1) 2 Cor. V, 6.

2) Rom. VII, 24.

3) Phil. I, 21.

4) 2 Cor. V, 2, 4.

2) Rom. VIII, 19.

de disputer yci au long contre une si grande perversité. Et de fait, j'ay du commencement protesté, que je ne vouloye point yci traiter une chacune matière par forme d'exhortation. Je conseilleroye à telles gens d'un courage si timide, de lire le livre de saint Cyprien, qu'il a intitulé, *De la mortalité*: n'estoit qu'ils sont dignes qu'on les renvoie aux Philosophes, ausquels ils trouveront un contemnemment de mort qui leur devra faire honte. Toutesfois il nous faut tenir ceste maxime, que nul n'a bien proufté en l'eschole de Christ, sinon celuy qui attend en joie et liesse le jour de la mort, et de la dernière résurrection. Car saint Paul descriut tous les fidèles par ceste marque¹: et l'Ecriture a ceste coutume de nous rappeler là, quand elle nous veut proposer matière de resjouissance, *Esjouissez-vous*, dit le Seigneur, et levez la teste en haut, car vostre rédemption approche². Quel propos y a-il, je vous prie, que ce que Jésus-Christ a pensé estre propre à nous resjouir, n'engendre en nous sinon tristesse et estonnement? Si ainsi est, pourquoy nous glorifions-nous d'estre ses disciples? Retenons-nous donc en meilleur sens, et combien que la cupidité de nostre chair, comme elle est aveugle et stupide, répugne, ne doutons point de souhaiter l'adýnement du Seigneur comme une chose trèsheureuse: et non-seulement par simple désir, mais jusques à gémir et soupirer après. Car il nous viendra Rédempteur pour nous introduire en l'héritage de sa gloire, après nous avoir retirez de ce gouffre de tous maux et misères.

6 Pour vray il est ainsi, c'est qu'il faut que tous fidèles, ce pendant qu'ils habitent en terre soyent comme brebis destinées à la boucherie³, afin d'estre faits conformes à leur chef Jésus-Christ. Ils seroyent doncques désespérément malheureux, sinon qu'ils dressassent leur entendement en haut pour surmonter tout ce qui est au monde, et outrepasser le regard des choses présentes⁴. Au contraire, s'ils ont une fois eslevé leurs pensées par-dessus les choses terriennes,

quand ils verront les iniques fleurir en richesses et honneurs, estre en bon repos, avoir toutes choses à souhait, vivre en délices et pompes, voire mesmes quand ils seront traitez par iceux inhumainement, quand ils endureront contumélie, quand ils seront pillez ou affligez de quelque manière d'outrage que ce soit, encors leur sera-il facile de se reconforter en tels maux. Car ils auront toujours devant les yeux ce jour dernier, auquel ils sçauront que le Seigneur doit recueillir ses fidèles au repos de son royaume, torcher les larmes de leurs yeux, les couronner de gloire, les vestir de liesse, les rassasier de la douceur infinie de ses délices, les exalter en sa hautesse, en somme, les faire participans de sa félicité¹. Au contraire, jeter en extrême ignominie les iniques qui se seront magnitez en terre, changer leurs délices en horribles tormens, leur ris et joye en pleurs et grincement de dents, inquiéter leur repos par merveilleux troubles de conscience: en somme, les plonger au feu éternel, et les mettre à la sujétion des fidèles, lesquels ils auront mal traitiez iniquement. Car ceste-ci est la justice (comme tesmoigne saint Paul) de donner repos aux misérables et injustement affligez: et rendre affliction aux meschans, qui affligen les bons, en ceste journée-là que le Seigneur Jésus sera révélé du ciel². Voylà certes nostre consolation unique: laquelle ostée, ou il nous sera nécessaire de perdre courage, ou bien nous flatter et amierler par soulas vains et frivoles qui nous tourneront en ruine. Car le Prophète mesme confesse qu'il a vacillé, et que ses pieds sont quasi glisséz ce pendant qu'il s'arrestoit trop à réputer la félicité présente des iniques: et qu'il n'a peu consister jusques à ce qu'il a réduit sa cogitation à contempler le sanctuaire de Dieu, c'est-à-dire, à considérer quelle sera une fois la fin des bons et iniques³. Pour conclurre en un mot, je di que la croix de Christ lors finallement triomphe dedans les coeurs des fidèles, à l'encontre du diable, de la chair,

1) Tit. II, 13.
3) Rom. VIII, 36.

2) Luc XXI, 28.
4) 1 Cor. XV, 29.

1) Is. XXV, 8; Apoc. VII, 17.
2) 2 Thess. I, 6, 7.
3) Ps. LXXXIII, 2, 3, 17, etc.

du péché, de la mort et des iniques, s'ils | regarder la puissance de sa résurrec-
convertissent pareillement les yeux à tion.

CHAPITRE X.

Comment il faut user de la vie présente, et ses aides.

¶ Par ceste mesme leçon l'Ecriture nous instruit aussi bien quel est le droit usage des biens terriens : laquelle chose n'est pas à négliger, quand il est question de bien ordonner nostre vie. Car si nous avons à vivre, il nous faut aussi user des aides nécessaires à la vie. Et mesmes nous ne nous pouvons abstenir des choses qui semblent plus servir à plaisir qu'à nécessité. Il faut doncques tenir quelque mesure, à ce que nous en usions en pure et saine conscience, tant pour nostre nécessité comme pour nostre délectation. Ceste mesure nous est monstrée de Dieu, quand il enseigne que la vie présente est à ses serviteurs comme un pèlerinage par lequel ils tendent au royaume céleste. S'il nous faut seulement passer par la terre, il n'y a doute que nous devons tellement user des biens d'icelle, qu'ils advancent plustost nostre course qu'ils ne la retardent. Parquoy saint Paul n'admoneste point sans cause qu'il nous faut user de ce monde-ci, ne plus ne moins que si nous n'en usions point, et qu'il nous faut acheter les héritages et possessions de telle affection comme on les vend¹. Mais pource que ceste matière est scrupuleuse, et qu'il y a danger de tomber tant en une extrémité qu'en l'autre, avisons de donner certaine doctrine, en laquelle on se puisse seurement ré-soudre. Il y en a d'aucuns bons personnages et saints, lesquels voyans l'intempérance des hommes se desbordent toujours comme à bride avallée, sinon qu'elle soit restreinte avec sévérité, voulans d'autre part corriger un si grand mal, n'ont permis à l'homme d'user des biens corporels, sinon entant qu'il seroit requis pour sa nécessité. Ce qu'ils ont fait, pource qu'ils ne voyoient point

d'autre remède. Leur conseil procédoit bien d'une honne affection, mais ils y sont allez d'une trop grande rigueur. Car ils ont fait une chose fort dangereuse : c'est qu'ils ont lié les consciences plus estroitement qu'elles n'estoient liées par la Parole de Dieu. Car ils déterminent que nous servons à la nécessité, nous abstennans de toute chose dont on se puisse passer. Parquoy si on les vouloit croire, à grand'peine seroit-il licite de rien adjouster au pain bis et à l'eau. Il y a eu encors plus d'austérité en quelques-uns, comme on récite de Cratès, citoyen de Thèbes, lequel jeta ses richesses en la mer estimant que si elles ne périsssoyent, luy-mesme estoit perdu. Au contraire, il y en a aujourd'huy plusieurs, lesquels voulans chercher couleur pour excuser toute intempérance en l'usage des choses externes, et lascher la bride à la chair, laquelle n'est autrement que trop prompte à se desborder, prenent un article pour résolu, que je ne leur accorde pas : c'est qu'il ne faut restreindre ceste liberté par aucune modération : mais plustost qu'on doit permettre à la conscience d'un chacun, d'en user comme elle verra estre licite. Je confesse bien que nous ne devons ne pouvons astreindre les consciences en cest endroit à certaines formules et préceptes : mais puis que l'Ecriture baille reigles générales de l'usage légitime, pourquoy ne sera-il compassé et comme borné selon icelles.

¶ Pour le premier point il nous faut tenir cela, que l'usage des dons de Dieu n'est point desreglé, quand il est réduit à la fin à laquelle Dieu nous les a créez et destinez: veu qu'il les a créez pour nostre bien, et non pas pour nostre dommage. Parquoy nul ne tiendra plus droicte voye, que celuy qui regardera diligemment ceste fin. Or si nous réputons à quelle fin Dieu

¹⁾ 1 Cor. VII, 30, 31.

a crée les viandes, nous trouverons qu'il n'a pas seulement voulu pourvoir à nostre nécessité, mais aussi à nostre plaisir et récréation. Ainsi aux vestemens, outre la nécessité, il a regardé ce qui estoit honneste et décent. Aux herbes, arbres et fruits, outre les diverses utilitez qu'il nous en donne, il a voulu resjouir la veue par leur beauté, et nous donner encores un autre plaisir en leur odeur. Car si cela n'estoit vray, le Prophète ne raconteroit point entre les bénéfices de Dieu, que le vin resjouit le cœur de l'homme, et l'huile fait reluire sa face¹. L'Ecriture ne feroit point mention ça et là, pour recommander la bénignité de Dieu, qu'il a fait tous ces biens à l'homme. Et mesmes les bonnes qualitez de toutes choses de nature, nous monstrent comment nous en devons jouir, et à quelle fin, et jusques à quel point. Pensons-nous que nostre Seigneur eust donné une telle beauté aux fleurs, laquelle se représentast à l'œil, qu'il ne fust licite d'estre touché de quelque plaisir en la voyant? Pensons-nous qu'il leur eust donné si bonne odeur, qu'il ne voulust bien que l'homme se délectast à flairer? D'avantage, n'a-il pas tellement distingué les couleurs, que les unes ont plus de grâce que les autres? N'a-il pas donné quelque grâce à l'or, à l'argent, à l'ivoire et au marbre, pour les rendre plus précieux et nobles que les autres métaux et pierres? Finalement, ne nous a-il pas donné beaucoup de choses, lesquelles nous devons avoir en estime sans qu'elles nous soient nécessaires?

3 Laissons là doncques ceste philosophie inhumaine, laquelle ne concédant à l'homme aucun usage des créatures de Dieu, sinon pour sa nécessité, non-seulement nous prive sans raison du fruit licite de la bénificience divine : mais aussi ne peut avoir lieu, sinon qu'ayant despouillé l'homme de tout sentiment, elle le rende semblable à un tronc de bois. Mais aussi de l'autre costé, il ne faut pas moins diligemment aller au-devant de la concupiscence de nostre chair, laquelle se desborde sans mesure, si elle n'est tenue sous bride. D'avantage, il y en a d'aut-

cuns (comme j'ay dit) qui sous couverture de liberté luy concèdent toutes choses. Il la faut doncques brider premièrement de ceste reigle : c'est que tous les biens que nous avons, nous ont esté créez afin que nous en recognoissions l'autheur et magnifions sa bénignité par action de grâces. Or où sera l'action de grâces, si par gourmandise tu te charges tellement de vin et de viandes, que tu en devienies stupide, et sois rendu inutile à servir Dieu, et faire ce qui est de ta vocation? Où est la recognoissance de Dieu, si la chair estant incitée par trop grande abondance à vilenes concupiscences, infecte l'entendement de son ordure, jusques à l'aveugler, et luy oster la discréction du bien et du mal? Comment remercierons-nous Dieu de ce qu'il nous donne les habillements que nous portons, s'il y a une somptuosité laquelle nous face enorgueillir et mespriser les autres? s'il y a une braveté laquelle nous soit instrument pour nous servir à paillardise? comment di-je, recognoistrons-nous nostre Dieu, si nous avons les yeux fichez à contempler la magnificence de nos habits? Car plusieurs assujettissent tous leurs sens à délices, en telle sorte que leur esprit y est enseveli. Plusieurs se délectent tellement en or, marbre et peintures, qu'ils en deviennent comme pierres, qu'ils sont comme transfigurez en métiaux, et semblables à des idoles. Le flair de la cuisine en ravit tellement d'aucuns, qu'ils en sont hébétéz pour ne rien apprêhender de spirituel. Autant en peut-on dire de toutes autres espèces. Il appert doncques que par ceste considération, la licence d'abuser des dons de Dieu est desjà aucunement restreinte, et que ceste reigle de saint Paul est confermée, de ne point avoir soin de nostre chair pour complaire à ses cupiditez¹ : ausquelles si on pardonne trop, elles jettent de terribles bouillons sans mesure.

4 Mais il n'y a point de voye plus certaine ne plus courte, que quand l'homme est ramené à contemner la vie présente, et méditer l'immortalité céleste. Car de là s'ensuyvent deux reigles. La première

¹⁾ Ps. CIV, 15.

¹⁾ Rom. XIII, 14

est, que ceux qui usent de ce monde, y doyvent avoir aussi peu d'affection comme s'ils n'en usoient point : ceux qui se marient, comme s'ils ne se marioyent point ; ceux qui achètent, comme s'ils n'avoient rien, selon le précepte de saint Paul¹. L'autre, que nous apprenions de porter aussi patiemment et d'un cœur autant paisible, povreté, comme d'user modérément d'abondance. Celuy qui commande d'user de ce monde comme n'en usant point, non-seulement retranche toute intempérance en boire et en manger, toutes délices, trop grande ambition, orgueil, mescontentement importun, tant en édifices comme en vestemens et façon de vivre : mais aussi corrige toute solicitude et affection laquelle destourne ou empesche de penser à la vie céleste, et parer nostre âme de ses vrais ornementz. Or cela a esté vrayement dit ancienement de Catton, que là où il y a grand soin de braveté, il y a grande négligence de vertu : comme aussi le proverbe ancien porte, que ceux qui s'occupent beaucoup à traitter mollement et parer leurs corps ne se soucient guères de leur âme. Parquoy combien que la liberté des fidèles és choses extérieures ne se doyve restreindre à certaines formules, toutesfois elle est sujette à ceste loy, asçavoir, qu'ils ne se permettent que le moins qu'il leur sera possible. Au contraire qu'ils soyent vigilans à retrancher toute superfluité et vain appareil d'abondance, tant s'en faut qu'ils doyent estre intempérans : et qu'ils se gardent diligemment de se faire des empeschemens des choses qui leur doyent estre en aide.

5 L'autre regle sera, que ceux qui sont en povreté, apprenent de se passer patiemment de ce qui leur défaut, de peur d'estre tormentez de trop grande solicitude. Ceux qui peuvent observer ceste modération, n'ont pas petitement proufisé en l'eschole du Seigneur. Comme d'autre part, celuy qui n'a rien proufisé en cest endroict, à grand'peine pourra-il rien avoir en quoy il s'approuve disciple de Christ. Car outre ce que plusieurs autres vices suyvent la cupidité des choses ter-

riennes, il advient quasi tousjours que celuy qui endure impatiemment povreté, monstre un vice contraire en abondance. Par cela j'enten que celuy qui aura honte d'une meschante robbe, se glorifiera en une précieuse : celuy qui n'estant point content d'un maigre repas, se tormentera du désir d'un meilleur, ne se pourra point contenir en sobrieté, quand il se trouvera en bon appareil : celuy qui ne se pourra tenir en basse condition ou privée, mais en sera molesté et fasché, ne se pourra pas garder d'orgueil et arrogance s'il parvient à quelques honneurs. Parquoy tous ceux qui veulent servir à Dieu sans feintise, se doyvent estudier, à l'exemple de l'Apostre, de pouvoir porter abondance et indigence¹ : c'est de se tenir modérément en abondance, et avoir bonne patience en povreté. L'Ecriture a encores une troisième regle pour modérer l'usage des choses terriennes : de laquelle nous avons brievement touché en traittant les préceptes de charité. Car elle monstre que toutes choses nous sont tellement données par la bénignité de Dieu, et destinées à nostre utilité, qu'elles sont comme un dépôt dont il nous faudra une fois rendre conte. Pourtant il nous les faut dispenser en telle sorte, que nous ayons tousjors mémoire de ceste sentence, qu'il nous faut rendre conte de tout ce que nostre Seigneur nous a baillé en charge. D'avantage, nous avons à penser qui c'est qui nous appelle à conte, asçavoir Dieu, lequel comme il nous a tant recommandé abstinence, sobrieté, tempérance et modestie, aussi il a en exécration toute intempérance, orgueil, ostentation et vanité : auquel nulle dispensation n'est approuvée, sinon celle qui est compassée à charité : lequel desjà a condamné de sa bouche toutes délices, dont le cœur de l'homme est destourné de chasteté et purité, ou son entendement rendu stupide.

6 Nous avons aussi à observer diligemment, que Dieu commande à un chacun de nous, de regarder sa vocation en tous les actes de sa vie. Car il cognoist

1) 1 Cor. VII, 29-31.

1) Phil. IV, 12.

combien l'entendement de l'homme brusle d'inquiétude, de quelle légèreté il est porté çà et là, et de quelle ambition et cupidité il est sollicité à embrasser plusieurs choses diverses tout ensemble. Pourtant de peur que nous ne troubillions toutes choses par nostre folie et témérité, Dieu distinguant ces estats et manière de vivre, a ordonné à un chacun ce qu'il auroit à faire. Et afin que nul n'outrepassez légèrement ses limites, il a appelé telles manières de vivre, Vocations. Chacun doncques doit réputer à son endroit que son estat luy est comme une station assignée de Dieu, à ce qu'il ne voltige et circuisse çà et là inconsidérément tout le cours de sa vie. Or ceste distinction est tant nécessaire, que toutes nos œuvres sont estimées devant Dieu par icelle : et souventesfois autrement que ne porte le jugement de la raison humaine, ou philosophique. Non-seulement le commun, mais les philosophes réputent que c'est l'acte le plus noble et excellent qu'on sçauroit faire, que de délivrer son pays de tyrannie. Au contraire, tout homme privé qui aura violé un tyran, est apertement condamné par la voix de Dieu. Toutesfois je ne me veux pas arrester à réciter tous les exemples qu'on pourroit alléguer : il suffit que nous cognossons la vocation de Dieu nous estre comme un principe et fondement de nous bien gouverner en toutes choses : et que celuy qui ne se rangerà à icelle, jamais ne tiendra le droit chemin pour deuement s'acquitter de son office. Il pourra bien faire quelque acte

aucunesfois louable en apparence extérieure : mais il ne sera point accepté au throne de Dieu, quelque estime qu'il ait devant les hommes. D'avantage, si nous avons nostre vocation comme une reigle perpétuelle, il n'y aura point de certaine tenue ne correspondance entre les parties de nostre vie. Pourtant celuy qui aura addressé sa vie à ce but, l'aura très-bien ordonnée : pource que nul n'osera attenter plus que sa vocation ne porte, et ne se laissera pousser de sa propre témérité, sachant bien qu'il ne luy est loisible de passer ses bornes. Celuy qui sera de petite estime, se contentera néanmoins paisiblement de sa condition, de peur de sortir du degré auquel Dieu l'aura colloqué. Ce sera aussi un allégement bien grand en tous soins, travaux, fassheries et autres charges, quand chacun sera persuadé que Dieu luy est guide et conducteur à cela. Les Magistrats s'employeront plus volontiers à leur charge : un Père de famille se contraindra à faire son devoir de meilleur courage : brief, chacun se portera plus patiemment en son estat, et surmontera les peines, sollicitudes, chagrins et angoisses qui y sont, quand tous seront bien résolus que nul ne porte autre fardeau, sinon celuy que Dieu luy a mis sur les espalues. De là il nous reviendra une singulière consolation : c'est qu'il n'y aura œuvre si mesprisée, ne sordide, laquelle ne reluise devant Dieu, et ne soit fort précieuse, moyennant qu'en icelle nous servions à nostre vocation.

CHAPITRE XI.

De la justification de la foy : et premièrement de la définition du mot, et de la chose.

¶ Il me semble avis que j'ay assez diligemment exposé ci-dessus, comment il ne reste qu'un seul refuge de salut aux hommes : asçavoir en la foy, puis que par la Loy ils sont tous maudits. Il me semble aussi que j'ay suffisamment traitté que c'est que foy, et quelles grâces de

Dieu elle communique à l'homme, et quels fruits elle produit en luy. Or la somme a esté, que nous recevons et possédons par foy Jésus-Christ, comme il nous est présenté par la bonté de Dieu : et qu'en participant à luy, nous en avons double grâce. La première est, qu'estans

par son innocence réconciliez à Dieu, au lieu d'avoir un Juge au ciel pour nous condamner, nous y avons un Père très-clairement. La seconde est, que nous sommes sanctifiés par son Esprit pour méditer sainteté et innocence de vie. Or quant à la régénération, qui est la seconde grâce, il en a esté dit selon qu'il me sembloit estre expédition. La justification a esté plus légèrement touchée : pour ce qu'il estoit mestier d'entendre premièrement combien la foy n'est point oisive et sans bonnes œuvres, combien que par icelle nous obtenions justice gratuite en la miséricorde de Dieu : aussi d'entendre quelles sont les bonnes œuvres des saints, esquelles gist une partie de la question que nous avons à traiter. Il faut doncques maintenant considérer plus au long ce point de la justification de foy, et tellement considérer, qu'il nous souvienne bien que c'est le principal article de la religion chrestienne, afin qu'un chacun mette plus grand'peine et diligence à en sçavoir la résolution. Car comme nous n'avons nul fondement pour établir nostre salut, si nous ne sçavons quelle est la volonté de Dieu envers nous : aussi nous n'avons nul fondement pour nous édifier en piété et crainte de Dieu. Mais la nécessité de bien entendre ceste matière apparoistra mieux de l'intelligence d'icelle.

2 Or de peur de chopper dés le premier pas (ce qui adviendroit, si nous entrions en dispute d'une chose incertaine) il nous faut premièrement expliquer que signifient ces locutions, Estre justifié devant Dieu, et Estre justifié par foy ou par les œuvres. Celuy est dit estre justifié devant Dieu qui est réputé juste devant le jugement de Dieu, et est agréable pour sa justice. Car comme l'iniquité est abominable à Dieu, aussi le pécheur ne peut trouver grâce devant sa face, entant qu'il est pécheur, et pendant qu'il est tenu pour tel. Pourtant, par tout où il y a péché, là se déclare l'ire et la vengeance de Dieu. Celuy doncques est justifié qui n'est point estimé comme pécheur, mais comme juste : et à ceste cause peut consister au throne judicial de Dieu, auquel tous pécheurs trébuschent et sont confus.

Comme si quelque homme accusé à tort, après avoir esté examiné du juge, est ab-sous et déclaré innocent, on dira qu'il est justifié en justice : ainsi nous dirons l'homme estre justifié devant Dieu, lequel estant séparé du nombre des pécheurs, a Dieu pour tesmoïn et approbatrice de sa justice. En ceste maniere nous dirons l'homme estre justifié devant Dieu par ses œuvres, en la vie duquel il y aura une telle pureté et sainteté, qu'elle méritera tiltre de justice au siège judicial de Dieu : ou bien, lequel par intégrité de ses œuvres pourra respondre et satisfaire au jugement de Dieu. Au contraire celuy sera dit justifié par foy, lequel estant exclu de la justice des œuvres, apprenant par foy la justice de Jésus-Christ : de laquelle estant vestu, il apparoist devant la face de Dieu, non pas comme pécheur, mais comme juste. Ainsi nous disons en somme, que nostre justice devant Dieu est une acceptation, par laquelle nous recevant en sa grâce, il nous tient pour justes. Et disons qu'icelle consiste en la rémission des péchez, et en ce que la justice de Jésus-Christ nous est imputée.

3 Nous avons plusieurs tesmoignages de l'Ecriture et bien clairs pour confermer cela. Premièrement on ne peut nier que ceste ne soit la propre signification du mot, et la plus usitée. Mais pour ce qu'il seroit trop long d'amasser tous les passages pour les comparer l'un à l'autre, il suffira d'en donner quelque advertisement aux lecteurs. J'en allégueray doncques quelque peu des plus exprès. Premièrement, quand saint Luc récite que le peuple ayant oy Jésus-Christ, a justifié Dieu : et quand Jésus-Christ prononce que la sagesse est justifiée par ses enfans¹ : ce n'est pas à dire ou que les hommes donnent justice à Dieu, laquelle demeure toujours parfaite en lui, combien que tout le monde tasche de l'en despouiller : ou bien qu'ils puissent faire la doctrine de salut juste, laquelle a cela de soy-mesme. Mais le sens est, que ceux desquels il est parlé, ont attribué à Dieu et à sa Parole la louange qu'ils méritent.

¹ Luc VII, 29, 35.

toient. A l'opposite quand Jésus-Christ reproche aux Pharisiens qu'ils se justifient¹: ce n'est pas qu'ils taschassent d'acquérir justice en bien faisant : mais pource que par leur ambition ils pourchassoyent d'avoir réputation de justice, combien qu'ils en fussent vuides. Ceci est assez entendu de ceux qui sont exercer en la langue hébraïque, laquelle appelle Pécheurs ou malfaiteurs non-seulement ceux qui se sentent coupables, mais qui sont condamnez. Car Beth-sabé, en disant qu'elle et son fils Salomon seront pécheurs², n'entend pas se charger de crime : mais elle se plaint qu'elle et son fils seront exposez à opprobre, pour estre mis du rang des malfaiteurs, si David n'y pourvoit. Et il appert par le fil du texte, que ce verbe mesme en grec et en latin ne se peut autrement prendre que pour estre estimé juste, et n'emporte point une qualité d'effect. Quant à la cause présente que nous traittons, là où saint Paul dit que l'Ecriture a préveu que Dieu justifie les gens par foy³ : que pouvons-nous entendre, sinon qu'il les reçoit comme justes par la foy? Item, quand il dit que Dieu justifie le pécheur qui croit en Jésus-Christ⁴, quel peut estre le sens, sinon qu'il délivre les pécheurs de la damnation laquelle leur impiété méritoit? Il parle encores plus clairement en la conclusion, en disant, Qui est-ce qui accusera les esleus de Dieu, quand Dieu les justifie? Qui est-ce qui les condamnera, puis que Christ est mort : et mesmes ressuscité, maintenant intercède pour nous⁵? Car c'est autant comme s'il disoit, Qui est-ce qui accusera ceux que Dieu absout? Qui est-ce qui condamnera, ceux desquels Jésus-Christ a pris la cause en main, pour estre Advocat? Justifier doncques n'est autre chose, sinon absoudre celuy qui estoit accusé, comme ayant approuvé son innocence. Pourtant, comme ainsi soit que Dieu nous justifie par le moyen de Jésus-Christ, il ne nous absout point entant que nous soyons innocens : mais c'est en nous tenant gratuitement pour justes, nous réputant justes

en Christ, combien que nous ne le soyons pas en nous-mesmes. Ce qui est expliqué en la prédication de saint Paul au chapitre XIII des Actes, quand il dit, Par Jésus-Christ vous est annoncée la rémission des péchez: et de toutes les choses desquelles vous ne pouviez estre justifiez en la Loy de Moyse, quiconque croit en lui est justifié¹. Nous voyons que le mot de Justification est mis en ce passage après la rémission des péchez, comme une exposition : nous voyons qu'il est clairement pris pour absolution : nous voyons que la justification est ostée aux œuvres: nous voyons que c'est une pure grâce en Jésus-Christ : nous voyons qu'elle est receue par foy : nous voyons finalement que la satisfaction de Jésus-Christ est interposée, d'autant que c'est par lui que nous obtenons un tel bien. En ceste manière quand il est dit que le Publicain descendit du Temple justifié², nous ne pouvons dire qu'il eust acquis justice par aucun mérite de ses œuvres : mais c'est à dire, qu'après avoir obtenu pardon de ses péchez, il a esté tenu pour juste devant Dieu; ainsi il n'a point esté juste pour la dignité de ses œuvres, mais par absolution gratuite. Pourtant ceste sentence de saint Ambroise est très-bonne, quand il dit que la confession de nos péchez est nostre vraye justification³.

4 Mais encores laissant la disputation du mot, si nous considérons droictement la chose, il n'y aura nulle difficulté; car saint Paul use de ce mot, que Dieu nous accepte quand il veut dire que Dieu nous justifie: Nous sommes, dit-il, prédestinez pour estre enfans de Dieu adoptifs par Jésus-Christ, à la louange de sa grâce glorieuse, par laquelle il nous a acceptez, ou eus pour agréables⁴. Par ces mots il ne signifie autre chose que ce qu'il dit en d'autres passages, que Dieu nous justifie gratuitement⁵. Et premièrement il dit que nous sommes justes, entant que Dieu nous répute tels de sa grâce : et enclost nostre justification en la rémission des péchez. Celuy, dit-il, est nommé Bien-

¹⁾ Luc XVI, 15.

²⁾ 1 Rois I, 21.

³⁾ Gal. III, 8; Rom. IV, 5.

⁴⁾ Rom. III, 25.

¹⁾ Act. XIII, 38, 39.

³⁾ In Psalm. CXVIII, 30m. X.

⁴⁾ Ephés. I, 5, 6.

²⁾ Luc XVIII, 16.

⁵⁾ Rom. III, 22.

heureux par David, auquel Dieu impute ou alloe la justice sans œuvres : selon, qu'il est escrit, Bienheureux sont ceux ausquels les péchez sont remis¹, etc. Certes il ne traite point là une partie de nostre justification, mais quelle elle est en son entier. Or il dit que David l'a déclarée, en prononçant ceux qui ont obtenu pardon gratuit de leurs péchez estre bienheureux ; dont il appert qu'il note ces deux choses comme opposites, Estre justifié, et Estre tenu pour coupable : à ce que le procès soit fait à l'homme qui aura failly. Mais il n'y a nul passage meilleur pour prouver ce que je di, que quand il enseigne que la somme de l'Evangile est de nous réconcilier avec Dieu : d'autant qu'il nous veut recevoir en grâce par Christ, ne nous imputant point nos péchez². Que les lecteurs poisenst diligemment tout le texte; car tantost après il adjouste que Christ, qui estoit pur et net de péché, a été fait péché pour nous³ : exprimant par cela le moyen de la réconciliation; et n'entend autre chose par le mot de Réconcilier, que justifier. Et de faict, ce qu'il dit en un autre lieu, asçavoir que nous sommes établis justes par l'obéissance de Christ⁴, n'auroit point de tenue, si nous n'estions réputez justes en luy et hors de nous-mesmes.

5 Mais pource qu'Osiander a introduit de nostre temps un monstre je ne scay quel de justice essentielle : par laquelle combien qu'il n'ait point voulu abolir la justice gratuite, il l'a tellement enveloppé en ténèbres, que les povres âmes ne scauroyent comprendre en telle obscurité la grâce de Christ : devant que passer plus outre, il sera besoin de réfuter une telle resverie. Premièrement, ceste spéculacion vient de pure curiosité. Il amasse bien force tesmoignages de l'Ecriture pour prouver que Jésus-Christ est un avec nous, et nous un avec luy; ce que chacun confesse tellement, que la preuve en est superflue. Mais pource qu'il n'observe point quel est le lien de ceste unité, il se jette en des liens dont il ne se peut despêtrer. Et quant à nous, qui scavons que nous sommes unis à Jésus-Christ par

la vertu secrète de son Esprit, il nous sera facile de soudre toutes difficultez. Cest homme duquel je parle, s'estoit forgé quelque chose prochaine à la fantaisie des Manichéens: c'est que l'âme est de l'essence de Dieu. De là il s'est encorres forgé un autre erreur, qu'Adam a esté formé à l'image de Dieu, pource que devant qu'il trébuschast, Jésus-Christ estoit dèsja destiné patron de la nature humaine. Mais pource que je m'estudie à briefveté, j'insisteray seulement sur ce que le lieu requiert? Osiander débat fort que nous sommes un avec Christ. Je luy confesse : ce pendant je luy nie que l'essence de Christ soit meslée avec la nostre. Je di aussi que c'est sottement fait, de tirer ce principe à ces illusions : asçavoir que Christ nous est justice pource qu'il est Dieu éternel, et qu'il est la justice mesme, et la source d'icelle. Les lecteurs excuseront si je touche maintenant en brief les points que je réserve à déduire ailleurs, pource que l'ordre le requiert ainsi. Or combien qu'il proteste que par ce mot de Justice essentielle, il ne prétend sinon de renverser ceste sentence, Que nous sommes réputez justes à cause de Christ : toutesfois il exprime assez clairement qu'il ne se contente pas de la justice qui nous a esté acquise par l'obéissance de Christ, et le sacrifice de sa mort : et imagine que nous sommes justes substanciallement en Dieu par une infusion de son essence. Car c'est la raison qui le meut à débâtre si fort, que non-seulement Jésus-Christ, mais le Père et l'Esprit habitent en nous. Ce que je confesse bien estre vray : mais je di qu'il le tire et destourne mal à ce propos. Car il convenoit de bien noter la façon d'habiter : c'est que le Père et l'Esprit sont en Christ : et comme toute plénitude de divinité habite en luy, aussi par luy nous possédonz Dieu entièrement. Parquoy tout ce qu'il met en avant du Père et de l'Esprit à part et séparément de Jésus-Christ, ne tend à autre fin qu'à divertir les simples, et les eslongner de Jésus-Christ, à ce qu'ils ne se tiennent point à luy. D'avantage, il a introduit une mixtion substancialle, par laquelle Dieu s'escoulant en nous, nous

¹⁾ Rom. IV, 6, 7.
²⁾ 2 Cor. V, 18, 19.
³⁾ 2 Cor. V, 21.

⁴⁾ Rom. V, 19.

fait une partie de soy. Car il répute quasi pour néant, que nous soyons unis à Jésus-Christ par la vertu de son Esprit, afin qu'estant nostre chef il nous face ses membres, sinon que son essence soit meslée avec la nostre. Mais surtout en maintenant que la justice que nous avons est celle du Père et de l'Esprit selon leur divinité, il descouvre mieux ce qu'il pense : c'est que nous ne sommes point justifiez seulement par la grâce du Médiateur, et que la justice ne nous est pas simplement ne du tout offerte en la personne d'iceluy : mais que nous participons à la justice de Dieu, quand Dieu est uni essentiellement avec nous.

6 S'il disoit seulement que Jésus-Christ en nous justifiant est fait nostre par une conjonction essentielle, et qu'il est nostre chef non-seulement entant qu'il est homme, mais pource qu'il fait descouler sur nous l'essence de sa nature divine : il se paistroit de telles fantasies avec moindre dommage, et possible qu'alors on se pourroit passer d'esmouvoir grande contention. Mais comme le principe qu'il prend est comme une seiche, laquelle en jettant son sang qui est noir comme encre, trouble l'eau d'alentour pour cacher une grande multitude de queues : si nous ne voulons souffrir à nostre escent qu'on nous ravissee la justice, laquelle seule nous donne fiance de nous glorifier de nostre salut, il nous faut résister fort et ferme à telle illusion. Osiander en toute ceste dispute estend ces deux mots de Justice et Justifier à deux choses. Car selon luy nous sommes justifiez, non pas seulement pour estre réconciliez à Dieu quand il nous pardonne gratuitement nos fautes, mais pour estre justes réalement et de faict : tellement que la justice n'est pas d'acceptation gratuite, mais de sainteté et vertu, inspirée par l'essence de Dieu laquelle réside en nous. D'avantage, il nie plat et court, que Jésus-Christ, en tant qu'il est nostre Sacrificateur, et en effaçant nos péchez a appaisé l'ire de Dieu, soit nostre justice : mais il veut que ce tiltre luy compète entant qu'il est Dieu éternel et vie. Pour prouver le premier article, asçavoir que Dieu nous justifie non-seulement en nous pardonnant

nos péchez, mais aussi en nous régénérant : il demande s'il laisse ceux qu'il justifie tels qu'ils estoient de nature, sans y rien changer ou non. A quoy la response est facile : c'est que comme on ne peut point deschirer Jésus-Christ par pièces, aussi ces deux choses sont inséparables, puis que nous les recevons ensemble et conjoinctement en luy, asçavoir justice et sanctification. Tous ceux doncques que Dieu reçoit à merci, il les revest aussi de l'Esprit d'adoption, par la vertu duquel il les reforme à son image. Mais si la clarté du soleil ne se peut séparer de la chaleur : dirons-nous pourtant que la terre soit eschauffée par la clarté, ou esclairée par la chaleur? On ne sauroit trouver rien plus propre que ceste similitude, pour vuider ce diffèrent. Le soleil végète la terre, et luy donne fécondité par sa chaleur, il luy donne lumière par ses rayons. Voylà une liaison mutuelle et inseparable : et toutesfois la raison ne permet point que ce qui est propre à l'un soit transféré à l'autre. Il y a une telle absurdité en ce qu'Osiander confond deux grâces diverses. Car pource que Dieu à la vérité renouvelle tous ceux qu'il accepte gratuitement pour justes, et les range à bien et sainctement vivre, ce brouillon mesle le don de renouvellement avec l'acceptation gratuite, et veut que tous les deux ne soyent qu'un. Or l'Ecriture en les conjoinquant les sépare toutesfois distinctement, afin que la variété des grâces de Dieu nous apparoisse tant mieux. Car ce dire de saint Paul n'est pas superflu, que Christ nous a esté donné pour justice et sanctification¹. Et toutes fois et quantes qu'en nous voulant exhorter à saincteté et purité de vie, il nous propose pour argument le salut qui nous a esté acquis, l'amour de Dieu et la bonté de Christ : il monstre assez clairement que c'est autre chose d'estre justifiez, que d'estre fait nouvelles créatures. Quand ce vient en l'Ecriture, il corrompt autant de passages qu'il en allègue. Il glose ce passage de saint Paul, où il est dit que la foy est réputée à justice à ceux qui n'ont point

^{1) 1 Cor. I, 30.}

d'œuvres, mais croient en celuy qui justifie le pecheur¹ : que Dieu change les coeurs et la vie, pour rendre les fidèles justes. Brief, il pervertit d'une mesme temérité tout ce quatrième chapitre aux Romains. Mesmes il desguise ce passage que j'ay allégué ci-dessus, Qui accusera les esleus de Dieu, puis qu'il les justifie²? comme s'il estoit dit qu'ils fussent réellement justes. Et toutesfois il est tout évident que l'Apostre parle simplement de l'absolution par laquelle le jugement de Dieu est destourné de nous. Parquoy tant en sa raison principale, qu'en tout ce qu'il ameine de l'Ecriture, il descouvre sa folie. Et autant luy advient-il, de dire que la foy a esté réputée à Abraham pour justice, pource qu'ayant embrassé Christ (qui est la justice de Dieu, et Dieu mesme) il avoit cheminé et vescu justement. Or la justice de laquelle il est là parlé, ne s'estend pas à tout le cours de la vie d'Abraham : mais plutost le saint Esprit veut testifier combien qu'Abraham eust été excellent en vertus, et qu'en y persévrant il eust augmenté sa louange, toutesfois qu'il n'a pas autrement pleu à Dieu, sinon en ce qu'il a receu la miséricorde qui luy estoit offerte par la promesse. Dont il s'ensuyt que Dieu en justifiant l'homme n'a esgard à aucun mérite : comme saint Paul le déduit et conclut trèsbien de ce passage.

7 Ce qu'il allègue que la foy n'a point la force de justifier de soy-mesme, mais d'autant qu'elle reçoit Jésus-Christ, est bien vray, et luy accorde volontiers. Car si la foy justifioit par soy de sa vertu propre : selon qu'elle est toujours débile et imparfaite, elle n'auroit tel effect qu'en partie : et ainsi la justice ne seroit qu'à demi, pour nous donner quelque loppin de salut. Or nous n'imaginons rien de ce qu'il allègue contre nous : mais disons qu'à parler proprement, c'est Dieu seul qui justifie : puis nous transférons cela à Jésus-Christ, lequel nous a esté donné pour justice. Tiercement nous accomparisons la foy à un vaisseau. Car si nous ne venons à Jésus-Christ vuides et affamez, ayans la bouche de l'âme ou-

verte, nous ne sommes point capables de luy. Dont il appert que nous ne luy ostons point la vertu de justifier, veu que nous disons qu'on le reçoit par foy, devant que recevoir sa justice. Quant à d'autres folies extravagantes d'Osiander, tout homme de sain jugement les rejettera : comme quand il dit que la foy est Jésus-Christ, autant que s'il disoit qu'un pot de terre est le thrésor qui est caché dedans. Car il y a pareille raison que la foy, combien que de soy elle n'ait nulle dignité ne valeur, nous justifie en nous offrant Jésus-Christ : et qu'un pot plein d'or enrichisse celuy qui l'aura trouvé. Je dis doncques que c'est trop lourdement fait à luy, de mesler la foy qui n'est qu'instrument, avec Jésus-Christ qui est la matière de nostre justice, et est tant auteur que ministre d'un tel bien. Nous avons aussi desjà deslié ce noeud, asçavoir comment le mot de Foy se doit entendre quand il est parlé de nous justifier.

8 Il se transporte encors plus en la façon de recevoir Jésus-Christ : car il dit que la parole intérieure est receue par le moyen de la parole extérieure : en quoy il destourne tant qu'il est possible les lecteurs de la personne du Médiateur, lequel intercède pour nous avec son sacrifice : faisant semblant de les ravir à la divinité d'iceluy : Nous ne divisons pas Christ : mais disons combien qu'en nous réconciliant à son Père en sa chair, il nous ait donné justice, que luy-mesme est la Parole éternelle de Dieu : et qu'il ne pouvoit autrement accomplir l'office de Médiateur, et acquérir justice, s'il n'eust esté Dieu éternel. Mais la fausse glose d'Osiander est, que Jésus-Christ estant Dieu et homme, nous a esté fait justice au regard de sa nature divine, et non pas humaine. Or si cela compète proprement à la Divinité, il ne sera point spécial à Christ : mais commun avec le Père, et le saint Esprit, veu que la justice de l'un est celle des deux autres. D'avantage il ne conviendroit pas que ce qui a esté naturellement et d'éternité, fust dit estre fait. Mais encors que nous luy calions une chose tant lourde, asçavoir que Dieu nous ait esté fait justice, comment accordera-t-il ce que saint Paul

¹⁾ Rom. IV, 5.

²⁾ Rom. VIII, 38.

entrelace, qu'il a esté fait de Dieu justice? Certes chacun voit que saint Paul attribue à la personne du Médiateur ce qui luy est propre : en laquelle combien que l'essence de Dieu soit contenue, toutesfois on ne laissera pas de donner à Jésus-Christ les titres particuliers de son office, pour les discerner d'avec le Père et le saint Esprit. En faisant ses triomphes du passage de Jérémie, où il est dit que le Dieu éternel sera nostre justice¹, il ne fait que badiner. Car il n'en sauroit tirer autre chose, sinon que Jésus-Christ, lequel est nostre justice, est Dieu manifesté en chair. Nous avons allégué du sermon de saint Paul ci-dessus, que Dieu s'est acquis l'Eglise par son sang² : si quelqu'un vouloit arguer de là, que le sang qui a esté espandu pour effacer nos péchez fust divin et de l'essence de Dieu, qui est-ce qui souffriroit un erreur si énorme? Or Osiander amenant une cavillation si puérile, pense avoir tout gagné. Il lève les crestes, et remplit beaucoup de fueilllets de vanteries, combien que la solution soit simple et aisée : asçavoir que le Dieu éternel, quand il sera fait germe de David (comme le Prophète l'exprime notamment), sera aussi justice des fidèles ; voire en mesme sens qu'Isaïe dit en la personne du Père, Mon serviteur, qui est le juste, en justifiera plusieurs par sa cognoscance³. Notons que c'est le Père qui parle, qui attribue à son Fils l'office de justifier, qui adjouste la raison, Pource qu'il est juste : qui établit le moyen de ce faire en la doctrine par laquelle Jésus-Christ est cognu. De là je conclu, que Jésus-Christ nous a esté fait justice, prenant la figure de serviteur : secondelement, qu'il nous justifie entant qu'il a obéy à Dieu son Père. Par ainsi qu'il ne nous communique pas un tel bien selon sa nature divine, mais selon la dispensation qui luy est commise. Car combien que Dieu seul soit la fontaine de justice, et que nous ne soyons justes qu'en participant à luy : toutesfois pource que le malheureux divorce qui est venu par la cheute d'Adam, nous a aliénez et bannis de tous biens célestes,

il nous est nécessaire de descendre à ce remède inférieur, d'avoir justice en la mort et résurrection de Jésus-Christ.

9 Si Osiander réplique : que de nous justifier c'est une œuvre si digne, qu'il n'y a nulle faculté des hommes qui y puisse suffire, je luy confesse. S'il argue de là, qu'il n'y a que la nature divine qui ait tel effect, je di qu'il se trompe trop lourdement. Car combien que Jésus-Christ n'eust peu purger nos âmes par son sang, ni appaiser le Père envers nous par son sacrifice, ni nous absoudre de la condamnation en laquelle nous es-tions enveloppez, ni en somme faire office de Sacrificateur, s'il n'eust esté vray Dieu (pource que toutes les facultez de la chair n'estoyent point pareilles à un si pesant fardeau) si est-ce toutesfois qu'il a accompli toutes ces choses selon sa nature humaine. Car si on demande comment nous sommes justifiez, saint Paul respond, par l'obéissance de Christ⁴. Or il n'a peu obéir, sinon en qualité de serviteur. Dont je conclu, que la justice nous a esté donnée en sa chair. Pareillement en ces mots, que Dieu a constitué pour sacrifice de péché celuy qui ne scavoit que c'estoit de péché, afin que nous fussions justes en luy : il monstre que la fontaine de justice est en la chair de Christ. Dont je m'esbahie tant plus comment Osiander n'a honte, d'avoir si souvent en la bouche ce passage qui luy est si contraire. Il magnifie la justice de Dieu tant et plus : mais c'est pour triompher, comme s'il avoit gaigné ce point que la justice de Dieu nous est essentielle. Or saint Paul dit bien que nous sommes faits justice de Dieu : mais c'est en sens bien divers, asçavoir qu'il approuve la satisfaction de son Fils. Au reste, les petits escholiers et novices doyent scâvoir que la justice de Dieu est prinse pour celle qui est receue et acceptée en son jugement : comme saint Jehan oppose la gloire de Dieu à celle des hommes² signifiant que ceux desquels il parle ont nagé entre deux eaux : pource qu'ils aimoyent mieux garder leur bonne réputation au monde, que d'estre prisez de-

¹⁾ Jér. XXIII, 6.
²⁾ Is. LIII, 11.

²⁾ Act. XX, 28.

¹⁾ Rom. V, 19.

²⁾ Jean XII, 43.

vant Dieu. Je scay bien que la justice est quelquesfois nommée de Dieu, pour ce qu'il en est l'autheur et qu'il la nous donne : mais qu'en ce passage le sens soit tel que j'ay dit, asçavoir que nous consistons devant le siége judicial de Dieu, en ce que nous sommes appuyez sur l'obéissance de Christ, on le peut veoir sans que j'en tienne plus long propos. Combien que le mot n'emporte pas beaucoup, moyennant que nous soyons d'accord en la substance, et qu'Osiander confessast que nous sommes justifiez en Christ, d'autant qu'il a esté fait pour nous sacrifice de purgation : ce qui est du tout estrange à sa nature divine. Pour ceste raison, luy-mesme voulant seeller en nos coeurs tant la justice que le salut qu'il nous a apporté, nous en propose le gage en sa chair. Vray est qu'il se nomme Le pain de vie : mais en expliquant comment et pourquoy, il adjouste que sa chair est vrayement viande et son sang vrayement bruvage : laquelle façon d'enseigner se voit trèsbien aux sacremens : lesquels combien qu'ils addressent nostre foy à Jésus-Christ Dieu et homme tout entier, et non pas mi-parti, si est-ce qu'ils testifient que la matière de justice et de salut réside en sa chair : non pas que luy comme pur homme, justifie ou vivifie de soy, mais pour ce qu'il a pleu à Dieu de manifester ce qui estoit incompréhensible et caché en luy, en la personne du Médiateur. Pour ceste cause j'ay accoustumé de dire, que Christ nous est comme une fontaine, dont chacun peut puiser et boire à son aise et à souhait : et que par son moyen les biens célestes sourdent et descourent à nous, lesquels ne nous proufiteroyent rien demeurans en la majesté de Dieu, qui est comme une source profonde. Je ne nie pas en ce sens, que Jésus-Christ selon qu'il est Dieu et homme, ne nous justifie, et que tel effect ne soit commun au Père et au saint Esprit : finalement que la justice dont Jésus-Christ nous fait participans, ne soit la justice éternelle de Dieu éternel, moyennant que les raisons invincibles que j'ay amenez demeurent en leur fermeté et viueur.

10 Mais encors afin qu'il ne déçoive les simples par ses astuces, je confesse que nous sommes privez de ce bien incomparable de justice, jusques à ce que Jésus-Christ soit fait nostre. Parquoy j'eslève en degré souverain la conjonction que nous avons avec nostre chef, la demeure qu'il fait en nos coeurs par foy, l'union sacrée par laquelle nous jouissons de luy : à ce qu'estant ainsi nostre il nous départisse les biens ausquels il abonde en perfection. Je ne dis doncques que nous devons spéculer Jésus-Christ de loing ou hors de nous, afin que sa justice nous soit alloée : mais pour ce que nous sommes vestus de luy et entez en son corps : brief pour ce qu'il a bien daigné nous faire un avec soy. Voylà comment nous avons à nous glorifier, que nous avons droit de société en sa justice. En quoy la calomnie d'Osiander se descouvre, quand il nous reproche que nous tenons la foy pour justice : comme si nous despouillions Jésus-Christ de ce qu'il luy appartient, en disant que nous venons à luy vuides et affamez, afin d'estre remplis et rassasiez de ce qu'il a luy seul. Mais Osiander mesprisant ceste conjonction spirituelle, insiste sur ceste lourde mixtion que nous avons desjà réprouvée, et condamne furieusement ceux qui ne s'accordent point à sa resverie de la justice essentielle, pour ce (comme il dit) qu'ils ne pensent pas qu'on mange Jésus-Christ substanciallement en la Cène. Quant à moy, je répute à gloire d'estre injurié d'un tel présomptueux et enyvré en ses illusions : et surtout d'autant qu'il fait en général la guerre à tous ceux qui ont purement traitié l'Ecriture : n'espargnant nul de ceux lesquels il devoit honorer avec modestie. Et tant plus suis-je libre à démener ceste cause rondement, n'estant point incité d'affection privée, veu qu'il ne s'est point attaché à moy. Parquoy ce qu'il maintient tant précisément et d'une telle importunité, que la justice que nous avons en Jésus-Christ est essentielle, et qu'il habite en nous essentiellement, tend premièrement à ce but que Dieu se mesle avec nous d'une mixtion telle que les viandes que nous mangeons. Car voylà comme il ima-

gine qu'on reçoit Jésus-Christ en la Cène. Secondement que Dieu nous inspire sa justice, par laquelle nous soyons réellement et de faict justes avec luy. Car ce fantastique entend et affirme que Dieu est luy-mesme sa justice, et puis la saincteté, droicture et perfection qui sont en luy. Je ne m'amuseray point beaucoup à refuter les tesmoignages qu'il tire par les cheveux pour les appliquer à son propos. Saint Pierre dit que nous avons des dons hauts et précieux, pour estre faits participants de la nature divine¹. Osiander tire de là que Dieu a meslé son essence avec la nostre. Comme si nous estions dèsjà tels que l'Evangile promet que nous serons au dernier advénement de Jésus-Christ. Mais à l'opposite saint Jehan prononce que lors nous verrons Dieu tel qu'il est, porce que nous serons semblables à luy². J'ay voulu seulement donner quelque petit goust de ces sottises aux lecteurs, afin qu'ils cognussent que je me déporte de les refuter : non pas qu'il me fust difficile, mais pour ne point estre ennuyeux en démenant propos superflus.

¶ Il y a encores plus de venin en l'article où il dit que nous sommes justes avec Dieu. Je pense avoir dèsjà assez prouvé, encores que sa doctrine ne fust pas si pestilente qu'elle est, toutesfois qu'estant ainsi maigre et fade, n'ayant que vent et vanité, elle doit estre à bon droit rejettée comme sotto et inutile, de toutes gens craignans Dieu et de bon jugement. Mais c'est une impiété insupportable, de renverser toute la fiance de nostre salut sous ombre d'une justice double que ce resveur a voulu forger, et de nous ravir par-dessus les nuées pour nous retirer du repos de nos consciences, qui est appuyé en la mort de Jésus-Christ, et empescher que nous n'invoquions Dieu d'un courage paisible. Osiander se moque de ceux qui disent que le mot de Justifier est pris de la façon commune de parler en justice, pour absoudre. Car il s'arreste là, qu'il nous faut estre réellement justes : et n'a rien en plus grand desdain que d'accorder que nous soyons

justifiez par acceptation gratuite. Or sus, si Dieu ne justifie point en nous pardonnant et nous absolvant, que veut dire ceste sentence de saint Paul jà souvent réitérée, que Dieu estoit en Christ réconciliant le monde à soy, n'imputant point aux hommes leurs péchez : d'autant qu'il a fait sacrifice de péché son Fils, afin que nous eussions justice en luy¹. J'ay premièrement ce point résolu, que ceux qui sont réconciliez à Dieu sont réputez justes. La façon est quant et quant entrelacée, que Dieu justifie en pardonnant : comme en l'autre passage l'accusation est opposée à la justification. Dont il appert que justifier n'est autre chose, sinon quand il plaist à Dieu comme juge nous absoudre. Et de faict, quiconque sera moyennement exercé en la langue hébraïque, s'il est aussi quant et quant de sens rassis, n'ignore pas dont ceste façon de parler est tirée, et qu'elle vaut. D'avantage qu'Osiander me responde, quand saint Paul dit que David nous descrift une justice sans œuvres par ces mots, Bienheureux sont ceux ausquelz les péchez sont remis² : asçavoir si ceste définition est entière ou à demi? Certes il n'ameine pas le Prophète pour tesmoing qu'une partie de nostre justice soit située en la rémission de nos péchez, ou bien qu'elle aide ou supplée à justifier l'homme : mais il enclost toute nostre justice en la rémission gratuite, par laquelle Dieu nous accepte. En prononçant que l'homme duquel les péchez sont cachez est bienheureux, et auquel Dieu a remis les iniquitez, et auquel il n'impute point les transgressions : il estime la félicité non pas en ce qu'il soit juste réellement et de faict, mais en ce que Dieu l'avoue et le reçoit pour tel. Osiander réplique, qu'il seroit indécent à Dieu et contraire à sa nature, de justifier ceux qui de faict demeureroyent meschans. Mais il nous doit souvenir de ce que j'ay déclaré, que la grâce de justifier n'est point séparée de la régénération, combien que ce soyent choses distinctes. Mais puis qu'il est tant et plus notoire par l'expérience, qu'il y demeure tous-

1) 2 Pierre I, 4.

2) 1 Jean III, 2.

1) 2 Cor, V, 19, 21. 2) Rom. IV, 7; Ps. XXXII, 1.

jours quelques reliques de péché aux justes, il faut bien qu'ils soyent justisiez d'une autre façon qu'ils ne sont régénerez en nouveauté de vie. Car quant au second, Dieu commence tellement à réformer ses esleus en la vie présente, qu'il poursuyt cest œuvre petit à petit, et ne le parachève point jusques à la mort : en sorte que tousjors ils sont coupables devant son jugement. Or il ne justifie pas en partie, mais ainé que les fidèles estans vestus de la pureté de Christ, osent franchement comparoistre au ciel. Car une portion de justice n'appaiseroit pas les consciences, jusques à ce qu'il soit arrêté que nous plaisions à Dieu, entant que nous sommes justes devant luy sans exception, Dont il s'ensuit que la vraye doctrine, touchant la justification, est pervertie, et du tout renversée, quand on tormentre les esprits de quelques doutes, quand on esbranle en eux la fiance de salut, quand on retarde et qu'on empesche l'invocation de Dieu libre et franche, et mesmes quand on ne leur donne point repos et tranquillité avec joye spirituelle. Et c'est pourquoy saint Paul prend argument des choses répugnantes, pour monstrer que l'héritage n'est point par la Loy : source que s'il estoit ainsi, la foy seroit anéantie¹, laquelle ayant esgard aux œuvres, ne peut sinon chanceler, veu que le plus saint du monde n'y trouvera point de quoy pour se confier. Ceste diversité de justifier et régénérer qu'Osiander confond, est trèsbien exprimée par saint Paul. Car en parlant de sa justice réale, ou de l'affection de bien vivre que Dieu luy avoit donnée (ce qu'Osiander appelle justice essentielle), il s'escrie avec gémissement, O que je suis misérable et qui me délivrera de ce corps de mort². Puis ayant son refuge à la justice laquelle est fondée en la seule miséricorde de Dieu, il se glorifie d'une façon magnifique contre la mort, les opprobres, povreté, glaive et toutes afflictions : Qui est-ce, dit-il, qui accusera les esleus de Dieu, veu que luy les justifie ? Je suis du tout persuadé que rien ne nous séparera de l'amour qu'il nous porte

en Jésus-Christ³. Il prononce haut et clair qu'il est doué d'une justice, laquelle seule luy suffit entièrement à salut devant Dieu : tellement que la miserable servitude pour laquelle il avoit déploré sa condition, ne dérogue rien à la fiance de se glorifier, et ne le peut empescher de parvenir à son but. Ceste diversité est assez notoire, voire mesmes familière à tous les saincts qui gémissent sous le fardeau de leurs iniquitez, et ce pendant ne laissent point d'avoir une fiance victorieuse pour surmonter toutes craintes et doutes. Ce qu'Osiander réplique que cela n'est point convenable à la nature de Dieu, retombe sur sa teste. Car en vestant les saincts d'une justice double, comme d'une robe fourrée, si est-il constraint de confesser que nul ne plaist à Dieu sans la remission des péchez. Si cela est vray, il faudra qu'il confesse pour le moins, que nous sommes réputé justes Prorata, comme on dit, de l'acceptation par laquelle Dieu nous a à gré. Or jusques où le pécheur estendra-il ceste gratuité de Dieu, laquelle fait qu'il soit tenu pour juste ne l'estant point ? sera ce d'une once ou de toute la livre ? Certes il pendra branlant et chancelant, d'un costé et d'autre ne pouvant prendre tant de justice qu'il luy seroit nécessaire pour se confier de son salut. Mais il va bien, que ce présomptueux qui voudroit imposer loy à Dieu n'est point arbitre en ceste cause. Ce pendant, ceste sentence de David demeurera ferme, que Dieu sera justifié en ses paroles, et vaincra ceux qui le voudront condamner². Et quelle arrogance est-ce, je vous prie, de condamner le Juge souverain, quand il absoud gratuitement ? comme s'il ne lui estoit licite de faire ce qu'il a prononcé, J'auray pitié de celuy duquel je voudray avoir pitié³. Et toutesfois l'intercession de Moyse, à laquelle Dieu respond ainsi, ne tendoit pas à ce qu'il ne pardonnast à nul : mais ainé qu'il pardonnast à tous également, puis que tous estoient coupables. Au reste, nous enseignons que Dieu ensevelit les péchez des hommes, lesquels il justifie : source qu'il hait le péché, et ne

1) Rom. IV, 14.

2) Rom. VII, 24.

1) Rom. VIII, 33, 39.

3) Ex. XXXIII, 19.

2) Ps. LI, 6.

peut aimer sinon ceux qu'il avoue pour justes. Mais c'est une façon admirable de justifier, que les pécheurs estans couvers de la justice de Jésus-Christ, n'ayent point frayeur de jugement duquel ils sont dignes : et en se condamnant en eux-mesmes, soyent justifiez hors d'eux-mesmes.

12 Que les lecteurs aussi soyent avisés de bien penser au grand mystère qu'Osiander se vante de leur vouloir celer. Car après avoir longuement débatu, que nous n'acquérions point faveur envers Dieu par la seule imputation de la justice de Christ, voire d'autant qu'il n'a pas honte de dire qu'il seroit impossible à Dieu de tenir pour justes ceux qui ne le sont point : finalement il conclut, que Jésus-Christ ne nous a pas estimé donné pour justice au regard de sa nature humaine, mais divine. Et combien que la justice ne se puisse trouver qu'en la personne du Médiateur, toutesfois qu'elle ne luy appartient pas entant qu'il est homme, mais entant qu'il est Dieu. En parlant ainsi il ne file plus une corde de deux justices comme au paravant : mais il osté du tout la vertu et office de justifier à la nature humaine de Jésus-Christ. Or il est besoin de noter par quelles raisons il combat. Saint Paul au passage allégué dit, que Jésus-Christ nous a esté fait sagesse : ce qui ne convient selon Osiander qu'à la Parole éternelle. Dont il conclut que Jésus-Christ, entant qu'il est homme, n'est point nostre sagesse. Je respon que le Fils unique de Dieu a esté toujours sa sagesse : mais que saint Paul luy attribue ce tiltre en un sens divers : c'est qu'après qu'il a pris nostre chair, tous thrésors de sagesse et d'intelligence sont cachez en luy¹. Parquoy ce qu'il avoit en son Père il le nous a manifesté. Parainsi, le dire de saint Paul ne se rapporte point à l'essence du Fils de Dieu, mais à nostre usage : et est trèsbien approprié à sa nature humaine. Car combien que devant qu'avoir vestu nostre chair, il fust la clarté luisante en ténèbres : c'estoit toutesfois comme une clarté cachée, jusques à ce qu'il est venu en avant en na-

ture d'homme pour estre le Soleil de justice. Pour laquelle cause il se nomme la clarté du monde². C'est aussi grande sottise à Osiander, d'alléguer que la vertu de justifier est beaucoup par-dessus la faculté des Anges et des hommes : veu que nous ne disputons point de la dignité de quelque créature, mais disons que cela dépend du décret et ordonnance de Dieu. Si les Anges vouloient satisfaire à Dieu pour nous, ils n'y proufiteroyent de rien, pource qu'ils ne sont pas destinez ny estableis à cela : mais ç'a esté un office singulier à Jésus-Christ, lequel a esté assujeti à la Loy, pour nous racheter de la malédiction de la Loy³. C'est aussi une trop vilene calomnie, d'accuser ceux qui cherchent leur justice en la mort et passion de nostre Seigneur Jésus, de ne retenir qu'une partie de Jésus-Christ, voire qui pis est, de faire deux dieux : pource que si on le veut croire, ils ne confessent pas que nous soyons justes par la justice de Dieu. Car je respon, combien que nous appelions Jésus-Christ : Auteur de vie, entant que par sa mort il a destruit celuy qui avoit l'empire de mort³ : toutesfois nous ne le fraudons point de cest honneur quant à sa divinité : mais seulement distinguons comment la justice de Dieu parvient à nous, à ce que nous en puissions jouir. En quoys Osiander choppe trop lourdement. Messes nous ne nions pas que ce qui nous a esté ouvertement donné en Jésus-Christ, ne procède de la grâce et vertu secrète de Dieu : nous ne contredisons pas aussi, que la justice laquelle Jésus-Christ nous donne, ne soit la justice de Dieu venante de luy. Mais nous demeurons toujours constans en cela, que nous ne pouvons trouver justice et vie qu'en la mort et résurrection de Jésus-Christ. Je laisse le grand amas des passages de l'Ecriture, ausquels on apperçoit aisément son imprudence. Comme quand il tire à son propos ce qui est souvent réitéré aux Pseauxmes, qu'il plaise à Dieu secourir selon sa justice ses serviteurs. Je vous prie, y a-il quelque couleur en cela, pour montrer que nous sommes d'une substance

¹⁾ Col. II, 3.

²⁾ Jean VIII, 12.

³⁾ Héb. II, 14.

²⁾ Gal. III, 13.

avec Dieu, pour estre secourus de luy? Il n'y a non plus de fermeté en ce qu'il allégue, que la justice est proprement nommée celle par laquelle nous sommes esmeus à bien faire. Or puis qu'ainsi est que Dieu seul fait en nous le vouloir et l'exécution¹, il conclut que nous n'avons justice que de luy. Or nous ne nions pas que Dieu ne nous reforme par son Esprit en sainteté de vie : mais il faut considérer en premier lieu s'il fait cela directement, comme on dit : ou bien par la main ou le moyen de son Fils, auquel il a commis en dépost toute plénitude de son Esprit, afin que de son abundance il subveinst à la povreté et au défaut de ses membres. D'avantage, combien que la justice nous sourde de la majesté de Dieu, comme d'une source cachée, si n'est-ce pas à dire que Jésus-Christ, lequel s'est sanctifié pour nous² en sa chair, ne soit nostre justice que selon sa divinité. Ce qu'il ameine outre plus est autant frivole, asçavoir que Jésus-Christ luy-mesme a esté juste de justice divine, pource que si la volonté du Père ne l'eust incité, il n'eust point satisfait à la charge qui luy estoit commise. Car combien qu'il ait dit ailleurs, que tous les mérites de Christ descourent de la pure gratuité de Dieu, comme les ruisseaux de leur fontaine : toutesfois cela ne fait rien pour la fantaisie d'Osiander, dont il esblouit les yeux des simples et des siens. Car qui sera celuy si mal avisé de luy accorder, puis que Dieu est la cause et principe de nostre justice, que nous sommes essentiellement justes, et que l'essence de la justice de Dieu habite en nous? Isaïe dit que Dieu en rachetant son Eglise a vestu sa justice comme un harnois : a-ce esté pour despoiller Jésus-Christ de ses armes qu'il luy avoit données, pour estre parfait Rédempteur? Mais le sens du Prophète est clair, que Dieu n'a rien emprunté d'ailleurs pour accomplir une telle œuvre, et qu'il n'a point esté aidé du secours d'autrui³. Ce que saint Paul a brievement déclaré par autres mots : c'est qu'il nous a donné salut pour démontrer sa justice⁴. Ce pendant il ne renverse pas

ce qu'il dit ailleurs, que nous sommes justes par l'obéissance d'un homme⁵. En somme, quiconque entortille deux justices pour empescher que les povres âmes ne se reposent en la seule et pure miséricorde de Dieu, fait une couronne d'éspines à Jésus-Christ pour se mocquer de luy.

43 Toutesfois, pource que la pluspart des hommes imaginent une justice meslée de la foy et des œuvres, monstrons aussi devant que passer outre que la justice de foy diffère tellement de celle des œuvres, que si l'une est estable l'autre est renversée. L'Apostre dit qu'il a réputé toutes choses comme fiente pour gaigner Christ : et estre trouvé en luy n'ayant point sa propre justice, qui est de la Loy, mais celle qui est de la foy en Jésus-Christ, asçavoir la justice qui est de Dieu par foy². Nous voyons ici qu'il les compare comme choses contraires : et monstré qu'il faut que celuy qui veut obtenir la justice de Christ, abandonne la siene propre. Pourtant en un autre lieu il dit, que cela a esté cause de la ruine des Juifs : que voulans dresser leur propre justice, ils n'ont point esté sujets à celle de Dieu³. Si en dressant nostre propre justice nous rejettons celle de Dieu : pour obtenir la seconde, il faut que la première soit du tout abolie. C'est aussi ce qu'il entend disant que nostre gloire n'est pas excluse par la Loy, mais par la foy⁴. Dont il s'ensuyt que tant qu'il nous demeure quelque goutte de justice en nos œuvres, nous avons quelque matière de nous glorifier. Parquoy si la foy exclud tout gloriflement, la justice de foy ne peut nullement consister avec celles des œuvres. Il démontre cela si clairement au chapitre IV aux Romains, qu'il ne laisse lieu à aucune cavillation : Si Abraham, dit-il, a esté justifié par ses œuvres, il a de quoy se glorifier : puis il adjouste, Or est-il ainsi qu'il n'a de quoy se glorifier devant Dieu⁵: il s'ensuyt doncques qu'il n'est point justifié par ses œuvres. Il use après d'un autre argument, disant, Quand le loyer est rendu aux œuvres,

1) Phil. II, 13.

3) Is. LIX, 17.

2) Jean XVII, 19.

4) Rom. III, 25.

1) Rom. V, 19.

3) Rom. X, 3.

5) Rom. IV, 2.

2) Phil. III, 8, 9.

4) Rom. III, 26,

cela ne se fait point de grâce, mais selon le devoir. Or la justice est donnée à la foy par grâce : il s'ensuyt doncques que cela ne vient point du mérite des œuvres. C'est doncques une folle fantasie de penser que la justice consiste en la foy et aux œuvres ensemble.

14 Les Sophistes , ausquels il ne chaut de dépraver l'Escriture, et qui se baignent à caviller, pensent avoir une eschappatoire bien subtile , en exposant que les œuvres dont parle saint Paul, sont celles qui se font par les hommes non régénéréz, lesquels présument de leur franc arbitre. Ainsi ils disent que cela n'appartient de rien aux bonnes œuvres des fidèles, qui se font par la vertu du saint Esprit. Ainsi selon eux, l'homme est justifié tant par la foy que par les œuvres, moyennant que les œuvres ne soyent point propres à luy, mais dons de Christ, et fruits de la régénération. Car ils disent que saint Paul a dit cela seulement pour convaincre les Juifs, qui estoient trop fols et arrogans, de penser acquérir justice par leur vertu et force, veu que le seul Esprit de Christ la nous donne, et non pas le mouvement de nostre franc arbitre. Mais ils ne regardent pas que saint Paul en un autre lieu, opposant la justice de la Loy avec celle de l'Evangile, exclud toutes œuvres, de quelque tiltre qu'on les orne ou pare. Car il dit que la justice de la Loy est, que celuy qui fera le contenu, sera sauvé : que la justice de la foy est, croire que Jésus-Christ est mort et ressuscité¹. D'avantage, nous verrons ci-après que ce sont divers bénéfices de Christ, Sanctification et Justice. Dont il s'ensuyt, quand on attribue à la foy la vertu de justifier , que les œuvres mesmes spirituelles ne viennent point en conte. Qui plus est, saint Paul en disant qu'Abraham n'a de quoy se glorifier envers Dieu, veu qu'il ne peut estre juste par ses œuvres, ne restreint point cela à une apparence ou quelque lustre extérieur de justice, ou à une présomption qu'eust eu Abraham de son franc arbitre : mais combien que la vie de ce saint Patriarche ait esté presque angé-

lique, toutesfois qu'il n'a peu avoir mérites lesquels luy acquissent justice devant Dieu.

15 Les théologiens sorboniques sont un peu plus lourds en meslant leurs préparations. Toutesfois ces renards dont j'ay parlé, abusent les simples d'une resverie aussi meschante, ensevelissans sous la couverture de l'Esprit et de grâce la miséricorde de Dieu, laquelle seule pouvoit appaiser les povres consciences crainitives. Or nous confessons avec saint Paul, que ceux qui gardent la Loy sont justifiez devant Dieu : mais pource que nous sommes bien loing de telle perfection, nous avons à conclurre que les œuvres qui nous devoyent valoir pour acquérir justice, ne nous servent de rien, pource que nous en sommes desnuez. Quant est des Sorboniques, ils s'abusent doublement : c'est qu'ils appellent Foy, une certitude d'attendre la rémunération de Dieu pour leurs mérites, et que par le nom de Grâce, ils n'entendent point le don de justice gratuite que nous recevons : mais l'aide du saint Esprit, pour bien et sainctement vivre. Ils lisent en l'Apostre , que celuy qui approche de Dieu, doit croire qu'il est rémunérateur de ceux qui le cherchent² : mais ils ne voyent point quelle est la manière de le chercher, laquelle nous démonstrerons tantost. Qu'ils s'abusent en ce mot de Grâce, il appert de leurs livres. Car leur maistre des sentences expose la justice que nous avons par Christ, en double manière. Premièrement, dit-il, la mort de Christ nous justifie, quand elle engendre en nos coeurs charité, par laquelle nous sommes faits justes. Secondelement, entant que par icelle le péché est esteint, sous lequel le diable nous tenoit captifs : tellement qu'il ne nous peut surmonter maintenant². Nous voyons qu'il ne considère la grâce de Dieu que jusques-là, entant que nous sommes conduits à bonnes œuvres par la vertu du saint Esprit. Il a voulu ensuyvre l'opinion de saint Augustin: mais il la suyt de bien loing, et mesmes se destourne grandement de la droicte imitation. Car ce qui estoit dit

¹⁾ Rom. X, 5, 9.

²⁾ Héb. XI, 6.

²⁾ Sent., lib. III, dist. XVI, cap. XI.

clairement par ce saint homme, il l'obscurcit : et ce qui estoit un petit entaché de vice, il le corrompt du tout. Les escholes sorboniques sont toujours allées de mal en pis, jusques à ce qu'elles sont en la fin trébuschées en l'erreur de Pélagius. Combien encores que nous ne devons du tout recevoir la sentence de saint Augustin : ou pour le moins la façon de parler n'est pas propre. Car combien qu'il despouille très bien l'homme de toute louange de justice, et l'attribue toute à Dieu, néanmoins il réfère la grâce à la sanctification dont nous sommes régénérés en nouveauté de vie.

46 Or l'Ecriture parlant de la justice de foy, nous meine bien ailleurs : c'est qu'elle nous enseigne de nous destourner du regard de nos œuvres, pour regarder seulement la miséricorde de Dieu, et la parfaite saincteté de Christ. Car elle nous monstre cest ordre de justification, que du commencement Dieu reçoit le pécheur de sa pure et gratuite bonté, ne regardant rien en lui dont il soit esmeu à miséricorde, que la misère : d'autant qu'il le voit desnué entièrement et vuide de bonnes œuvres : et pourtant il prend de soy-mesme la cause de lui bien faire. En après il touche le pécheur du sentiment de sa bonté, afin que se desifiant de tout ce qu'il a, il remette toute la somme de son salut en ceste miséricorde qu'il lui fait. Voylà le sentiment de foy, par lequel l'homme entre en possession de son salut, quand il se reconnoist par la doctrine de l'Evangile estre réconcilié à Dieu, entant que par le moyen de la justice de Christ ayant obtenu rémission de ses péchez, il est justifié. Et combien qu'il soit régénéré par l'Esprit de Dieu, si ne se repose-il pas sur les bonnes œuvres lesquelles il fait : mais est assuré que sa justice perpétuelle gist en la seule justice de Christ. Quand toutes ces choses auront esté espluchées particulièrement, ce que nous tenons de ceste matière sera facilement expliqué, Combien qu'elles seront mieux digérées, si nous les mettons en autre ordre que nous ne les avons proposées : Mais il n'en peut guères chaloir, moyennant qu'elles soyent tellement déduites,

que toute la chose soit bien entendue.

47 Il nous faut ici souvenir de la correspondance que nous avons mise ci-dessus entre la foy et l'Evangile. Car nous disons que la foy justifie, d'autant qu'elle reçoit la justice offerte en l'Evangile. Or si en l'Evangile la justice nous est offerte, par cela est forcée toute considération des œuvres. Ce que saint Paul monstre souventfois : mais principalement en deux lieux. Car en l'Epître aux Romains, comparant la Loy avec l'Evangile, il parle ainsi, La justice qui est de la Loy, dit-il, est que quiconques fera le commandement de Dieu, vivra : mais la justice de foy dénonce salut à celuy qui croira de cœur, et confessera de bouche Jésus-Christ, et que le Père l'a ressuscité des morts¹. Ne voyons-nous pas bien qu'il met ceste différence entre la Loy et l'Evangile, que la Loy assigne la justice aux œuvres : l'Evangile la donne gratuitement, sans avoir esgard aux œuvres ? C'est certes un lieu notable, et qui nous peut despescher de beaucoup de difficultez. Car c'est beaucoup fait, si nous entendons que la justice qui nous est donnée en l'Evangile, soit délivrée des conditions de la Loy. C'est la raison pourquoi il oppose tant souvent la Loy et la promesse, comme choses répugnantes. Si l'héritage, dit-il, vient de la Loy, ce n'est point de la promesse² : et autres sentences semblables qui sont au mesme chapitre. Il est certain que la Loy a aussi ses promesses. Il faut doncques que les promesses de l'Evangile ayant quelque chose de spécial et divers : si nous ne voulons dire que la comparaison soit inepte. Or que sera-ce, sinon qu'elles sont gratuites, et appuyées sur la seule miséricorde de Dieu : comme ainsi soit que les promesses légales dépendent de la condition des œuvres ? Et ne faut point que quelqu'un gergonne ici, que saint Paul ait simplement voulu réprover la justice que les hommes présument d'apporter à Dieu de leur franc arbitre, et de leurs forces naturelles : veu que saint Paul sans exception prononce que la Loy n'a rien proufté en

¹⁾ Rom. X, 5, 9.

²⁾ Gal. III, 18.

commandant, veu que nul ne l'accomplit non-seulement du vulgaire, mais des plus parfaits. Certes la dilection est le principal article de la Loy, veu que Christ nous forme et induit à icelle : pourquoys doncques ne sommes-nous justes en aimant Dieu et nos prochains, sinon que la dilection est tant débile et imparfaite aux plus saintcs, qu'ils ne méritent point d'estre prisez ou acceptez de Dieu?

18 Le second passage est cestuy-ci, Que nul ne soit justifié devant Dieu par la Loy, il appert : car le juste vivra de foy. Or la Loy n'est pas selon la foy : car elle dit, Qui fera les choses commandées, vivra en icelles¹. Comment l'argument consisteroit-il, sinon qu'il fust résolu premièrement que les œuvres ne viennent point en conte, mais qu'il les faut mettre en un rang à part ? La Loy, dit-il, est diverse de la foy. En quoy cela ? Il adjouste que c'est d'autant qu'elle requiert les œuvres pour justifier l'homme. Il s'ensuyt doncques que les œuvres ne sont point requises, quand l'homme doit estre justifié par foy. Il est notoire de ce que l'un est ainsi opposé à l'autre, que celuy qui est justifié par foy est justifié sans aucun mérite de ses œuvres : et mesmes hors de tout mérite. Car la foy reçoit la justice que présente l'Evangile : et est dit que l'Evangile en cela est différent d'avec la Loy, pource qu'il ne lie point la justice aux œuvres, mais la colloque en la seule miséricorde de Dieu. C'est une semblable déduction dont il use en l'Epistre aux Romains : qu'Abraham n'a point matière de se glorifier, entant que la foy luy a été imputée à justice². Et adjouste conséquemment la raison : que lors la justice de la foy a lieu, quand il n'y a nulles œuvres ausquelles aucun loyer soit deu. Là où sont les œuvres, dit-il, le loyer est rendu comme deu : ce qui est donné à la foy, est gratuit. Ce qui s'ensuyt après, aussi bien tend à un mesme but, asçavoir que nous obtenons l'héritage céleste par foy, afin que nous entendions qu'il nous vient de grâce. Il infère que l'héritage céleste est gratuit, d'autant que nous le rece-

vons par foy. Pourquoys cela, sinon pource que la foy, sans avoir aucun appuy sur les œuvres, se repose du tout sur la miséricorde de Dieu ? Il n'y a doute qu'en ce mesme sens il ne dise ailleurs, que la justice de Dieu a été manifestée sans la Loy, combien qu'elle ait tesmoignage de la Loy et des Prophètes³. Car en excluant la Loy, il entend que nous ne sommes point aidés par nos mérites, et n'acquérons point justice par nos biensfaits : mais qu'il nous faut présenter vuides et indigens pour la recevoir.

19 Maintenant les lecteurs peuvent veoir de quelle équité usent aujourd'huy les Sophistes en cavillant nostre doctrine : c'est où nous disons que l'homme est justifié par la seule foy. Ils n'osent pas nier que l'homme ne soit justifié par foy, voyant que l'Ecriture le dit tant souvent : mais pource que ce mot Seule, n'y est point exprimé, ils nous reprochent qu'il est adjousté du nostre. Si ainsi est, que respondront-ils à ces paroles de saint Paul, où il argue que la justice n'est point de la foy, sinon qu'elle soit gratuite ? comment conviendra ce qui est gratuit avec les œuvres ? Et par quelle calomnie pourront-ils se développer de ce qu'il dit ailleurs, que la justice de Dieu est manifestée en l'Evangile²? Si elle y est manifestée, ce n'est pas à demi, ne pour quelque portion : mais plene et parfaite. Il s'ensuyt doncques que la Loy en est excluse. Et de fait, non-seulement leur tergiversation est fausse mais du tout ridicule, quand ils disent que nous adjoustons du nostre, en disant la seule foy. Car celuy qui osté toute vertu de justifier aux œuvres, ne l'attribue-il pas entièrement à la foy ? Que veulent dire autre chose ces locutions de saint Paul, Que la justice nous est donnée sans la Loy : Que l'homme est gratuitement justifié sans aide de ses œuvres³? Ils ont ici un subterfuge bien subtil, c'est que les œuvres cérémoniales par cela sont exclues, et non pas les œuvres morales. Ce qui est très inope, jà soit qu'ils le tiennent d'Origène et aucuns autres an-

1) Gal. III, 12.

2) Rom. IV, 2.

1) Rom. III, 21.
3) Rom. III, 21, 23.

2) Rom. I, 17.

cien. Ils proufistent tellement en abbayant sans cesse en leur escholes, qu'ils ne sc̄avent pas les premiers rudimens de Dialectique. Pensent-ils que l'Apostre soit hors du sens, en amenant ces tesmoignages pour approuver sa sentence? Qui fera ces choses, vivra en icelles. Item, Maudit sera l'homme qui n'accomplira toutes les choses yci escriptes¹. Mais s'ils ne sont du tout enragez, ils ne diront pas que la vie éternelle soit promise à ceux qui observent les cérémonies, et qu'il n'y ait que les transgresseurs d'icelles maudits. S'il faut entendre ces passages de la Loy morale : il n'y a nulle doute que les œuvres morales sont excluses de pouvoir justifier. Les raisons dont ils usent, tendent à une mesme fin : comme quand il dit, Si la cognoscance de péché vient de la Loy² : la justice n'en vient pas. La Loy engendre ire de Dieu³ : elle ne nous apporte point doncques de salut. Item, Puis que la Loy ne peut assurer les consciences, elle ne peut donner justice. Item, Puis que la foy est imputée à justice, ce n'est pas pour salaire des œuvres que la justice nous est donnée : mais c'est don de Dieu gratuit. Item, Si nous sommes justifiez par foy, toute gloire est abatue. Item, Si la Loy nous pouvoit vivifier, nous aurions justice en icelle : mais Dieu a enclos toutes créatures sous péché, afin de donner le salut promis aux croyans⁴. Qu'ils allèguent, s'ils osent, cela estre dit des cérémonies, et non pas des œuvres morales : mais les petits enfans se mocqueroient de leur impudence. Que cela doncques demeure résolu, que quand la vertu de justifier est ostée à la Loy, il faut entendre la Loy universelle.

20 Or si quelqu'un s'esmerveille pourquoi l'Apostre a voulu adjouster les œuvres de la Loy, n'estant point content de dire simplement Les œuvres : nous avons la response en main. Car à ce que les œuvres soyent en quelque pris, elles prenent leur estime plustost de ce qu'elles sont approuvées de Dieu, que de leur propre dignité. Car qui osera se vanter de quelque justice envers Dieu, sinon qu'elle soit acceptée de lui? Et qui osera

luy demander aucun loyer, sinon qu'il l'ait promis? C'est doncques de la bénéficience de Dieu que les œuvres seront dignes du tiltre de justice, et auront loyer, si aucunement elles en peuvent estre dignes. Et de fait, toute la valeur des œuvres est fondée en ce point, quand l'homme tend par icelles de rendre obéissance à Dieu. Pourtant l'Apostre voulant prouver en un autre lieu, qu'Abraham ne pouvoit estre justifié par ses œuvres, allègue que la Loy a esté publiée environ quatre cens ans après que l'alliance de grâce luy auroit esté donnée¹. Les ignorans se mocqueroient de cest argument, pensans qu'il y pouvoit bien avoir des bonnes œuvres devant que la Loy fust publiée. Mais pource qu'il sc̄avoit bien que les œuvres n'ont autre dignité, qu'entant qu'elles sont acceptées de Dieu : il prend cela comme une chose notoire, qu'elles ne pouvoient justifier devant que les promesses de la Loy fussent données. Nous voyons pourquoi nommément il exprime les œuvres de la Loy, voulant oster aux œuvres la faculté de justifier : asçavoir pource qu'il n'y pouvoit avoir controverse que d'icelles. Combien qu'aucunesfois simplement et sans addition il exclud toutes œuvres ; comme quand il dit que David attribue, la bénédiction à l'homme auquel Dieu a imputé justice sans aucunes œuvres². Ils ne peuvent doncques faire par toutes leurs cavillations que nous ne retenions la dictio exclusive en sa généralité. C'est aussi en vain qu'ils cherchent une autre subtilité, c'est qu'ils disent que nous sommes justifiez par la seule foy, laquelle œuvre par charité : voulans par cela signier que la justice est appuyée sur charité. Nous confessons bien avec saint Paul, qu'il n'y a autre foy qui justifie sinon celle qui est conjointe avec charité³. Mais elle ne prend point de charité la vertu de justifier : mesmes elle ne justifie pour autre raison, sinon qu'elle nous introduit en la communication de la justice de Christ. Autrement seroit renversé l'argument de l'Apostre, lequel il poursuit tant vivement, quand il dit qu'à ce-

¹⁾ Gal. III, 10, 42; Deut. XXVII, 26. ²⁾ Rom. III, 20.

³⁾ Rom. IV, 15.

⁴⁾ Gal. III, 21, 22.

¹⁾ Gal. III, 17.

³⁾ Gal. V, 6.

²⁾ Rom. IV, 6.

luy qui besongne, le loyer n'est pas imputé selon la grâce, mais selon la dette¹. Au contraire, à celuy qui ne besongne point, mais qui croit en celuy qui justifie l'inique, la foy est imputée à justice. Pourroit-il parler plus clairement qu'en disant cela? C'est qu'il n'y a nulle justice de foy, sinon quand il n'y a nulles œuvres ausquelles soit deu aucun loyer: et que lors finallement la foy est imputée à justice, quand la justice nous est donnée par grâce, non duee.

24 Maintenant regardons si ce qui a esté dit en la définition par nous mise, est vray: c'est que la justice de foy n'est autre chose que réconciliation avec Dieu, laquelle consiste en la rémission des péchez. Il nous faut tousjors revenir à ceste maxime: c'est que l'ire de Dieu est préparée à tous ceux qui persistent d'estre pécheurs. Ce qu'Isaïe a bien déclaré parlant ainsi, La main de Dieu n'est point accourcie, qu'il ne nous puisse sauver: et son aureille n'est point estoupée, qu'il ne nous puisse ouyr. Mais nos iniquitez ont fait un divorce entre luy et nous: et nos péchez ont destourné sa face de nous à ce qu'il ne nous exaue point². Nous oyons que le péché est une division entre Dieu et l'homme, et destourne la face de Dieu du pécheur. Et de vray il ne se peut autrement faire: car c'est une chose qui ne convient nullement à sa justice, d'avoir alliance avec le péché. Pour laquelle cause saint Paul dit que l'homme est ennemy de Dieu, jusques à ce qu'il soit restitué en sa grâce par Christ³. Celuy doncques que Dieu reçoit en amour, est dit estre justifié: pource qu'il ne peut recevoir personne pour estre conjoint avec soy, que de pécheur il ne le face juste. Nous adjoustons que cela est fait par la rémission des péchez. Car si on considère ceux qui sont réconciliez à Dieu selon leurs œuvres, on les trouvera pécheurs: et néantmoins il faut qu'ils soyent du tout purs et nets de péché. Il appert doncques que ceux que Dieu reçoit en grâce ne sont autrement faits justes, si non qu'ils sont purifiez, entant que leurs macules sont effacées par la rémission

que Dieu leur fait, tellement qu'une telle justice se peut en un mot appeler Rémission des péchez.

22 L'un et l'autre est trèsbien déclairé par ces paroles de saint Paul que j'ay amenées ci-dessus, où il dit que Dieu estoit en Christ, se réconciliant le monde, n'imputant point aux hommes leurs fautes: et nous a commis la parole de réconciliation. Après il adjouste la somme de son ambassade: c'est que celuy qui estoit pur et net de péché, a esté fait péché pour nous⁴: c'est-à-dire sacrifice sur lequel tous nos péchez ont esté transférez, afin que nous fussions justes en luy devant Dieu. Il nomme indifféremment Justice et Réconciliation en ce passage: tellement que nous entendons l'un estre contenu sous l'autre. La manière d'obtenir ceste justice est aussi expliquée, quand il dit qu'elle gist en ce que Dieu ne nous impute point nos péchez. Pourtant que nul ne demande plus comment c'est que Dieu nous justifie, quand saint Paul dit expressément que c'est entant qu'il nous réconcilie à soy, ne nous imputant point nos péchez. Comme aussi en l'épistre aux Romains, il prouve que justice est imputée à l'homme sans les œuvres, par le tesmoignage de David: pource qu'il prononce l'homme bienheureux duquel les iniquitez sont remises, duquel les péchez sont cachez, et auquel les fautes ne sont point imputées². Il n'y a point de doute que David n'ait signifié Justice par le nom de Béatitude. Puis qu'il afferme qu'elle consiste en rémission des péchez, il n'est ja mestier que nous la définissions autrement. Pourtant Zacharie père de Jehan-Baptiste constitue la cognissance de salut en la rémission des péchez³. Suyvant laquelle reigle saint Paul conclut la prédication qu'il fit aux Antiochiens, de la somme de leur salut, en ceste manière: Par Jésus-Christ la rémission des péchez vous est annoncée: et de toutes les choses dont vous ne pouviez estre justifiez par la loy de Moyse, quiconque croit en luy est justifié⁴. Il conjoint tellement la justice avec la rémission des péchez, qu'il monstre que c'est une mesme chose. C'est

¹⁾ Rom. IV, 4.
³⁾ Rom. V, 10.

²⁾ Is. LIX, 1, 2.

¹⁾ 2 Cor. V, 19, 21.

³⁾ Luc 1, 77.

²⁾ Rom. IV, 6.

⁴⁾ Act. XIII, 25.

doncques à bon droict qu'il argue tous-jours la justice que nous obtenons par la bonté de Dieu, estre gratuite. Et ne doit ceste forme de parler sembler nouvelle quand nous disons que les fidèles sont justes devant Dieu, non point par leurs œuvres, mais par acceptation gratuite : veu que l'Escriture en use tant souvent, et que les anciens Docteurs mesmes parlent quelque fois ainsi ; comme saint Augustin, quand il dit que la justice des saints durant ceste vie consiste plus en la rémission des péchez qu'en perfection de vertu¹, à quoy respondent ces belles sentences de saint Bernard, que la justice de Dieu est de ne point pécher : la justice de l'homme est l'indulgence et pardon qu'il obtient de Dieu. Item, que Christ nous est justice, nous faisant absoudre : et qu'il n'y a autres justes, sinon ceux qui sont receus à merci².

23 De cela aussi il s'ensuyt bien que c'est par le seul moyen de la justice de Christ que nous sommes justifiés devant Dieu : ce qui vaut autant cōmme qui dirroit, l'homme n'estre pas juste de soy-mesme : mais pource que la justice de Christ luy est communiquée par imputation ; ce qui est une chose digne d'estre diligemment observée. Car ainsi s'esvanouit ceste fantasie, de dire que l'homme soit justifié par foy, entant que par icelle il reçoit l'Esprit de Dieu, duquel il est rendu juste. Ceci est fort contraire à la doctrine ci-dessus mise : car il n'y a nulle doute que celuy qui doit chercher justice hors de soy-mesme, ne soit desnué de la siene propre. Or cela est clairement monstré de l'Apostre, quand il dit que celuy qui estoit innocent a soustenu nos forfaits, estant présenté en sacrifice pour nous afin que fussions en luy justes devant Dieu³. Nous voyons qu'il met nos-

tre justice en Christ, non pas en nous : que la justice ne nous appartient d'autre droict, sinon en ce que nous sommes participants de Christ : car en le possédant, nous possérons avec luy toutes ses richesses. Et ne répugne rien à cela ce qu'il dit en un autre lieu, que le péché a été condamné de péché en la chair de Christ, afin que la justice de Dieu fust accomplie en nous⁴. Où il ne signifie autre accomplissement que celuy que nous obtenons par imputation. Car le Seigneur Jésus nous communique en telle sorte sa justice, que par une vertu inénarrable elle est transférée en nous, entant qu'il appartient au jugement de Dieu. Qu'il n'ait voulu autre chose dire, il appert de la sentence qu'il avoit mise un peu au paravant : c'est que comme par la désobéissance d'un nous sommes constituéz pécheurs, aussi par l'obéissance d'un nous sommes justifiés². Qu'est-ce autre chose, de colloquer nostre justice en l'obéissance de Christ, sinon affirmer que nous sommes justes parce que l'obéissance de Christ nous est alloée, et receue en payement comme si elle estoit nostre ? Pourtant il me semble que saint Ambroise a trèsbien pris l'exemple d'icelle justice en la bénédiction de Jacob³ : c'est que comme Jacob, n'ayant point mérité de soy-mesme la primogénéiture, estant caché sous la personne de son frère : et vestu de sa robe, laquelle rendoit bonne odeur, s'est insinué à son père pour recevoir la bénédiction en la personne d'autrui : ainsi qu'il nous faut cacher sous la robe de Christ nostre frère premier-nay, pour avoir temsoignage de justice devant la face de nostre Père céleste. Et certes c'est la pure vérité. Car pour comparoistre devant Dieu en salut, il faut que nous sentions bon de sa bonne odeur, et que nos vices soyent ensevelis de sa perfection.

¹⁾ *De civitate Dei*, lib. XIX, cap. XXVII.

²⁾ Serm. XXI, XXIII, *In Cantic.*

³⁾ 2 Cor. V, 21.

¹⁾ Rom. VIII, 3, 4.

²⁾ Rom. V, 19.

³⁾ *De Iacobio et vita buata*, lib. II.

CHAPITRE XII.

Qu'il nous convient eslever nos esprits au siége judicial de Dieu, pour estre persuadez à bon escient de la justification gratuite.

1 Combien qu'il appert par clairs tescmoignages toutes ces choses estre très-véritables, toutesfois on ne pourra bien veoir combien elles sont nécessaires, jusques à ce que nous aurons remontré à l'œil ce qui doit estre comme le fondement de toute ceste dispute. Pour le premier, qu'il nous souvienne que nous ne tenons point propos comment l'homme se trouvera juste devant le siége de quelque juge terrien, mais devant le throne céleste de Dieu : afin que nous ne mesurions point à nostre mesure quelle intégrité il faut avoir pour satisfaire au jugement de Dieu. Or c'est merveille de quelle témérité et audace on y procède communément : et mesmes c'est chose notoire, qu'il n'y en a nuls qui osent plus hardiment et avec plus grande outrecuidance babiller de la justice des œuvres, que ceux qui sont apertement meschans : ou bien crèvent au dedans de vices et concupiscences. Cela advient de ce qu'ils ne pensent point à la justice de Dieu : de laquelle s'ils avoyent le moindre sentiment du monde, jamais ils ne s'en mocqueroient ainsi. Or elle est mesprisée et mocquée outre raison, quand on ne la recognoist point si parfaite qu'elle n'ait rien acceptable , sinon ce qui est du tout entier, pur de toute macule , et d'une perfection où il n'y ait rien du tout à redire : ce qui ne s'est jamais peu trouver en homme vivant, et jamais ne s'y trouvera. Il est facile à un chacun de gazouiller en un anglet d'eschole, quelle dignité ont les œuvres pour justifier l'homme : mais quand on vient devant la face de Dieu, il faut laisser là tous ces fatras : car la chose est là démenée à bon escient, et non point par contentions frivoles. C'est là qu'il faut dresser nostre entendement, si nous voulons avec fruit enquérir de la vraye justice. C'est, di-je, là qu'il nous faut penser comment nous pourrons respondre à ce Juge céleste,

quand il nous appellera à rendre conte. Il faut doncques que nous l'establissions en son siége : non pas tel que nostre entendement l'imagine de soy-mesme, mais tel qu'il nous est dépeint en l'Ecriture ¹: asçavoir par la clarté duquel les estoilles sont obscurcies, par la vertu duquel les montagnes descourent comme la neige au soleil, à l'ire duquel la terre est esbranlée : par la sagesse duquel les sages sont surprins en leur finesse : duquel la pureté est si grande, qu'à la comparaison d'icelle toutes choses sont souillées et contaminées : duquel les Anges ne peuvent porter la justice : lequel ne pardonne point au meschant : duquel quand la vengeance est une fois enflammée, elle pénètre jusques au plus profond de la terre. Qu'il soit doncques assis pour examiner les œuvres des hommes, qui osera approcher de son throne sans trembler? Quand le Prophète en parle, Qui habitera, dit-il, avec un feu consumant toutes choses? avec une flamme qui ne se peut esteindre? Celuy qui fait justice et vérité, qui est pur et entier en toute sa vie. Quiconques sera cestuy-là qu'il viene en avant². Mais ceste response fait que nul ne s'y oseroit monstrer. Car de l'autre costé, ceste horrible voix nous doit faire trembler : Si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui sera-ce, ô Seigneur, qui pourra subsister³? Il seroit certes question qu'incontinent tout le monde périst. Car comme il est escrit autre part, Se peut-il faire que l'homme estant comparé à son Dieu soit justifié, ou soit trouvé plus pur que son Créateur? Voyci, ceux qui le servent ne sont point entiers : et il trouve à redire en ses Anges. Combien plus ceux qui habitent en maisons de fange, et sont détenus en tabernacles terriens, seront-ils abatus⁴? Item,

¹⁾ Voyez principalement le livre de Job.

²⁾ Is. XXXIII, 14-16.

³⁾ Ps. CXXX, 3.

⁴⁾ Job IV, 17-19.

Voyci : entre ses saintcs il n'y en a nul qui soit pur : et les cieux ne sont point nets devant son regard. Combien est plus abominable et inutile l'homme, qui boit l'iniquité comme eau¹? Je confesse qu'au livre de Job il est fait mention d'une justice plus haute que celle qui est située en l'observation de la Loy. Et est besoin de noter ceste distinction. Car combien que quelqu'un accomplist la Loy, ce qui est impossible, si est-ce qu'il ne pourroit soustenir la rigueur de l'examen que Dieu pourroit faire prenant la balance de sa justice secrete, laquelle surmonte tous sens. Ainsi combien que Job ne se sente pas coupable, il devient muet en son effroy, quand il oit que Dieu en sa perfection ne se contenteroit point de la saincteté des Anges. Or je laisse à présent ceste justice dont il est là fait mention, pource qu'elle est incompréhensible : seulement je di que si nostre vie est examinée à la reigle et compas de la Loy de Dieu, nous sommes par trop hébêtez, si tant de malédictions qui y sont ne nous effrayent et tormentent de grande horreur. Et de faict, Dieu les y a mises pour nous esveiller. Entre les autres ceste générale nous doit bien faire trembler, Tous ceux qui n'auront accompli les choses yci esrites, sont maudits². Brief, toute ceste dispute seroit froide et sans saveur, si chacun ne s'adjourne devant le Juge céleste : et estant en souci d'obtenir absolution, s'abate de son bon gré et s'anéantisce.

2 C'estoit doncques là qu'il nous faloit dresser les yeux, afin d'apprendre plus tost de trembler, que de concevoir une vaine hardiesse. Car il nous est aisé (ce pendant qu'un chacun de nous s'arreste à se comparager avec les hommes) de penser que nous avons quelque chose que les autres ne doyvent point mespriser : mais quand nous venons à nous eslever à Dieu, ceste fiance est en un moment destruite et anéantie. Et pour vray il en advient autant à nostre âme envers Dieu, qu'à nostre corps envers le ciel; car ce pendant que l'homme s'arreste à contempler ce qui est à l'entour de luy, il estime

sa veue bonne et forte : mais s'il dresse l'œil au soleil, il sera tellement esblouy de sa clarté, que ce regard luy fera sentir une plus grande débilité de sa veue, qu'elle ne sembloit avoir de vertu à regarder les choses inférieures. Ne nous décevons point doncques en vainc fiance. Quand nous serons ou pareils ou supérieurs à tous autres hommes, cela n'est rien envers Dieu, à la jurisdiction duquel il appartient de cognoistre ceste cause. Que si nostre outrecuidance ne se peut donter par telles admonitions, il nous respondra ce qu'il disoit aux Pharisiens, C'estes-vous qui vous justifiez devant les hommes : mais ce qui est haut aux hommes est abominable à Dieu¹. Allons doncques, et nous glorifions orgueilleusement entre les hommes de nostre justice, ce pendant que Dieu laura en abomination au ciel. Mais que font au contraire les serviteurs de Dieu, vrayement instruits de son Esprit? Certes ils diront avec David, Seigneur, n'entre point en jugement avec ton serviteur : car nul vivant ne sera justifié devant ta face². Item avec Job, L'homme ne pourra estre juste envers Dieu : s'il veut plaidoyer contre luy, estant accusé en mille points, il ne pourra respondre à un seul³. Nous oyons maintenant clairement quelle est la justice de Dieu, asçavoir laquelle ne sera point satisfaite d'aucunes œuvres humaines, et laquelle nous accusera de mille crimes, sans que nous en puissions purger un. Saint Paul certes, qui estoit vaisseau esleu de Dieu, l'avoit bien conceu telle en son cœur, quand il confessoit que n'ayant point mauvaise conscience , il n'estoit point en cela justifié⁴.

3 Ce n'est pas seulement en l'Ecriture que nous avons tels exemples, mais tous les Docteurs chrestiens ont ainsi senti et parlé : comme saint Augustin, disant que tous les fidèles qui gémissent sous le fardeau de leur chair corruptible, et en infirmité de ceste vie présente, ont ceste seule espérance, que nous avons un Médiateur, asçavoir Jésus-Christ, lequel a satisfait pour nos péchez⁵. Je vous

1) Job XV, 15, 16.

2) Deut. XXVII, 26.

1) Luc XVI, 15.

2) Ps. CXLIII, 2.

3) Job IX, 2, 3.

4) 1 Cor. IV, 4.

5) Ad Bonif., lib. III, cap. V.

prie, qu'importe ceste sentence? Car si les saints ont ceste seule espérance, que deviendra la fiance des œuvres? Car en disant que c'est leur espérance seule, il ne leur en laisse nulle autre. Semblablement saint Bernard, Où est-ce, dit-il, que les infirmes trouveront vray repos et ferme seureté, qu'aux playes de nostre Sauveur? J'habite là d'autant plus seurement, qu'il est puissant à sauver. Le monde est après pour me troubler, mon corps me grève, le diable est aux embuscades pour me surprendre: je ne tomberay, d'autant que je suis appuyé sur une ferme pierre. Si j'ay griefvement péché, ma conscience est troublée: mais elle ne sera point confuse, quand il me souviendra des playes du Seigneur. De cela il conclut après: Pourtant mon mérite est la miséricorde du Seigneur. Je ne suis point povre en mérite, pendant que le Seigneur est riche en miséricorde: d'autant que les miséricordes du Seigneur sont grandes, je suis abondant en mérites. Chanteray-je mes justices? Seigneur, il me souviendra de ta justice seule, car icelle est la mienne: car tu m'as estimé fait justice de par Dieu ton Père¹. Item en un autre passage: Voyci tout le mérite de l'homme, c'est de mettre tout son espoir en celuy qui sauve tout l'homme. Semblablement en un autre lieu, retenant la paix ou repos de conscience à soy, et laissant la gloire à Dieu, il dit, Que la gloire te demeure sans qu'on en diminue une seule goutte: c'est bien assez pour moy si j'ay paix. Je renonce du tout à gloire, de peur que si j'usurpe ce qui n'est pas mien, je perde aussi ce qui m'est donné². En un autre lieu encore plus ouvertement: Pourquoy l'Eglise se souciera-elle des mérites, puis qu'elle a matière de se glorifier plus ferme et plus certaine au bon plaisir de Dieu³. Il ne faut point doncques demander par quels mérites nous espérons d'avoir vie: sur tout quand nous oyons par la bouche du Prophète, Je ne le feray point à cause de vous, mais à cause de moy, dit le Seigneur⁴. Il suffit doncques à mériter, de sçavoir que les mérites

ne suffisent point: mais comme c'est assez pour mérite, de ne présumer de nuls mérites: aussi d'en estre desnué, c'est assez pour condamnation. Or quant à ce qu'il prend le mot de Mérites pour bonnes œuvres, il faut pardonner cela à la coutume de son temps: et en condamnant ceux qui n'ont point de mérites, il veut estonner les hypocrites, lesquels en se donnant toute licence s'esgayent contre la grâce de Dieu: comme il se déclare tantost après, disant que l'Eglise est bienheureuse ayant des mérites sans présomption, et pouvant hardiment présumer sans mérites: pour ce qu'elle a juste matière de présomption, mais non pas de ses mérites; elle a des mérites, mais non pas pour présumer. Il adjouste, que de ne rien présumer c'est mériter: ainsi, que l'Eglise peut d'autant plus hardiment présumer, qu'elle ne présume point: pour ce qu'elle a ample matière de se glorifier aux grandes miséricordes de Dieu.

4 Il est ainsi de vray. Car toutes les consciences qui sont bien exercitées en la crainte de Dieu, trouvent qu'il n'y a point d'autre retraite en laquelle elles se puissent seurement reposer, quand il est question de conter avec Dieu. Car si les estoilles, lesquelles semblent durant la nuit trèsclaires et reluisantes, perdent toute leur lumière quand elles viennent au soleil: que pensons-nous qu'il adviendra à la plus grande innocence qu'on puisse imaginer en l'homme, quand elle sera comparée avec la pureté de Dieu? Car lors sera un examen rigoureux à merveilles, lequel atteindra jusques aux plus secrètes cogitations du cœur: et comme dit saint Paul, révélera tout ce qui est caché en ténèbres, et descouvrira ce qui est occulte au profond du cœur¹: contrignant la conscience, quoy qu'elle résiste ou recule, de produire en avant ce que mesmes elle a maintenant oublié. Le diable d'autre part, comme accusateur poursuyvra, pressant de près l'homme, et sçaura bien luy alléguer tous ses forfaits ausquels il l'aura incité. Là toutes les pompes et apparences des bonnes œuvres extérieures, qu'on a maintenant

¹⁾ *Sup. Cantico., serm. LXI.* ²⁾ *Serm. XIII, In Cantico.*
²⁾ *Serm. LXVIII.* ⁴⁾ *Ezéch. XXXVI, 22, 32.*

¹⁾ *¶ Cor. IV, 5.*

seules en estime, ne proufiteront de rien. Il sera question seulement de la seule syncérité du cœur. Pourtant toute hypocrisie, non-seulement celle dont ceux qui se cognoissent secrètement meschans, se contrefont devant les hommes, mais aussi celle dont un chacun se flatte devant Dieu (comme nous sommes enclins à nous décevoir par trop estimer de nous) sera confuse et trébuschera : combien qu'elle soit maintenant comme enyvrée d'orgueil et outrecuidance. Ceux qui n'eslèvent point leur sens et pensée à tel spectacle, se peuvent bien amieller pour une minute de temps, s'attribuans justice : mais telle justice, qui leur sera incontinent escoussée au jugement de Dieu : ainsi qu'un homme, après avoir songé de grandes richesses, se trouve vuide quand il est esveillé. Au contraire, tous ceux qui chercheront comme devant Dieu la vraye reigle de justice, trouveront pour certain que toutes les œuvres des hommes, si on les estime selon leur dignité, ne sont qu'ordure et vilenie : et que ce qu'on juge communément estre justice, n'est que pure iniquité devant Dieu : que ce qu'on juge intégrité, n'est que pollution : ce qu'on juge gloire, n'est qu'ignominie.

5 Après avoir contemplé ceste perfection de Dieu, il nous faut lors descendre à nous regarder sans nous flatter, et sans nous décevoir en l'amour de nous-mêmes. Car ce n'est point de merveilles si nous sommes aveugles en cest endroict, ce pendant que nul de nous ne se garde de ceste folle et dangereuse affection que nous avons à nous aimer : laquelle l'Écriture monstre estre naturellement enracinée en nous. La voye d'un chacun, dit Salomon, est droicté devant ses yeux. Item, tous hommes pensent leurs voyes estre bonnes¹. Mais quoy? Par cest erreur un chacun est-il absous? Plustost au contraire, comme il dit conséquemment, le Seigneur poise les coeurs : c'est-à-dire, ce pendant que l'homme se flatte en l'apparence extérieure de justice qu'il a, le Seigneur examine en sa balance toute l'iniquité et ordure cachée au cœur. Puis doncques qu'ainsi est qu'on ne proufite

de rien en se flattant, ne nous trompons point nous-mêmes volontairement en nostre ruine. Or pour nous droictement esplucher, il faut toujours rappeler nostre conscience au throne judicial de Dieu. Car sa lumière est bien requise pour révéler et descouvrir les cachettes de nostre perversité, lesquelles sont autrement trop profondes et obscures. Si nous faisons cela, lors nous verrons que veut dire ceste sentence, qu'il s'en faut beaucoup que l'homme soit justifié devant Dieu, veu qu'il n'est que pourriture et vermine inutile et abominable, et qu'il boit l'iniquité comme l'eau². Car qui est-ce qui sera pur et monde? ce qui est conceu de semence immonde? non pas un seul³. Nous expérimenterons aussi ce que disoit Job de soy, Si je me veux monstrer innocent, ma bouche propre me condamnera : si je me veux dire juste, elle me prouvera meschant⁴. Car la plainte que faisoit le Prophète de son temps, n'appartient point à un siècle seulement, mais communément à tous aages, c'est que tous ont erré comme brebis esgarées, un chacun a décliné en sa voye⁵. Car il comprend là tous ceux auxquels doit estre communiquée la grâce de rédemption. Or la rigueur de cest examen se doit poursuyvre jusques à ce qu'elle nous ait dontez d'un estonnement de nous-mêmes, pour nous disposer à recevoir la grâce de Jésus-Christ. Car celuy qui pense estre capable d'en jouir, sinon qu'il se soit démis de toute hautesse de cœur, se trompe grandement. Ceste sentence est notoire, que Dieu confond les orgueilleux, et donne grâce aux humbles⁶.

6 Mais quel est le moyen de nous humilier, sinon qu'estans du tout vuides et povres, nous donnions lieu à la miséricorde de Dieu? Car je n'appelle pas Humilité, si nous pensons avoir quelque chose de résidu. Et de faict, on a enseigné par ci-devant une hypocrisie pernicieuse, en conjointant ces deux choses : qu'il nous faloit sentir humblement de nous devant Dieu, et avoir néantmoins nostre justice en quelque estime. Car si nous confes-

1) PROV. XXI, 2; XVI, 2.

2) JOB XV, 16.

2) JOB XIV, 4.

3) JOB IX, 20.

4) LS. LIII, 6.

5) 1 Pierre V, 5; Jacq. IV, 6.

sons autrement devant Dieu que nous ne pensons en nostre cœur, nous luy men-tions impudemment. Or nous ne pouvons pas sentir de nous comme il appartient, que tout ce qui semble avis estre excellent en nous, ne soit entièrement mis sous le pied. Quand nous oyons doncques de la bouche du Prophète, que le salut est appareillé aux humbles¹: d'autre part, ruine à la fierté des orgueilleux : premièrement pensons que nous n'avons nul accès à salut, sinon en nous démettant de tout orgueil, et en prenant vraye humilité : secondement, que ceste humilité n'est point une modestie, par laquelle nous quittions un seul poil de nostre droit pour nous abaisser devant Dieu, (comme nous appelons entre les hommes ceux-là humbles, qui ne s'espacent pas en fierté, et ne desprisent point les autres, combien qu'ils se pensent valoir quelque chose:) mais que c'est une déjection de nostre cœur, sans feintise, procédante d'un droit sentiment de nostre misère et povreté, dont nostre cœur soit ainsi abatü. Car l'humilité est ainsi descrite tousjours en la Parole de Dieu. Quand le Seigneur parle ainsi par Sophonie, J'osteray du milieu de toy tout homme s'escayant, et ne laisseray sinon les affligerz et les povres, et iceux espéreront en Dieu²: ne démontre-il pas clairement qui sont les humbles? asçavoir, qui sont affligez par la cognoscience de leur povreté? Au contraire, il signifie les orgueilleux par ceux qui s'escayent: par ce que les hommes estans en prospérité ont accountumé de s'escayer. D'avantage, il ne laisse rien aux humbles qu'il veut sauver, sinon la seule espérance en Dieu. Pareillement en Isaïe, A qui regarderay-je, sinon au povere, brisé et affligé en son esprit, et qui tremble à mes paroles? Et derechef, le Seigneur haut et eslevé, habitant en son siège éternel, habitant en sa magnificence, est pareillement avec les humbles et affligez en leurs esprits, afin de vivifier l'esprit des humbles et le cœur des affligez³. Quand nous oyons tant de fois le nom d'Affliction, il nous faut entendre comme une playe dont le cœur soit tellement na-

vré, que tout l'homme en soit abatu en terre sans se pouvoir eslever. Il est besoin que nostre cœur soit navré d'une telle affliction, si nous voulons estre exaltez avec les humbles. Si cela ne se fait, nous serons humiliéz par la main puissante de Dieu en nostre confusion et honte.

7 D'avantage, nostre bon Maistre non content de paroles, nous a dépeint en une similitude, comme en un tableau, la vraye image d'humilité. Car il nous propose le Publicain, lequel se tenant loing, et n'osant point lever les yeux en haut, avec grans gémissemens prie en ceste sorte, Seigneur, sois-moy propice, à moy, qui suis povre pécheur⁴. Ne pensons point que ce soyent signes d'une modestie feinte, qu'il n'ose regarder le ciel, approcher près, et qu'en frappant sa poitrine il se confesse pécheur: mais ce sont tesmognages de l'affection du cœur. Il propose de l'autre costé le Pharisién, lequel rend grâces à Dieu de ce qu'il n'est point tel que les autres, larron, ou injuste, ou paillard: qu'il jusne deux fois la semaine, et donne les décimes de tous ses biens. Il confesse ouvertement qu'il tient sa justice de la grâce de Dieu: mais pour ce qu'il se confie estre juste par œuvres, il s'en retourne abominable à Dieu: au contraire, le Publicain est justifié par la cognoscience de son iniquité. Nous pouvons veoir de cela, combien est plaisante à Dieu nostre humilité, tellement qu'un cœur n'est point capable de recevoir la miséricorde de Dieu, qu'il ne soit vuide de toute opinion de sa propre dignité: de laquelle il ne peut estre occupé, que l'entrée ne soit fermée à la grâce de Dieu. Et afin qu'il n'y eust doute aucune de cela, le Seigneur Jésus a été envoyé de son Père en terre avec ce mandement, d'apporter bonnes nouvelles aux povres, médeciner ceux qui sont affligez en leur cœur, prescher liberté aux captifs, ouverture aux enserrez, consoler les languissans, leur donner gloire au lieu de cendres, de l'huile au lieu de pleur, robe de joye au lieu de tristesse⁵. Suyvant ce mandement, il n'invite à recevoir sa bénédicience sinon ceux qui sont char-

¹⁾ Ps. XVIII, 28.

²⁾ Soph. III, 11, 12.

³⁾ Is. LXVI, 2; LVII, 15.

⁴⁾ Luc XVIII, 13.

⁵⁾ Is. LXI, 1-3.

gez et travaillez. Comme il dit en l'autre passage, qu'il n'est point venu pour appeler les justes, mais les pécheurs¹.

8 Parquoy si nous voulons donner lieu à la vocation de Christ, il faut que toute arrogance et présomption soit loing de nous. Par Arrogance j'enten l'orgueil qui s'engendre d'une folle persuasion de justice, quand l'homme pense avoir quelque chose, dont il mérite estre agréable à Dieu : par Présomption j'enten une nonchalance charnelle, qui peut estre sans aucune fiance des œuvres. Car il y a plusieurs pécheurs, lesquels d'autant qu'estans enyvrez de la douceur de leurs vices, ne pensent point au jugement de Dieu, sont tellement eslourdis en eux-mesmes, qu'ils n'aspirent nullement à la miséricorde qui leur est présentée. Or il ne faut pas moins chasser une telle nonchalance, qu'abatre toute confiance de nous-mesmes, si nous voulons estre à délivre pour courir à Christ, afin qu'il nous remplisse de ses biens. Car jamais nous ne nous confierons bien en luy, sinon en nous desifiant du tout de nous-mesmes : jamais nous ne lèverons bien nostre cœur en luy, qu'il ne soit premier abatu en nous : jamais nous ne recevrons droicte consolation de luy, sinon

que nous soyons désolez en nous. Nous sommes doncques lors disposez à recevoir et obtenir la grâce de Dieu, quand nous estans démis de toute fiance de nous-mesmes, nous avons nostre seul appuy sur sa bonté : et comme dit saint Augustin, ayans oublié nos mérites, recevons les grâces de Christ². Pource que s'il cherchoit en nous quelque mérite, jamais nous ne viendrions à ces dons. Et saint Bernard s'accorde trèsbien avec luy, en accomparant les orgueilleux, qui attribuent tant peu que ce soit à leur mérite, à des serviteurs desloyaux : pource qu'ils se retiennent la louange de la grâce, laquelle n'a fait que passer par eux³. Comme si une paroy se vantoit d'avoir engendré la clarté, laquelle elle reçoit par une fenestre. Afin de ne nous arrester point ici trop, que nous ayons ceste reigle qui est briefe, mais est générale et trèscertaine : c'est que celuy qui s'est du tout anéanti et démis (je ne di pas de sa justice qui est nulle, mais de ceste ombre de justice qui nous décoit) est deuement préparé à recevoir les fruits de la miséricorde de Dieu. Car d'autant qu'un chacun se repose plus en soy-mesme, d'autant met-il plus d'empeschement à la grâce de Dieu.

CHAPITRE XIII.

Qu'il est requis de considérer deux choses en la justification gratuite.

4 Nous avons ici deux choses principales à regarder : c'est que la gloire de Dieu soit conservée en son entier, et que nos consciences puissent avoir repos et assurance devant son jugement. Nous voyons combien de fois et en quelle diligence l'Ecriture nous exhorte de rendre confession de louange à Dieu, quand il est question de justice. Mesmes l'Apostre tesmoigne que Dieu a regardé ceste fin, en nous conférant justice en Christ, de faire apparoistre la siene. Puis après il adjouste quelle est ceste démonstration : asçavoir, s'il est seul recognu juste, et justifiant celuy qui est de la foy

de Jésus-Christ³. Voyons-nous pas bien que la justice de Dieu n'est point assez esclarie, sinon qu'il soit seul estimé juste, et communique le don de justice à ceux qui ne l'ont point mérité ? A ceste cause il veut que toute bouche soit fermée, et que tout le monde luy soit déclaré redévable : pource que ce pendant que l'homme a de quoy se défendre, la gloire de Dieu est d'autant diminuée. Pourtant il monstre en Ezéchiel, combien son Nom est glorifié de ce que nous recognoissions nostre iniquité. Il vous souviendra, dit-il, de vos œuvres et de tous vos forfaits, ausquels vous avez

1) Matth. XI, 28 ; IX, 13.

1) *De verbis Apostoli*, esp. VIII.

2) Serm. XIII, *In Cantic.*

3) Rom. III, 25.